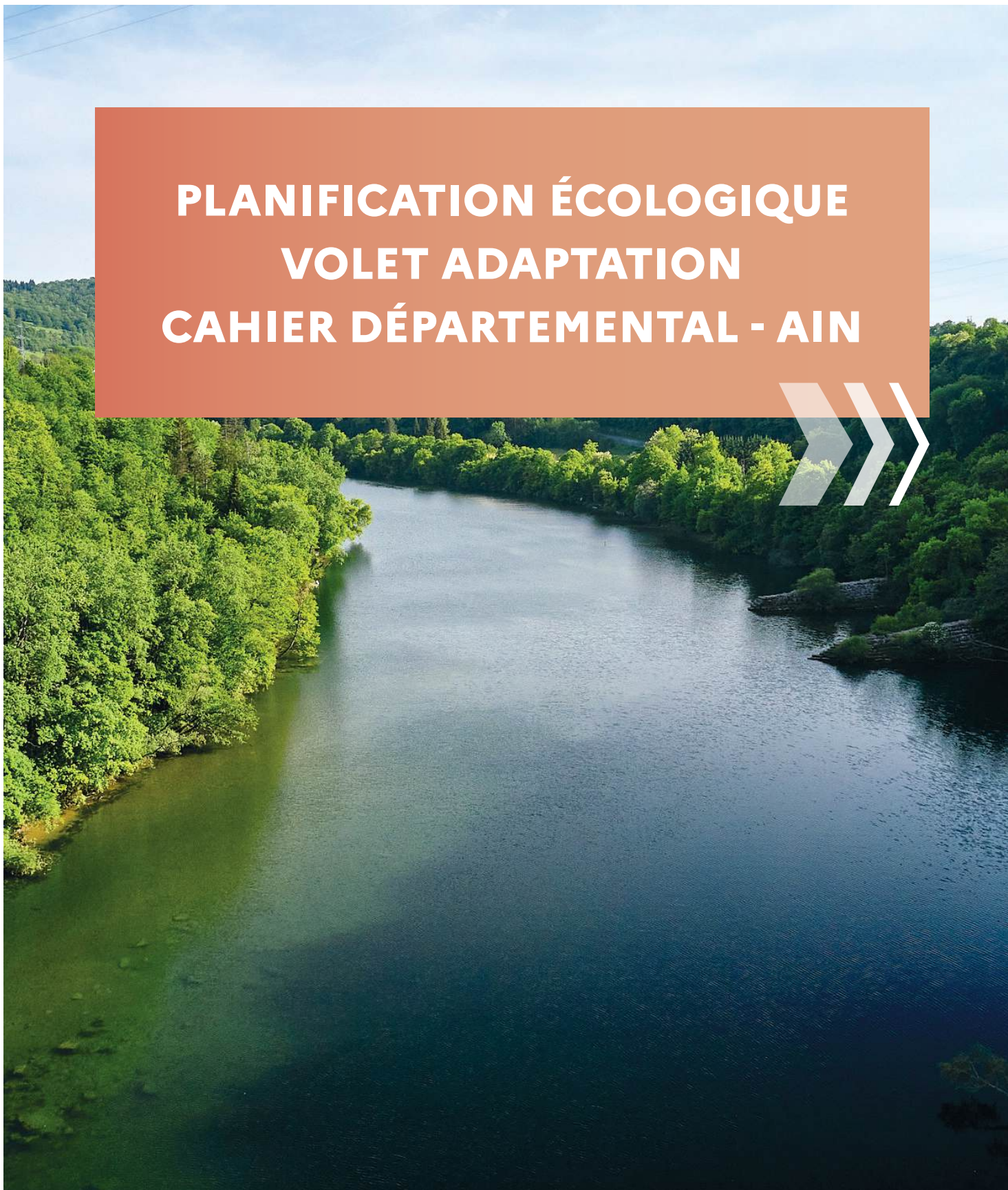




**PRÉFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - AIN



# ... ÉDITORIAL



Chantal MAUCHET  
Préfète de l'Ain

« L'urgence climatique est là ; elle transforme déjà notre quotidien : épisodes de sécheresse, événements climatiques extrêmes, vagues de chaleur, raréfaction de la ressource en eau... Si nous devons poursuivre nos efforts et des ambitions fortes dans la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de notre environnement et nos ressources, il nous faut conduire en parallèle l'adaptation de nos territoires.

S'adapter au changement climatique, c'est renforcer la résilience des populations et des activités en développant des solutions pour anticiper les risques, réduire leur impact et permettre aux habitants de l'Ain de continuer à vivre, travailler, s'épanouir. En 2025, l'adoption du 3<sup>ème</sup> plan national d'adaptation au changement climatique a été l'occasion de sensibiliser à nouveau les élus et plus généralement les acteurs du territoire sur ces enjeux et à la nécessité de planifier collectivement notre action. La transition écologique et énergétique est en effet une priorité partagée. Elle se joue à de multiples échelles, en particulier au plus près du terrain puisque c'est là, avec les chambres consulaires, les collectivités territoriales, les entreprises, les acteurs locaux et les citoyens que se concrétisent les solutions. C'est dans cet état d'esprit que nous avons conduit en 2024 dans l'Ain les travaux de la territorialisation de la planification écologique sur les volets atténuations et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et que nous avons souhaité les poursuivre en 2025 sur le volet adaptation.

Sur ce volet adaptation, des ateliers avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes se sont tenus en juin 2025 pour partager notre connaissance des conséquences du changement climatique et des principales vulnérabilités de notre département. Ces ateliers ont permis de proposer des grandes priorités d'adaptation sur le territoire de l'Ain, au regard de ses spécificités : préservation de la ressource en eau, adaptation de nos filières agricoles, protection des personnes vulnérables face aux pics de chaleur, préservation de nos forêts, protection et restauration des milieux humides remarquables, adaptation du tourisme notamment en montagne.

La conférence des parties (COP) départementale du 29 septembre 2025 a eu pour objectif de partager ces travaux à l'ensemble des acteurs du département, esquissant ainsi notre feuille de route départementale en matière d'adaptation au changement climatique. Cette COP a démontré qu'il est possible d'agir sans attendre : l'adaptation n'est pas que le sujet de demain, elle touche à la vie quotidienne. Il faut s'en saisir dès à présent et de plus en plus d'acteurs de notre territoire sont d'ores et déjà passés à l'action. Leurs exemples, leurs retours d'expérience doivent nous inspirer et nous inciter à accélérer, amplifier et massifier nos efforts.

Les services de l'État dans l'Ain continueront de maintenir cette dynamique, par l'accompagnement des stratégies des territoires, l'appui aux démarches et projets vertueux, la mise en lumière des exemples inspirants et la mise en réseau des acteurs. C'est ensemble et en mutualisant nos efforts que se joue la réussite de la transition écologique sur nos territoires. »

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.



### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental de l'Ain](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

Plaine de l'Ain - N. Dormont- DREAL



En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans l'Ain, 3 réunions ont été organisées entre le mois de juin et le mois de septembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.



La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## ● ● ● LE CLIMAT EN 2050 DANS L'AIN

Source : données TRACC issues du portail DRIAS (<https://www.drias-climat.fr/>) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

La température moyenne va augmenter en Auvergne-Rhône-Alpes plus qu'au niveau national, et encore plus dans l'Ain : +2,3 °C en 2050 par rapport aux années 1990-2000.

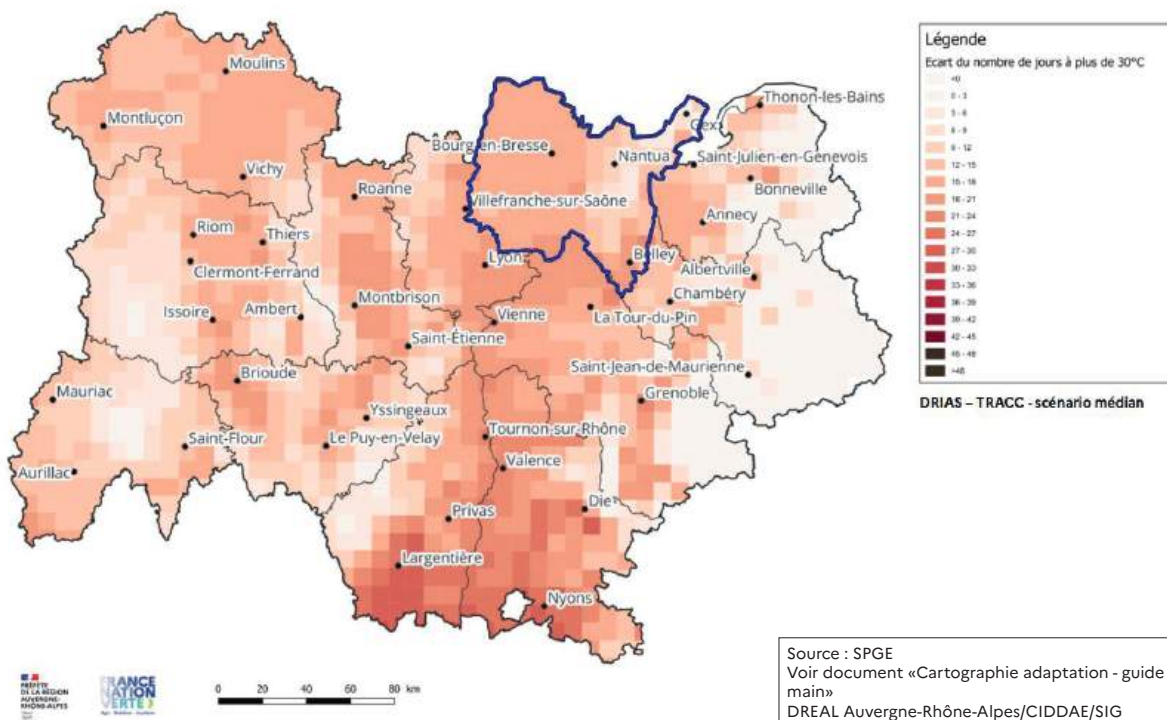
**Différence de température moyenne sur le département entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024**

+1,92 °C

**Projection de la température moyenne sur le département en 2050 (valeur médiane)**

+2,3 °C

### Écart du nombre de jours avec température maximale supérieure à 30 °C à l'horizon 2050



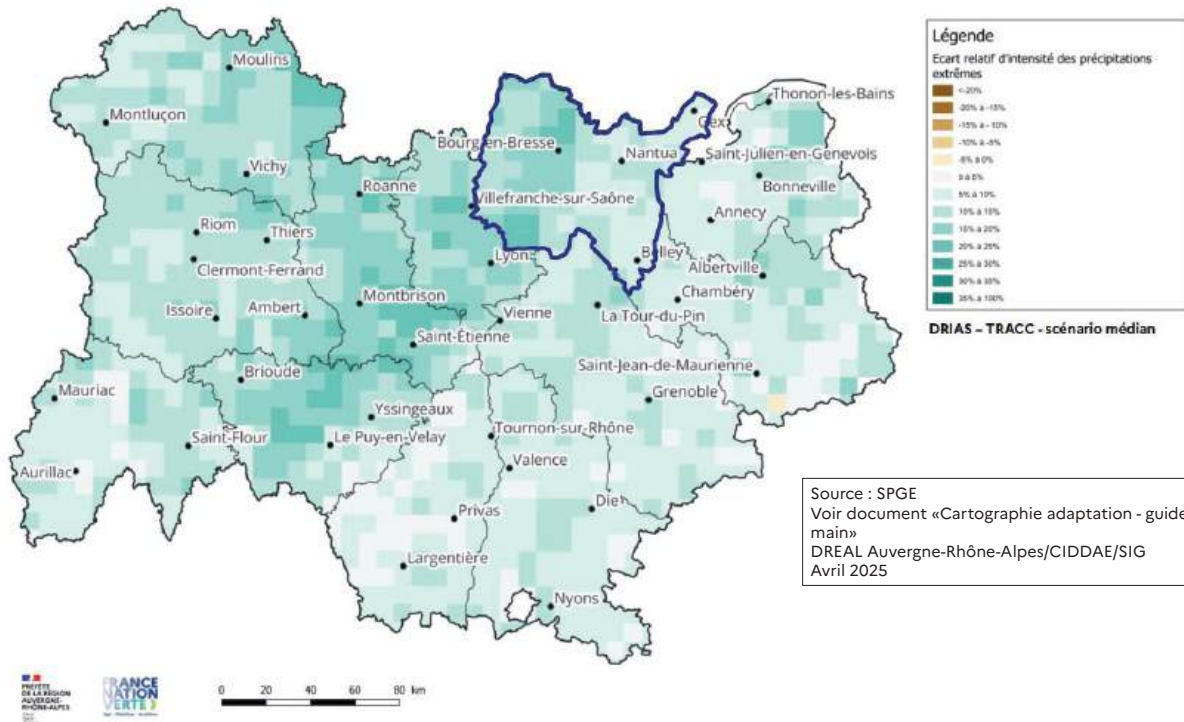
Les journées très chaudes en été vont devenir courantes. Elles étaient très rares avant 2005, notamment dans l'Ain.

Des nuits tropicales vont apparaître en été sur tout le territoire régional. Elles deviendront même fréquentes

sur toutes les zones de plaine - dont celle de l'Ain - et deviendront la norme dans la vallée du Rhône au sud de Lyon.

## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

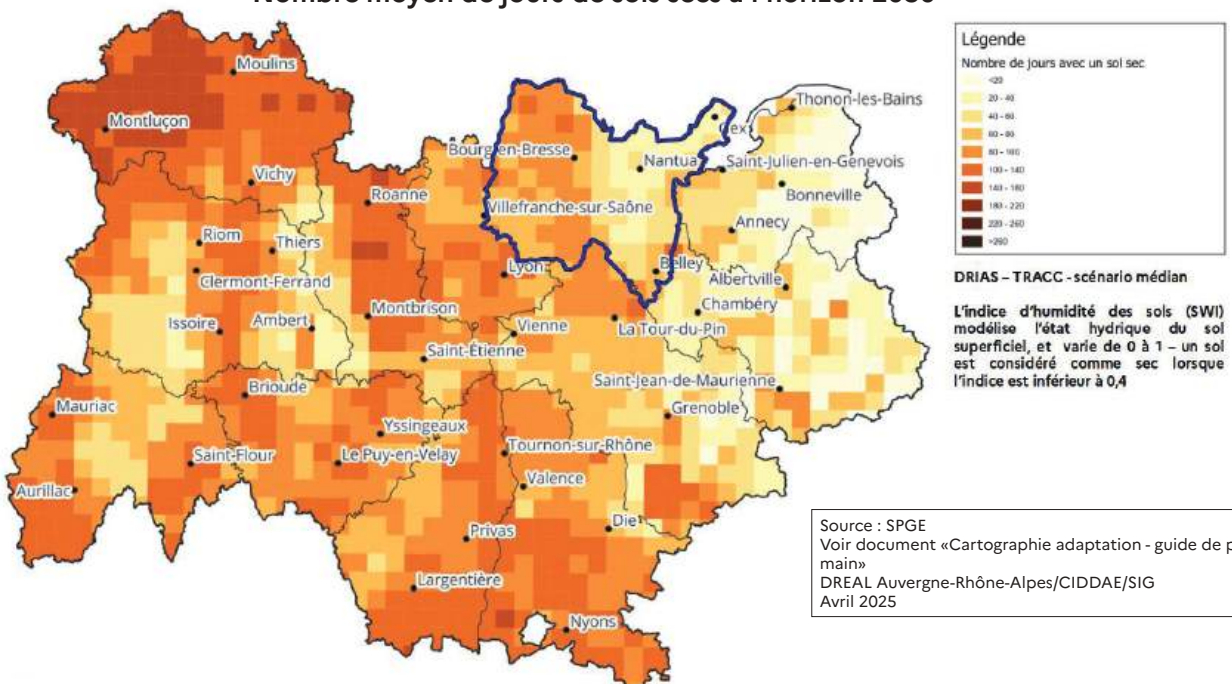
### Évolution relative de l'intensité maximale des pluies à l'horizon 2050



Si les cumuls de pluie annuels n'évolueront pas significativement, l'intensité des pluies va augmenter de manière importante sur les vallées de la Loire, du Rhône, et certains secteurs dont la Dombes et la Bresse.

## Évolution de la sécheresse du sol

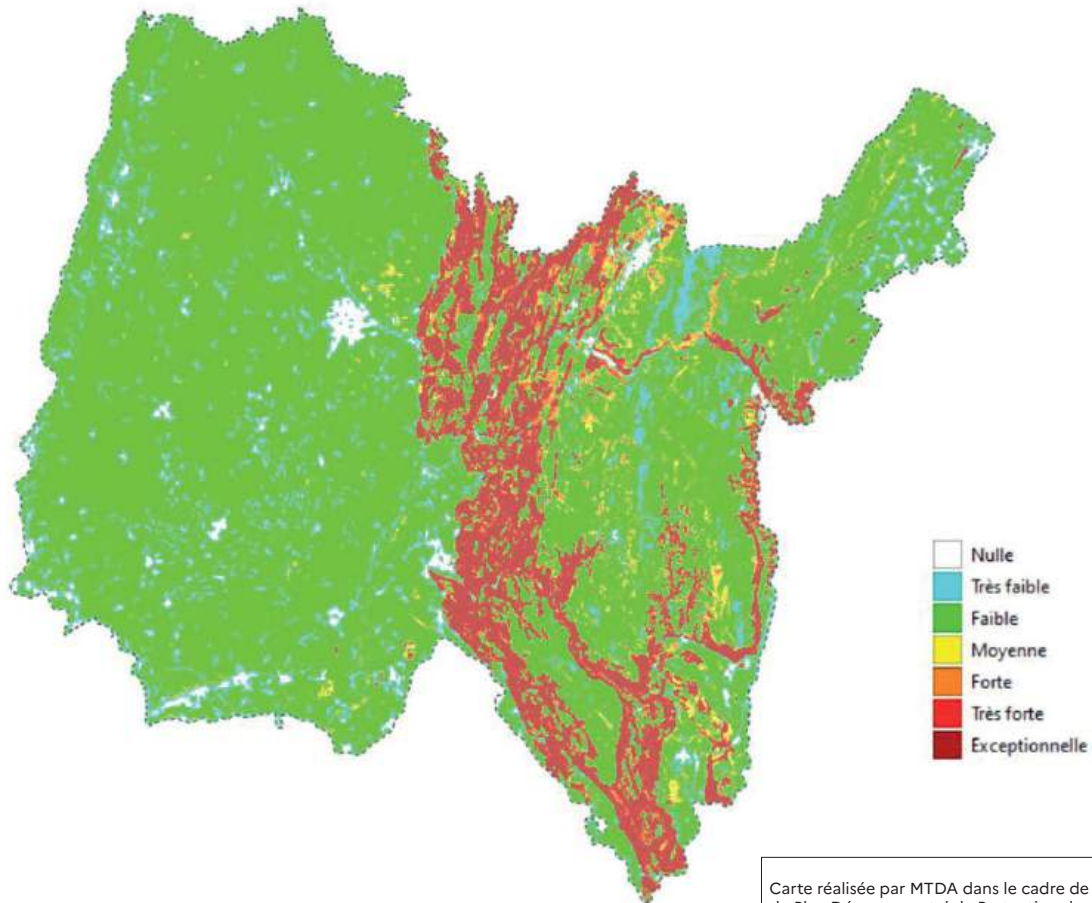
### Nombre moyen de jours de sols secs à l'horizon 2050



L'Ain, comme l'ensemble d'Auvergne-Rhône-Alpes, présente déjà un nombre important de jours de sécheresse du sol. Ce nombre risque d'augmenter, en moyenne, de 1 à 2 mois dans les zones de plaine du département.

## Évolution du risque feu de forêt

### Intensité prévisionnelle des feux de forêts en cas de départ de feu dans l'Ain



Carte réalisée par MTDA dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie - 2025

Le changement climatique contribue particulièrement à affaiblir la forêt de l'Ain : sécheresses, chaleur et pathogènes comme le scolyte provoquent un

dépérissement marqué. Celui-ci, conjugué à des épisodes plus chauds et secs accroît aussi le risque d'incendie, désormais en nette émergence.

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les différentes réunions conduites en 2025 sur le volet adaptation ont permis de dégager 6 enjeux principaux pour le département de l'Ain, auxquels répondent

6 priorités d'adaptation à conduire collectivement dans le département d'ici l'horizon 2030.

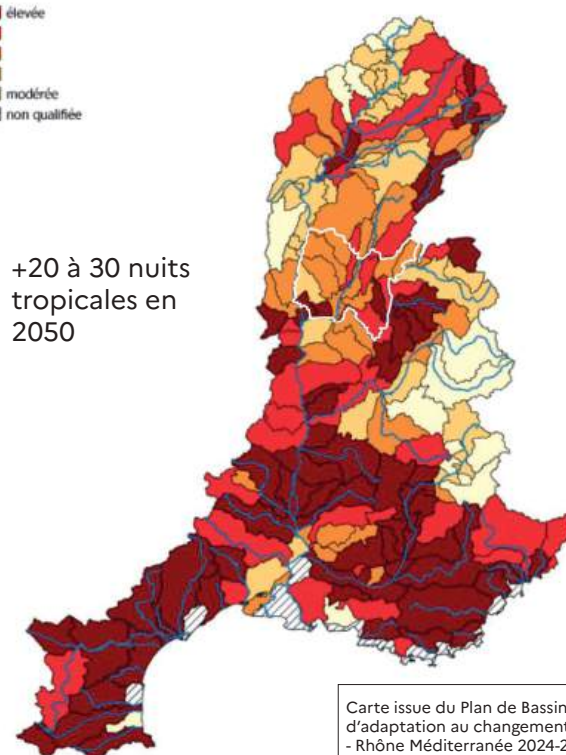
### Enjeu 1 : Disponibilité de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau devient un enjeu structurant dans le département de l'Ain. Les dispositions de restrictions d'eau deviennent courantes depuis plusieurs années au vu notamment de l'état des nappes phréatiques qui, dans le département, représentent la principale source d'eau prélevée. La ressource en eau s'amenuise également en montagne, du fait d'un manteau neigeux qui s'amointrit et des pertes karstiques. Le changement climatique devrait aggraver cette moindre disponibilité de l'eau.

Le département de l'Ain, aux portes de Lyon et Genève, est très attractif, avec une forte dynamique démographique. Il est également l'un des plus gros départements industriels de France. Il reste pour autant très rural, avec une économie agricole importante.

Or, ce dynamisme dépend de la ressource en eau pour assurer les besoins en eau potable et de qualité pour les habitants, pour assurer les besoins des cultures et des élevages, et pour répondre aux besoins en eau des process industriels. Il est vital d'anticiper durablement ces besoins, en assurant une gestion partagée et territorialisée des besoins en eau, en améliorant la sobriété des usages et en améliorant la qualité de la ressource en eau.

### Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau sur le bassin



Carte issue du Plan de Bassin d'adaptation au changement Climatique - Rhône Méditerranée 2024-2030



**Priorité d'adaptation :** Préserver collectivement la disponibilité de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité, pour l'ensemble des usages

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

Le PNACC prévoit d'agir en particulier sur la préservation de la ressource en eau via le renforcement du plan eau (mesure 21).

L'objectif de cette mesure est d'assurer un approvisionnement durable en eau (qualité et quantité) à l'horizon 2050 en mettant en oeuvre le plan eau avec 3 axes :

- sobriété des usages ;
- disponibilité de la ressource ;
- qualité et restauration des milieux aquatiques.

La mesure prévoit également d'intégrer le climat futur (TRACC) dans la planification de long terme (SDAGE, SAGE, PTGE) et de faire évoluer la gestion des sécheresses.

Par ailleurs, d'autres mesures du PNACC permettent aussi d'accompagner les activités anthropiques (agricoles, industrielles, touristiques...) vers une plus grande sobriété des usages et une meilleure gestion des ressources.

## Enjeu 2 : Protection des populations vulnérables à la chaleur

Le département de l'Ain subit déjà l'augmentation nette des pics de chaleur et des canicules ces dernières années. Les effets s'en ressentent particulièrement dans zones urbaines du département – périphéries de Lyon et de Genève, grandes agglomérations – mais affectent également les centres bourgs plus petits.

**À l'avenir, la fréquence des pics de chaleur et des canicules va encore augmenter, à l'instar du sillon rhodanien, en particulier dans les zones de plaine densément peuplées.**

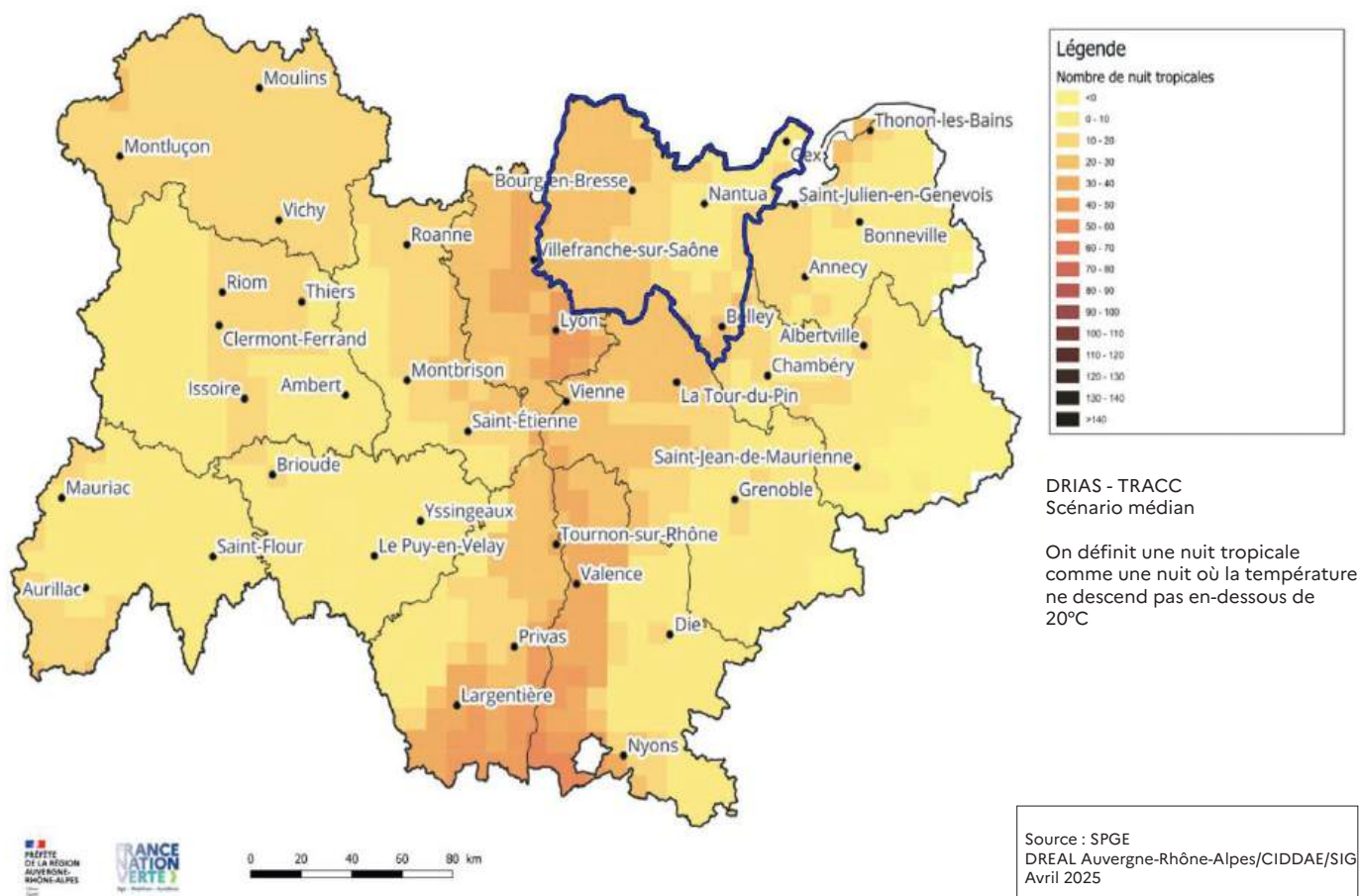
La démographie de l'Ain, très dynamique, devrait rester en croissance jusqu'en 2070. A court terme, les familles avec enfants devraient augmenter. À plus long terme, le vieillissement de la population

touchera l'Ain. Le territoire aindinois présente une densité significative d'établissements de santé et d'établissements scolaires dans des zones qui verront les jours de pics de chaleur augmenter, et cette densité devrait s'accroître.


Le développement dynamique du territoire aura également tendance à se concentrer, pour préserver les terres agricoles et naturelles et renforcer les centralités.

**Il est donc nécessaire de retrouver de la fraîcheur dans les centres-villes et centres-bourgs, en particulier au niveau des établissements accueillant les publics vulnérables.**

Nombre de nuits tropicales (supérieures à 20°C) à l'horizon 2050



L'Ain devrait gagner entre 20 et 30 nuits tropicales (supérieures à 20°C) et entre 16 et 24 jours chauds (supérieur à 30°C) par an à l'horizon 2050.

 **Priorité d'adaptation** : Protéger les personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

Plusieurs mesures visent la protection des personnes vulnérables face aux vagues de chaleur, telles que :

- Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé (mesure 17) ;
- Préserver la qualité de l'air lors des épisodes de canicules (mesure 18) ;
- Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable (mesure 10) ;
- Mais aussi adapter les conditions de travail au changement climatique (mesure 11) ou encore d'agir spécifiquement vers les publics vulnérables et les plus exposés (ex des détenus - mesure 15).

## Enjeu 3 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique

**L'augmentation des pics de chaleur et une moindre disponibilité de la ressource en eau est susceptible d'accroître le stress hydrique des cultures**, entraînant une moindre productivité et l'augmentation de la sensibilité à certains pathogènes. **La variabilité accrue des intempéries accroît encore la pression sur les activités agricoles**. Des pratiques plus adaptées au climat futur, ainsi qu'une meilleure gestion de la ressource en eau, pourraient permettre de maintenir la productivité des cultures.

De même, le stress thermique lié aux pics de chaleur et la forte dépendance à la disponibilité de la ressource en eau pour l'abreuvement pourraient entraîner des baisses de production dans les différentes filières d'élevage. Les cultures fourragères sont également soumises aux mêmes aléas que les autres cultures.

Le département de l'Ain présente une agriculture variée très présente sur les territoires, avec une dominance des grandes cultures et de la polyculture-élevage. Toutes les filières d'élevages y sont présentes, ainsi que certaines productions d'excellence (volaille de Bresse, Comté...). L'impact de l'augmentation des pics de chaleur, des épisodes de sécheresse plus fréquents et d'une moindre disponibilité de la ressource en eau risque d'affecter significativement ces activités. **Il est nécessaire d'adapter les pratiques culturales pour des cultures et des sols plus résilients et un maintien de la productivité, d'assurer une gestion partagée et territorialisée des besoins en eau et d'adapter les infrastructures dans les élevages pour gérer le confort d'été.**





**Priorité d'adaptation : Diminuer la sensibilité des surfaces agricoles et des filières d'élevage aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et disponibilité de la ressource en eau**

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

Deux mesures s'adressent spécifiquement aux secteurs agricoles et agroalimentaires :

- La mesure 36 vise le développement des connaissances, la formation et l'anticipation des conséquences du changement climatique dans les secteurs agricoles et agroalimentaire ;
- la mesure 37 a pour objet l'accompagnement des exploitants, des filières et des industries agroalimentaires face aux aléas climatiques mais aussi dans leurs stratégies de transition vers des modèles plus résilients.

La mesure sur la préservation des ressources en eau précédemment citée (mesure 21) concerne également les enjeux agricoles puisqu'elle intègre une meilleure gestion des sécheresses, les questions de réutilisation de l'eau et la promotion de la sobriété hydrique pour tous les secteurs d'activités.

## Enjeu 4 : Préservation de la forêt

**L'accroissement de la sécheresse des sols et les épisodes de forte chaleur augmentent le stress hydrique des arbres et favorisent les pathogènes, impactant ainsi l'état de santé des forêts.** Celles-ci présentent de nombreux enjeux : écosystémiques, stockage majeur de carbone, production de bois, valeur touristique.

**L'augmentation de bois mort et sec contribue également fortement à l'augmentation du risque incendie de forêt,** qui fait peser une menace supplémentaire sur les espaces forestiers ainsi que sur les activités humaines qui sont implantées à proximité.

La forêt couvre près de la moitié de la surface du département. A la valeur environnementale

des écosystèmes forestiers, s'ajoute une valeur économique puisque la filière bois de l'Ain présente un poids important dans le Bugey, et à l'échelle régionale. Sur ce territoire de moyenne montagne, les nombreuses surfaces de résineux souffrent particulièrement de la sécheresse et des attaques de scolytes. Le risque incendie y est également de plus en plus prégnant, et même fort dans certains secteurs.

Dans les zones de plaine, les forêts de feuillus sont également soumises au dépérissement. Outre leur rôle écosystémique et leur valeur économique, ces forêts servent également de poumons verts pour les territoires et sont impliquées dans le cycle de l'eau.



La forêt aindinoise connaît dès aujourd'hui un taux de dépérissement de 9%.



**Priorité d'adaptation : Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois**

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

Deux mesures s'intéressent plus particulièrement aux conséquences du changement climatique sur les forêts :

- La mesure 38 vise à assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois. Cette mesure évoque ainsi la mise à jour de la feuille de route nationale « forêt – changement climatique », promeut la diversification des essences forestières et l'adaptation de l'aval de la filière ;
- La mesure 7, quant à elle, vise à se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt. Elle prévoit d'amélioration de la défense des forêts contre les incendies notamment dans les nouveaux territoires de feu, via le renforcement de la surveillance et de la prévention mais aussi via l'amélioration de la gestion forestière qui permet aussi de réduire les risques.

## Enjeu 5 : Préservation des milieux aquatiques

L'accroissement du déficit hydrique en été, lié à la fois à une baisse du couvert neigeux en montagne, à des précipitations moins régulières en été et à un accroissement des épisodes de sécheresse, entraîne **une pression accrue sur la vie des milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides) par l'assèchement, le réchauffement et l'eutrophisation. Il aggravera également la fragmentation des cours d'eau et la perturbation des corridors écologiques humides. Enfin, il augmentera la concurrence avec les autres usages de l'eau (prélèvement pour les activités humaines). Dans le même temps, des précipitations plus violentes et intenses sont susceptibles d'entraîner des phénomènes torrentiels au niveau de certains cours d'eau.**

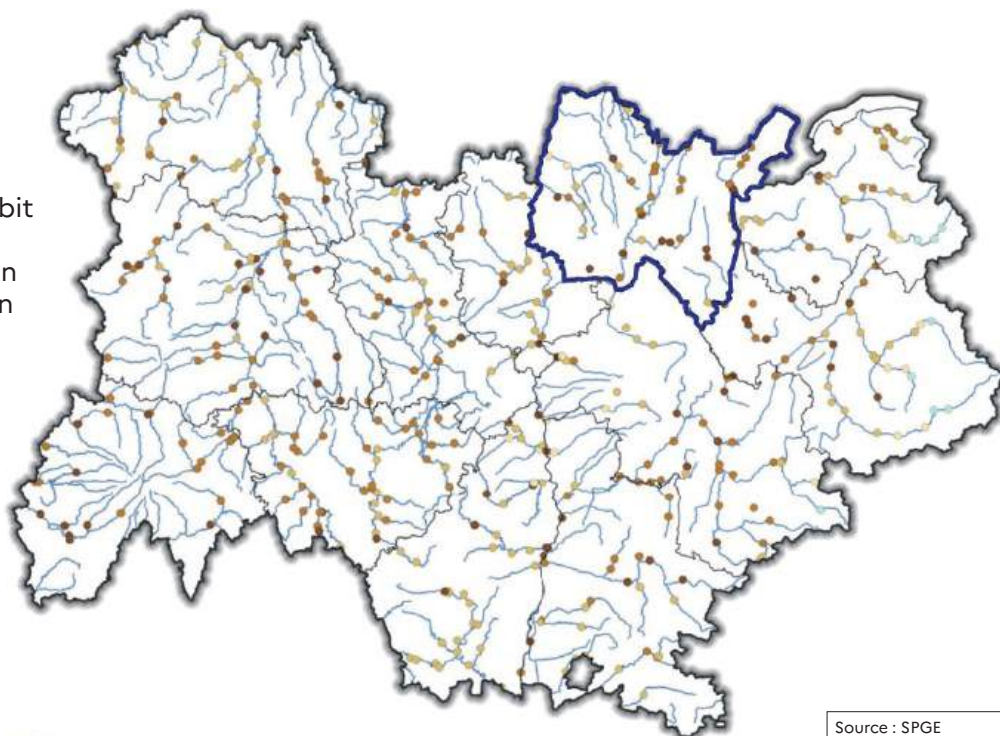
L'Ain est particulièrement riche en milieux humides : cours d'eau, étangs, zones humides et marais... que ce soit dans les zones de plaine ou en montagne. Ils participent à des écosystèmes de grande valeur environnementale, et présentent même une valeur économique à l'instar des étangs de la Dombes. Ils contribuent également à la préservation des ressources en eau par l'infiltration et l'épuration, ainsi qu'à la résilience des sols. Les cours d'eau présentent aussi un enjeu d'amélioration de la résilience face au risque inondation et des épisodes de précipitations de plus en plus intenses, dans la mesure où une part significative de l'activité économique et des zones densément habitées du département sont soumises à ce risque.



La Dombes - N. Dormont- DREAL

## Évolution moyenne du débit estival des cours d'eau à 2050

30 % débit d'étiage estival en moins en 2050




### Légende

Évolution du débit d'étiage estival VCNI0 en écart relatif par rapport à la période 1976-2005

- <0
- 0 et -10%
- -10% et -20%
- -20% et -30%
- Au delà de -30%
- Cours d'eau

NB : ces données sont issues de la synthèse de plusieurs modèles d'évolution. pour la grande majorité des points, la convergence des modèles est élevée (70 à 80 %) et descend rarement en deçà de 50 %.

Source : SPGE  
Voir document «Cartographie adaptation - guide de prise en main»  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

 **Priorité d'adaptation : Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour préserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations**

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

Il souligne de façon explicite en quoi la restauration des milieux aquatiques est une priorité pour l'adaptation des territoires.

En particulier, la mesure 43 est dédiée à l'adaptation et à la résilience des milieux naturels et fixe comme objectifs principaux :

- L'identification des vulnérabilités des milieux selon la trajectoire de réchauffement de référence ;
- L'intégration du changement climatique dans les plans de restauration de la nature ;
- Et la restauration des habitats vulnérables (zones humides, cours d'eau).

S'agissant des risques inondations, la mesure dédiée « protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques » (mesure 3) vise à accompagner les collectivités gemapiennes et prévoit, au-delà des infrastructures de protection, des actions de restauration des milieux aquatique qui permettent de réduire les aléas et d'améliorer la résilience des territoires face au risque inondation.

## Enjeu 6 : Adaptation du tourisme

La raréfaction du manteau neigeux et la hausse de la limite pluie-neige compromet l'activité de tourisme d'hiver sur les zones de basse et moyenne montagne, où cette activité représente parfois un poids économique important. La moindre disponibilité de la ressource en eau ne permet pas de pallier durablement à cette évolution climatique.

**Le passage à une économie plus diversifiée, notamment par l'évolution du modèle touristique, doit aussi tenir compte des enjeux de préservation des ressources et des milieux, eux-mêmes sous pression du changement climatique.**

D'autres activités touristiques sont susceptibles de présenter des vulnérabilités diverses face au changement climatique : dégradations face aux risques naturels, fortes chaleurs, dépendance à la ressource en eau...

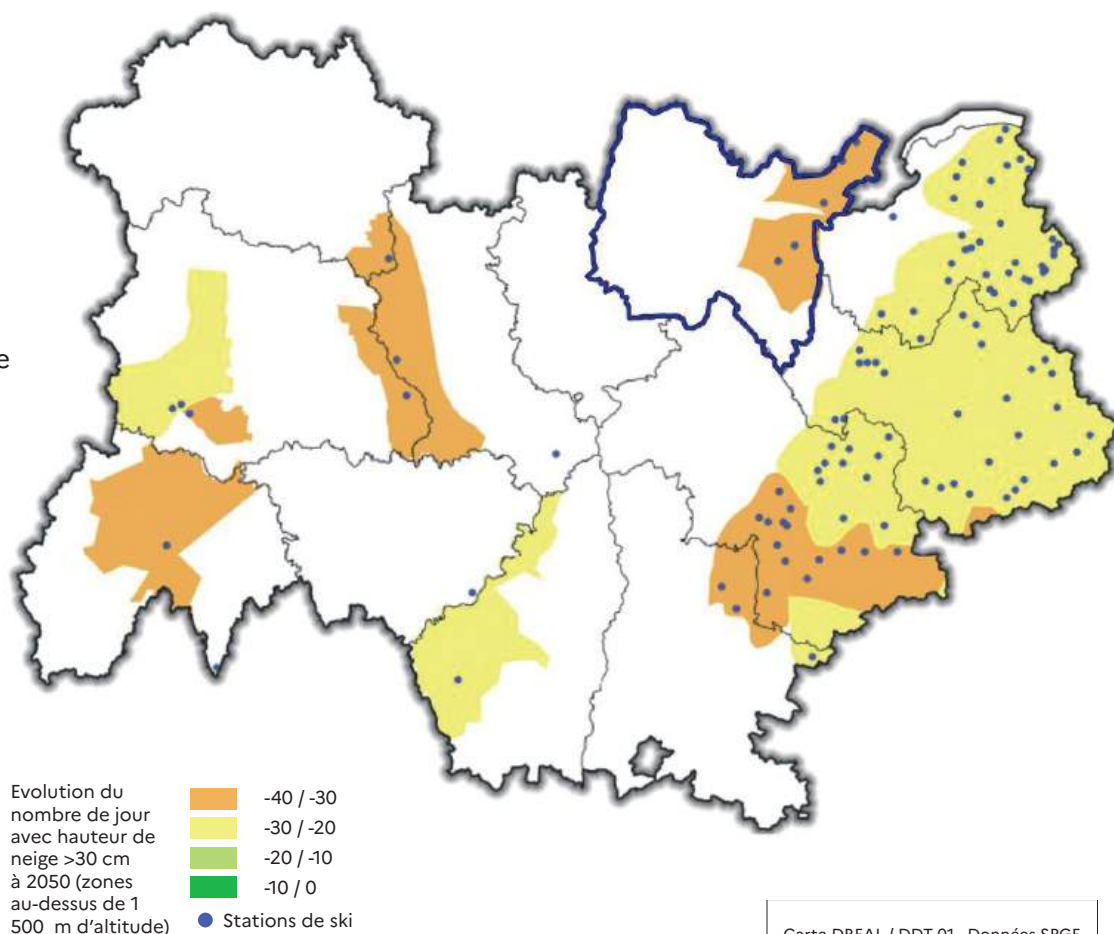
Les activités de tourisme et de loisirs sont bien présentes dans l'Ain, territoire de nature aux portes de deux métropoles. Notamment, le tourisme d'hiver représente une activité économique importante sur le Bugey, avec plusieurs stations, alors même que ce territoire de basse montagne est le premier touché par la raréfaction du couvert neigeux.

**Il convient d'envisager l'évolution de l'activité vers un tourisme 4 saisons tout en réduisant les pressions sur l'écosystème.**

En plaine, le tourisme reste une activité significative, même si elle présente un poids moindre dans l'économie des territoires, avec des activités qui présentent des vulnérabilités diverses face au changement climatique : golfs, campings, baignades, activités équestre, patrimoine d'intérêt...

Évolution du nombre de jours avec une hauteur de neige supérieure à 30 cm à l'horizon 2050

-30 à -40 jours avec plus de 30 cm de neige sur les stations de sports d'hiver de moyenne altitude en 2050





## Priorité d'adaptation : Adapter l'activité touristique de l'Ain en particulier en montagne

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

La mesure 35 « accompagner l'adaptation du tourisme » cible particulièrement les zones de montagne et les activités nautiques. Elle prévoit :

- L'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans les modèles touristiques ;
- La préservation de l'attractivité des territoires (travaux sur l'immobilier et la mobilité par ex.) ;
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur pour mener cette adaptation dans les territoires.

Pour répondre aux **6 priorités d'adaptation** développées ci-dessus, les différentes réunions conduites avec les acteurs locaux ont permis de déterminer 10 actions prioritaires pour adapter le département de l'Ain au changement climatique.

Ces 10 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

### Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**AIN**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Préserver collectivement la disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité pour l'ensemble des usages

**ACTION**



**AMÉLIORER LA GESTION COLLECTIVE ET TERRITORIALISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU, ÉTUDIER LES OPTIMISATIONS POSSIBLES SUR SA DISPONIBILITÉ**



### Pilotes

- EPCI
- Département

### Contributeurs

- Communes
- Acteurs du territoire
- ARS
- Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura

### Description de l'action



Poursuivre et développer les démarches territorialisées de gestion de la ressource en eau : poursuite des PGRE en vigueur, élaboration en cours du PTGE de la Dombes, étude en cours sur la gestion en eau sur le périmètre de la réserve naturelle de la Chaîne du Haut-Jura, démarches à initier sur d'autres territoires pour améliorer la connaissance et mettre en place des démarches de gestion



Étudier l'optimisation de la disponibilité de la ressource en eau et les possibilités d'améliorer l'infiltration : opportunités de réutilisation des eaux épurées, retenues collinaires pour des usages partagés, ré-infiltration de l'eau dans la nappe phréatique de la Dombes, développer la perméabilité des aménagements

### Conditions de succès

- Approche collective entre les différents usagers de l'eau
- Gouvernance collective à la fois claire et stable, embarquant aussi le niveau le plus local
- Financements d'études

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et d'accompagnement sur la préservation de la ressource en eau

Priorité d'adaptation

Préserver collectivement la disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité pour l'ensemble des usages

## ACTION



## ALLER VERS UNE UTILISATION ÉCONOME ET RÉILIENTE DE L'EAU PAR TOUS LES USAGERS



### Pilotes

- EPCI
- Chambre d'agriculture
- CCI
- CMA
- État

### Contributeurs

- Département
- Communes
- Agriculteurs
- Entreprises

### Description de l'action



Sensibiliser et accompagner le grand public à la sobriété par des actions de communication et de pédagogie, financer des systèmes économes pour les particuliers par exemple des systèmes de récupération/réutilisation des eaux, obliger à l'installation de tels systèmes dans les constructions neuves



Développer la résilience dans les usages de l'eau par les agriculteurs : expérimentations agricoles dans la Dombes, actions menées par certains EPCI pour accompagner les changements de pratique en matière d'eau – l'usage de l'eau est par ailleurs l'un des volets traités dans la fiche action spécifique à l'adaptation des activités agricoles



Développer la résilience dans les usages de l'eau par les entreprises : actions d'accompagnement, de diagnostic et de la sensibilisation par la CCI01 et la CMA01, actions spécifiques envers les grands sites d'activité particulièrement consommateur en eau

### Conditions de succès

- Sensibiliser le grand public, les agriculteurs, les entreprises pour généraliser la prise de conscience et l'acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions
- Améliorer la connaissance pour cibler les usages à fort levier d'amélioration

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour convaincre et agir sur les économies d'eau

Priorité  
d'adaptation

Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour conserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations

## ACTION

## RESTAURER ET RENATURER LES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES, DONT LES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES



## Pilotes

- Syndicats de rivière et collectivités gemapiennes
- Structures porteuses des marathons de la biodiversité : CCPA, GBA, Syndicat du Haut-Rhône, CCDSV

## Contributeurs

- Autres collectivités
- Propriétaires, riverains et usagers

## Description de l'action



Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau et zones humides afin de restaurer leur bon fonctionnement écologique et améliorer la résilience de ces écosystèmes face aux déficit hydriques saisonniers, participer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, et mieux prévenir le risque inondation lorsque ces opérations concernent des champs d'expansion des crues.



Recréer des écosystèmes humides, par exemple via la restauration de mares dans le cadre des marathons de la biodiversité

## Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires, riverains et usagers de ces espaces, concertation entre tous les acteurs
- Financements stables et pérennes

Besoins de court terme  
pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et financières pour poursuivre et massifier ces actions
- Créer des espaces de concertation autour des projets

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer des milieux aquatiques pour conserver des écosystèmes essentiels, contribuer à préserver la ressource en eau et prévenir les risques inondations

**ACTION**

## POURSUIVRE ET AMPLIFIER DES DÉMARCHES TERRITORIALES DE GESTION DURABLE ET RÉILIENTE DES ZONES HUMIDES ET DE COURS D'EAU



### Pilotes

- Collectivités porteuses des dispositifs de gestion (Département, EPCI, syndicats de rivière...)

### Contributeurs

- Autres collectivités
- Propriétaires, riverains et usagers

### Description de l'action



Poursuivre les démarches territoriales incluant la gestion des zones humides et cours d'eau : PTGE/Natura 2000 sur la Dombes, contrats de rivières sauvage, plans de gestion RAMSAR, autre plans de gestion portés par les structures gemapiennes... Amplifier ces démarches sur les secteurs qui le nécessiteraient



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui colonisent zones humides et cours d'eau et perturbent ces écosystèmes

### Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires, riverains et usagers de ces espaces, concertation entre tous les acteurs
- Financements stables et pérennes

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour poursuivre et amplifier les démarches



Priorité d'adaptation

Protection des personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

ACTION

ADAPTER LES ESPACES PUBLICS POUR PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES DES PICS DE CHALEUR



Pilotes

- Département
- EPCI
- Communes

Contributeurs

- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment



Description de l'action



Désimperméabiliser et végétaliser les espaces extérieurs urbains, dont ceux fréquentés par les publics vulnérables : végétalisation des cours d'établissements accueillant des enfants, végétalisation des autres espaces urbains, création d'arboretum, accompagnement de la gestion du patrimoine végétal public et privé

Conditions de succès

- Ressources techniques et d'accompagnement
- Financements stables et pérennes des actions



Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques et de financements pour massifier ces actions
- Organiser du partage d'expérience

Priorité  
d'adaptation

Protection des personnes vulnérables face à l'accroissement de la fréquence des pics de chaleur et ses conséquences sur la santé et la précarité

ACTION

## ADAPTER LES BÂTIMENTS ET LEUR FONCTIONNEMENT AUX PICS DE CHALEUR



### Pilotes

- Département et EPCI pour l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements
- Bailleurs sociaux pour le parc de logements sociaux
- Collectivités locales pour leurs bâtiments publics

### Contributeurs

- ADEME
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment

### Description de l'action

- ➔ Prendre en compte le confort d'été dans les bâtiments résidentiels et publics : prise en compte dans la rénovation énergétique, réflexion sur l'orientation des bâtiments, choix judicieux des matériaux et méthodes constructives... en priorisant les bâtiments abritant des personnes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants et les publics précaires
- ➔ Adapter l'ouverture de certains services publics exposés en période de pics de chaleur, tant pour les agents publics que pour les usagers, par exemple les déchetteries
- ➔ Mettre en place des dispositifs de veille et d'accompagnement des personnes vulnérables

### Conditions de succès

- Ressources techniques et d'accompagnement, disposer d'une ingénierie compétente et mobilisable
- Concertation et acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement et de financements pour massifier ces actions

Priorité  
d'adaptation

Diminuer la sensibilité des surfaces agricoles et des filières d'élevage aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et disponibilité de la ressource en eau

**ACTION**

**ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET L'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES SOLS AGRICOLES**



**Pilotes**

- Chambre d'agriculture
- EPCI
- Structures porteuses de PAEC
- Département
- PNR du Haut-Jura
- CUMA01
- Oxyane

**Contributeurs**

- Agriculteurs
- Filières agricoles
- ADEME

**Description de l'action**



Poursuivre les démarches territoriales de différentes natures, mais qui contribuent à l'adaptation des pratiques des agriculteurs et à l'amélioration de la résilience des terres agricoles sur ces territoires : actions des plans agro-environnementaux et climatiques, actions des plans pastoraux territoriaux sur le Bugey et le Haut-Jura, création d'infrastructures agro-écologiques via les marathons de la biodiversité...



Déploiement par la chambre d'agriculture de l'Ain, aux côtés d'Oxyane et de la CUMA01, du programme d'adaptation financé par l'ADEME qui vise à accompagner les agriculteurs volontaires dans la réflexion systémique sur leur vulnérabilité au changement climatique et les possibilités d'adaptation des pratiques. Ce programme vient en complément des actions menées par chaque filière agricole représentée dans le département.



Poursuite d'autres actions locales d'accompagnement au changement de pratiques menées en direct par certains EPCI en lien avec la profession agricole

**Conditions de succès**

- Coordination et volontarisme des acteurs concernés,
- Approfondir le dialogue entre les partenaires locaux – profession agricole, collectivités... – pour développer de nouvelles actions localement pertinentes
- Mutualiser les actions, faire jouer le collectif
- Financements stables et pérennes des actions

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Des ressources techniques et financières, des espaces de dialogue entre partenaires locaux

Priorité  
d'adaptation

Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois

## ACTION



## RENOUVELER LA FORÊT DE MANIÈRE VERTUEUSE ET ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Pilotes

- Département
- Fibois01
- EPCI
- État
- ONF

## Contributeurs

- Partenaires du programme d'actions pour la filière bois
- Propriétaires forestiers publics et privés

## Description de l'action



Inciter et accompagner les actions de renouvellement vertueux des forêts publiques ou privées, via les fonds prévus par le livre blanc du département et cogérés avec les EPCI et la filière bois, et/ou via les financements de l'État



Poursuivre les actions de renouvellement durable des forêts publiques menées par les collectivités, avec l'accompagnement de l'ONF

## Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires d'espaces forestiers, concertation

## Besoins de court terme pour accélérer

- Montée en puissance de la médiation

Priorité  
d'adaptation

Diminuer la sensibilité de la forêt de l'Ain face au réchauffement climatique pour préserver des écosystèmes forestiers en bonne santé, prévenir le risque incendie et préserver la filière bois

ACTION



## CONTRIBUER À LA GESTION RÉSILIENTE DE LA FORÊT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- Département
- État
- ONF
- EPCI

### Contributeurs

- Propriétaires forestiers publics et privés
- Filière bois dans l'Ain
- PNR du Haut-Jura



### Description de l'action



Améliorer la connaissance sur l'adaptation de nos forêts au changement climatique : expérimenter la plantations d'essences résilientes dans le Bugey, observatoire forestier de la montagne de l'Ain



Engager tous les acteurs dans la finalisation et la mise en œuvre du futur plan départemental de protection des forêts contre l'incendie



Porter localement d'autres actions complémentaires : stratégie foncière pour lutter contre le reboisement des hameaux et le risque incendie, gestion de la côtière boisée, amélioration de la desserte forestière...

### Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion des propriétaires d'espaces forestiers, concertation

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ressources techniques pour améliorer la connaissance





Priorité  
d'adaptation

Adapter l'activité touristique, en particulier en montagne

**ACTION**

**ADAPTER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU DÉPARTEMENT AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN PARTICULIER LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER**



#### Pilotes

- Département
- EPCI

#### Contributeurs

- Autres collectivités
- Acteurs du tourisme

#### Description de l'action



Poursuivre le plan montagne 2025-2028 : diversifier les activités des stations de sport d'hiver en développant le tourisme « 4 saisons » et en faisant évoluer les infrastructures



Sensibiliser les usagers à la fragilité des écosystèmes de montagne : biodiversité, risque incendie émergent...



Au-delà des territoires de montagne, conduire l'adaptation des infrastructures touristiques : adapter les infrastructures cyclables, végétaliser les équipements de plein air, optimiser les usages de l'eau

#### Conditions de succès

- Prise de conscience collective et partagée entre tous les acteurs
- Concertation sur les actions à mener
- Ressources techniques et d'accompagnement

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Prise de conscience généralisée, mobilisation des acteurs, médiation auprès des usagers



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Février 2026

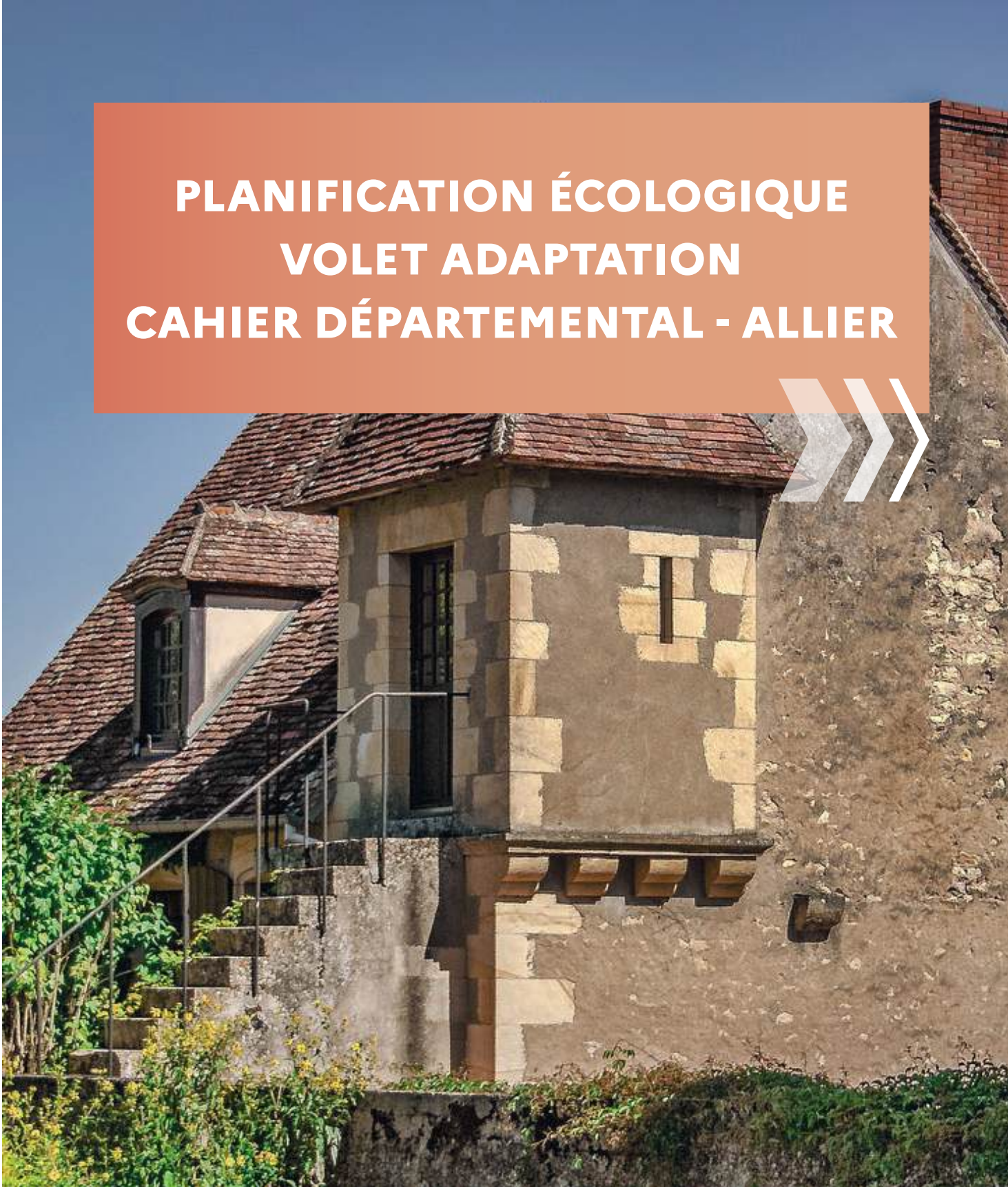
Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - ALLIER



# ... ÉDITORIAL



Christophe NOEL du PAYRAT  
Préfet de l'Allier

Madame, Monsieur,

Ce cahier départemental de la COntférence de Parties (COP), retranscrit le travail mené dans l'Allier pour territorialiser les réponses à apporter au changement climatique.

Les travaux 2025 dédiés à l'adaptation au changement climatique se sont inscrits dans la continuité des travaux que nous avons engagés en 2024 sur son atténuation et sur la préservation de la biodiversité. L'enjeu est de renforcer la résilience de notre territoire face aux défis climatiques.

La concertation que nous avons menée en 2025 a été riche et fructueuse. Une réunion plénière a réuni les principaux acteurs locaux, tandis qu'un questionnaire en ligne a permis de recueillir 221 réponses. Des entretiens approfondis ont également été menés avec plusieurs acteurs clés, notamment les intercommunalités. Ces échanges ont été déterminants pour identifier les actions à mettre en œuvre pour adapter notre territoire aux impacts du changement climatique.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à cette concertation pour leur engagement et leur contribution. Leur expertise et leur connaissance du terrain ont été essentielles pour élaborer une stratégie réellement adaptée aux spécificités de notre département.

À horizon 2050, l'Allier connaîtra une évolution significative des températures et du rythme des précipitations, entraînant une intensification des vagues de chaleur et des épisodes de sécheresse. Pour faire face à ces enjeux, les acteurs locaux ont identifié des mesures d'adaptation. Ces actions, qui vont par exemple de la connaissance de la vulnérabilité du territoire à l'adaptation des bâtiments et des pratiques agricoles, sont essentielles pour protéger les populations, les écosystèmes et les activités économiques du département. Il s'agit ainsi de préserver la qualité de vie des habitants, maintenir l'attractivité du territoire et assurer la pérennité des activités économiques qui y sont implantées. L'intérêt est multiple : contribuer à réduire les risques liés aux événements climatiques extrêmes, à améliorer la santé et le bien-être des populations, à conforter l'activité économique, et à préserver la biodiversité et les ressources naturelles du territoire.

Je vous invite à consulter ce cahier et à vous approprier pleinement cette stratégie pour que, ensemble, nous puissions bâtir un avenir plus résilient pour l'Allier.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Réunion de la COP / volet adaptation  
le 27 juin 2025, à Moulins

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Allier](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant atténuation et adaptation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de l'Allier, une réunion plénière a été organisée le 27 juin 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité.

Un questionnaire en ligne (avec plus de 220 réponses) et des entretiens complémentaires avec les acteurs locaux ont ensuite permis de :

- définir les priorités d'adaptation de l'Allier ;
- partager les actions d'adaptation à mettre en œuvre de façon prioritaire dans le département.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS L'ALLIER

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de l'Allier est un peu moins marquée en moyenne que sur l'Auvergne-Rhône-Alpes (-0,11 °C) et au niveau moyen par rapport à la France (+0,03 °C).

Par rapport à la référence 1976-2005, la température moyenne sur le département devrait encore augmenter de 2,2 °C à l'horizon 2050 (valeur médiane des modélisations). La valeur haute des modélisations pourrait être de +2,45 °C par rapport à aujourd'hui, soit +3,05 °C par rapport à la période préindustrielle.

#### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+1,95 °C à l'échelle du département  
+2,07 °C à Moulins

#### Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

+2,2 °C à l'échelle du département  
+2,2 °C à Moulins

### Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

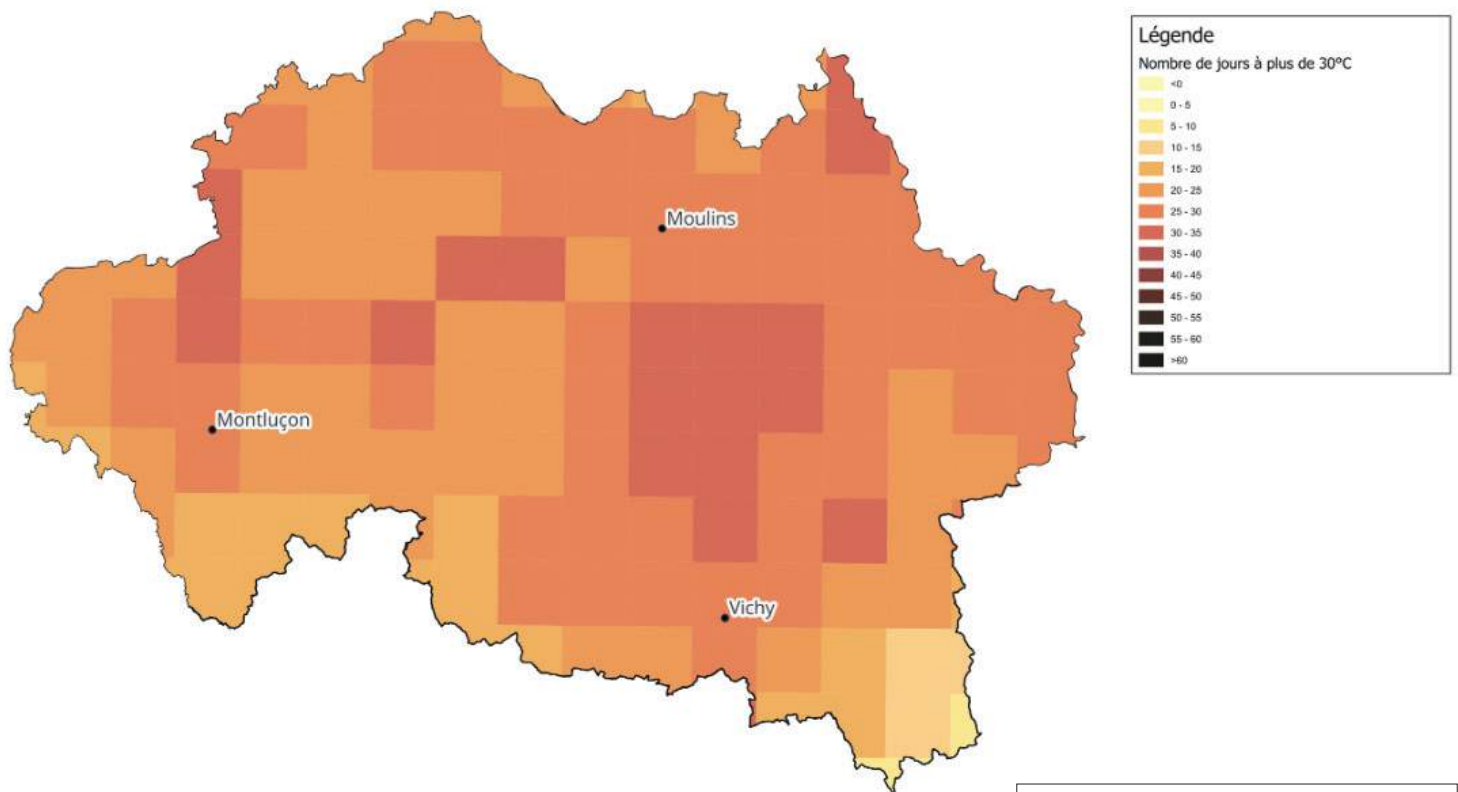
Le nombre de journées chaudes est assez élevé sur le département et a beaucoup augmenté ces 10 dernières années.

L'évolution prévue confirme cette tendance avec une « **généralisation** » de ces journées chaudes qui vont devenir très courantes : doublement prévu par

rapport à la référence actuelle sur le département autour et pendant l'été.

Par exemple, à Moulins, le nombre annuel moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C devrait passer de 12 (moyenne 1976-2005) à 31 en 2050.

### Projection du nombre jours à plus de 30 °C à horizon 2050, selon la TRACC



## Nombre moyen de nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C

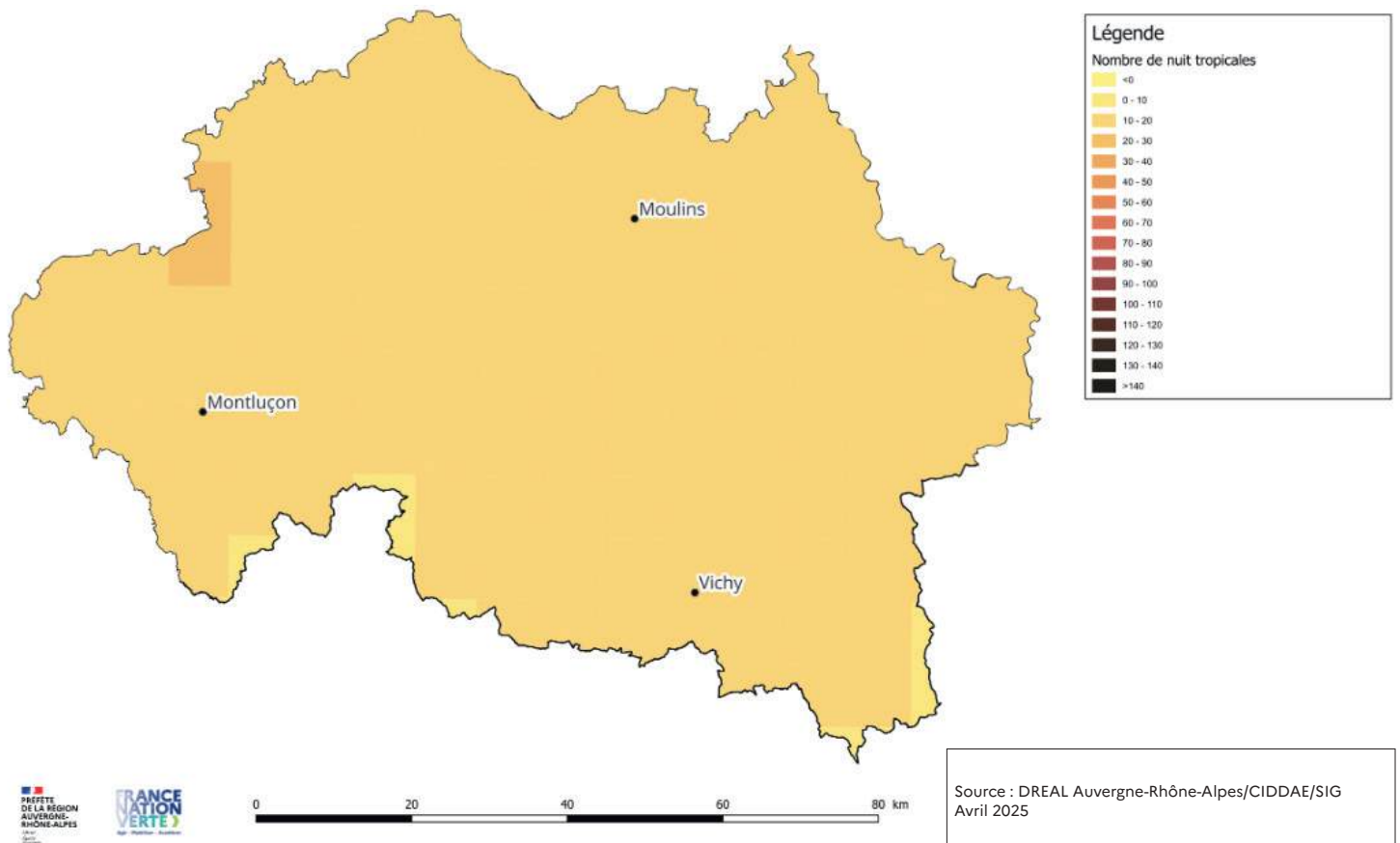
Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C étaient relativement rares au siècle dernier. Elles commencent à apparaître aux endroits chauds du département et se multiplient ces dernières années.

Ce nombre de nuits dites « tropicales » va augmenter drastiquement dans les prochaines années.

La TRACC prévoit ainsi une multiplication par 5 de ce phénomène d'ici 2050 par rapport au climat actuel.

Par exemple, à Montluçon, le nombre annuel moyen de nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C devrait passer de 2 (moyenne 1976-2005) à 14 en 2050.

## Projection du nombre de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C) à horizon 2050, selon la TRACC



## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

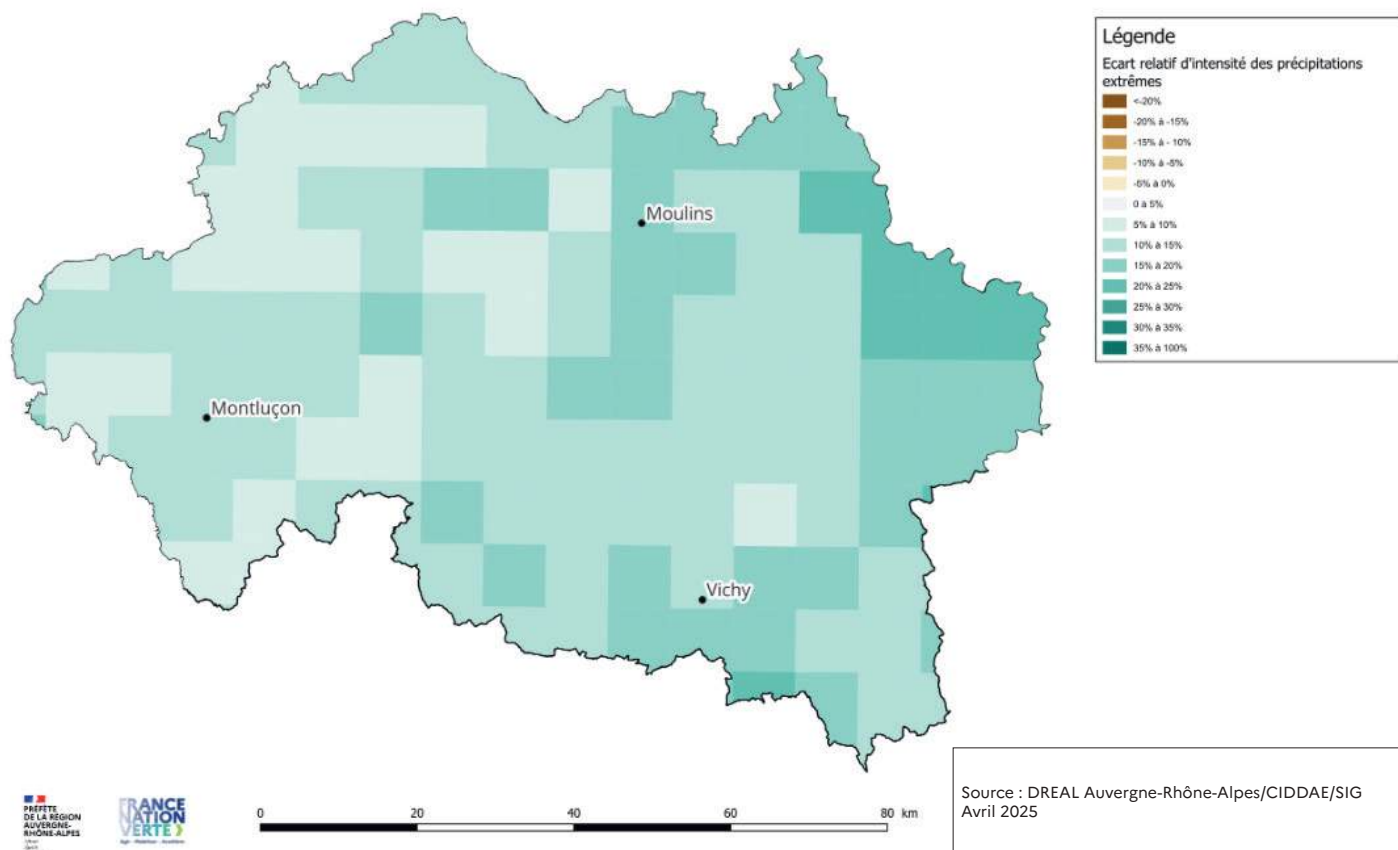
On n'observe pas actuellement de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels sur le département (comme sur le reste de la France).

Il n'est pas non plus possible de dégager une tendance claire en termes de cumul annuel des précipitations sur l'Allier à l'horizon 2050. Par contre, la TRACC prévoit une assez nette augmentation des cumuls hivernaux, de l'ordre de 20 à 25 % suivant les zones.

Par ailleurs, l'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations sera elle aussi assez marquée. Elle pourrait atteindre 10 à 20 % sur l'est du département, et même atteindre près de 50 % dans certains secteurs.

Cette tendance est cependant moins significative sur l'ouest du département.

Évolution relative prévue des cumuls hivernaux selon la TRACC 2050 par rapport à la référence 1976-2005

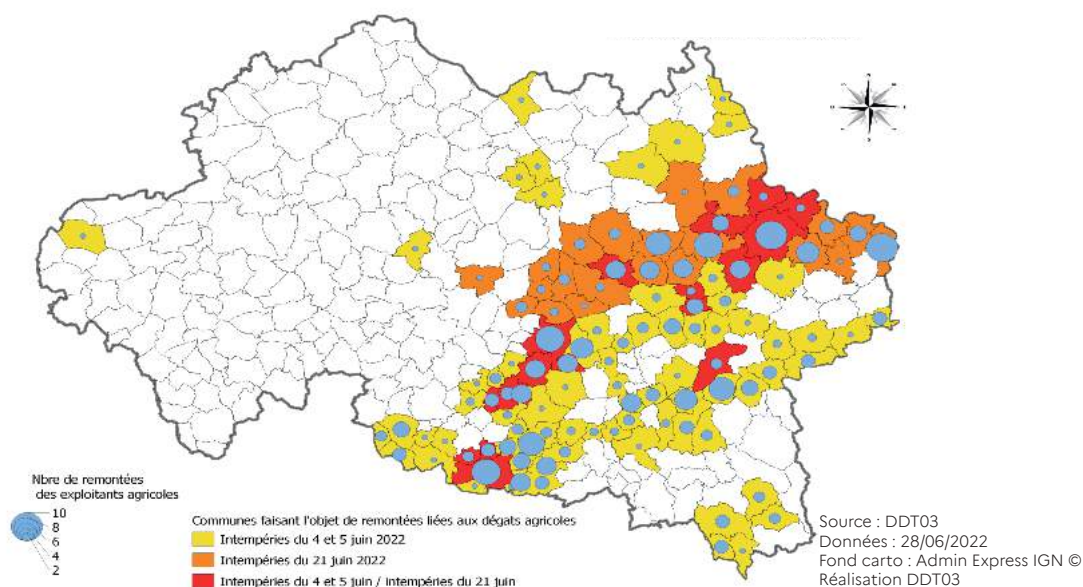


## Multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes

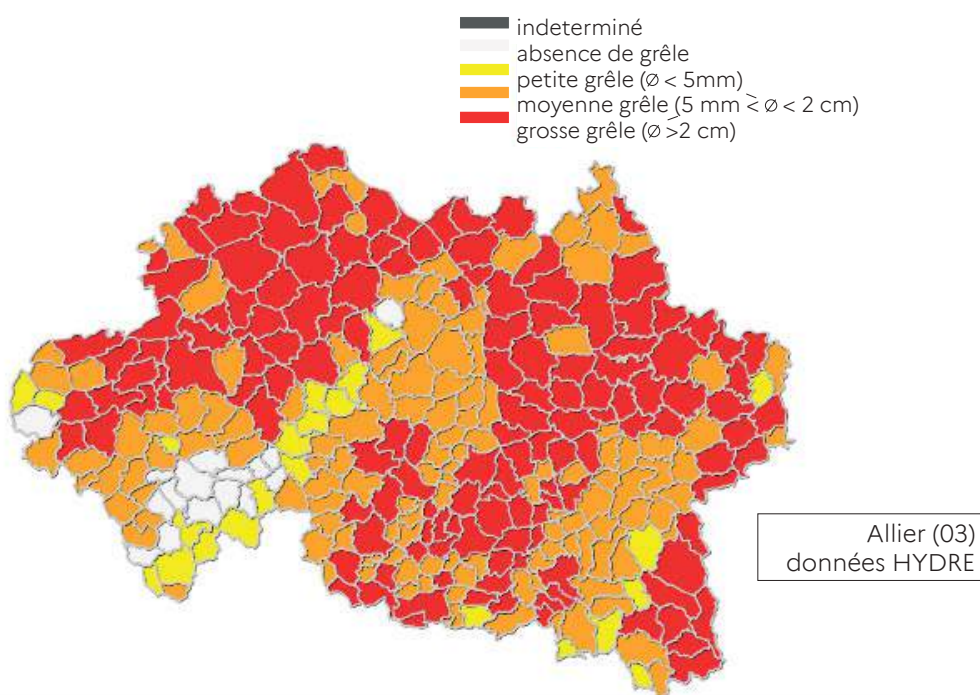
Dans le département de l'Allier, comme dans l'ensemble du territoire français, les effets du changement climatique se traduisent par une intensification et une plus grande fréquence des événements météorologiques extrêmes. Les épisodes de fortes pluies, d'orages violents accompagnés de grêle tendent à se multiplier, avec

des niveaux parfois inédits. Dans les territoires ruraux et agricoles comme l'Allier, cette évolution se traduit par une exposition accrue aux aléas climatiques, susceptibles d'affecter les activités humaines, notamment l'agriculture, et d'accroître les risques de dommages liés à la grêle ou aux orages violents.

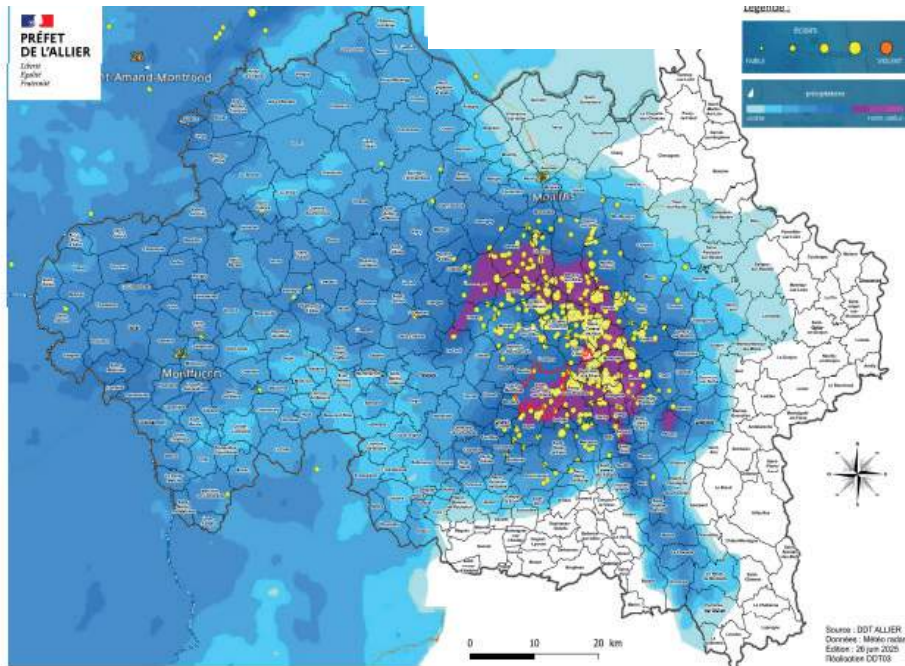
### Communes faisant l'objet de remontées liées aux dégâts agricoles



### Taille de la grêle - 25 juin 2025



## Impacts météorologiques du 25 juin 2025

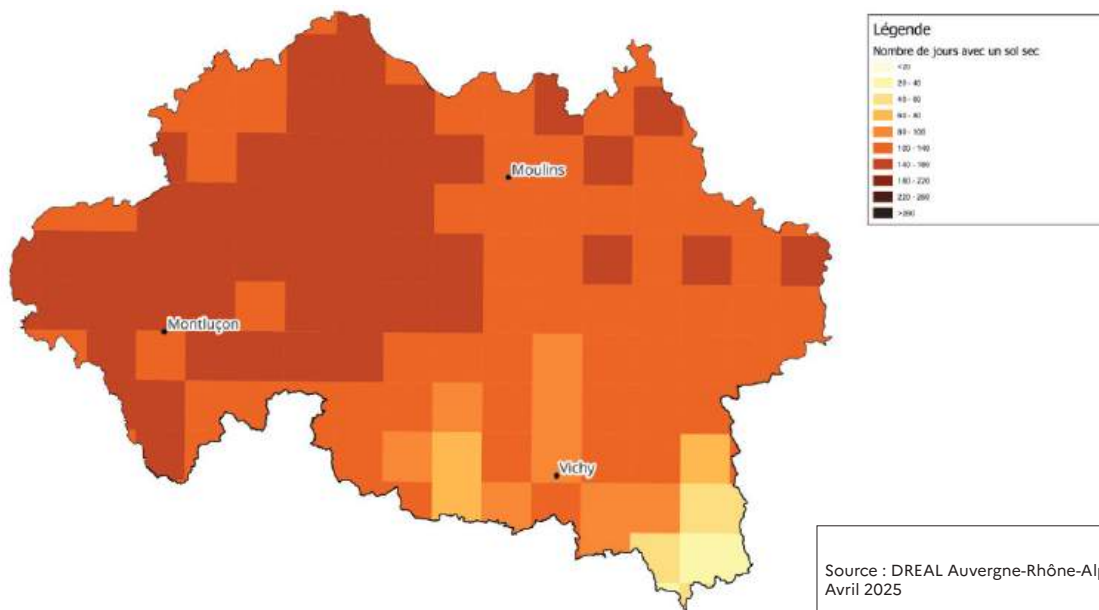


## Évolution de l'humidité des sols

Le nombre de jours secs sur le département est déjà élevé dans le climat de référence (1976-2005) : plus de 110 jours de sols secs par an en moyenne départementale (soit 3,5 mois). Selon la TRACC, ce nombre devrait encore augmenter d'une trentaine de jours sur l'ensemble du territoire selon la

valeur médiane des projections. À l'horizon 2050, la période de sécheresse des sols pourrait même augmenter de presque deux mois dans l'hypothèse haute du scénario de la TRACC. Dans ce cas, on pourrait observer à cet horizon jusqu'à 6 mois de sols secs à l'ouest du département.

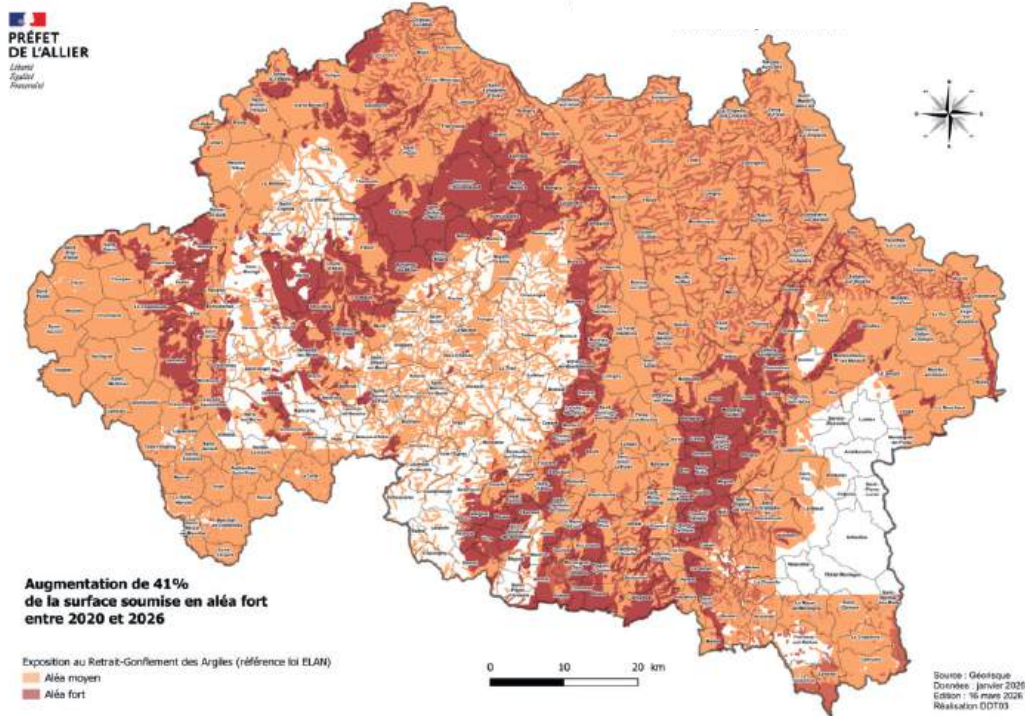
## Projection du nombre de jours avec un sol sec à horizon 2050, selon la TRACC



Cette intensification de la sécheresse des sols accentuera également la sensibilité du territoire au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), déjà particulièrement marqué dans le département de l'Allier. En effet, la diminution prolongée de l'humidité du sol favorise la contraction des matériaux argileux, puis leur dilatation lors des réhumidifications, entraînant des déformations

du terrain susceptibles d'affecter la stabilité des constructions et des infrastructures. L'allongement des périodes de sols secs, conjugué à une alternance plus marquée entre phases de sécheresse et épisodes pluvieux intenses, risque d'accroître la fréquence et l'intensité des désordres liés au RGA, notamment dans les zones déjà classées en aléa fort.

## Exposition au retrait-gonflement des argiles - arrêté du 9 janvier 2026



## Évolution du risque feu de forêt

Parmi les indices utilisés dans le cadre de ses études « Feu et Changement Climatique », Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) pour caractériser la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques. Une sensibilité au feu élevée est ainsi caractérisée par un indice IFM supérieur ou égal à 40.

Sur le département de l'Allier, ce risque élevé est quasi inexistant dans le climat actuel.

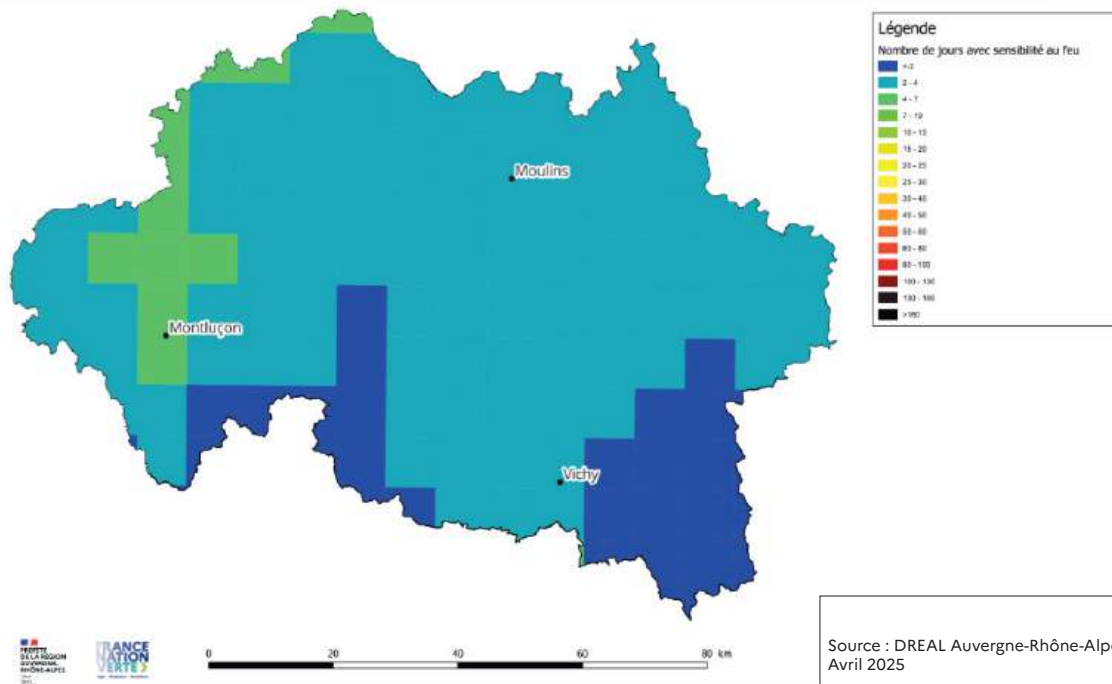
Selon la TRACC, à l'horizon 2050, ce risque apparaît en dehors des reliefs mais reste limité en valeur médiane.

Le risque feux de forêts ne constitue pas un risque majeur dans le département de l'Allier. En effet, si l'aléa est réel et fait l'objet d'une représentation cartographique départementale (cf. carte suivante), la présence d'enjeu, notamment humains, est heureusement minimale.

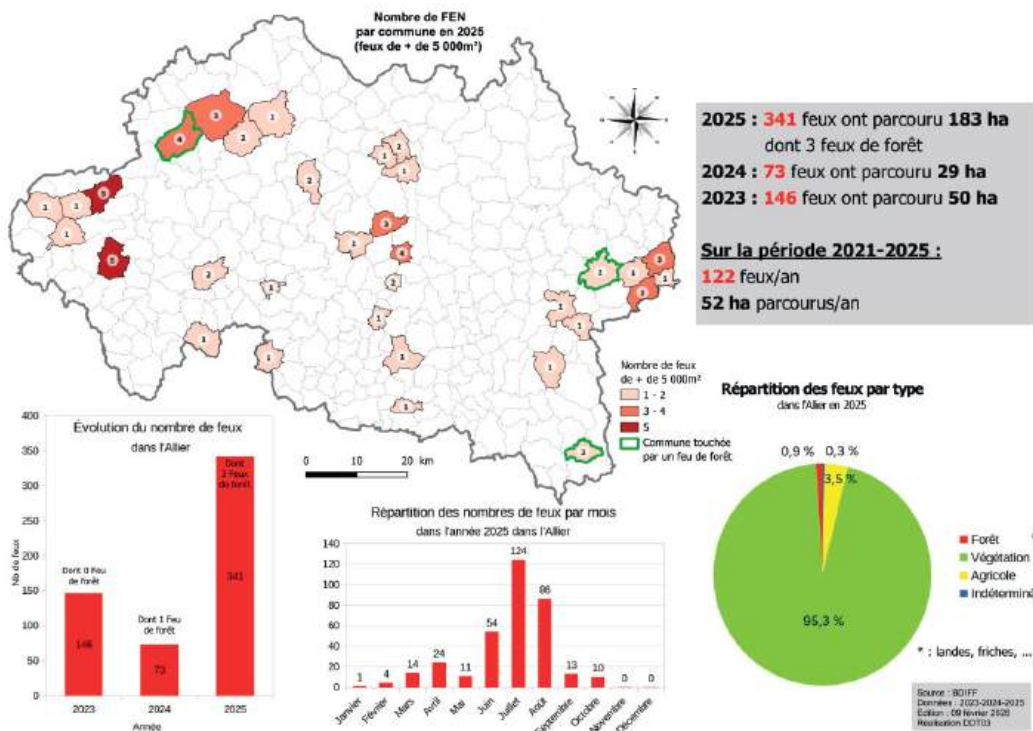
Dans l'Allier, 3 zones sont concernées par l'aléa moyen et modéré : les Combrailles, la Montagne Bourbonnaise et les coteaux de l'Allier, la forêt de Tronçais.

L'infographie 2025 ci-dessous illustre la situation dans le département : les incendies concernent essentiellement des feux de végétation.

## Projection du nombre de jours avec sensibilité au feu à horizon 2050, selon la TRACC



## Les Feux dans les Espaces Naturels (FEN)



## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 1 : Connaissance du risque

Le département se caractérise par une faible densité démographique, une topographie majoritairement plane ou faiblement vallonnée (seules 22 communes étant classées en zone de montagne), et une exposition limitée aux risques naturels majeurs tels que les inondations de grande ampleur ou les grands incendies de forêt. Pour autant, il n'est pas exempt d'aléas climatiques, en particulier d'événements météorologiques intenses et croissants, comme la grêle, les vents violents, ou encore des épisodes de sécheresse et de canicule pouvant notamment fragiliser les populations, les cultures et les infrastructures.

Dans ce contexte, la vulnérabilité du territoire est moins spectaculaire que dans d'autres départements fortement exposés à des risques naturels majeurs. Cette « vulnérabilité diffuse » peut cependant avoir des effets significatifs sur la sécurité et la santé des populations, sur l'économie locale (agriculture, infrastructures, etc.), ainsi que sur la capacité des pouvoirs publics à anticiper et à s'adapter.

Dès lors, l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire face à ces risques climatiques apparaît comme un préalable essentiel pour mobiliser et orienter l'action publique, comme privée.

En effet, les études de vulnérabilité permettent de **mieux identifier les zones ou activités sensibles, d'anticiper les conséquences socio-économiques** (ex. dégâts sur les cultures, infrastructures fragilisées, coûts assurantiels accrus, etc.) et d'**intégrer progressivement l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques locales** (aménagement, prévention des risques, urbanisme, mobilités, énergie, agriculture, etc.).

De plus, la sensibilisation est nécessaire pour renforcer la prise de conscience et éviter un sentiment de « non-exposition ». Les élus, habitants, agriculteurs et autres acteurs économiques doivent percevoir les risques à leur échelle pour s'impliquer dans les démarches d'adaptation.



#### Priorités d'adaptation :

- **Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire de l'Allier au changement climatique, pour faciliter la prise de conscience et l'action.**
  - Poursuivre et intensifier le développement des leviers de gestion des risques : connaître, sensibiliser et protéger.

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 52 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

## Enjeu 2 : Agriculture, Alimentation

L'augmentation des gaz à effet de serre, la hausse des températures, la modification des régimes de précipitations, ainsi que la répétition des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, gels, etc.) perturbent profondément l'ensemble du système de production.

1. Le changement climatique entraîne **une modification profonde des calendriers de travaux agricoles** qui complexifie la gestion des semis, des interventions et des récoltes. Ces perturbations climatiques ont des conséquences directes sur la productivité des cultures céréalières et fourragères. Ceci impacte ainsi fortement l'alimentation des animaux d'élevage.
2. L'augmentation des températures engendre une **augmentation du stress thermique chez les animaux** impactant le bien-être animal et la productivité. Ceci se manifeste par une diminution de l'ingestion alimentaire, une baisse de la fertilité et de la performance.
3. La variabilité accrue des rendements et de la qualité des cultures **fragilise économiquement les exploitations agricoles** et devient anxiogène pour les agriculteurs. L'augmentation des sécheresses prolongées et répétées accroît les besoins en irrigation.

4. La hausse des températures et les excédents d'eau à certaines périodes entraînent **une expansion des ravageurs et des maladies**, affectant à la fois les cultures et les animaux, aggravent les pertes, impactent la production et augmentent les risques sanitaires.

L'agriculture représente non seulement une activité économique structurante pour l'Allier, mais aussi un facteur d'équilibre territorial, de maintien de l'emploi, de sécurité alimentaire et de valorisation des paysages. Sa fragilisation mettrait en péril non seulement le revenu des exploitants, leur renouvellement, leur pérennité économique mais également l'attractivité et la résilience du département.

Par ailleurs, rappelons que l'agriculture soutient l'emploi territorial par la présence d'industries agro-alimentaires (nombreux outils présents sur le territoire pour l'abattage, la transformation, la commercialisation, etc.) et d'Organismes Professionnels Agricoles (OPA). Notons également que de nombreux agriculteurs sont engagés dans la vie du quotidien de leur territoire (conseils municipaux, comités des fêtes, entretien des haies, contrat pour déneigement, etc.) avec souvent des enfants scolarisés dans l'école de leur commune.

Ce contexte climatique nécessitera une adaptation des pratiques en choisissant des variétés mieux adaptées, en diversifiant les cultures, en développant des techniques innovantes de gestion de l'eau, en adaptant les bâtiments d'élevage pour limiter le stress thermique, en préservant la biodiversité (indispensable à l'équilibre des écosystèmes agricoles, à l'amélioration de la fertilisation des sols, au renforcement de la pollinisation, à la pérennité des productions), et en anticipant les risques sanitaires liés aux parasites et maladies émergents.



### Priorités d'adaptation :

- **Dans un objectif de souveraineté alimentaire nationale et locale, élaborer un plan d'actions pour assurer le maintien des productions agricoles bourbonnaises :**
  - Accompagner les exploitants agricoles afin de renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

## Enjeu 3 : Forêt

Le département possède un patrimoine forestier emblématique, notamment avec la forêt de Tronçais, reconnue pour sa qualité et son rôle économique, écologique et paysager (fonctions multiples : production de bois de qualité, emplois, puits de carbone, biodiversité, attractivité touristique et de loisirs). Pourtant, ce patrimoine est aujourd'hui fortement menacé par le changement climatique.

Les constats sont alarmants :

- **Un dépérissement massif** : la surface touchée est passée de 300 000 ha en 2017 à près de 1 000 000 ha en 2023 (DSF/IGN) en France. Les signes observés incluent descente de cimes, réduction du feuillage, mortalité de rameaux et ralentissement de la production biologique. Cela affecte directement la capacité des forêts à jouer leur rôle de puits de carbone.
- **Un bouleversement accéléré** : le cas de la forêt de Tronçais illustre la gravité du phénomène avec des taux de dépérissement estimés à 40-50 % pour le hêtre, 25 % pour le chêne pédonculé et 15-20 % pour le chêne sessile, et une surface totale en dépérissement estimée entre 1 500 et 2 000 ha (sur 10 000 ha).

- **Des essences vulnérables** : hêtre, frêne, sapin pectiné, épicéa et même certaines espèces de chênes.
- **Des coupes sanitaires en forte hausse** : la proportion de coupes sanitaires en forêt publique est passée de 4 % à près de 25 % (ONF).
- **Une pression accrue des parasites et maladies** : attaques d'insectes xylophages (scolytes), maladies nouvelles favorisées par l'affaiblissement des peuplements, sans oublier la pression sélective du gibier (cervidés).

Le réchauffement attendu de +4 °C en un siècle représente une évolution 40 à 400 fois plus rapide que la vitesse naturelle de migration des espèces.

Ces évolutions compromettent à la fois la viabilité économique de la filière bois, la biodiversité forestière et les services écosystémiques (stockage du carbone, régulation de l'eau, accueil de biodiversité, fonctions sociales et paysagères).



### Priorité d'adaptation :

- **Accompagner la gestion durable et l'adaptation des forêts face au dépérissement et aux impacts du changement climatique, en favorisant leur résilience écologique, économique et sociale :**
  - Analyser et comprendre les effets du changement climatique sur la forêt et adapter la sylviculture.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

## Enjeu 4 : Santé

Le département se caractérise par **une population vieillissante** : la part des habitants de plus de 65 ans, déjà élevée (28 % en 2021), devrait atteindre 34 % d'ici 2050. Cette évolution démographique augmente mécaniquement le nombre de personnes vulnérables face aux risques sanitaires liés au changement climatique.

Par ailleurs, l'Allier connaît **une forte exposition aux vagues de chaleur**. Le nombre de jours avec des températures supérieures à 30 °C est en augmentation, plaçant les personnes âgées, isolées ou atteintes de pathologies chroniques dans une situation de risque accru (déshydratation, aggravation des maladies, surmortalité estivale). Les vagues de chaleur sont identifiées comme un risque climatique croissant, responsable de surmortalité. L'augmentation attendue de cette population renforce la vulnérabilité globale du département.

En outre, le changement climatique a également des impacts sur la santé humaine en raison de **l'augmentation des pollinoses**, telles que les ambrosies et les pollens. En effet, la température et la concentration en CO<sub>2</sub> favorisent la croissance des plantes et renforcent leur pouvoir allergisant. Selon certaines études, le nombre de personnes allergiques pourrait atteindre 50 % de la population d'ici 2050. Cela représente un défi important pour la santé publique car les pollinoses peuvent entraîner des problèmes respiratoires, des allergies et même des asthmes.

De plus, le changement climatique favorise **l'expansion de certaines espèces**, telles que le moustique tigre, qui est un vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. La température élevée et l'humidité favorisent la reproduction et la dispersion de ces espèces, ce qui augmente le risque de transmission de ces maladies. Dans l'Allier, le moustique tigre a été détecté depuis 2022, et son aire de répartition est en constante expansion.

L'Allier est également marqué par **une offre médicale insuffisante**, ce qui limite la capacité de prise en charge rapide et adaptée des populations fragiles, notamment en période de crise sanitaire ou climatique. La désertification médicale limite la capacité à prévenir et traiter rapidement les pathologies aggravées par la chaleur. La mise en place de dispositifs de prévention, d'alerte et d'accompagnement social constitue donc un relais indispensable.

**Ces éléments rendent nécessaire une politique proactive de protection, de repérage et de mise à l'abri des personnes vulnérables, en articulation avec les dispositifs sanitaires et sociaux existants.** Cela s'inscrit dans le cadre du Plan régional de santé, qui vise à intégrer les enjeux climatiques dans la prévention et la prise en charge sanitaire. Elle rejoint également la dynamique portée par certains EPCI, notamment via la promotion d'un urbanisme favorable à la santé (création d'espaces de fraîcheur, végétalisation des espaces publics, isolation des bâtiments collectifs, etc.).

### Priorités d'adaptation :

- **Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs :**
  - Adapter le bâti à l'accueil de personnes vulnérables (bâtiments publics et ERP).
  - Sensibiliser la population pour lutter contre l'expansion des espèces à enjeux sanitaires.
- **Mettre en œuvre une politique d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé :**
  - Utiliser les outils de planification (SCoT, PLU-i) comme leviers pour mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

## Enjeu 5 : Bâtiment

La résilience des bâtiments est un sujet d'enjeu majeur pour le territoire de l'Allier, notamment dans le contexte actuel de changement climatique et de nécessité de préserver le patrimoine immobilier. En effet, les bâtiments sont exposés à divers risques naturels et environnementaux qui peuvent impacter leur solidité et leur confort d'habitation.

Le département de l'Allier est l'un des territoires les plus concernés en Auvergne-Rhône-Alpes par le **phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA)**. Celui-ci, accentué par l'augmentation du nombre de jours de sécheresse des sols, fragilise directement les constructions. La quasi-totalité du territoire est exposée à un risque moyen, avec des zones à exposition forte qui concernent une part significative du parc bâti, avec une hausse de 41 % de la surface soumise à aléa fort entre 2020 et 2026. Ce phénomène entraîne des désordres structurels dans les logements (fissurations, instabilité des fondations, etc.), générant des coûts élevés de réparation pour les ménages et une perte de valeur du patrimoine immobilier. Ainsi, l'ampleur de l'exposition au RGA de l'Allier nécessite d'encourager la prévention (techniques de construction adaptées, gestion de la végétation, maîtrise de l'arrosage autour des fondations, etc.) et la remédiation pour limiter les désordres sur les habitations existantes. L'enjeu est à la fois économique (réduction des coûts de réparation), social (soutien des ménages fragiles) et patrimonial (préservation de la valeur des logements).

Parallèlement, le département est marqué par **une forte présence de passoires énergétiques**. Selon les communes, entre 40 et 100 % des logements présentent une étiquette énergétique E, F ou G. La situation est particulièrement critique dans les zones rurales, où la part de ces logements peut dépasser les 80 %, ce qui accentue les inégalités. Ces bâtiments souvent anciens, mal isolés et énergivores, et construits sans dispositif de régulation thermique, deviennent difficilement habitables en été avec les vagues de chaleurs, dont la fréquence et l'intensité augmentent avec le changement climatique. Intégrer le confort d'été dans les projets de rénovation (isolation adaptée, protections solaires, ventilation naturelle, végétalisation, etc.) et dans la construction neuve est un impératif de santé publique et de qualité de vie. Encourager ces mesures favoriserait la diffusion de pratiques constructives et de rénovation plus durables, limitant les consommations d'énergie et réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tout en préparant le territoire à des conditions climatiques futures plus contraignantes.

Ces constats révèlent une double vulnérabilité :

- structurelle, avec l'exposition forte au RGA ;
- thermique et énergétique, avec une inadaptation des logements aux vagues de chaleur.

### Priorités d'adaptation :

- **Favoriser la résilience des bâtiments :**
  - Reprise de l'action 2024 : poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur logement y compris les personnes vulnérables/précaires.
- **Prévenir le risque retrait-gonflement des argiles (RGA) :**
  - Expérimenter le dispositif du fonds de prévention du RGA pour prévenir les désordres sur les constructions ;
  - Sensibiliser les services instructeurs à l'attestation spécifique au risque de RGA, afin que les vérifications de l'attestation lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) soient exhaustives.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles
- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs

## Enjeu 6 : Ressource naturelle - Eau

Le département est régulièrement confronté à des épisodes de sécheresse estivale et à des vagues de chaleur, qui entraînent des tensions sur la ressource en eau avec des impacts directs sur les populations, la biodiversité et les habitats naturels, l'agriculture et l'économie locale. Ces épisodes récurrents conduisent chaque année à la mise en place d'arrêtés sécheresse, témoignant d'un déséquilibre croissant entre offre et demande en eau.

Si les pertes par fuites dans les réseaux d'eau potable semblent moins importantes que dans d'autres départements, elles restent significatives et représentent un gisement de sobriété non négligeable. **La gestion durable de l'eau devient un enjeu central pour la résilience du territoire :**

- Les usages agricoles, domestiques et industriels sont directement impactés par les restrictions ;
- Le changement climatique accroît la variabilité et l'intensité des épisodes de sécheresse ;
- Les réseaux vieillissants restent fragiles face aux aléas (sécheresse, mouvements de sol, RGA, etc.).

La loi Climat et Résilience confère au préfet la possibilité de demander aux opérateurs la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des réseaux : identification des risques, fonctionnement en mode dégradé en cas de crise, conditions de retour à la normale, et définition des investissements prioritaires pour améliorer la résilience (renouvellement de conduites, sécurisation de l'approvisionnement, dispositifs de fonctionnement en mode dégradé, etc.).

Au-delà de la réduction des fuites, les enjeux de sobriété et d'innovation encouragent la diversification des solutions (réutilisation des eaux pluviales, valorisation des eaux usées traitées, sensibilisation des usagers à la sobriété), contribuant à limiter la pression sur la ressource.



### Priorité d'adaptation :

- **Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau :**
  - Décliner le plan « eau » à l'échelle départementale.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 10 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de l'Allier au changement climatique.

Ces actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**ALLIER**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire de l'Allier au changement climatique pour faciliter la prise de conscience et l'action

ACTION

POURSUIVRE ET INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES LEVIERS DE GESTION DES RISQUES : CONNAÎTRE, SENSIBILISER, PROTÉGER



#### Pilotes

- État
- Collectivités et EPCI

#### Contributeurs

- Tous les acteurs

#### Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'échelle des territoires afin d'améliorer la connaissance des différents impacts du changement climatique et des risques.



Développer la culture du risque sur le territoire : sensibiliser les élus, le grand public et les scolaires à la vulnérabilité du territoire (ateliers, sentiers pédagogiques, etc.) pour une meilleure appropriation des enjeux par la population, notamment lors de la « journée nationale de la résilience ».



À travers les outils de gestion des risques (PEP/PAPI, PPR, PAC, PICS, PCS, DICRIM), améliorer la connaissance et mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité afin de protéger les populations.

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'outils de gestion du risque créés ou révisés sur le territoire : PICS, PPR, PEP, PAPI, etc.
- Nombre de mesures de protection mises en place

#### Conditions de succès

- Implication des acteurs

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Financements

Priorité  
d'adaptation

Dans un objectif de souveraineté alimentaire nationale et locale, élaborer un plan d'actions pour assurer le maintien des productions agricoles bourbonnaises

**ACTION**

**ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS AGRICOLES AFIN DE RENFORCER LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



### Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État

### Contributeurs

- Organisations professionnelles agricoles
- Tous les acteurs de la filière engraissement
- Consommateurs (restauration collective, etc.)

### Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Réaliser une étude sur les leviers de réduction des GES dans les systèmes agricoles du département (action 2024).



Renforcer la gestion quantitative et qualitative de l'eau.



Développer les circuits longs et courts.



Développer la filière engraissement : aider à développer les outils d'engraissement par l'identification des freins et leur résolution, en associant l'ensemble des acteurs de la filière amont-aval, notamment les outils d'abattage et de commercialisation du territoire.

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions (études, réunions, outils, livrables, etc.)
- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Évolution des chiffres « ma cantine »

### Conditions de succès

- Adhésion de la profession
- Financement des études
- Lien avec la démarche Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique (AP3C)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité  
d'adaptation

Accompagner la gestion durable et l'adaptation des forêts face au dépérissement et aux impacts du changement climatique, en favorisant leur résilience écologique, économique et sociale

**ACTION**

## ANALYSER ET COMPRENDRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA FORÊT ET ADAPTER LA SYLVICULTURE



### Pilotes

- État
- ONF
- CNPF

### Contributeurs

- Propriétaires forestiers publics et privés
- Acteurs de la filière

### Mise en œuvre



2025 - 2050

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Mettre en place, puis suivre un réseau de sites pilotes en forêt publique et privée.



Adapter la sylviculture : adapter les documents de gestion de la forêt en tenant compte de la trajectoire climatique prévisionnelle et faire évoluer les pratiques (préservation des sols, diversification, densité des peuplements, gestion des ongulés, etc.).



Renouveler les parcelles dépérissantes : en complément de la régénération naturelle, planter des espèces déjà présentes mais de provenance plus méridionale (migration assistée) et introduire des essences nouvelles (diversification) en forêt domaniale et privée ainsi que sur les parties du domaine public de l'État en phase de boisement.



Sensibiliser et former à la vulnérabilité des forêts et à l'adaptation des pratiques : organiser des réunions pour les propriétaires forestiers pour leur faire connaître les outils disponibles, les expérimentations en cours et faciliter les échanges de bonnes pratiques.



Sensibiliser le public (sentiers pédagogiques, etc.).

### Indicateurs de suivi



- Nombre de documents de gestion revus (plans simples de gestion, documents d'aménagement, diagnostics)
- Nombre de sites pilotes mis en place et suivis
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de communes concernées (plantation d'arbres, etc.)
- Nombre d'actions de sensibilisation

### Conditions de succès

- Moyens humains mobilisables (experts forestiers, CNPF, experts et gestionnaires en forêt domaniale)
- Financements, disponibilité en plants, offre suffisante d'entreprises de travaux forestiers

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité  
d'adaptation

Accompagner la transformation de la filière agricole dans l'Allier

**ACTION**



## METTRE EN PLACE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE GESTION DES HAIES



### Pilotes

- État
- Collectivités et EPCI
- Associations
- OPA

### Contributeurs

- Aménageurs

### Mise en œuvre



2024 - 2026

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Réaliser l'état des lieux des linéaires de haies dans le département (réalisé).



Tenir une réunion d'information sur les avantages agro-écologiques de la haie (réalisé).



Explorer les conditions d'émergence d'une filière économique, trouver les bons relais et appuyer les exploitations pour aller vers la rentabilité de l'entretien et de la gestion des haies (vers la mise en place d'une filière économique).



Sensibiliser les exploitants à la gestion durable de la haie et à sa fonction d'adaptation.

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer de données économiques permettant la valorisation de la haie

### Conditions de succès

- Obtenir l'adhésion de la profession et des collectivités

Priorité  
d'adaptation

Mettre en œuvre une politique d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé

**ACTION**

**UTILISER LES OUTILS DE PLANIFICATION (SCOT, PLU-I) COMME LEVIERS POUR METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ**



#### Pilotes

- Collectivités

#### Contributeurs

- État

#### Mise en œuvre

- en continu

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action

- Utiliser les outils de planification afin d'inciter les projets de renaturation/végétalisation/réduction des îlots de chaleur.
- Intégrer la TRACC dans les projets de territoire et les plans/programmes.
- Élaborer des stratégies locales d'adaptation au changement climatique.

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de plans/programmes élaborés/révisés intégrant la TRACC
- Nombre de projets financés dans le cadre du Fonds vert
- Nombre de stratégies locales d'adaptation au changement climatique adoptées

#### Conditions de succès

- Adhésion et volonté politique

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Sensibilisation des élus
- Financements



Priorité  
d'adaptation

Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs

**ACTION**

**SENSIBILISER LA POPULATION POUR LUTTER CONTRE L'EXPANSION DES ESPÈCES À ENJEUX SANITAIRES**



**Pilotes**

- État

**Contributeurs**

- Collectivités et EPCI
- Chambre d'agriculture
- Associations

**Mise en œuvre**



2030

**Description de l'action**



Faire le point annuellement sur les espèces exotiques envahissantes présentes dans le département.



Relayer les informations disponibles.



Agir sur le terrain directement au contact des populations ou des organismes relais.

**Indicateurs de suivi**



- Nombre d'actions (dont réunions)
- Nombre de référents multi-espèces EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)

**Conditions de succès**

- Implication des acteurs

Priorité  
d'adaptation

Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs

**ACTION**

## ADAPTER LE BÂTI À L'ACCUEIL DE PERSONNES VULNÉRABLES (BÂTIMENTS PUBLICS ET ERP)



### Pilotes

- Collectivités
- État
- Propriétaires et gestionnaires d'ERP

### Contributeurs

- EPCI
- Associations

### Mise en œuvre



2026 - 2035

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Réaliser des rénovations exemplaires sur le patrimoine public, notamment les établissements accueillant des personnes vulnérables, en tenant compte de l'efficacité énergétique, du confort d'été et de la qualité de l'air intérieur.



Sensibiliser les propriétaires d'ERP concernés au respect de la qualité de l'air intérieur (crèches, etc.) pour rappeler les points importants sur lesquels veiller et améliorer la connaissance sur les contrôles à effectuer.

### Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Nombre d'actions (réunions, actions de sensibilisation, etc.)

### Conditions de succès

- Subventions
- Adhésion et volonté politique

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité  
d'adaptation

Favoriser la résilience des bâtiments

**ACTION**



**POUR SUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR LOGEMENT NOTAMMENT LES PERSONNES VULNÉRABLES/PRÉCAIRES**



#### Pilotes

- Collectivités
- État
- Délégation locale de l'ANAH

#### Contributeurs

- Collectivités
- État

#### Mise en œuvre



2024 - 2029

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Renforcer la structuration du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH).



Poursuivre la mobilisation du fonds partenarial d'avance de trésorerie pour les propriétaires les plus modestes.



Assurer une couverture territoriale complète en matière d'accompagnement et d'ingénierie.



Proposer un partenariat large avec le secteur bancaire pour sécuriser les financements des travaux.



Aller au contact des propriétaires les plus pauvres pour promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique et le confort d'été.

#### Conditions de succès

- Mettre en œuvre des solutions de conseil efficaces
- S'assurer de la capacité des propriétaires à investir

Priorité  
d'adaptation

Prévenir le risque lié au retrait-gonflement des argiles (RGA)

**ACTION**

**EXPÉRIMENTER LE DISPOSITIF DU FONDS DE PRÉVENTION DU RGA POUR PRÉVENIR LES DÉSDORDRES SUR LES CONSTRUCTIONS**



**Pilotes**

- État

**Contributeurs**

- Collectivités
- Services instructeurs autonomes (SIA)

**Mise en œuvre**

2026 - 2027



Impact 

Faisabilité 

**Description de l'action**



Mener l'expérimentation dans le département jusqu'à fin 2027, en sensibilisant la population à l'importance de prévenir les risques liés au RGA et en promouvant le dispositif.



Sensibiliser les SIA à l'attestation spécifique au risque RGA, afin que les vérifications soient exhaustives (lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux – DAACT).

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de dossiers financés
- Nombre d'actions de communication sur le dispositif

**Conditions de succès**

- Sensibilisation et adhésion de la population
- Soutien des élus locaux
- Adaptation du dispositif au besoin et aux ressources de la population
- Diffusion de l'information auprès des potentiels bénéficiaires

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Budget alloué par l'Etat
- Réseau de professionnels suffisant pour une bonne mise en œuvre de la démarche sans délai allongé

**Priorité  
d'adaptation**

Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau

**ACTION****DÉCLINER LE PLAN « EAU » À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE****Pilotes**

- État
- Collectivités et EPCI
- Agence de l'eau Loire Bretagne

**Contributeurs**

- Usagers
- Aménageurs

**Mise en œuvre**

2026 - 2030

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Ajuster les autorisations de prélèvement d'ici 2030 pour les principaux consommateurs.



Favoriser l'infiltration sur site et réduire l'imperméabilisation des sols : en fonction des opportunités d'aménagement, inciter les collectivités à intégrer systématiquement en amont des projets une analyse technique sur la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives au tout réseau).



Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées, le cas échéant, favoriser la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : promouvoir des actions de réduction des déversements directs au milieu naturel par temps de pluie (mise en séparatif de réseaux, réfection de réseaux, métrologie, stockage par temps de pluie, etc.).

**Indicateurs de suivi**

- Volume autorisé (en m<sup>3</sup>) en 2030
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de projets
- Montant de travaux financés

**Conditions de succès**

- Prix de l'eau
- Évolutions technologiques
- Efficacité des campagnes de sensibilisation

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Formation des nouveaux élus municipaux en 2026-2027
- Ingénierie
- Engagements des principaux préleveurs en période de sécheresse



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Mai 2026

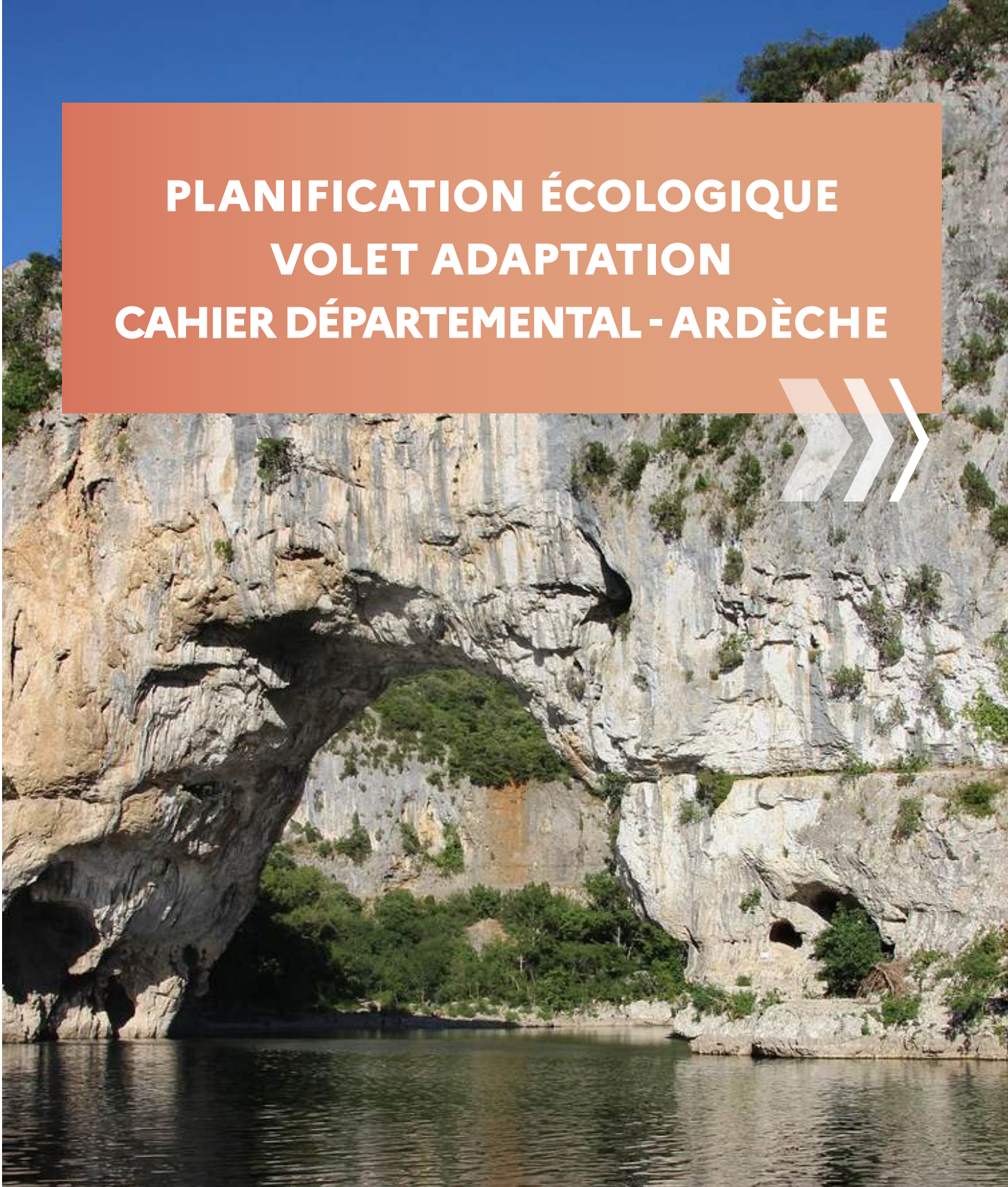
Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - ARDÈCHE



# ... ÉDITORIAL



**Benoît TRÉVISANI**  
Préfet de l'Ardèche

Parce que le dérèglement climatique accroît à la fois la récurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques exceptionnels, et donc les menaces qu'ils font peser sur les populations, la transition écologique est une exigence.

La démarche engagée dans le cadre de la conférence des parties (COP) en Ardèche s'est voulue la plus fédératrice possible en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire : services de l'État, élus et collectivités locales, acteurs économiques et chambres consulaires, acteurs associatifs, étudiants et lycéens.

Les travaux conduits en 2024, consacrés à l'atténuation du dérèglement climatique, ont permis d'aboutir à l'élaboration de vingt actions prioritaires, complémentaires des initiatives déjà menées.

En 2025, l'adoption du 3<sup>ème</sup> Plan National d'Adaptation au Changement Climatique a permis de lancer le second volet des COP : celui de l'adaptation au changement climatique dont les conséquences (pluies et inondations, canicules, sécheresses, incendies, etc.) sont déjà visibles en Ardèche.

Aussi, la stratégie d'adaptation au changement climatique doit d'abord être pensée au niveau local, au plus près du terrain.

En Ardèche, un premier rassemblement de la COP départementale, le 7 juillet 2025, a permis de partager nos connaissances sur le changement climatique et les principales vulnérabilités de notre département. Cet évènement a permis d'identifier collectivement les champs d'actions prioritaires qui sont présentés dans ce cahier, ainsi que des premières actions à renforcer ou initier dès le début de l'année 2026.

Le second rassemblement de la COP départementale, le 5 décembre 2025, a permis de partager la feuille de route départementale ainsi constituée, et a montré, à travers les prises de parole et témoignages, que nombre d'acteurs locaux sont déjà passés à l'action. Ces exemples doivent nous inspirer et nous inciter à accélérer, amplifier et massifier nos efforts.

Les services de l'État en Ardèche, sous mon autorité, continueront à maintenir cette dynamique, en accompagnant les stratégies des territoires, en appuyant les démarches et projets vertueux, en mettant en lumière les projets inspirants.

**La transition écologique ne réussira que si elle fédère toutes les parties prenantes et se conjugue harmonieusement avec l'aménagement et le développement de nos territoires.**

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



1<sup>ère</sup> réunion COP Adaptation  
le 7 juillet 2025 à Saint-Jean-de-Muzol



2<sup>de</sup> réunion COP Adaptation  
le 5 décembre 2025 à Lyas

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Ardèche](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimpermeabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Pour construire la feuille de route départementale de la COP relative à l'adaptation des territoires ardéchois au changement climatique, les services de l'État en Ardèche ont organisé en 2025 deux rencontres plénières, en juillet et décembre, rassemblant l'ensemble des parties prenantes du territoire : les élus et les collectivités locales, les représentants du monde de l'industrie et de l'agriculture, les partenaires institutionnels, les associations, etc. Parallèlement aux plénières, les territoires engagés dans une démarche de PCAET (plan climat air énergie territorial) ont été sollicités afin de faire remonter les actions qu'ils engagent sur le volet adaptation de leur stratégie de territoire.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 EN ARDÈCHE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de l'Ardèche est légèrement plus marquée en moyenne que sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,12 °C) et encore un peu plus marquée par rapport à la France (+0,26 °C).

Si on compare à la référence des modèles de 1976-2005, la température moyenne du département devrait encore augmenter de 2,3 °C à l'horizon 2050 (valeur médiane des modélisations).

La valeur haute prévue est à 2,45 °C.

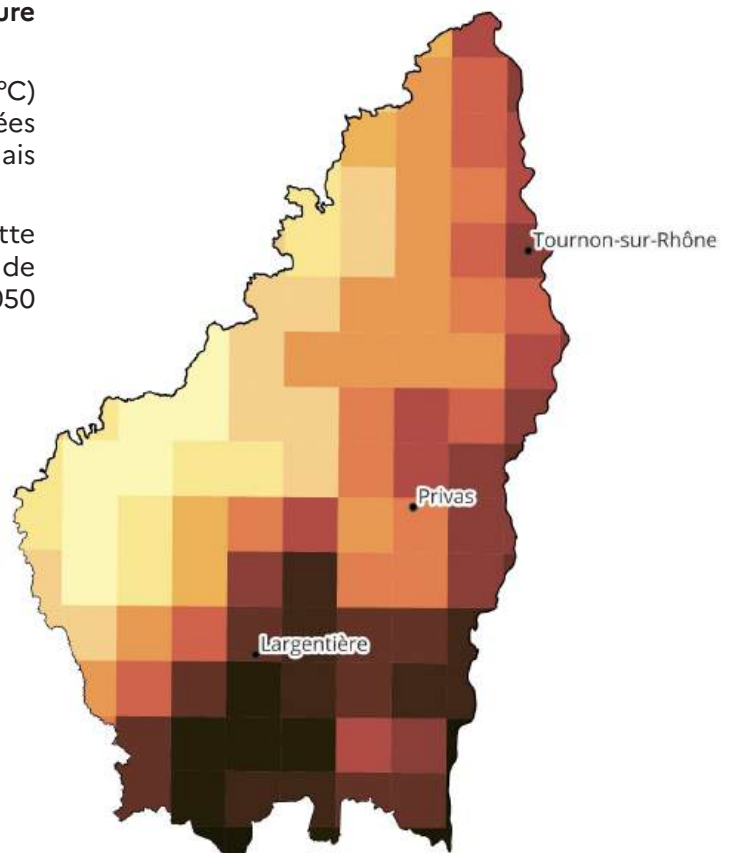
### Projection de la température moyenne en 2050

+2,3 °C à l'échelle du département de l'Ardèche  
+2,25 °C à Aubenas  
+2,35 °C à Issanlas

### Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

Le nombre de journées chaudes (à plus de 30 °C) est très variable sur le département. Ces journées commencent à apparaître sur le relief à l'ouest mais sont courantes en été sur l'est et le sud.

L'évolution prévue en 2025 confirme une nette multiplication de ces journées chaudes avec plus de 50 jours en moyenne par an à l'horizon TRACC 2050 sur Aubenas.



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

## Évolution du nombre de nuits tropicales

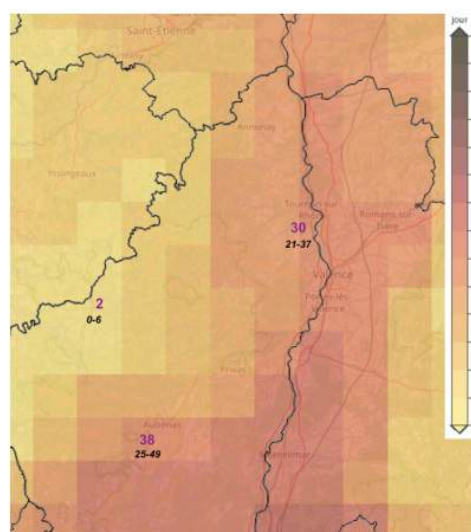
Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C étaient rares au siècle dernier. Elles commencent à apparaître aux endroits chauds du département.

Ce nombre de « nuits tropicales » (températures supérieures à 20 °C) va se démultiplier dans les prochaines années sur les secteurs chauds (près de 50 nuits en moyenne à l'horizon TRACC 2050 sur le sud du département) et apparaître sur le relief.

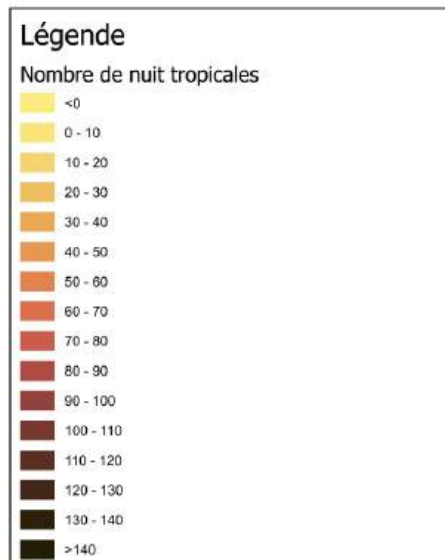
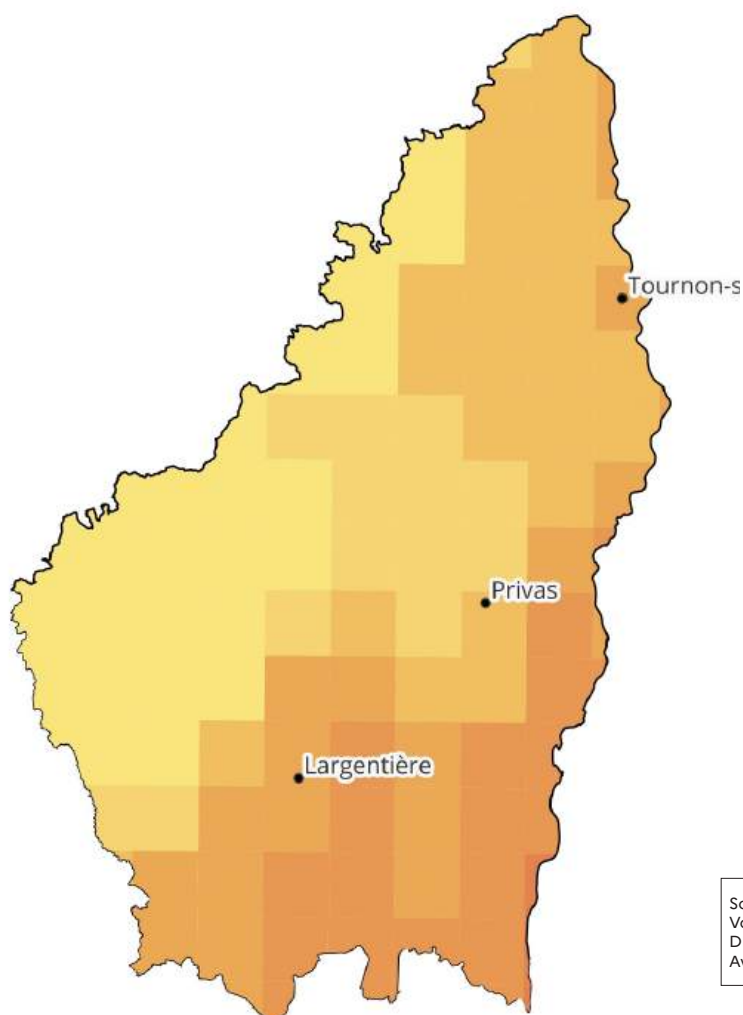
**30** : nombre de jours moyen  
**25-49** : minimum et maximum du nombre de jours.

## Projection selon la TRACC 2050 du nombre de jours où la température nocturne ne redescend pas en dessous de 20 °C

Source : Météo France



## Nombre de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C)



Source : SPGE  
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
 Avril 2025

## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

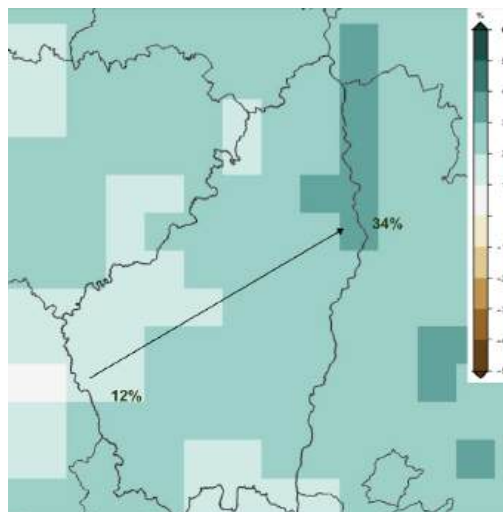
On n'observe pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuelles sur le département (comme sur le reste de la France).

On observe en revanche une nette augmentation des cumuls hivernaux, notamment sur le nord-est du département.

Le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les épisodes de pluie très intenses se multiplient, causant des inondations violentes. Le Nord-Ardèche a été particulièrement impacté par les inondations d'octobre 2024 qui ont causé de très importants dégâts sur les communes de Limony et d'Annonay.

## Évolution relative prévue des cumuls hivernaux selon la TRACC 2050 par rapport à la référence 1976-2005

Source : Météo France



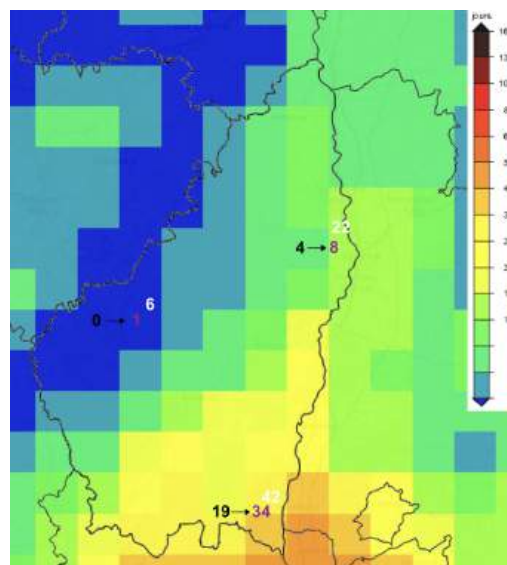
## Évolution du risque de feu de forêt

Sur le département de l'Ardèche, le risque feu de forêt se concentre vers le sud-est avec dans le climat récent une vingtaine de jours dont l'indice IFM (Indice Forêt Météo) est supérieur à 40, ce qui marque un risque de feu avéré. Ce type de risque n'existe pas encore sur le relief.

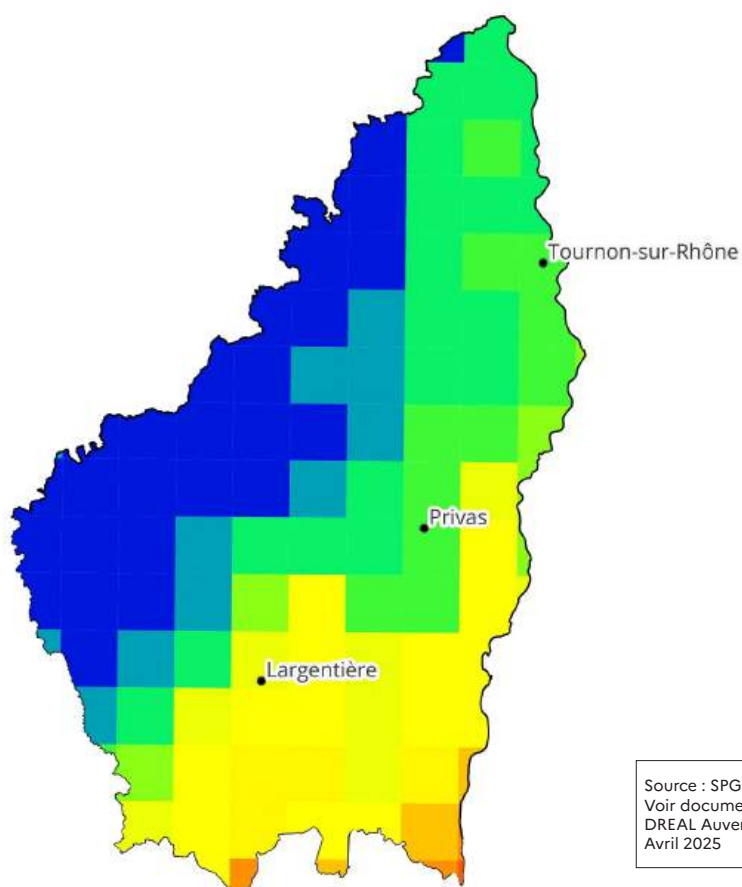
À l'horizon TRACC 2050 en revanche, ce risque va apparaître lentement sur les zones montagneuses alors que sur le sud du département et dans la vallée, il doublera.

## Évolution prévue du nombre de jours avec risque feu Météo élevé TRACC 2050

Source : Météo France



## Nombre de jours avec sensibilité au feu - Ardèche



### Légende

Nombre de jours avec sensibilité au feu

Blue	< 2
Light Blue	2 - 4
Light Green	4 - 7
Green	7 - 10
Light Yellow	10 - 15
Yellow	15 - 20
Orange	20 - 25
Light Orange	25 - 30
Orange	30 - 40
Dark Orange	40 - 50
Red-Orange	50 - 60
Red	60 - 80
Dark Red	80 - 100
Black	100 - 130
Black	130 - 160
Black	> 160

Source : SPGE

Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les travaux sur l'adaptation en Ardèche se sont déroulés en deux plénières (juillet puis décembre 2025) assorties de groupes thématiques qui ont proposé dans l'intervalle des actions concrètes à conduire prioritairement dans le département.

**La première COP volet adaptation a eu lieu le 7 juillet 2025.** Elle a réuni plus de 130 personnes. En amont de l'évènement, les services de l'État ont transmis un document pédagogique distribué à l'ensemble des participants, disponible sur la [plateforme collaborative de la COP Ardèche](#).



Cette première plénière s'est déroulée en deux temps.

Après une vision prospective de l'Ardèche en 2050 dressée par Météo France, le philosophe Alexandre Monnin a apporté son regard sur les enjeux ardéchois, à la lumière de ses recherches sur le concept de la [« redirection écologique »](#).

À travers des témoignages et des échanges en petits groupes, les participants ont ensuite travaillé sur l'adaptation au changement climatique dans les domaines suivants, particulièrement structurants en Ardèche :

- la construction et la rénovation des bâtiments ;
- l'agriculture, le tourisme et les principales activités économiques du département ;
- la protection des personnes vulnérables.

**La deuxième COP « adaptation » a eu lieu le 5 décembre 2025.** Elle a eu pour fil conducteur la prévention des risques. Cette plénière a permis de compléter la première réunion en rappelant les enjeux de prévention et de gestion de crise en Ardèche, via notamment les témoignages d'élus locaux sur leurs territoires. La doctrine départementale construite par les services de l'État et le SDIS en 2022 concernant la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans les projets d'aménagement a également été rappelée. Pour rappel, celle-ci interdit notamment les constructions nouvelles en cœur de massif forestier, et demande un éloignement de 50 mètres de la forêt pour les constructions nouvelles en lisière de massif. L'assemblée a rappelé la nécessité avec le changement climatique de maintenir ces principes, et de traiter également les phénomènes de ruissellement.

La problématique de l'entretien des secteurs boisés dans les zones soumises à risque d'inondation a également été soulevée, car un défaut d'entretien est susceptible de générer des embâcles en cas de fortes crues, comme celles à l'origine de la submersion du pont de Limony en octobre 2024. Les élus locaux ont rappelé à juste titre le manque de leviers réglementaires pour imposer l'entretien de ces secteurs.

Enfin, les quatre groupes de travail thématiques (agriculture, tourisme, économie et urbanisme et santé) créés en juillet 2025 ont présenté leurs travaux et propositions d'actions d'adaptation sur chacun des enjeux retenus à l'issue de la première COP.

## Enjeu 1 : Adaptation des bâtiments face au changement climatique

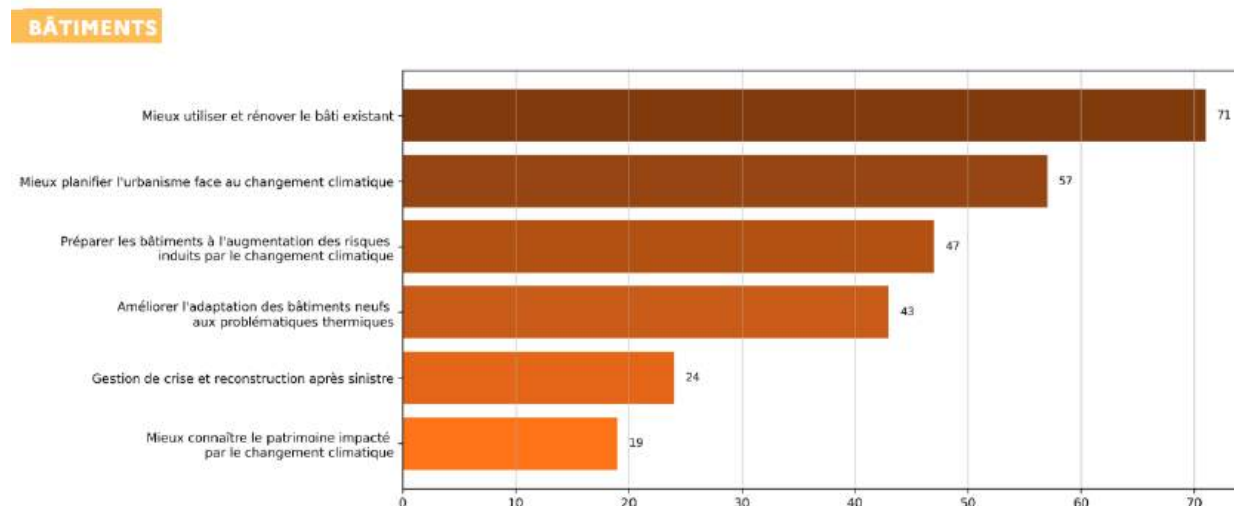
Les aléas climatiques les plus forts pour les bâtiments sont les vagues de chaleur, la sécheresse et l'augmentation des températures. Parmi les risques induits, celui de la fragilisation des bâtiments par retrait-gonflement des sols argileux semble prépondérant en Ardèche sur la vallée du Rhône entre Saint-Péray et Bourg-Saint-Andéol, ainsi que sur la diagonale passant par Largentière et Privas.

Pour répondre aux risques induits par les vagues de chaleur, la stratégie d'adaptation des bâtiments et de l'urbanisme en général repose sur une connaissance fine

du parc bâti, une stratégie de rénovation favorisant les systèmes passifs et une meilleure adaptation des usages.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. Les stratégies d'adaptation des bâtiments et espaces urbains élaborées par les collectivités nécessitent du temps long pour leur mise en œuvre, ainsi que de la stabilité et de la lisibilité dans la durée pour les moyens d'accompagnement nécessaires. Les moyens d'ingénierie publique et privée doivent être renforcés en Ardèche, en recherchant également une meilleure articulation.

### Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **82 votes**



Les ateliers de juillet 2025 ont conduit à **poser comme priorités les questions de rénovation et d'adaptation des bâtis anciens** notamment face aux fortes chaleurs mais aussi plus largement à l'ensemble des problématiques thermiques.

Un groupe de travail départemental interpartenarial, le G7 préexistant aux travaux COP, est chargé de porter les enjeux liés à l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Il poursuivra ses travaux en lien avec la COP sur cet enjeu particulier.

Le G7 : DDT, Territoire d'énergie 07, CAUE, Ardèche aménagement  
Un partenariat incontournable en Ardèche depuis 2022 sur les enjeux de stratégie bâtiminaire

#### Objectifs

- Concertation entre les partenaires de la rénovation des bâtiments publics du territoire
- Partage de bonnes pratiques
- Échanges sur dossiers particuliers et portage de projets
- Proposition de stratégies et outils à destination des communes ardéchoises

#### Travaux réalisés par le G7 de 2022 à 2026

- Étude partagée des demandes subventions DETR et Fonds Vert des communes ardéchoises
- Amélioration des audits énergétiques mis à disposition des communes, en intégrant le cadre réglementaire du décret éco-énergie tertiaire
- Des accompagnements expérimentaux :
  - la Mission stratégique bâtiminaire portée par le CAUE et financée par le Fonds Vert auprès de 3 communes ardéchoises
  - le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de la ville de Privas porté par le CAUE et TE07 et financé par ACTEE

Les réflexions menées en groupe de travail après la première plénière ont conduit par ailleurs à proposer **une action prioritaire COP visant à « Développer un outil technico-économique pour accompagner la rénovation énergétique du bâti touristique ancien en Ardèche, en prenant en compte le confort d'été ».**

La rénovation énergétique du bâti touristique ancien est en effet identifiée comme un levier de diversification touristique (prolongation de la saison, répartition de l'offre sur le territoire et développement

de l'offre thermale hivernale...). Or, la rénovation énergétique de ce type de bâtiments se confronte à un problème de rentabilité à court/moyen terme et à un déficit de modèles économiques pour les petites structures, des contraintes patrimoniales et esthétiques, à des contraintes techniques de gestion de l'inertie thermique et du confort saisonnier. Un outil technico-économique permettra ainsi d'outiller les professionnels du tourisme vers les meilleures solutions disponibles pour leur établissement.



## Priorité d'adaptation :

- Rénover et adapter les bâtis touristiques anciens, notamment au confort d'été

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

## M ISSION DE STRATÉGIE BÂTIMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMITÉ DE PILOTAGE N°5 - JUILLET 2025

SDIE

Piloter et évaluer les performances  
Instaurer le reporting, évaluer les progrès réalisés, utiliser des outils modernes et conviviaux, facteurs de transversalité

Optimiser la performance énergétique  
Comparer les performances avec des référentiels nationaux et agir concrètement pour la transition énergétique

Connaître en profondeur les bâtiments  
Sous spectre large, technique, financière, juridique et réglementaire, état de santé et inventaire, l'aide à la décision

Santé des bîcles  
à la fois emblématique de vos services publics et réaliser vos comptes publics

15 JUILLET 2025

## Enjeu 2 : Adaptation de l'agriculture face au changement climatique

L'agriculture subit de plein fouet les effets du changement climatique : manque de froid hivernal perturbant les cycles de reproduction, gel printanier, épisodes de grêle dévastateurs, fortes précipitations qui abîment les sols et les cultures, sécheresses et canicules, etc. Ces phénomènes s'intensifient et s'accroissent, ce qui complexifie l'adaptation du secteur.

Pour autant, les leviers d'actions sont connus, il s'agit de les mettre en œuvre, accélérer, les renforcer et les massifier pour introduire :

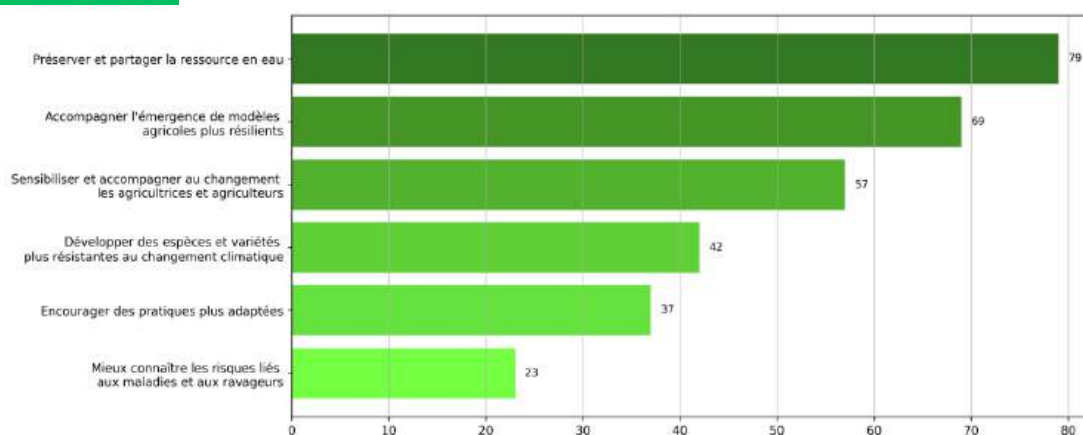
- des productions plus résistantes ;
- des pratiques adaptées ;
- des modèles agricoles plus résilients ;

- une gestion sobre et durable de la ressource en eau ;
- des modes de consommation plus solidaires.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. L'approche agricole est en effet complexe et systémique : l'un des principaux enjeux est de structurer des filières territorialisées et solidaires où l'on privilégie la diversification à l'intensification et dans lesquelles on optimise la valeur ajoutée plutôt que les volumes uniquement. Par ailleurs, il faut prendre en compte le temps long des transformations agricoles, qui se déroulent sur plusieurs générations de producteurs et de consommateurs.

### Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **97 votes**

#### AGRICULTURE



#### Priorités d'adaptation :

- **Préserver et gérer la ressource en eau**

Ces questions ont déjà été spécifiquement traitées lors des assises de l'eau ardéchoise (voir encadré en fin de document). Pour cette raison, elles ne font pas l'objet d'action nouvelle dans le cadre de la feuille de route COP, même s'il est clair pour tous qu'il s'agit de questions centrales en agriculture.

- **Faire émerger des modèles agricoles résilients au changement climatique et accompagner les agriculteurs dans leurs transitions**

Les réflexions menées dans le groupe de travail « agriculture » ont ainsi permis à la chambre d'agriculture de proposer deux actions distinctes et complémentaires :

- Faciliter la transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise (projet TEHMA). Les prairies de la montagne ardéchoise sont très diversifiées par leur flore, leur saisonnalité, la résistance à la sécheresse ou encore leur potentiel agronomique. Cette diversité peut être un atout pour faire face à la variabilité du climat, tout en limitant les coûts économiques liés à l'alimentation du troupeau, et en valorisant la qualité environnementale du territoire.

Mais, la déprise agricole, la conjoncture économique et le changement climatique complexifient les activités agricoles, ce qui met en péril la dynamique du territoire, les filières économiques et l'équilibre entre élevage et environnement. La chambre d'agriculture de l'Ardèche, le Conservatoire d'espaces naturels et le parc naturel régional des monts d'Ardèche s'unissent donc dans le cadre du projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise (TEHMA) » afin d'accompagner les éleveurs sur la valorisation des ressources prairiales.

- Faire émerger un projet territorial pour accompagner l'adaptation des filières du sud Ardèche au changement climatique (projet EMERGENCE). Les études prospectives agro-climatiques réalisées par la chambre d'agriculture 07 en 2024 ont mis en évidence que le sud du département va devenir un territoire critique (fortes températures, sécheresse), même pour des cultures méditerranéennes. L'adaptation des pratiques culturales et des filières est un enjeu majeur pour maintenir l'activité agricole sur le territoire, prévenir les risques d'embroussaillage et les risques d'incendie. Le projet proposé a donc pour objectifs d'identifier et d'accompagner la création de nouvelles filières agricoles en diversification ou en substitution de cultures actuelles (notamment viticoles).

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau  
*Cette mesure concerne également les enjeux agricoles puisqu'elle intègre une meilleure gestion des sécheresses, les questions de réutilisation de l'eau et la promotion de la sobriété hydrique pour tous les secteurs d'activités (cf. feuille de route issue des assises de l'eau).*
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone



## Enjeu 3 : Adaptation du tourisme face au changement climatique

Le secteur d'activité du tourisme est fortement présent en Sud Ardèche représentant environ 10 000 emplois, principalement des saisonniers et 13 % du PIB. Au regard de l'impact des effets du changement climatique, la question de l'évolution de l'offre de tourisme se pose en Ardèche. Par exemple, le tourisme aquatique, emblématique au sud de l'Ardèche, est directement menacé par les sécheresses et le manque d'eau.

L'un des principaux enjeux est ainsi de diversifier l'offre touristique pour la rendre plus résiliente au changement climatique, en favorisant l'attractivité de certains territoires à certaines périodes de l'année.

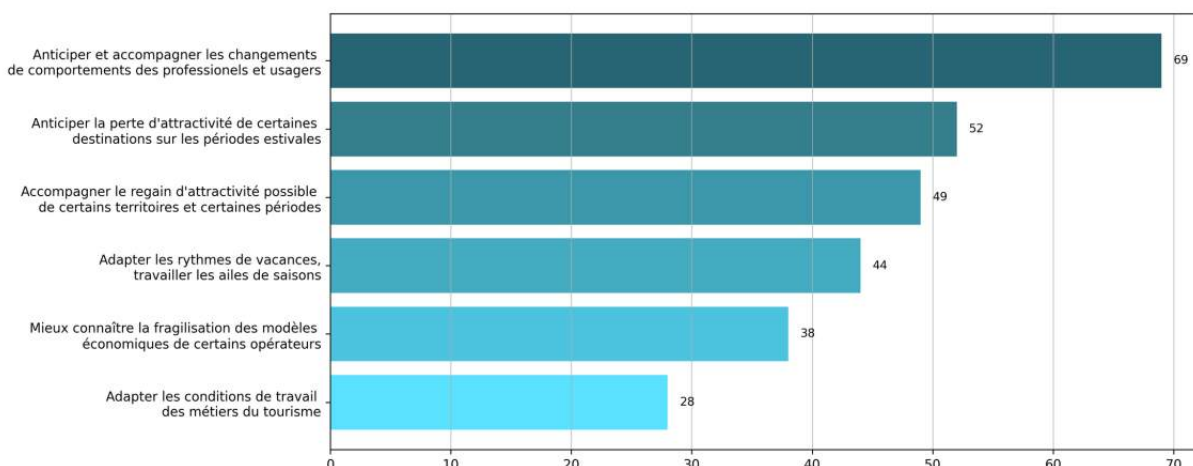
Un travail est en cours via l'agence départementale de tourisme (ADT) sur la sensibilisation des acteurs

du tourisme à la sobriété des usages (eau, énergie) via des outils de communication ainsi qu'un appui au déploiement de projets de mobilité douce : travaux en cours sur la création d'une brique mobilité recensant l'ensemble de l'offre de mobilité sur le territoire.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. En effet, le secteur touristique est fortement dépendant de la ressource en eau, avec des enjeux locaux très forts de gouvernance et de partage des usages (voir feuille de route issue des assises de l'eau, encadré en fin de document). Les conditions de travail sont également affectées par le dérèglement climatique, incitant à transformer les pratiques des touristes comme des professionnels du tourisme.

## Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - 91 votes

### TOURISME



### Priorités d'adaptation :

- Accompagner les entreprises touristiques à la transition écologique**  
 Depuis 2021, Ardèche Tourisme et ses partenaires, accompagnent les professionnels du tourisme à la transition écologique dans le cadre de dispositif de l'ADEME Fonds Tourisme Durable. La clôture du dispositif en 2024 a freiné les demandes d'accompagnement liées à la transition écologique des établissements touristiques. Il semble néanmoins primordial de poursuivre malgré tout l'accompagnement des professionnels du tourisme vers des pratiques responsables et innovantes.
- Adapter les modèles touristiques du Sud Ardèche**  
 Les Cévennes ardéchoises constituent un territoire singulier, marqué significativement par les enjeux climatiques, la fragilité de ses milieux naturels et la nécessité d'adapter dès aujourd'hui les pratiques touristiques. Pour préserver la ressource en eau, dans une volonté de gestion durable et proactive, il s'agit de promouvoir des activités touristiques pleinement cohérentes avec les enjeux de transition écologique engagée par le territoire : reconsidérer les sports et loisirs en nature non plus exclusivement par le prisme technique et sportif mais aussi par la compréhension des milieux dans lesquels ces activités se pratiquent. L'image du Sud ardéchois est souvent associée à la rivière Ardèche et aux activités aquatiques en saison estivale, notamment le canoë.  
 Dans le cadre des travaux de la COP, l'enjeu est ainsi de tester sur le Chassezac (dont la partie navigable est majoritairement située en zones à forts enjeux de biodiversité) une évolution des pratiques de tourisme afin de limiter la pression sur les milieux naturels. Il s'agira d'accompagner la structuration d'initiatives touristiques innovantes et identitaires, sensibilisant les publics à la fragilité des milieux et des espèces du Chassezac.
- Faire évoluer les mobilités en lien avec l'offre touristique ardéchoise en développant :**
  - l'offre de mobilité vers l'Ardèche via des transports collectifs (train, car...);
  - des infrastructures de mobilité douce pour les touristes en séjour ;
  - des services d'information à destination des touristes et usagers de mobilité douce.

NB : La priorité présentée plus haut sur les bâtis touristiques anciens (enjeu 1) concourt également à l'adaptation du secteur du tourisme en Ardèche.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme**  
*Cette mesure cible particulièrement les zones de montagne et les activités nautiques. Elle prévoit l'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans les modèles touristiques, la préservation de l'attractivité des territoires (travaux sur l'immobilier et la mobilité par exemple), et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur pour mener cette adaptation dans tous les territoires.*

## Enjeu 4 : Adaptation des activités économiques face au changement climatique

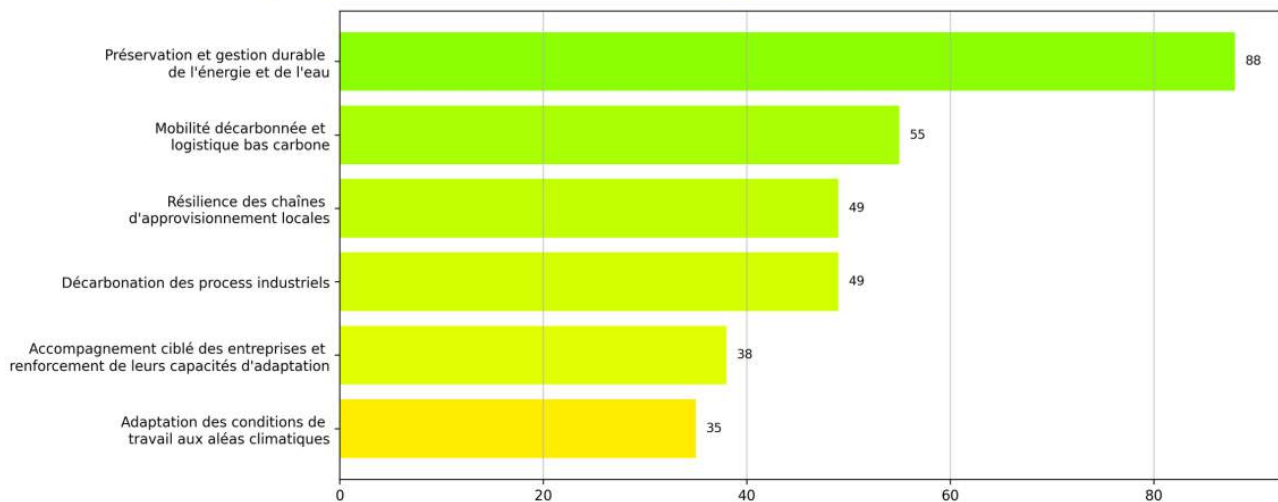
L'adaptation ne doit pas être une contrainte mais une opportunité de transformation, d'innovation et de performance pour les entreprises. De nombreuses entreprises s'engagent dans le champ de la décarbonation des activités, dans la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique : sobriété hydrique, efficacité énergétique, relocalisation des approvisionnements, etc.

De nombreuses aides existent pour accélérer la transition écologique du secteur économique, notamment celles de l'ADEME à travers la plateforme « [Mission Transition écologique](#) ».

Un point de vigilance a été soulevé dans le cadre de la COP. En effet, les entreprises ont besoin d'avoir accès aux bons exemples et aux bonnes pratiques, ainsi qu'à un accompagnement adapté et personnalisé.

### Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - 100 votes

#### ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET TOURISME)



Lors des travaux 2025, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche et la DDETSPP ont rappelé les quatre enjeux qui ont été définis comme prioritaires lors des premiers travaux sur l'atténuation et la préservation des ressources :

- la gestion des ressources (énergie et eau) ;
- la décarbonation des mobilités et la logistique bas carbone ;
- la résilience des chaînes d'approvisionnement locales ;
- ainsi que la décarbonation des process industriels.

L'ensemble des acteurs ardéchois s'accorde sur le fait d'accentuer la collaboration entre les entreprises et les collectivités et de sensibiliser davantage les entreprises aux enjeux d'adaptation et à l'information sur les dispositifs d'accompagnement.

Un partenariat a été initié par la DDETSPP avec la CCI 07 au second semestre 2025 afin d'organiser un groupe de travail dédié à l'adaptation au changement climatique du secteur économique.

Ces travaux seront articulés avec ceux des programmes Territoires d'industrie dont le plan d'action comprend un axe dédié à la transition écologique.

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

## Enjeu 5 : Adaptation de l'urbanisme et protection des personnes vulnérables face au changement climatique

Plusieurs types de vulnérabilités existent au sein de la population, et le dérèglement climatique engendre des effets sur la santé humaine qui peuvent être différents selon le type de population (personnes âgées, isolées, enfants/nourrissons, travailleurs en extérieur, personnes en situation de précarité, etc.)

Lors de la COP, les échanges entre les experts et les témoins locaux ont permis d'identifier plusieurs priorités :

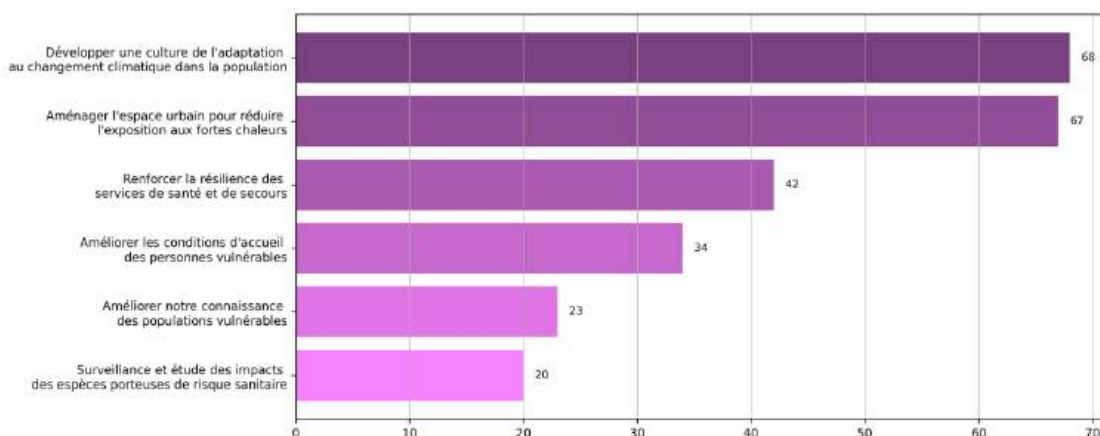
- la lutte contre les îlots de chaleur, particulièrement en milieu scolaire ;

- l'accès aux points d'eau potable et aux lieux de baignade ;
- la création d'îlots de fraîcheur/végétalisation en ville comme dans les centres-bourgs.

Un point de vigilance est porté à la mobilisation citoyenne autour des projets concrets, telle que la végétalisation d'espaces publics, celle-ci ayant un effet très positif sur la santé mentale. Pour les maîtres d'ouvrages publics, le pilotage de telles démarches participatives nécessitent du temps et une formation ou un accompagnement extérieur adapté.

## Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **81 votes**

### PROTECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES





## Priorités d'adaptation :

- **Mieux planifier l'urbanisme face au changement climatique** avec une prise en compte systématique des questions d'adaptation dans tout projet d'aménagement.
- **Aménager l'espace urbain pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs** via notamment l'urbanisme favorable à la santé, la renaturation des villes ou encore le re-cr ation de lieux de fra cheur.

## Rappel : ce que pr voit le 3 me Plan national d'adaptation au changement climatique

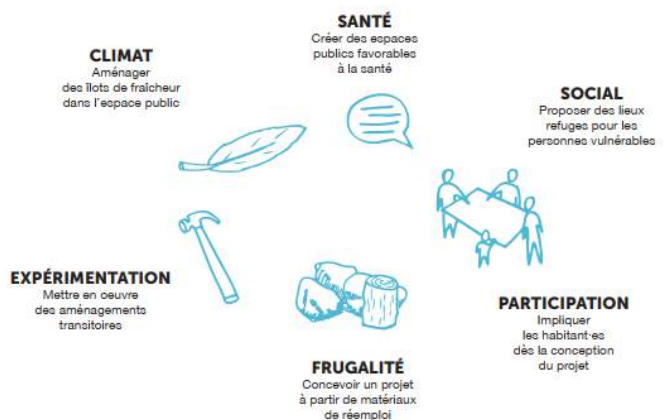
- MESURE 10 : D ployer   grande  chelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renfor ant les obligations de pr vention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour am liorer leur r silience face au changement climatique
- MESURE 15 : Prot ger les personnels p nitentiaires et les personnes d tenues des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la sant 
- MESURE 18 : Maintenir la qualit  de l'air ext rieur lors des vagues de chaleur

Le projet de recherche-action « **Ard che fra che** ».

Port  par le CAUE, l'ARS et la DDT, il vise   concevoir et am nager des lieux publics refuges face aux canicules en milieu urbain,   faire conna tre et d velopper ces solutions, notamment pour les personnes vuln rables. Il r pond en cela   deux enjeux prioritaires qui concernent l'urbanisme et la sant  des populations. Concr tement il s'agit de :

- Cr er des am nagements urbains sp cifiques, r pondant au besoin de rafra chissement et de protection des populations – notamment les plus vuln rables - lors d' pisodes de fortes chaleurs ;
- D velopper un urbanisme favorable   la sant  (UFS) ;
- Sensibiliser les  lus et habitants aux am nagements « tests » ;
- Concevoir des projets d'am nagement avec des mat riaux r versibles et des modes passifs.

## OBJECTIFS



PR SENTATION - ARD CHE FRA CHE - DDT, CAUE, ARS DE L'ARD CHE - 15/03/2026

## Focus : la feuille de route issue des assises départementales de l'eau

L'Ardèche est caractérisée par une forte dépendance aux eaux de pluie superficielles pour son approvisionnement. Cela est particulièrement sensible en été, période d'étiage où les pluies sont faibles alors que les besoins en eau sont importants. La quasi-totalité du département est ainsi classée en territoire prioritaire dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en matière de déficit quantitatif des ressources en eau. **Cela signifie que nous prélevons plus d'eau que la nature ne peut en offrir, et que les milieux sont affectés.**

Le changement climatique risque encore d'accentuer les problématiques de gestion qualitative et quantitative de l'eau en Ardèche, comme l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a pu l'illustrer dans son [plan d'adaptation Rhône-Méditerranée 2024-2030](#).

**En Ardèche, ces sujets ne sont pas directement couverts par la COP départementale car il existe déjà des instances de gouvernance dédiées.**

En effet, les Assises départementales de l'eau initiées en 2023 ont réuni l'ensemble des acteurs concernés (représentants des collectivités, syndicats et établissements gestionnaires d'eau potable et des milieux, services de l'État, secteur agricole, secteur industriel, acteurs du tourisme, associations d'usagers, associations de protection de la nature) et ont fixé, à l'échelle de l'Ardèche, un objectif global de réduction de 20 % des prélèvements d'eau d'ici 2030, pour maintenir à la fois un bon état des milieux naturels et l'attractivité du territoire. Une [feuille de route départementale](#) comportant 31 mesures a été collectivement approuvée.



Dans ce cadre les services de l'État et leurs partenaires locaux se mobilisent fortement pour accompagner les territoires dans la définition d'objectifs ambitieux :

- La dynamique impulsée dans le cadre de l'élaboration des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) a ainsi permis d'associer largement les acteurs à l'échelle de chaque territoire de projet et de rappeler les orientations de la feuille de route départementale de l'Ardèche en matière de gestion quantitative de l'eau.
- Dans le domaine agricole, un accord-cadre entre la DDT, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la chambre d'agriculture a permis d'engager des actions concrètes, et notamment un chantier d'ampleur sur la mise aux normes des retenues agricoles.
- L'organisation régulière du comité sécheresse, complétée par des comités dédiés au suivi des soutiens d'étiage, a fait la preuve de son efficacité : ces instances offrent un espace de dialogue pour anticiper et ajuster collectivement les décisions en période critique. Elles contribuent à une meilleure acceptabilité des mesures de restriction.



©Préfecture d'Ardèche - Assises de l'eau 2023

Aujourd'hui, le travail se poursuit prioritairement sur les axes suivants :

- accompagner les territoires encore peu structurés vers des organisations mutualisées en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et d'alimentation en eau potable (AEP), en identifiant les éventuels ajustements réglementaires nécessaires ;
- développer un outil départemental de consolidation et de partage des données relatives aux prélèvements, aux soutiens d'étiage et aux indicateurs sécheresse ;
- renforcer les actions de sensibilisation et de communication autour de la sobriété et de la gestion de la ressource, y compris en dehors des périodes critiques, grâce à des outils mutualisés mis à disposition à l'échelle départementale ;
- partager des retours d'expérience sur les pratiques de tarification incitative et de sobriété, en s'appuyant sur des collectivités pilotes capables d'entraîner l'ensemble du territoire.

**Focus : les actions déjà engagées par les collectivités ardéchoises sur l'adaptation au changement climatique, notamment dans leurs stratégies climat air énergie (PCAET et CRTE)**

**Pour en savoir plus sur les actions de chaque territoire :**

- [Communauté d'agglomération Privas centre Ardèche](#)
- [Communauté de communes Rhône Crussol](#)
- [Communauté de communes Arche Agglo](#)
- [Communauté de communes Portes DromArdèche](#)
- [Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo](#)
- [Communauté de communes Bassin d'Aubenas](#)
- [Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron](#)

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 6 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de l'Ardèche au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**ARDÈCHE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Rénover et adapter les bâtis touristiques anciens, notamment au confort d'été

## ACTION

**DÉVELOPPER UN OUTIL TECHNICO-ÉCONOMIQUE POUR ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI TOURISTIQUE ANCIEN EN ARDÈCHE, EN PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ**



### Pilote

- Agence locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07)

### Contributeurs

- Ardèche Tourisme
- Parc naturel régional
- Département
- Région
- CAUE
- Architectes du patrimoine
- ADEME
- Intercommunalités
- Acteurs du tourisme thermal
- État (DDT)
- CCI

### Mise en œuvre



- 2026-2027 : conception de l'outil et expérimentation sur un panel pilote
- 2028-2030 : déploiement et accompagnement des différents acteurs du secteur

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



**Concevoir un outil d'aide à la décision à destination des conseillers et accompagnateurs territoriaux des structures touristiques**

*Cet outil permettra de relier : les caractéristiques du bâti et les gains énergétiques attendus ; les coûts de travaux et les aides mobilisables ; les périodes d'ouverture et les tarifs pratiqués.*

*À chaque typologie de structure doit répondre une rénovation techniquement réaliste et économiquement soutenable.*

*Cet outil faciliterait aussi l'accès au financement par l'établissement de dossiers technico-financiers synthétiques servant d'appui aux organismes bancaires ou aux partenaires institutionnels, renforçant la crédibilité économique des projets et la confiance des porteurs.*

*Méthodologie : conception de l'outil et expérimentation sur un panel pilote, déploiement et accompagnement des différents acteurs du secteur touristique*

### Indicateurs de suivi



- Outil développé et testé
- Nombre de structures accompagnées ou diagnostiquées
- Taux moyen de gain énergétique simulé (%)
- Évolution des périodes d'ouverture (jours/an)
- Nombre d'utilisations de l'outil

### Conditions de succès

- Implication des acteurs touristiques et thermaux
- Coopération avec les architectes et CAUE pour la prise en compte patrimoniale
- Intégration des dispositifs d'aides départementaux régionaux et nationaux, ADEME
- Communication sur les bénéfices économiques et de confort d'usage

### Besoins de court terme pour accélérer

- Financement d'une phase d'étude et de développement de l'outil (modélisation, collecte de données) :
  - Mobilisation d'un partenariat technique (ADEME, Région, CAUE, structures touristiques)
  - Sélection d'un panel de sites pilotes représentatifs des typologies de bâti ardéchois

Priorité  
d'adaptation

Faire émerger des modèles agricoles résilients face au changement climatique et accompagner les agriculteurs dans leurs transitions

## ACTION

## FACILITER LA TRANSITION DE L'ÉLEVAGE HERBAGER DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE (PROJET TEHMA)



## Pilote

- Chambre d'agriculture de l'Ardèche

## Contributeurs

- PNR des Monts d'Ardèche
- CEN Rhône-Alpes

## Mise en œuvre



Janvier 2025 à décembre 2027

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

## Description de l'action



Accompagnement technique individuel et collectif des éleveurs



Appui aux filières de qualité du territoire



Facilitation de l'installation et la transmission des exploitations agricoles

Cette action vise à accompagner les éleveurs sur la valorisation des ressources prairiales avec un angle technique, mais aussi économique, pour mieux appréhender la construction de son revenu. Un plan d'actions multipartenarial réunit tous les acteurs lors du comité de pilotage annuel avec 2 comités techniques annuels pour partager les enjeux, et les résultats et mettre toutes les actions du territoire en synergie.

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'éleveurs intégrés, entretenus, suivis et présents lors des journées réalisées
- Nombre de journées et événements réalisés
- Nombre de partenaires impliqués dans la démarche
- Avancement des appuis aux filières de qualité, livrables et chiffres publiés

## Conditions de succès

- Le projet se base sur le volontariat des éleveurs et leur engagement dans la démarche tant sur les actions individuelles que collectives. La réussite de ce projet dépend donc de la communication et de la pertinence des actions pour l'implication des éleveurs de la montagne.

## Besoins de court terme pour accélérer

- Projet à 798 184 € financé en partie par :
  - 350 000 € Fonds Verts
  - 164 405 € AE Rhône Méditerranée Corse
  - 34 000 € AE Loire Bretagne
  - 61 426 € France AgriMer

Priorité  
d'adaptation

Accompagner les entreprises touristiques à la transition écologique

ACTION

## POURUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME VERS DES PRATIQUES RESPONSABLES ET INNOVANTES



### Pilote

- Ardèche Tourisme

### Contributeurs

- COPIL tourisme durable, animé par Ardèche Tourisme, rassemblant les partenaires suivants : la CCI de l'Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche, ALEC07, Ardèche Le Goût, les réseaux d'hébergeurs (Gîtes de France, Clévacances, UMIH, la FRHPA, Logis), les offices de tourisme, les syndicats de rivières, l'État, le département et les autres acteurs agissant dans le domaine de la transition écologique

### Mise en œuvre



Janvier 2026 –  
décembre 2028

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



#### Accompagnement individuel des entreprises touristiques en fonction des besoins identifiés

Plusieurs structures seront mobilisées :

- Alec 07 sur l'accompagnement lié aux bâtiments (rénovation, question d'énergie, recherche de financements autres) ;
- la CCI de l'Ardèche sur les projets portés par les hôtels, campings et villages de vacances ;
- Ardèche Tourisme sur les projets de gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, prestataires, sites touristiques, organisateurs d'événementiels ;
- le PNR des Monts d'Ardèche sur les projets de gîtes d'étapes ;
- Ardèche Le Goût sur les projets de restauration.

Les accompagnements individuels se dérouleront de la manière suivante : Visite de l'établissement et diagnostic ; Élaboration d'un plan d'actions personnalisé ; Aide au montage du dossier de demande de subvention ; Suivi de la mise en place du projet de l'établissement.



#### Aides à l'investissement

Elles permettront de réduire l'impact environnemental des entreprises en optimisant leur performance énergétique, en préservant les ressources en eau, en valorisant l'économie circulaire et en favorisant la préservation de la biodiversité.



#### Programmation annuelle d'ateliers et de webinaires sur le tourisme durable, coordonnée par Ardèche Tourisme et ses partenaires, et dédiée aux professionnels du tourisme



#### Élaboration d'outils de sensibilisation des professionnels du tourisme et du grand public

*D'autres actions collectives pourront également être menées : création d'outils de sensibilisation des acteurs du tourisme et de leur clientèle conseils et outils concrets pour accompagner les acteurs précités vers l'adoption de pratiques de tourisme durable.*

*Le comité de pilotage tourisme durable assurera le suivi de l'action et son évaluation.*

### Indicateurs de suivi



- Montant des investissements sur les équipements de transition écologique
- Nombre de projets d'investissement
- Nombre de structures touristiques accompagnées
- Nombre d'ateliers et webinaires organisés
- Nombre de participants aux ateliers et webinaires
- Nombre d'outils de sensibilisation diffusés sur le territoire



### Conditions de succès

- Des critères d'attribution adaptés aux TPE et liés à nos priorités : économie d'énergie (ex : solaire thermique), économie d'eau
- Une expertise des structures mobilisées pour l'accompagnement
- Un suivi par le comité de pilotage pour coordonner l'accompagnement, le programme de sensibilisation des professionnels et les outils à mettre en place



### Besoins de court terme pour accélérer

- Une aide à l'investissement liée à des conseils et accompagnements techniques en amont
- Un financement de l'ingénierie d'accompagnement et dispositifs adaptés

Priorité  
d'adaptation

## Adapter les modèles touristiques du Sud Ardèche

ACTION

### FAIRE DU CHASSEZAC LA PREMIÈRE RIVIÈRE DE FRANCE QUI SE VISITE EN DÉVELOPPANT UN MODÈLE TERRITORIAL DE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DE MÉDIATION INNOVANTE



#### Pilotes

- Communautés de communes (Pays des Vans en Cévennes et Pays Beaume-Drobie) constitutives du périmètre d'intervention de la SPL Cévennes d'Ardèche

#### Contributeurs

- Professionnels, entreprises et guides indépendants
- EDF
- Syndicat de rivière
- Chargés de projet ENS et Natura 2000...

#### Mise en œuvre



Janvier 2026 –  
décembre 2028

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

Il s'agit d'accompagner à la structuration d'initiatives remarquables et identitaires tout en sensibilisant les publics à la fragilité des milieux et des espèces autour de la rivière Chassezac.



#### Une offre nouvelle : "Je visite la rivière" pour faire du Chassezac la première rivière de France qui se visite, et pas seulement une rivière qui se descend

Cette approche vise à développer un récit identitaire fort et authentique, proposer une alternative positive aux pratiques uniquement sportives, donner la priorité à la médiation, à la compréhension des milieux, des espèces et des usages.



#### De nouveaux outils d'expérience permettant de visiter la rivière

La création de contenus qualitatifs, adaptés et séduisants, guidés par un « Récit-Manifeste », la construction de parcours de sensibilisation et la création de supports en nature qui seront des outils de sensibilisation.



#### Une gouvernance collaborative et active

Le succès de cette démarche nécessite une gouvernance partagée et structurée. L'ambition est d'organiser une coopération stable entre acteurs touristiques, techniques et institutionnels afin de garantir la cohérence et la qualité de l'expérience Chassezac, la lisibilité de l'offre, la notoriété de l'offre « je visite le Chassezac », la continuité des actions sur l'ensemble du linéaire.

#### Méthodologie

Afin de faire du Chassezac une rivière pionnière dans la médiation à la préservation fluviale en France, la méthodologie repose sur :

- l'élaboration d'une charte d'offre écoresponsable ;
- la création de contenus qualitatifs, innovants et adaptés ;
- la conception de parcours de sensibilisation thématique(s) ;
- la création de supports pédagogiques in situ (signalisations, stations d'écoute, installations éphémères, réalité augmentée, observatoires...);
- la formation des professionnels et la création d'outils de médiation adaptés ;
- la mise en place d'animations / événementiels ;
- la démultiplication des usages via : livrets et journaux dédiés ; reportages photos et expositions ; vidéos, billets de blog ; supports d'accueil en office du tourisme. Ces contenus seront conçus pour encourager les interactions entre visiteurs, habitants, agriculteurs et acteurs du territoire, générant un tourisme plus relationnel et plus durable.

**Indicateurs de suivi**

- Proportion de visiteurs choisissant l'offre "Je visite le Chassezac" vs descente sportive classique
- Retours d'expérience sur l'approche médiatrice et immersive
- Notoriété de la démarche : la première rivière de France qui se visite
- Nombre d'acteurs formés et engagés dans le Collectif Chassezac
- Intégration des contenus de médiation dans les différents supports de communication
- Nombre de messages et supports de médiation créés

**Conditions de succès**

- Obtention des financements nécessaires
- Gouvernance structurée et opérationnelle
- Forte implication des acteurs locaux
- Appropriation par les habitants comme par les professionnels

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Structurer un Collectif Chassezac
- Assurer une gouvernance partagée entre filières
- Animer durablement une communauté d'acteurs engagés
- Garantir cohérence, lisibilité et qualité au travers de l'ensemble des initiatives

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer les mobilités en lien avec l'offre touristique  
Ardéchoise

**ACTION**

**DÉVELOPPER DES OFFRES DE MOBILITÉS DOUCES ET ALTERNATIVES**



**Pilotes**

- Département et Région pour le volet accessibilité
- Intercommunalités pour le volet mobilités douces
- Ardèche Tourisme pour le volet brique

**Contributeurs**

- Réseau d'hébergeurs (FRHPA, GDF, Clévacances, UMIH)
- Offices de tourisme
- Réseau de sites touristiques (Ardèche Loisirs Patrimoines)

**Mise en œuvre**



Janvier 2026 –  
décembre 2028

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

**Description de l'action**



Développement de l'offre d'accessibilité de la destination Ardèche par des transports collectifs (train, car...)



Développement des infrastructures de mobilité douce pour les touristes en séjour (dont développement des infrastructures de vélo du quotidien, services de navettes locales, covoiturage...)



Développement des services d'information des touristes et usagers à la mobilité douce (projet de brique mobilité développé par Ardèche Tourisme)

**Indicateurs de suivi**



- Offre de transport collectif proposée (nombre de lignes de desserte, cadencement, points desservis...)
- Réalisation des infrastructures identifiées, services proposés (kms de voies dédiées à la circulation vélo...)
- Mise en ligne du service et nombre d'utilisateurs

**Conditions de succès**

- Financement des infrastructures identifiées
- Adaptation du service brique mobilité aux attentes usagers

Priorité  
d'adaptation

Planifier l'urbanisme face au changement climatique et aménager l'espace urbain pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs

ACTION

## ARDÈCHE FRAÎCHE : CONCEVOIR ET AMÉNAGER DES LIEUX PUBLICS REFUGES FACE AUX CANICULES EN MILIEU URBAIN



### Pilotes

- État (DDT de l'Ardèche) pour la mission transition écologique
- CAUE 07 pour l'exécution de la recherche action

### Contributeurs

- Un comité élargi sera mis en place : CAUE 07, ARS, représentants politique de la ville, élus, MJC, CAF, DDETSPP, etc., ainsi que des partenaires volontaires issus de la COP adaptation climatique. Il sera rassemblé aux étapes clés de la recherche-action en vue d'apporter son expertise sur le lancement et le suivi de la recherche-action. Les deux communes sélectionnées auront un rôle de maître d'ouvrage pour chacun de leur chantier et mobiliseront leur équipe pour cette action.

### Description de l'action

Il s'agit de mener une recherche-action avec pour mission de favoriser, développer, faire connaître des solutions à mettre en œuvre dans les espaces publics pour les personnes vulnérables lors des fortes chaleurs.



#### Créer des aménagements urbains spécifiques, répondant au besoin de rafraîchissement et de protection lors d'épisodes de fortes chaleurs

Ils doivent être accessibles à tous, tout le temps, en proximité des habitations les plus concernées. Une attention particulière sera portée aux personnes à faibles revenus qui habitent souvent dans des « bouilloires thermiques » ainsi qu'aux personnes fragiles : personnes âgées, femmes enceintes, bébés et jeunes enfants.



#### Développer un urbanisme favorable à la santé (UFS)

Les lieux « refuges » ne doivent pas être uniquement des endroits frais, mais aussi des lieux vivants favorisant les liens sociaux et le bien-être (déterminants positifs de la santé physique et mentale). Pour ce faire, les habitants participeront à la conception du projet.



#### Sensibiliser les élus et habitants aux aménagements « tests » pour s'assurer de la concordance des solutions proposées avec les usages et besoins des habitants

Techniques d'urbanisme tactique pensées, réalisées et réajustées avec les habitants afin de tester les solutions envisagées.



#### Concevoir des projets d'aménagement avec des matériaux réversibles, et des modes passifs de production de fraîcheur.

Le projet comprend 3 phases distinctes :

- Phase 1 : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : sélection de 2 communes sur le territoire ardéchois (sites situés soit dans un quartier politique de la ville (QPV) ou dans un quartier bénéficiant d'accompagnements Petites Villes de demain ou Action Coeur de Ville et/ou dans un quartier dense, à proximité de logements sociaux et d'équipements à caractère social) ;
- Phase 2 : Concertation avec les élus, habitants, structures sociales, bailleurs, etc., et réalisation d'ateliers/chantiers participatifs pour créer des aménagements « tests » sur les sites sélectionnés.
- Phase 3 : Bilan de la recherche-action avec diffusion de l'action pour mettre en avant la dynamique.

**Indicateur de suivi**

- Effets des aménagements sur la population

**Mise en œuvre**

- Phase 1 :  
Signature de la convention fin 2025  
Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : mai 2026  
Sélection des 2 communes : juin/ juillet 2026
- Phase 2 :  
Lancement en septembre 2026  
Démarrage de la mission des prestataires retenus : à partir du début d'année 2027
- Phase 3 : à partir du début d'année 2027

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

**Conditions de succès**

- Participation citoyenne
- Des aménagements frugaux pour une sensation de fraîcheur

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Cette recherche action fera l'objet de 2 conventions passées entre l'ARS et la DDT avec le CAUE de l'Ardèche pour la coordination de l'ensemble des étapes du projet.  
Le financement de cette recherche action pour un total de 65 000 € se présente comme suit :
  - 40 000 € par Ministère de la transition écologique
  - 20 000 € par ARS
  - 5000 € à la charge des 2 communes sélectionnées

# ARDÈCHE



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Avril 2026

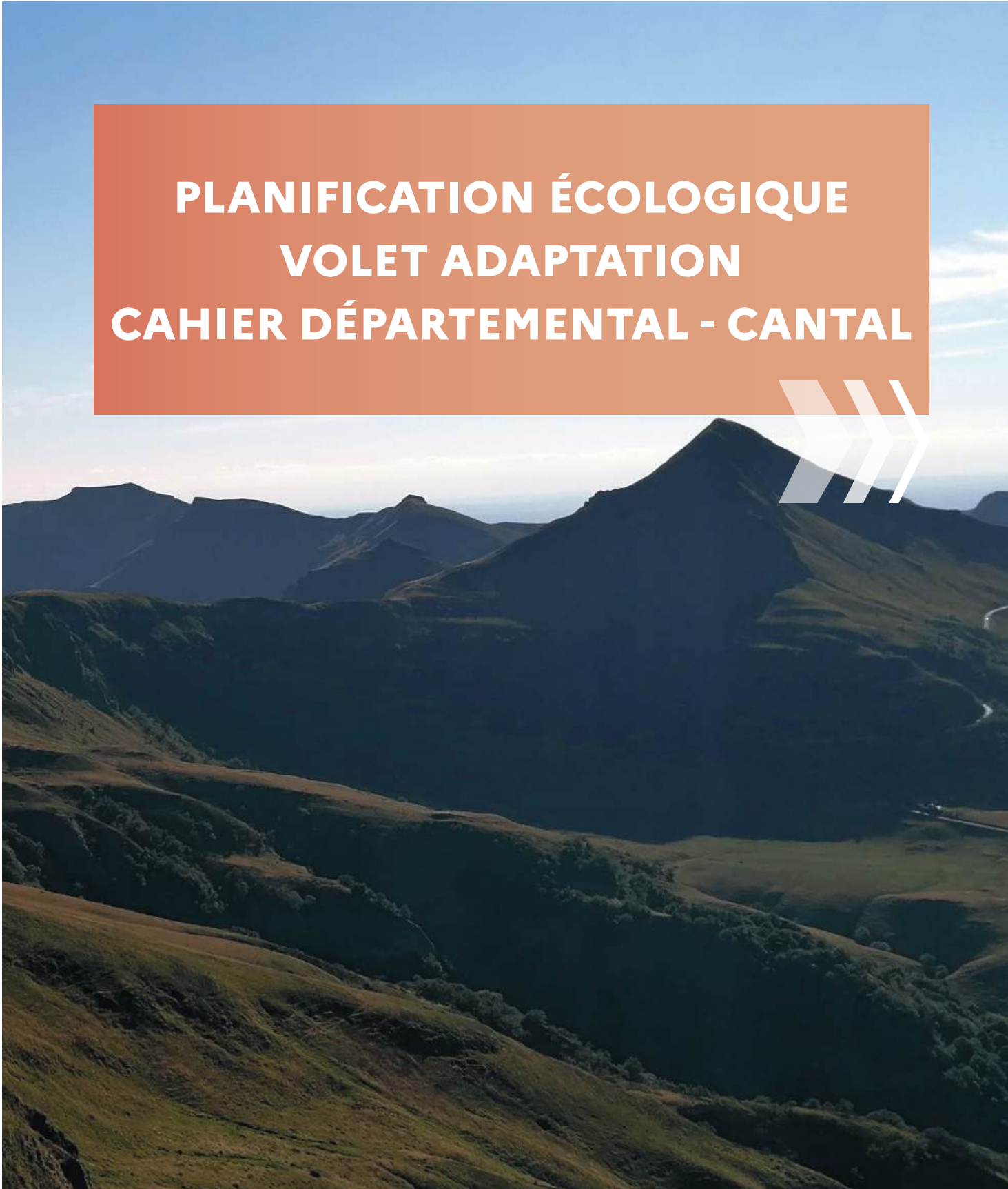
Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - CANTAL



# ... ÉDITORIAL



Philippe LOOS  
Préfet du Cantal

Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique n'est plus une perspective lointaine : il est une réalité tangible qui affecte d'ores et déjà notre quotidien et qui marquera durablement l'avenir des générations présentes et futures. Le département du Cantal, à l'instar de l'ensemble des territoires, est confronté à ce défi majeur qui appelle une réponse collective, structurée et résolue.

Conscients de cette responsabilité, nous avons engagé, aux côtés de tous les acteurs souhaitant s'impliquer — collectivités, entreprises, agriculteurs, associations et partenaires institutionnels — une démarche ambitieuse de planification écologique. L'objectif : définir, de manière concertée, les mesures d'adaptation les plus pertinentes et les plus efficaces pour notre territoire.

Les deux réunions départementales de concertation organisées en 2025 ont constitué des temps forts de ce travail. Elles ont permis de partager un diagnostic commun des évolutions climatiques à venir et de construire une vision collective des transformations nécessaires. Ensemble, nous avons identifié les leviers d'action à notre disposition afin de renforcer la résilience du Cantal face aux bouleversements annoncés.

Les projections à l'horizon 2050 sont sans équivoque : hausse marquée des températures, intensification des épisodes de sécheresse, augmentation des risques naturels, pression accrue sur la ressource en eau et sur nos écosystèmes. Ces perspectives nous invitent à repenser en profondeur, de façon systémique et transversale, nos modes d'aménagement, de production et de vie sur le territoire.

C'est dans cet esprit que nous publions ce cahier départemental consacré aux mesures d'adaptation au changement climatique. Il restitue le fruit d'un travail collectif exigeant et trace la feuille de route des actions que nous engagerons pour préparer le Cantal aux effets du réchauffement climatique.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des contributeurs pour leur engagement et la qualité de leurs apports. J'invite également tous les acteurs du territoire à s'approprier ces orientations, à poursuivre la dynamique engagée et à prendre part, chacun à son niveau, à cette mobilisation essentielle.

Je vous invite enfin à découvrir ce cahier et à vous associer pleinement à cette démarche de planification écologique, afin de construire ensemble un avenir durable, solidaire et résilient pour le Cantal.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



1<sup>ère</sup> réunion COP adaptation  
Vic-sur-Cère - 02 juillet 2025



2<sup>ème</sup> réunion COP adaptation  
Laveissière - 20 novembre 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Cantal](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> ; des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

[Retrouver les indicateurs COP :](#)



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.

- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, a permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Cantal, 2 réunions ont été organisées, entre le mois de juillet et le mois de novembre 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LE CANTAL

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

La température moyenne va davantage augmenter en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national. Le Cantal verra quant à lui une situation intermédiaire : +2,8 °C en 2050 par rapport à l'ère préindustrielle (1850).

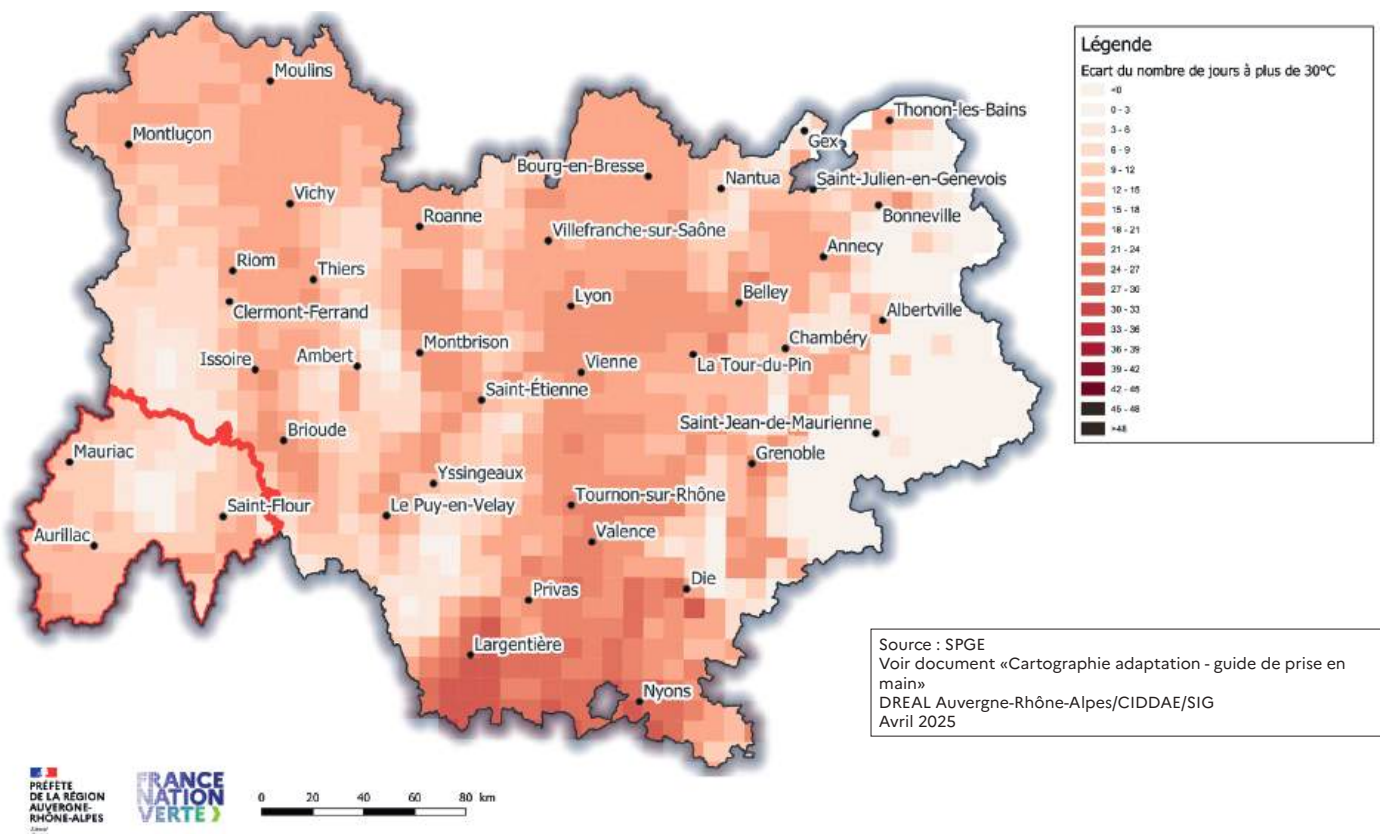
**Différence de température moyenne sur le département entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024**

+1,97 °C à l'échelle du département du Cantal

**Projection de la température moyenne sur le département en 2050 (valeur médiane)**

+2,2 °C à l'échelle du département du Cantal

### Ecart du nombre de jours à plus de 30 °C - région Auvergne-Rhône-Alpes



## Nombre moyen de jours avec température maximale supérieure à 30 °C

Le nombre de journées chaudes (température maximale supérieure à 30 °C) sur le département a beaucoup augmenté ces 10 dernières années.

L'évolution prévue confirme cette tendance avec une «généralisation» de ces journées chaudes qui vont devenir très courantes (la période moyenne de forte chaleur va doubler à tripler, selon les secteurs, d'ici 2050, par rapport à la moyenne de la période 1976-2005) sur le département, autour et pendant la période estivale. Les zones en altitude du département vont rester cependant relativement à l'écart de ce phénomène.

Ainsi, d'une période de 5 jours constatés en 1976-2005 (avec un signal à 18 jours sur le sud Châtaigneraie), le nombre de jours à plus de 30 °C va atteindre, en moyenne en 2050, près de 17 jours (en dehors des zones d'altitudes du département),

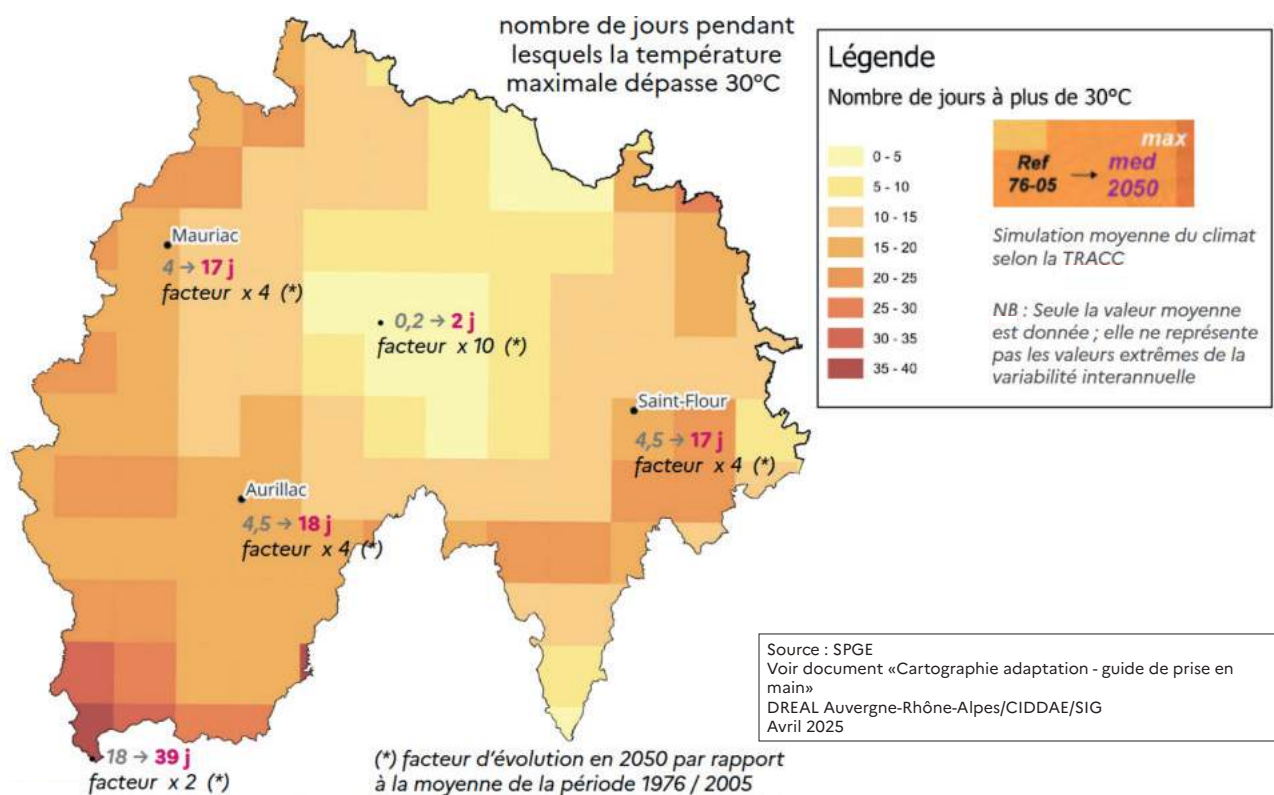
avec un signal particulier à près de 40 jours sur le sud-ouest du secteur de la Châtaigneraie.

Des périodes de pics pourront être encore plus sévères : à l'image de l'épisode 2022 où Aurillac a vu 37 jours à plus de 30 °C (et Massiac 48 jours), alors que la ville constate déjà actuellement en moyenne 14 jours à plus de 30 °C.

Si l'altitude atténuera la valeur mesurée, l'impact des fortes chaleurs n'épargnera aucun territoire ; l'effet sera même plus important sur les hauteurs.

Les nuits avec une température minimale supérieure à 20°C, autrefois rares, commencent à apparaître ces dernières années. Ce nombre de nuits dites «tropicales» va nettement augmenter sur les prochaines années, notamment sur le sud-ouest du département.

### Nombre de jours à plus de 30 °C - Cantal



## Nombre moyen de jours avec un sol sec (SWI <0,4)

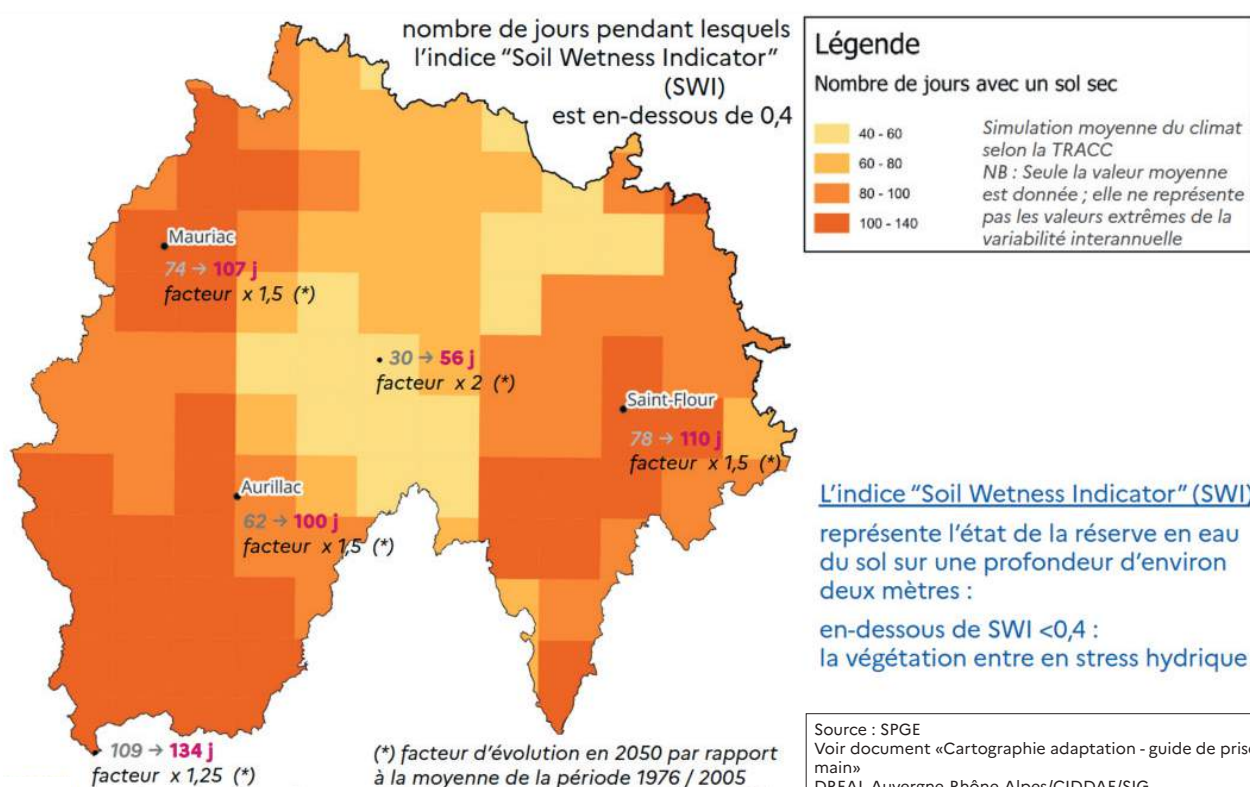
Le nombre de jours avec un sol sec sur le département est élevé déjà dans le climat de référence (1976-2005) sur les zones les plus basses.

Corrélativement à l'augmentation des périodes de forte chaleur, la période moyenne de sécheresse des sols va suivre la même tendance, avec une augmentation d'environ une trentaine de jours

supplémentaires en 2050 (des périodes moyennes hautes prévoient une augmentation de près de 2 mois et les périodes de pics pourront être encore plus importantes).

L'impact des augmentations relatives n'épargnera aucun territoire.

### Nombre de jours avec un sol sec - Cantal



## Évolution des ressources en eaux superficielles (VCN10)

Une baisse moyenne généralisée des ressources en eaux superficielles est prévue, en période estivale, d'ici 2050 (à hauteur de - 20 % à - 30 % des débits d'étiage des cours d'eau, sur certains secteurs).



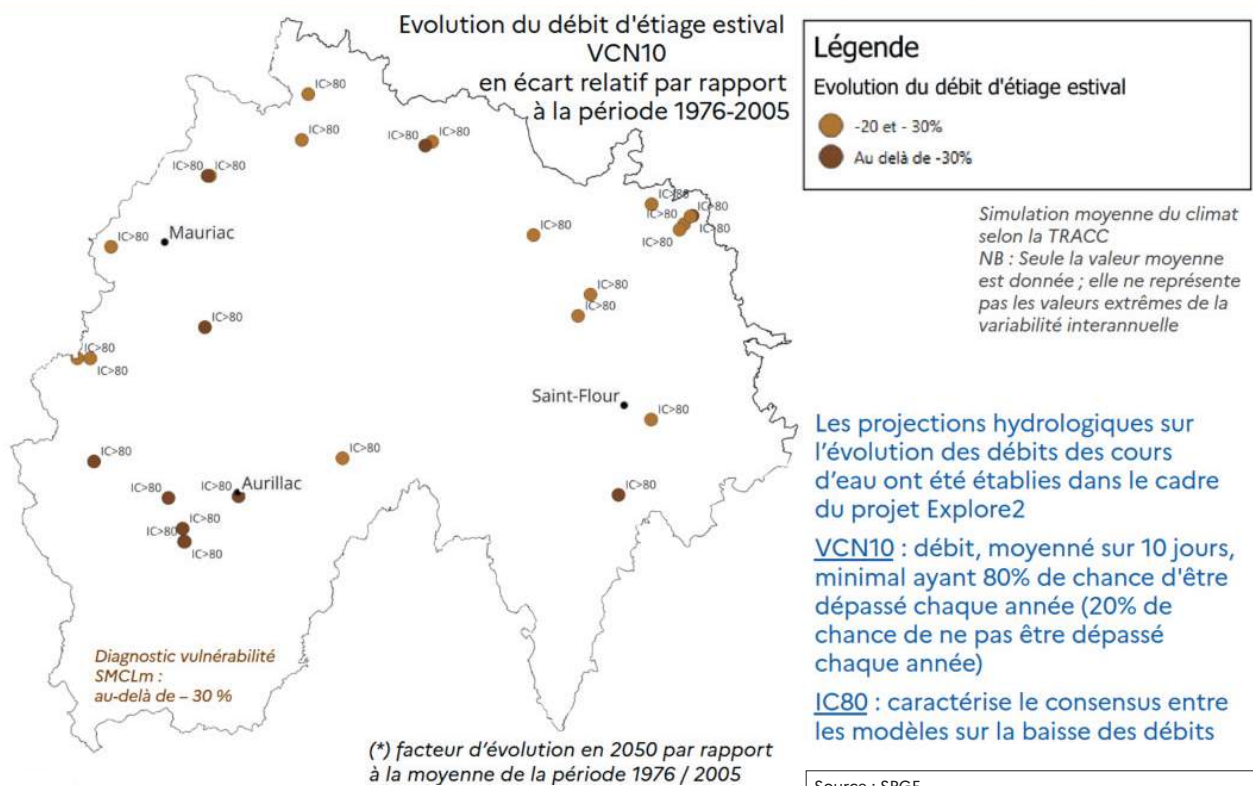
À noter un signal significatif de baisse des débits d'étiage des cours d'eau à près de - 40 % sur le secteur sud-ouest Châtaigneraie (également diagnostiqué par une étude locale de vulnérabilité), lié à une pression croisée

plus intense de baisse des précipitations et de hausse des températures.

Des baisses de débits encore plus marquées pourront avoir lieu à certaines périodes.

Ce phénomène sera accentué par la hausse de l'évapotranspiration et l'assèchement des zones humides.

### Évolution des ressources en eau superficielles - Cantal

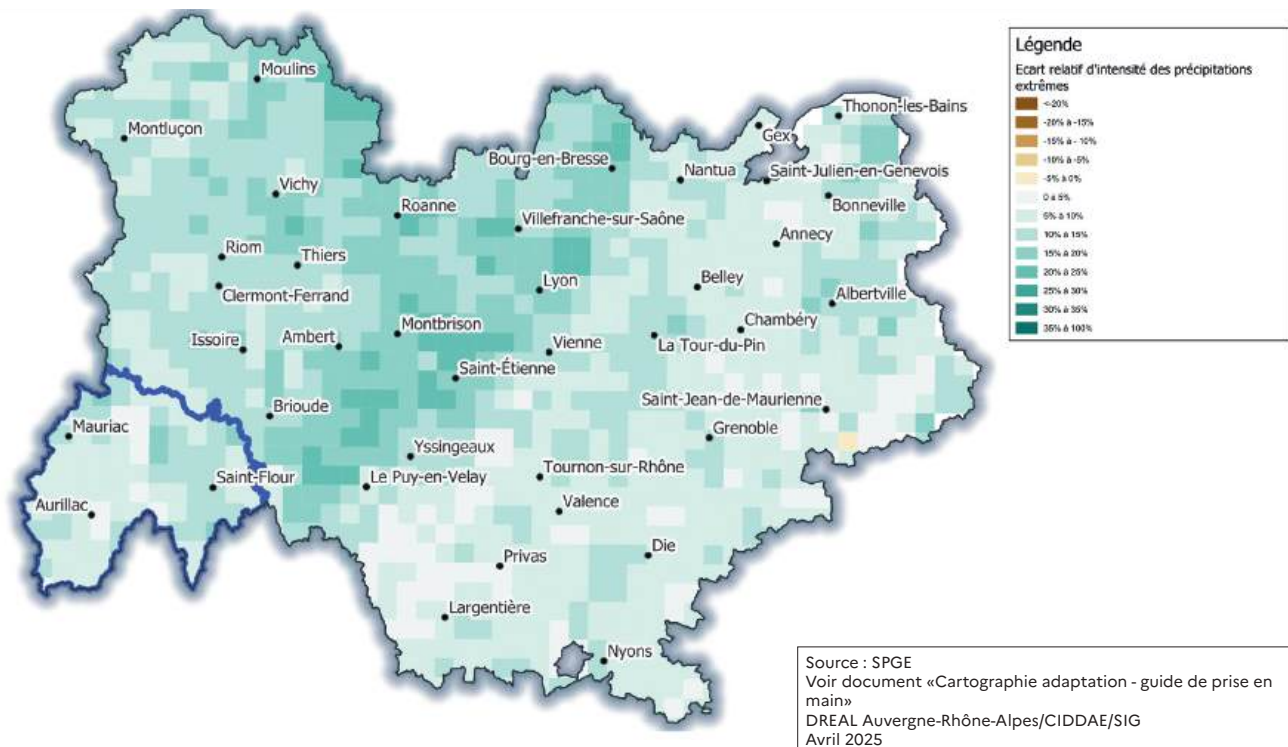


## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations devrait se situer autour +10 % à +15 %, même s'il n'y a pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels ou saisonniers sur le département.

Mais il est prévu une augmentation du cumul hivernal (10 à 20 %) accompagnée d'une baisse du cumul estival (10 à 15 %) sur la moitié sud-ouest du département.

### Ecart relatif d'intensité des précipitations extrêmes - Région Auvergne-Rhône-Alpes



La carte régionale permet de montrer les tendances d'évolution des précipitations extrêmes. Il convient d'intégrer une relative incertitude en raison du caractère montagneux du territoire, pouvant amplifier l'hétérogénéité des phénomènes. L'évolution des modèles permettra d'affiner ce paramètre.

## Évolution du risque feu de forêt

Parmi tous les indices utilisés dans le cadre de ses études Feu et Changement Climatique, Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) qui caractérise la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques.

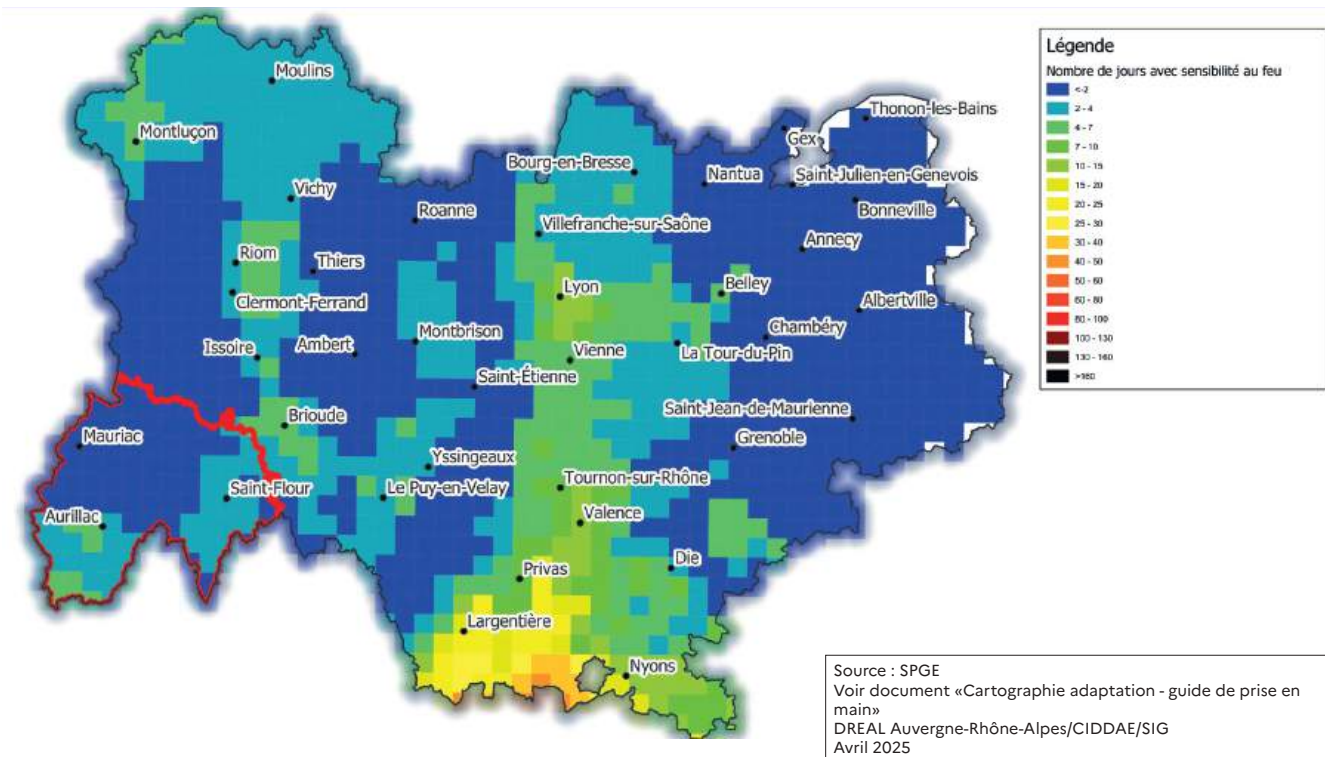
La sensibilité Feu Météo Élevée est définie par un indice IFM  $\geq 40$ .

Sur le département du Cantal, cette sensibilité élevée est quasi inexistante en climat de référence.

À l'horizon 2050, ce risque va apparaître lentement en dehors du relief, notamment sur le sud, mais devrait rester limité en valeur médiane.

Le risque pourra s'avérer encore plus marqué à certaines périodes (à titre d'exemple, en 2025, le Cantal a connu 21 jours de risque de niveau « sévère »).

### Nombre de jours avec sensibilité au feu - Région Auvergne-Rhône-Alpes



## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les différentes réunions conduites en 2025 sur le volet adaptation ont permis de dégager 5 enjeux principaux pour le département du Cantal, auxquels répondent une quinzaine de priorités d'adaptation à conduire collectivement dans le département d'ici l'horizon 2030.

### *Enjeu 1 : Raréfaction de la ressource en eau et difficultés accrues de partage de la ressource*

Avec le changement climatique, la bonne gestion de la ressource en eau devient un enjeu structurant dans le département du Cantal.

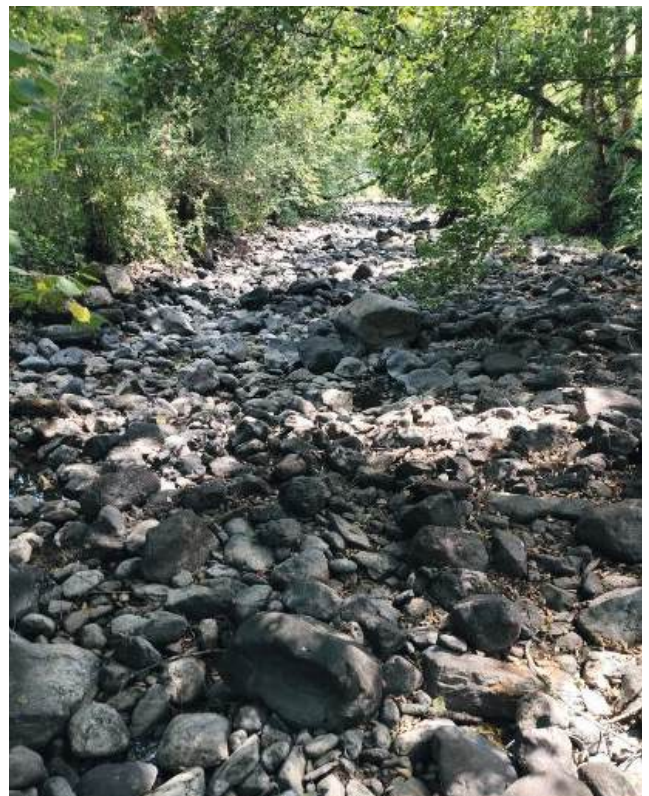
Le Cantal est un territoire tête de bassin de moyenne montagne, avec des ressources en eau fragiles en raison de la nature du sous-sol (roches cristallines, peu de nappes) et de la faible épaisseur du sol. Elles sont en effet exposées à l'irrégularité des précipitations, à la baisse de l'enneigement et aux périodes de sécheresse. Au manque ou à la variabilité des précipitations, s'ajoute la hausse de l'évapotranspiration liée à l'augmentation des températures.

Les mesures de restrictions des usages de l'eau deviennent courantes depuis plusieurs années.

L'isolement de certaines unités de distribution et une gouvernance de l'eau trop morcelée conduisent de manière récurrente, en période d'étiage sévère, à une forte perturbation des usages et des activités économiques, avec parfois des interruptions de services d'eau (besoin de citernage). Cette concurrence des usages se manifeste notamment lors des périodes de pics de consommations touristiques ou économiques (abreuvement de bétail majoritairement, irrigation de cultures localement).

La baisse des débits des ressources superficielles et la hausse des températures entraînent également une dégradation de la qualité des eaux, par stagnation ou dilution insuffisante des rejets, en particulier issus des stations d'épuration. Les plans d'eau artificiels posent aussi des défis de gestion, pouvant impacter la continuité écologique et la qualité des milieux en fonction de leur conception. L'ensemble converge vers une pression accrue sur les milieux aquatiques.

Il paraît essentiel de déployer les mesures pour une gestion durable des ressources afin de maintenir l'attractivité et le dynamisme (économique, touristique) du département tout en préservant les milieux humides et aquatiques, les espaces sensibles ou à forts enjeux, dans un objectif de recherche de co-bénéfices.



Fédération de Pêche du Cantal \_Ruisseau de Gabacut (secteur Rhue/Dordogne) \_ assec été 2025

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaires deux actions, déjà identifiées dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (actions portées par la fiche « Sécuriser quantitativement et qualitativement l’approvisionnement en eau », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Changer d’échelle pour la gouvernance de l’eau visant à une plus grande solidarité territoriale ;**
- **Favoriser la performance des services de l’eau**

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux nouvelles priorités d’adaptation.



## Priorités d’adaptation :

- Favoriser la performance des services d’assainissement
- Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

## Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d’adaptation au changement climatique

- **MESURE 21** : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau  
L’objectif est d’assurer un approvisionnement durable en eau (qualité et quantité) à l’horizon 2050 en mettant en œuvre le plan Eau avec 3 axes : la sobriété des usages, la disponibilité de la ressource et sa qualité, et la restauration des milieux aquatiques. La mesure prévoit également d’intégrer le climat futur (TRACC) dans la planification de long terme (SDAGE, SAGE, PTGE) et de faire évoluer la gestion des sécheresses.  
Par ailleurs, d’autres mesures permettent aussi d’accompagner les activités anthropiques (agricoles, industrielles, touristiques...) vers une plus grande sobriété des usages et une meilleure gestion des ressources, en particulier :
- **MESURE 20** : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l’adaptation
- **MESURE 23** : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- **MESURE 25** : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d’ingénierie de l’Etat pour l’adaptation à destination des collectivités locales
- **MESURE 46** : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s’y adapter
- **MESURE 47** : Renforcer la gouvernance de l’adaptation au changement climatique

## Enjeu 2 : Fonctionnalité des milieux humides, forestiers et prairiaux, et préservation de la biodiversité et des bénéfices environnementaux

La variabilité des précipitations conduit à un assèchement naturel des sols, accentué par la hausse de l’évapotranspiration. Cet assèchement menace le système de production extensif du département, basé principalement sur l’élevage pastoral (majoritairement bovin allaitant et laitier, crucial pour l’économie locale), l’exploitation fourragère, ainsi que la sylviculture (impactés par le stress hydrique, la chaleur et le parasitisme).

Par ailleurs, les cours d’eau sont particulièrement exposés aux effets des fortes chaleurs lorsqu’ils sont dépourvus de végétations hautes apportant une protection (assèchement, augmentation de la température de l’eau, développement algal, microbiologique ou parasitaire...). À une température de l’eau de 25 °C, les truites atteignent ainsi un seuil létal.

Si le département est vulnérable au manque d’eau, il peut aussi connaître de fortes ou longues périodes de précipitations. Les excès d’eau ont pu conduire à pratiquer des drainages ou recalibrages pour évacuer l’eau plus rapidement, mais ces aménagements accentuent la baisse des débits en période sèche. Les ressources mobilisées pour l’abreuvement (petites sources) sont par ailleurs fragiles et ont tendance à se tarir en période de sécheresse et de vague de chaleur.

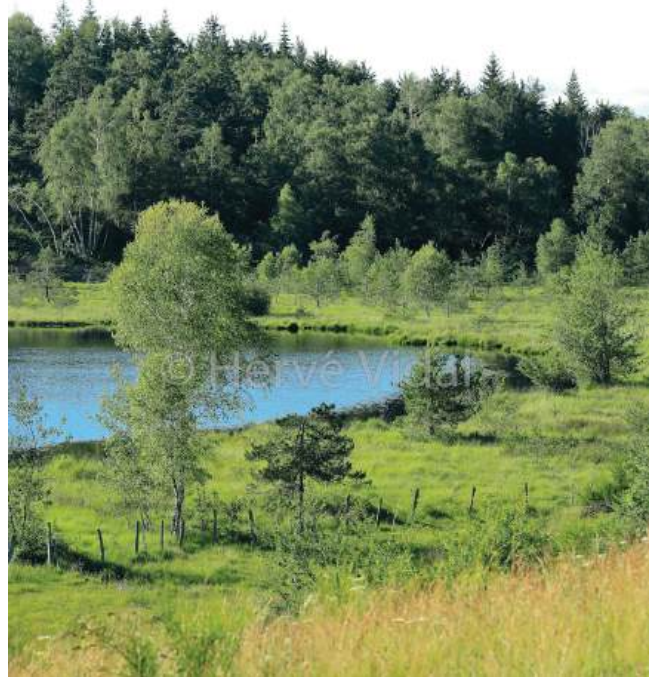
Enfin, les zones humides jouent un rôle majeur dans le département pour la préservation de la ressource en eau locale et la régulation hydrologique. Elles remplissent de nombreux services environnementaux en stockant l’eau, en l’épurant naturellement, en constituant des réserves de biodiversité, des paysages typiques participant à la qualité de vie. Elles apportent

des services écosystémiques essentiels aux activités humaines (prairies, abreuvement, eau potable, cultures, tourisme...), dont la valeur est oubliée, car elle est souvent considérée comme gratuite. Pour autant, elles remplissent ces fonctions uniquement si elles sont en bon état et n'ont pas fait l'objet de dégradations de leur fonctionnement (absence de drainage, de remblaiement...).

Il paraît essentiel de déployer les mesures permettant de préserver ou de réhabiliter les zones humides et petits chevelus hydrographiques de montagne, par une gestion durable de ces milieux, des aménagements permettant de ralentir, d'infiltrer et de stocker l'eau dans le sol, mais aussi de protéger les eaux de surface de l'ensoleillement.

Concernant les milieux forestiers, le renouvellement des peuplements est déjà impacté par l'abondance des grands cervidés, les dépérissements, les attaques d'insectes dans le contexte du changement climatique, laissant dans les secteurs dépérissants, d'importantes quantités de bois sec. La végétation et les forêts présentent un niveau d'humidité en diminution du fait de l'augmentation des températures, de la sécheresse des sols d'une part et des affaiblissements d'autre part. Ainsi, ils sont plus sensibles au risque incendie dans une région où la population n'y est pas encore sensibilisée. Leur rôle de stabilisation des sols dans les secteurs les plus pentus peut également être altéré.

Facteur aggravant, la ressource en eau diminue aux périodes où les risques incendies sont élevés ; ce doit être pris en compte dans la stratégie de lutte contre les incendies notamment **en intégrant la disponibilité et l'accès de la ressource en eau dans la lutte contre les incendies des milieux forestiers.**



*Tourbière de la Pignole (Champs sur Tarentaine-Marchal – CANTAL) – Crédit photo © Hervé Vidal*

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaire une action, déjà identifiée dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (action portée par les fiches « Renouveler / adapter la forêt » & « Promouvoir les feuillus », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Valoriser les pratiques durables sur les espaces sensibles et à enjeux forts pour la faune et la flore, en tenant compte de l'équilibre sylvo-cynégétique.**

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation.



#### **Priorité d'adaptation :**

- Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau
- Prévenir le risque incendie

#### **Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

## Enjeu 3 : Résilience des systèmes productifs et des activités économiques

Le département porte une activité de tourisme hivernal importante pour l'économie locale déjà fortement exposée et vulnérable à la réduction de la période effective de froid.

Les aménagements et constructions ont été établis dans le contexte d'un climat continental de montagne : les évolutions climatiques liées à la sécheresse et la chaleur vont imposer des évolutions ou adaptations profondes.

Par ailleurs, les périodes de travail estivales vont aussi imposer pour certaines économies des adaptations de process ou de protocoles pour les travailleurs et les chaînes de valeur ; les activités soumises à une activité continue pourront également se voir exposées à des perturbations climatiques de la chaîne logistique.

Il est important d'intégrer les évolutions climatiques dans les chaînes de valeur des économies locales, en intégrant au travers de diagnostics globaux, les mesures de maîtrise des risques, les limites des process actuels, les interdépendances, les transformations nécessaires, dans une approche concertée et partagée.



Gravel - forêt - Crédit photo © Hervé Vidal (Cantal 2025)

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaires deux actions, déjà identifiées dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (actions portées par la fiche « Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie agricole.**

Les travaux menés en 2025 ont aussi permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation.



### Priorités d'adaptation :

- Anticiper les risques de perturbation de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique
- Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

### Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme, notamment en zones de montagne, afin d'amorcer une transition permettant de garantir un équilibre entre le développement économique local par le tourisme et la préservation des sites et des ressources naturelles : évolution des modèles touristiques, préservation de l'attractivité des territoires (immobilier, mobilité ...) dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur
- MESURES 30 À 39 : Assurer la résilience des piliers de nos économies (transports et mobilités, systèmes énergétiques, services de communications électroniques, forêts et économie de la filière bois, pêche, secteurs agricoles et agroalimentaires)

- MESURE 33 (en lien avec mesures 2, 40 et 42) : La mobilisation de tous les secteurs économiques, en intégrant les actions d'adaptation mises en œuvre par :
  - la modernisation du secteur assurantiel (mesure 2)
  - les entreprises (mesure 40)
  - la mobilisation des acteurs financiers (mesure 42)
- MESURES 34 ET 41 : La diffusion d'outils génériques reconnus pour débiter les démarches d'adaptation des entreprises en assurant la compatibilité des projets avec les dispositifs d'aide
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

## Enjeu 4 : Confort d'été des lieux de vie

Le Cantal est déjà soumis à des pressions liées aux fortes chaleurs dans la partie Sud-Ouest, qui devrait s'étendre à l'ensemble du territoire, en dehors des hauteurs des Monts du Cantal.

Les vagues de chaleur et l'augmentation des températures sont des sources de mal-être pour les humains comme les animaux. Les canicules seront d'autant plus impactantes que la population cantalienne est vieillissante. Les animaux d'élevage sont aussi vulnérables, notamment les vaches qui au-delà de 25 °C voient leur état de santé et leurs performances se dégrader (baisse de production, en lait notamment). Cela va devenir à terme un enjeu vital pour les populations les plus fragiles, et un enjeu de santé pour la totalité de la population et des animaux.

Le Cantal ne dispose que de quelques agglomérations, le territoire étant principalement composé de petits habitats dispersés. Pour autant, le besoin important de rénovation ou de construction en raison du manque de logements de qualité disponibles d'une part, et le nombre important de logements anciens mal isolés d'autre part, en fait un enjeu important.

Les dispositions constructives adaptées à un climat humide ou froid sont à faire évoluer pour intégrer un volet « confort d'été ». Les aménagements urbains restent encore très minéraux avec de la pierre locale sombre, autour d'habitats resserrés.

Les constructions collectives publiques (établissements scolaires notamment) et privées anciennes ou mal protégées des effets de surchaleur seront particulièrement exposées dans le climat à venir.

Concernant l'élevage, le Cantal accueille un cheptel important de bovins, essentiellement en plein air pendant la période estivale, dont l'exposition directe au soleil pourra poser problème en périodes longues

de fortes chaleurs, nécessitant de développer des solutions d'ombrage.

Il est important d'intégrer des solutions durables de préservation contre les effets de la chaleur ou de l'exposition directe au soleil (dispositions constructives adaptées, points « fraîcheur », ombrages).



Rénovation thermique du groupe scolaire  
Les gémeaux - 69 - Crédit photo : ferrandsigal.fr/portfolio

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaire une action, déjà identifiée dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (action portée par la fiche « Dynamiser la rénovation de logements vacants individuels et collectifs », ressortant ainsi en co-bénéfice) :

- Favoriser la rénovation énergétique et thermique des bâtiments.

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux priorités d'adaptation qui viennent en complément.



## Priorités d'adaptation :

- Travailler sur des solutions susceptibles d'offrir un confort thermique estival avec des choix durables (matériaux, ventilation naturelle, refroidissement passif...)
- Massifier les diagnostics d'exposition ou de vulnérabilité dans les espaces bâtis et urbanisés puis identifier et mettre en œuvre les actions favorables à la baisse des températures

## Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURES 17-18 ET 29 : La surveillance de la qualité de l'air et des impacts sur la santé ou le système de santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

## Enjeu 5 : Maintien des services publics essentiels en lien avec l'accroissement des risques naturels

Les aménagements et constructions ont été établis dans le contexte d'un climat continental de montagne. Les évolutions climatiques, les expositions à la sécheresse prolongée, la chaleur extrême et l'alternance accrue de périodes chaudes et froides dans la même journée, vont engendrer des contraintes nécessitant des évolutions ou adaptations constructives.

Ces contraintes concernent par exemple :

- les réseaux d'eau et d'assainissement : risque de ruptures de canalisation, risque de contamination microbienne accrue ;
- les réseaux électriques : risque de surchauffe des serveurs et coupure des câbles électriques ;
- les routes / VRD : ramollissement des enrobés bitumineux (déformation, orniérage), échauffement des équipements de surface ;
- les ouvrages d'art : dilatation des matériaux, fissuration des tabliers ;
- les voies ferrées : dilatation thermique des rails, surchauffe des composants électriques.

Elles entraînent la fragilisation des infrastructures, la limitation des usages ou la rupture des services publics associés.

Si une surveillance et des entretiens ponctuels peuvent aider à surmonter ces périodes, des usages intenses en périodes exceptionnelles pourraient générer des détériorations profondes et perturber la chaîne de valeur.

De plus, le caractère peu dense du territoire implique des coûts d'entretiens et d'adaptation élevés, au regard de la population et des usages. Une réflexion sur le besoin sera nécessaire.

Par ailleurs, le Cantal étant un territoire avec un stratovolcan en son centre, il est davantage exposé aux événements climatiques de massifs, pouvant se concentrer par effet de vallée. Les précipitations sont naturellement abondantes dans le Cantal ; les talwegs évacuent relativement bien ces excédents d'eau. Pour autant, des précipitations continues et locales exposent les versants à des glissements de terrain ; les événements exceptionnels engendrent

des dommages notables notamment sur les axes de communications (éboulements, affouillements) comme sur les ouvrages d'art, essentiels pour des territoires ruraux et de montagne.

Les ruissellements érosifs sont de plus en plus fréquemment issus de pluies intenses sur des sols secs, générant des inondations, des dommages et des surcoûts. Cela peut pousser les acteurs et gestionnaires de réseaux locaux à drainer et canaliser l'eau pour sécuriser les ouvrages et les terrains. Ces actions accélèrent les écoulements, augmentant les risques associés d'érosion ou d'inondation à l'aval, et réduisent la capacité des sols à stocker l'eau. Des actions de prévention ou d'anticipation peuvent participer à limiter ces surcoûts.

Il est important d'intégrer une culture du risque partagée et collective, et d'intégrer les contraintes issues du dérèglement climatique à toutes interventions de maintenance, de réhabilitation comme de constructions, en particulier pour les investissements à longue durée de vie.



Le Falgoux (15) route de la Chaze - septembre 2021  
Crédit Photo : mairie du Falgoux.  
© Agence AURILLAC (journal LA MONTAGNE)

Concernant cette thématique, les travaux 2025 sur le volet adaptation ont permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation visant à mieux prévenir les risques naturels et l'altération des services publics essentiels.

## Priorités d'adaptation :

- Maintenir une culture du risque locale
- Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans tout projet nouveau ou de maintenance d'infrastructure, dès la conception, en intégrant la performance à long terme

## Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURES 1 À 6 : La protection des personnes et l'assurabilité des biens envers les risques (renforcement du fonds Barnier, la modernisation du système assurantiel, la prévention des risques notamment d'inondation ou en montagne)
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024
- MESURES 30 À 32 : La résilience des services communs : transports et mobilités, système énergétique, services de communications
- MESURE 45 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Cantal au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**CANTAL**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Favoriser la performance des services d'assainissement

**ACTION** DÉVELOPPER DES ACTIONS INTÉGRÉES DE MAÎTRISE DES REJETS IMPACTANTS POUR LE MILIEU



**Pilotes**

- Etat
- Département
- Structures gémapiennes
- Collectivités (communes, EPCI)

**Contributeurs**

- EPCI-FP
- Chambre d'agriculture
- Entreprises, exploitations
- Agences de l'eau

**Mise en œuvre**

2026–2030

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

**Description de l'action**

- Identifier les rejets polluants et accompagner des projets d'amélioration
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire, les acteurs environnementaux et les collectivités sur la gestion des systèmes d'assainissement, des rejets agricoles ou industriels

**Indicateurs de suivi**

- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Structuration à la bonne échelle des compétences en assainissement, avec un service doté de compétences techniques suffisantes
- Prix de l'eau adapté pour combler le déficit historique d'investissement
- Soutiens publics
- Mobilisation des leviers réglementaires (mises en demeure, blocage de l'urbanisme)

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Poursuivre les regroupements intercommunaux à la bonne échelle sur la compétence assainissement collectif
- Un accompagnement technique agricole pour résoudre les fuites d'effluents dans les cours d'eau

Priorité d'adaptation

Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

**ACTION**



## DÉVELOPPER LES ACTIONS STRUCTURELLES SUR LA SOBRIÉTÉ DES USAGES EN EAU



### Pilotes

- Collectivités (communes, EPCI)
- Département
- CA, CMI, CMA
- Associations

### Contributeurs

- Etat,
- EPCI-FP et structures gémapiennes
- Entreprises, exploitations
- Experts
- Agences de l'eau

### Mise en œuvre



2026–2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Optimiser les infrastructures et partager une ressource inégalement répartie et limitée à certaines périodes



Sensibiliser les usagers à la sobriété (actions de communication et de pédagogie, déploiement de systèmes économes, encouragement à la réutilisation, au recyclage)



Sensibiliser à la résilience des usages (expérimentations agricoles de plantes, cultures et fourrages résistants à la sécheresse et moins consommateurs en eau, expérimentations sur les process industriels, évolutions des procédures sur la base de diagnostics)

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Généraliser la prise de conscience et l'acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions
- Adapter le prix du service en fonction de la rareté ou des enjeux de sécurisation, avec possible différenciation économique, saisonnière
- Bonne application et contrôles des mesures de restriction d'usage de l'eau en période de sécheresse
- Animation à l'échelle des bassins versants ou des enjeux pour bien identifier les besoins et contraintes globaux, les interdépendances et les principaux leviers d'amélioration

### Besoins de court terme pour accélérer

- Mise en place d'une gouvernance forte sur la compétence eau potable
- Financements accrus pour l'animation et l'accompagnement permettant de convaincre d'agir sur les économies d'eau

**Priorité  
d'adaptation**

Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

**ACTION****FAVORISER LE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES POUR DES USAGES LOCAUX****Pilotes**

- Etat
- Département
- Collectivités (communes, EPCI)
- CA, CMI, CMA
- Associations

**Contributeurs**

- Collectivités (communes, EPCI, porteur PTGE)
- EPCI-FP, structures gémapiennes
- Entreprises, exploitations
- Acteurs de l'aménagement
- Associations, acteurs de territoire
- Exploitants de barrages, de réseaux routiers
- ARS

**Mise en œuvre**

2026–2030

Impact ★ ★ ☆Faisabilité ★ ☆ ☆**Description de l'action**

Considérer le stockage d'eau comme une mesure envisageable parmi le panel de mesures, et étudier préalablement son opportunité et sa faisabilité, après être allé au bout des mesures d'économie et de sobriété, au travers de démarches territorialisées de gestion de la ressource en eau



Stocker les eaux en périodes d'excédents, tout en veillant à ne pas impacter les milieux aquatiques ou les besoins situés à l'aval



Favoriser la récupération des eaux de toiture ou de surfaces imperméabilisées pour des usages non sanitaires particuliers, industriels ou agricoles, publics

**Indicateurs de suivi**

- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Assurer une approche collective et partagée entre les différents usagers de l'eau
- Disposer de diagnostics climatiques et de vulnérabilité à la bonne échelle
- Respecter la réglementation et les bonnes pratiques dans les projets de stockage d'eau qui ne doivent pas impacter les milieux aquatiques
- Coupler les démarches de stockage à une démarche de sobriété
- Favoriser en priorité les démarches de substitution aux prélèvements directs dans les milieux aquatiques

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Identifier les territoires/ secteurs sur lesquels le stockage d'eau semble incontournable pour faire face aux effets du changement climatique
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité d'adaptation

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

**ACTION**



## DÉVELOPPER DES ACTIONS DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DÉGRADÉES ET DU PETIT CHEVELU HYDROGRAPHIQUE EN AGISSANT DE MANIÈRE COORDONNÉE À L'ÉCHELLE DES BASSINS



### Pilotes

- Syndicats de rivière et structures gémapiennes

### Contributeurs

- Collectivités
- Etat
- EPCI-FP, communes,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...)
- Propriétaires, riverains et usagers des zones stratégiques
- Agences de l'eau

### Mise en œuvre



2026–2030

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau et zones humides afin de restaurer leur bon fonctionnement écologique et bénéficier de la résilience de ces écosystèmes



Définir les zones stratégiques devant porter un objectif de superficie de ZH à restaurer à l'échéance 2030



Territorialiser cet objectif à l'échelle des sous bassins et le mettre en œuvre à travers les plans pluri-annuels de gestion, de plans de gestion (PTGE, Natura2000...), de contrats territoriaux en lien avec les financeurs

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Enjeu fort à préserver les zones humides existantes, qui doivent être compensées sans perte de biodiversité ou de fonctionnalité en cas d'impossibilité à éviter ou réduire les impacts des projets
- Sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et riverains aux bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, concertations et partage des connaissances entre tous les acteurs
- Financements stables

### Besoins de court terme pour accélérer

- Fixer des objectifs clairs et atteignables
- Établir une méthode de partage des données et informations pour les suivre et les valoriser
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité  
d'adaptation

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

**ACTION**

**PLANTER/MAINTENIR LES HAIES, PRÉSERVER/RESTAURER LES RIPISYLVES ET LES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUES, POUR RALENTIR ET INFILTRER LES RUISSELLEMENTS**



### Pilotes

- Syndicats de rivière et structures gémapiennes
- Fédération Pêche

### Contributeurs

- Collectivités,
- État
- EPCI-FP,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...),
- CPIE
- Propriétaires, riverains et usagers des zones stratégiques
- Etablissements Forestiers (CRPF, associations communes forestières...)

### Mise en œuvre



2026–2030

Impact ★★ ★  
Faisabilité ★★ ☆

### Description de l'action



Adapter les pratiques d'entretien des petits cours d'eau et des ripisylves



Développer les plantations de haies pour limiter l'impact des ruissellements (érosion, vitesse limitant l'infiltration) et pour ombrager les cours d'eau / les zones humides

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- S'appuyer sur le déploiement du guichet unique de la haie en 2026 pour enrayer le déclin des haies et suivre les actions de replantation
- Sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et riverains aux bonnes pratiques d'entretien, de valorisation des haies, en concertation entre tous les acteurs en limitant les contraintes d'exploitation
- Rendre acceptable et utile les principes de l'agroforesterie, de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et des approches multifonctionnelles au regard de l'interdépendance eau-forêt

### Besoins de court terme pour accélérer

- Financements à la hauteur des enjeux d'animation, de plantation et de structuration de filières de valorisation
- Sortir du principe de coupes rases d'espèces non recépages de haies
- Ingénierie technique et environnementale

**Priorité  
d'adaptation**

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

**ACTION****DÉVELOPPER DES TECHNIQUES PERMETTANT DE RESTAURER LA CAPACITÉ DU SOL À RETENIR ET INFILTRER L'EAU****Pilotes**

- Chambre d'agriculture
- Structures gémapiennes
- Collectivités

**Contributeurs**

- Communes
- Etat
- EPCI-FP, et structures gémapiennes,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...)
- Etablissements forestiers (CRPF, associations communes forestières...)

**Mise en œuvre**

2026–2030

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Promouvoir les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour une gestion durable des eaux pluviales, avec un axe sur les zones humides



Adopter des pratiques agro-écologiques, favorisant le potentiel hydrique du sol (en particulier sur les terres irriguées)



Végétalisation et désimperméabilisation des villes/bourgs pour favoriser l'infiltration de l'eau (notion de « ville éponge », projets type «Cours Oasis»)

**Indicateurs de suivi**

- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Disposer d'ingénierie technique et environnementale pour animer et accompagner les projets et changer les pratiques
- Disposer de financements à la hauteur des enjeux

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Animation agricole ; la démarche en cours de déconnexion de plans d'eau d'irrigation permettra d'intégrer un volet sur les pratiques de stockage dans les sols
- Financement important

**Priorité  
d'adaptation**

Maintenir une culture du risque locale

**ACTION****DÉVELOPPER LES ÉTUDES D'ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE ET ÉLABORER OU METTRE À JOUR LES PLANS DE PRÉVENTION, LES PROGRAMMES D'ACTION ET LES SYSTÈMES D'ALERTE****Pilotes**

- État
- Collectivités (EPCI-FP, communes)

**Contributeurs**

- Département
- Structures gémapiennes
- EPTB
- Experts
- CEREMA
- CPIE
- Acteurs du secteur assurantiel

**Mise en œuvre**

2026–2035

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Déployer des diagnostics d'exposition des secteurs urbanisés ou aménagés



Élaborer/mettre à jour les plans de prévention des risques et les plans d'action de prévention, en commençant par les zones à plus forts enjeux et les documents les plus anciens lorsqu'ils existent



Déployer des systèmes d'alertes dans les secteurs sensibles ou touristiques

**Indicateurs de suivi**

- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Concertation par comité de pilotage
- Déployer des ressources techniques et d'accompagnement importantes
- Intégrer la mal-adaptation comme un risque
- Développer la culture du risque auprès des citoyens
- Associer le secteur assurantiel aux réflexions et travaux

**Besoins de court terme  
pour accélérer**

- Pourvoir les postes vacants dans les services en charge
- Ingénierie technique et environnementale
- Cibler préalablement les phénomènes et secteurs prioritaires, où la connaissance fait défaut ou mérite d'être mise à jour et où les enjeux sont importants

Priorité  
d'adaptation

Prévenir le risque incendie

**ACTION**



**FINALISER ET DÉPLOYER LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES (PDPFCI)**



### Pilotes

- État

### Contributeurs

- Collectivités
- SDIS
- ONF & Etablissements forestiers (CRPF, associations communes forestières...)
- Parcs régionaux
- Commissariat de massif
- Chambres consulaires
- Associations
- Fédération de Chasse

### Mise en œuvre



2026–2035

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Après un travail de cartographie fine des aléas et des risques de feu de forêt, l'élaboration du plan, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, collectivités, SDIS, ONF et forestiers privés, chambres consulaires, associations, etc.) a été engagée en octobre 2025.

Il visera à :

- réduire le nombre de départs de feux et les surfaces brûlées ;
- protéger les personnes, les biens et les milieux naturels ;
- coordonner les actions de prévention, de surveillance et de lutte.



Le travail d'élaboration se poursuivra en 2026 sur la base de groupes de travail et de réunions de suivi, pour une mise en œuvre jusqu'à en 2035.

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Maintenir les bénéfices d'une large gouvernance déjà en place et l'association des différents acteurs
- La déclinaison territoriale des mesures du plan sera déterminante pour le rendre pleinement opérationnel
- Activer largement les leviers d'adaptation (connaissance, concertation, anticipation, diversification, protection)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Tenir le calendrier d'élaboration fixé

Priorité  
d'adaptation

Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

**ACTION**

**ADAPTER LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE ET DE CULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN COHÉRENCE AVEC LES RÉFLEXIONS AU NIVEAU DES FILIÈRES ET DES TERRITOIRES**



**Pilotes**

- Chambre d'agriculture
- SIDAM
- INRAE

**Contributeurs**

- Collectivités
- Etat
- Parcs Naturels
- CCI, CMA
- Acteurs de la filière alimentation filières économiques
- Experts, ADEME

**Mise en œuvre**



2026–2035

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

**Description de l'action**



Dans le prolongement des études et expérimentations en cours (comme les travaux du SIDAM, AP3C ou d'INRAE), et sur la base des trajectoires et modèles climatiques actualisés :



Expérimenter et dégager les mesures d'adaptation envisageables, intégrer les réflexions sur la rusticité, la diversification ;



Développer le conseil et l'accompagnement aux acteurs et aux filières ;



Évaluer la vulnérabilité aux risques sanitaires (épizooties, parasitismes, espèces invasives...).

**Indicateurs de suivi**



- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Promouvoir le principe « animation, expérimentation, diffusion »
- Sensibilisation et adhésion des acteurs de chaque filière
- Associer le monde de l'assurance et des acteurs financiers
- Disposer de financements à la hauteur des enjeux

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Une prise de conscience généralisée, d'une mobilisation des acteurs
- Moyens d'animation

Priorité  
d'adaptation

Anticiper les risques de perturbation de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique

ACTION

MASSIFIER, PAR ACTIVITÉS OU PAR FILIÈRES, LES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ, LES CONSEILS ET LE DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIES D'ADAPTATION



### Pilotes

- CCI
- CMA

### Contributeurs

- Entreprises
- Industriels
- Collectivités
- EPCI-FP, communes
- Etat
- Département
- Région
- Acteurs économiques majeurs et filières économiques du Cantal
- Experts
- ADEME
- CEREMA

### Mise en œuvre



2026–2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Anticiper les risques de perturbations de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique et vagues de chaleur (transports, stockages, présences, process...)



Prévoir les besoins d'évolution, de renoncement ou de transformation des économies fortement exposées aux impacts du changement climatique, en particulier le tourisme

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Disposer d'une animation / d'un accompagnement méthodologique individualisé, pas-à-pas (type démarche ACT), basée sur la concertation
- Intégrer une approche globale et collective pour identifier tous les enjeux associés aux interdépendances et les synergies locales
- Associer le monde de l'assurance et des acteurs financiers

### Besoins de court terme pour accélérer

- Une prise de conscience généralisée, d'une mobilisation des acteurs
- Faire connaître et démultiplier les accompagnements et les méthodologies de diagnostic au regard de l'hétérogénéité, de la diversité du tissu économique et de la forte proportion de petites et très petites entreprises

Priorité  
d'adaptation

Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

ACTION

**PLANIFIER DES SCENARII D'ADAPTATION DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE LOCALE (NOTAMMENT HIVERNALE), EN CONCILIATION AVEC LA CAPACITÉ DES MILIEUX ET LES AUTRES USAGES PRIVÉS**



### Pilotes

- Département
- EPCI-FP

### Contributeurs

- Collectivités
- Communes
- Etat
- Région
- Chambres consulaires (CMA, CCI, CA)
- Commissariat de Massif
- Acteurs économiques du tourisme

### Mise en œuvre



2026–2035

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Conduire une réflexion collective et globale autour du pôle touristique du Lioran, dans le cadre d'une gouvernance structurée



Développer des initiatives 4 saisons pour lisser l'afflux touristique et pérenniser les économies locales, en concertation avec les activités pastorales, les passages en terrain privé, dans la soutenabilité des milieux de montagne, selon les saisons et les périodes extrêmes

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Consolider une gouvernance pérenne adaptée aux nouveaux enjeux
- S'appuyer sur le plan montagne AURA et une communication large de la feuille de route Lioran 2050
- Poursuivre les efforts d'intégration du Lioran dans l'écosystème global touristique du département avec une perspective quatre saisons
- S'appuyer sur une concertation large de tous les acteurs socio-économiques pour une bonne acceptabilité et un développement intégrateur de nouvelles activités
- Intégrer les contraintes environnementales (sensibilité des écosystèmes de montagne, disponibilité en eau limitée) et les enjeux privés
- Financements à la hauteur des enjeux

### Besoins de court terme pour accélérer

- Mise en place d'une gouvernance adaptée
- Permettre la réalisation de premières actions «phares» et concrètes, de transformation de la station afin d'embarquer les acteurs et créer des synergies
- Investissements importants pouvant soutenir les nouvelles activités/équipements

Priorité  
d'adaptation

Favoriser la rénovation énergétique et thermique des bâtiments

**ACTION**

**TRAVAILLER SUR DES SOLUTIONS SUSCEPTIBLES D'OFFRIR UN CONFORT THERMIQUE ESTIVAL AVEC DES SOLUTIONS DURABLES (MATÉRIAUX, VENTILATION NATURELLE, REFROIDISSEMENT PASSIF...)**

**Pilotes**

- Etat
- Collectivités (Département, EPCI-FP, communes)

**Contributeurs**

- Région
- CCI, CMA, CAUE
- Professionnels du bâtiment,
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment ( bailleurs sociaux, Mon Accompagnateur Renov')
- Experts



**Mise en œuvre**



2026–2035

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

**Description de l'action**



Intégrer la problématique du confort d'été dans tout projet de rénovation énergétique ou de construction



Démarches de sensibilisation et de cadrage des règles de constructions



Ciblage de toutes les constructions (individuelles comme collectives) : habitat, lieu professionnel

**Indicateurs de suivi**



- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Concertation et acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des incitations
- Mettre en place de l'ingénierie experte au regard de la complexité des enjeux croisés et du besoin d'appréhender collectivement des solutions, des méthodologies, des productions envisageables
- Établir et diffuser des références techniques locales et des bonnes pratiques d'usage pour coupler rénovation thermique vis-à-vis du froid comme de la chaleur, en tenant compte des spécificités du bâti cantalien
- Former les professionnels de la construction

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Lancer des projets démonstrateurs techniques, organisationnels ou fondés sur la nature (comme la rénovation d'une école ou d'un logement collectif social avec retours des bénéfices sur le confort d'été)
- Intégrer des critères «confort d'été» dans les financements publics en matière de rénovation énergétique
- Ingénierie

## ACTION

**MASSIFIER LES DIAGNOSTICS D'EXPOSITION OU DE VULNÉRABILITÉ DANS LES ESPACES BÂTIS/URBANISÉS ET IDENTIFIER/METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS FAVORABLES À LA BAISSÉ DES TEMPÉRATURES**

## Pilotes

- Collectivités (Département, EPCI-FP, communes)

## Contributeurs

- Etat
- ADEME
- CEREMA
- Professionnels du bâtiment
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie
- Experts
- Acteurs du secteur assurantiel



## Mise en œuvre



2026–2035

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Développer les diagnostics d'exposition des secteurs urbanisés



Développer les diagnostics d'exposition des personnes vulnérables



Établir et décliner les plans d'action préconisés (ombrage, végétalisation, renaturation...)

## Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

## Conditions de succès

- Financements stables et pérennes des actions
- Intégrer les réflexions très en amont, dans la conception des projets et dans la planification urbaine
- Sensibilisation des élus aux effets des îlots de chaleur et aux mesures d'atténuation possibles

## Besoins de court terme pour accélérer

- Diffusion d'outils et de méthodologies d'évaluation, de programmation d'actions
- Intégrer des critères « réduction des effets d'îlots de chaleur » dans les financements publics relatifs aux aménagement et renouvellement urbains
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité d'adaptation

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans tout projet nouveau ou de maintenance d'infrastructure, dès la conception, en intégrant la performance à long terme

**ACTION**

**IDENTIFIER LES CONTRAINTES CLIMATIQUES QUI PÈSENT SUR LES INFRASTRUCTURES, REDÉFINIR LEUR CONTRAINTE D'USAGE ET REPENSER LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE/RÉALISATION**



**Pilotes**

- Etat
- Gestionnaires d'infrastructures

**Contributeurs**

- Collectivités
- EPCI-FP
- Communes
- Département
- Experts
- CEREMA
- Acteurs du secteur assurantiel
- Financeurs publics et privés

**Mise en œuvre**



2026–2035

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ☆ ☆

**Description de l'action**



Identifier et évaluer la vulnérabilité aux aléas climatiques (surchauffe, inondation, mouvements de terrain, tempêtes) sur les infrastructures

*Une diversité d'infrastructures sont concernées : transport (routes, voies ferrées, ouvrages d'art), énergie, communications (réseaux aériens, souterrains, ouvrages de répartition), eau et d'assainissement (réseaux, station de traitement et d'épuration...)*



Anticiper les restrictions d'usages induites par des événements extrêmes et proposer des alternatives de continuité des service publics majeurs



Intégrer les nouvelles contraintes climatiques dans les opérations de maintenance et de conception pour réduire leur vulnérabilité à long terme

**Indicateurs de suivi**



- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Concertation et acceptabilité sociale et politique
- Intégrer auprès de chaque maîtrise d'ouvrage, dans sa gestion ou dans chaque nouveau projet, la connaissance des risques, la prévention et les contraintes ou changements d'usage
- Conditionner les financements publics à l'intégration d'une démarche d'évaluation et de gestion des risques climatiques
- Associer le secteur assurantiel aux réflexions et travaux

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Diffusion des méthodologies d'évaluation des risques climatiques dans les infrastructures
- Formation des maîtres d'ouvrage et gestionnaires
- Ingénierie

# CANTAL



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - DRÔME



# ... ÉDITORIAL



Marie-Aimée GASPARI  
Préfète de la Drôme

Les projections climatiques issues de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) sont sans équivoque : notre département connaîtra une augmentation des températures de 2,85 °C d'ici 2050, supérieure à la moyenne nationale. Concrètement, cela signifie jusqu'à 60 jours avec des températures dépassant 30 °C (durée multipliée par 2 par rapport à aujourd'hui), 140 jours de sol sec (+20 %), des événements extrêmes plus fréquents et intenses (+15 %), des risques accrus d'inondations, de débordements de cours d'eau et de feux de forêt (+40 %).

Ces bouleversements revêtent une acuité particulière dans la Drôme. Notre territoire se distingue par son hétérogénéité : de la Drôme provençale méditerranéenne au sud aux contreforts du Vercors au nord, des plaines de la vallée du Rhône aux moyennes montagnes du Diois, il constitue une véritable zone de transition climatique et géographique. Cette diversité, qui fait sa richesse, multiplie également ses vulnérabilités. L'importance de l'agriculture, avec ses cultures arboricoles, maraîchères et céréalières, sera directement confrontée à la raréfaction de la ressource en eau. Les enjeux hydriques sont d'ores et déjà très marqués. La gestion quantitative et qualitative de l'eau constitue un défi majeur, aggravé par la concurrence de multiples usages et la fragilité de nos nappes phréatiques.

Face à cette réalité, l'adaptation au changement climatique, en complément des travaux menés en 2024 sur l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, vise à renforcer notre résilience et celle des écosystèmes. Elle s'inscrit pleinement dans le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), qui nous invite collectivement à repenser nos modes de vie, nos aménagements et nos pratiques. Pour décliner ce plan national à l'échelle départementale, des ateliers techniques ont été menés au courant de l'été 2025 avec les services de l'État et l'ensemble des territoires (EPCI) afin d'approfondir notre connaissance des vulnérabilités locales.

Dans un second temps, la Conférence des Parties départementale du 14 novembre 2025 a permis de partager un diagnostic commun des enjeux et de co-construire, avec les représentants des collectivités, des socio-professionnels, des associations environnementales et des administrations, des actions prioritaires en complément d'actions déjà engagées.

Ces actions alimentent le présent cahier départemental et constituent un outil opérationnel pour guider l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre d'une stratégie globale d'adaptation. Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) représentent des leviers essentiels pour déployer cette stratégie à l'échelle de chaque territoire et assurer la cohérence des politiques publiques.

Le travail se poursuivra bien au-delà de cette première étape, par l'organisation de groupes de travail et de rencontres locales destinés à élargir la réflexion à tous les secteurs d'activité et à toutes les spécificités de notre territoire. L'objectif est de construire une Drôme résiliente, capable de s'adapter aux réalités climatiques à venir. Cette approche multi-thématique, prenant en compte les interdépendances entre ressource en eau, agriculture, biodiversité, forêt, urbanisme et santé publique, ainsi que la transversalité et la collaboration entre tous les acteurs, au-delà des frontières sectorielles et institutionnelles, sera le gage de notre réussite collective.

**La sobriété peut être perçue comme une contrainte, le renoncement comme un recul. Il faut plutôt les voir comme des piliers de l'adaptation, essentiels pour préserver notre qualité de vie et celle des générations futures. Ensemble, nous pouvons construire un territoire drômois capable de faire face aux défis climatiques, par des solutions innovantes, des solutions fondées sur la nature, une sobriété assumée et des choix partagés.**

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Conférence et ateliers de la COP « volet adaptation »  
le 14 novembre 2025 – Préfecture de la Drôme

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Drôme](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de la Drôme, 6 réunions techniques avec les collectivités locales ainsi qu'une COP plénière ont été organisées entre les mois de juillet et de novembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LA DRÔME

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de la Drôme est sensiblement identique à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes (-0,03 °C) et plus marquée par rapport à la France (+0,11 °C).

#### Différence de température moyenne constatée entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2.03 °C à l'échelle du département  
+2.05 °C à Montélimar

#### Projection de l'augmentation de la température moyenne en 2050 par rapport à la période 1961-1990 (valeur médiane)

+2,25 °C à l'échelle du département  
+2,15 °C à Montélimar  
+2,47 °C à Luz-la-Croix-Haute

### Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

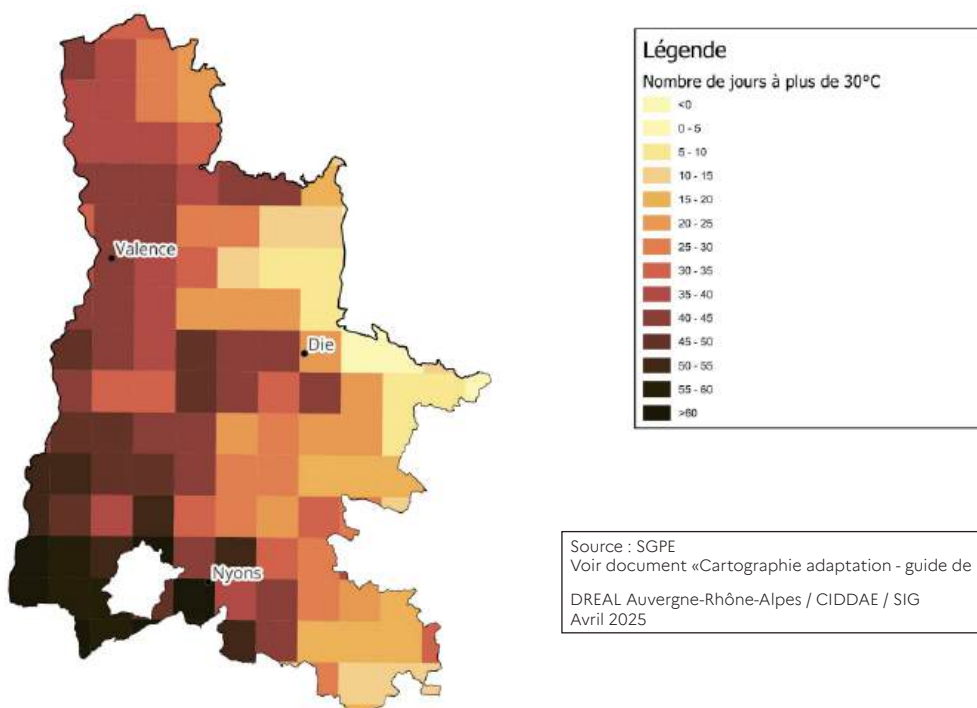
Le nombre de journées chaudes (supérieures à 30 °C) est très variable sur le département. Ces journées commencent à apparaître sur le relief (Vercors, Dévoluy) mais sont déjà courantes en été près de la vallée du Rhône et de l'enclave des Papes.

L'évolution prévue confirme cette tendance à une nette multiplication de ces journées chaudes avec

plus de 60 jours en moyenne à l'horizon TRACC 2050 vers Pierrelatte (soit une multiplication par 2).

Le nombre de journées très chaudes (températures supérieures à 35 °C) et de jours en vague de chaleur va également considérablement augmenter, induisant un accroissement des risques sanitaires.

### Nombre de jours à plus de 30 °C

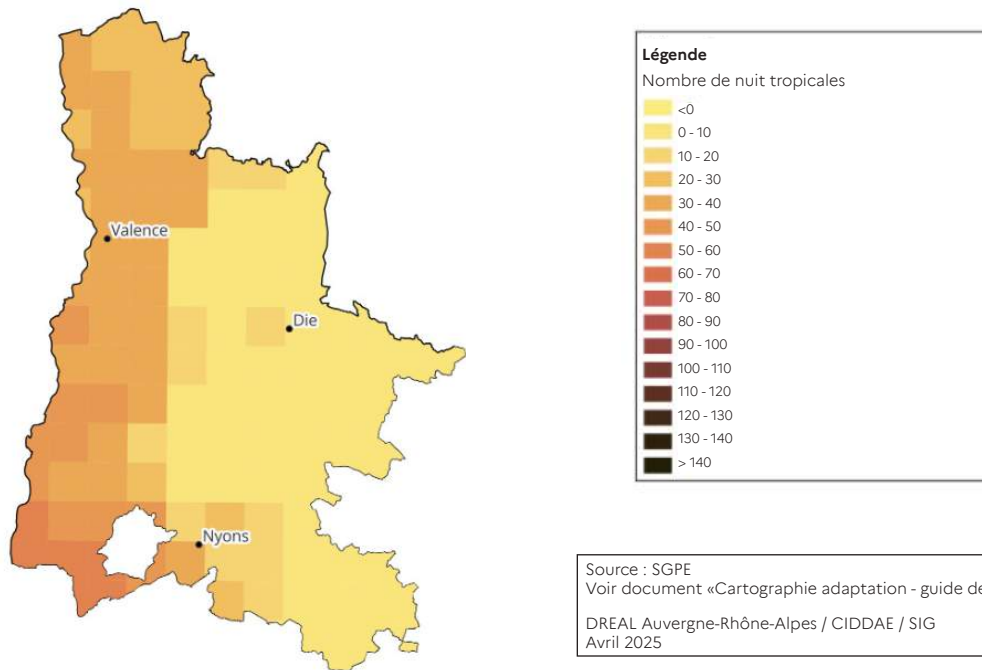


## Nombre de nuits tropicales avec une température minimale supérieure à 20 °C

Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C existaient en vallée du Rhône mais étaient peu fréquentes au siècle dernier. Elles se multiplient ces dernières années dans les secteurs les plus chauds du département mais sont encore rares en montagne. Ce nombre de nuits tropicales va drastiquement

augmenter dans les prochaines années sur les secteurs chauds : plus de 50 nuits en moyenne à l'horizon TRACC 2050 dans le sud de la vallée du Rhône soit une multiplication par 2. Les zones urbaines sont particulièrement touchées car sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

## Nombre de nuits tropicales avec une température minimale supérieure à 20 °C



## Évolution des précipitations

Comme sur le reste de la France, les cumuls annuels de précipitations évolueront peu sur la Drôme à l'horizon 2050. Toutefois, une baisse modérée en été et une hausse modérée à forte en hiver (notamment dans le Diois, les Baronnies et dans le nord de la vallée du Rhône) sont probables.

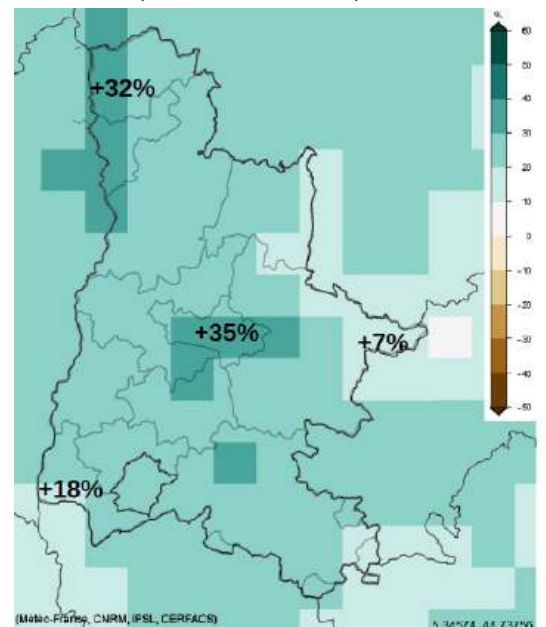
L'évolution médiane des cumuls hivernaux pourrait atteindre plus de 30%, mais on note cependant une très forte variabilité de l'ensemble des simulations.

Par ailleurs, les tendances montrent une probable augmentation de l'intensité maximale des pluies. Ainsi, pour 1 °C de réchauffement global, l'intensification des précipitations extrêmes est de :

- +7% (phénomènes d'une durée de 1 jour) ;
- +10% à +15% pour les cumuls horaires sous orages ;
- +20% pour les épisodes méditerranéens.

(données Météo-France)

## Évolution relative des cumuls hivernaux à l'horizon 2050 selon les données TRACC par rapport à la période de référence 1976–2005 (source Météo-France)



## Évolution de l'humidité des sols

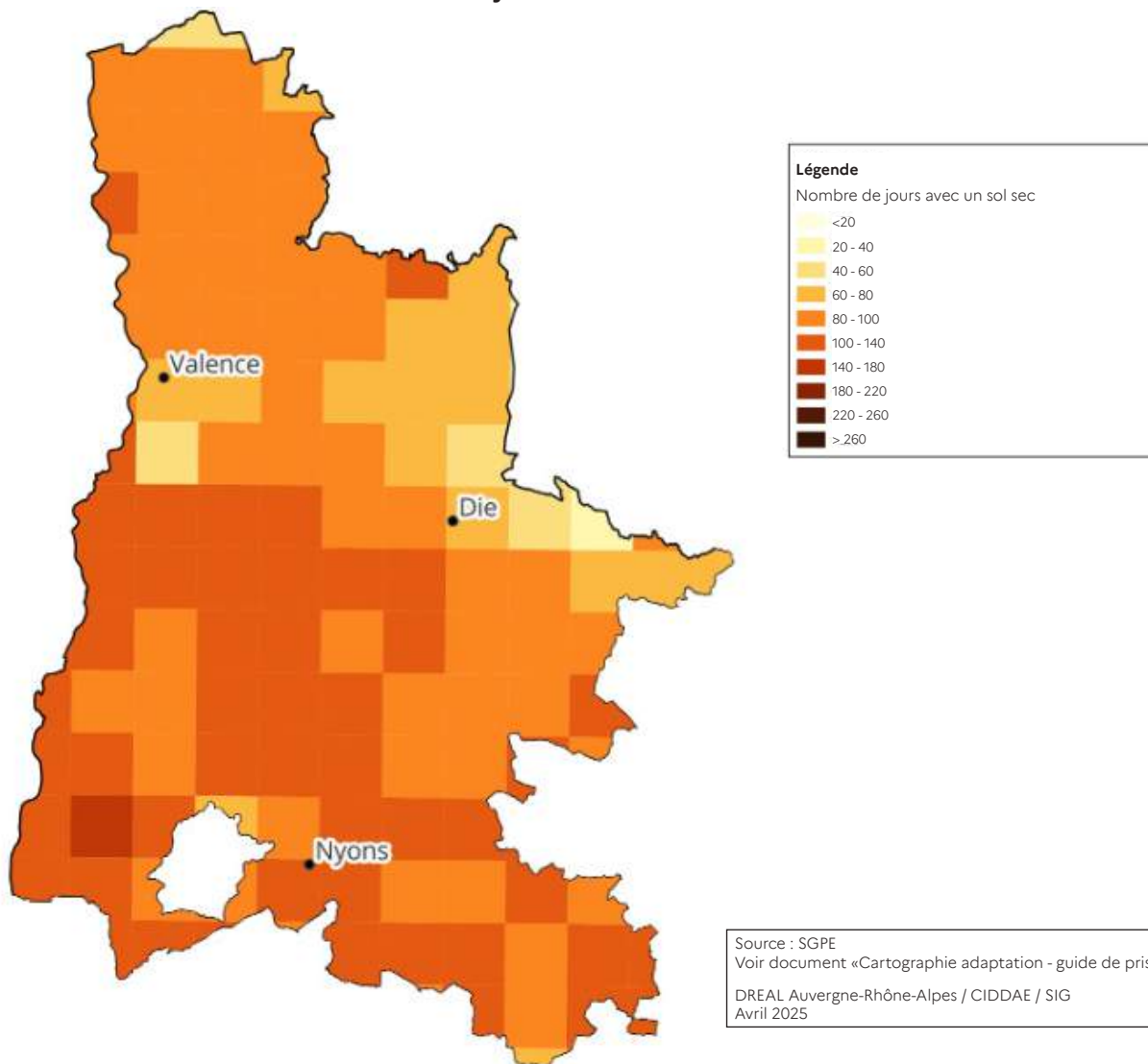
Le nombre de jours secs sur le département est très variable. Dans le climat récent (période de référence 1976-2005), il variait d'une trentaine de jours en moyenne dans le Vercors à plus d'une centaine de jours (soit près de 3 mois) au sud de Montélimar.

Ce nombre va augmenter de 20 à 40 jours sur le territoire si l'on se réfère à la valeur médiane prévue dans le cadre de la TRACC, voire de 40 à 50 jours si

l'on se réfère à la valeur maximale à l'horizon TRACC 2050 (ce qui représente une hausse de 20% par rapport à aujourd'hui). On pourrait ainsi atteindre à l'horizon 2050 :

- deux mois à deux mois et demi de sols secs par an dans le Vercors ;
- et jusqu'à quatre ou quatre et demi au sud du département.

### Nombre de jours avec un sol sec d'ici 2050



## Évolution du risque feu de forêt

Pour évaluer le risque de feux de forêt, on utilise l'Indice Forêt Météo (IFM) qui est une mesure standard de l'intensité (puissance) potentielle d'un feu, permettant d'estimer le danger météorologique de feux de forêt. Il rend compte de l'influence des conditions météorologiques journalières à saisonnières sur la teneur en eau des éléments combustibles de la végétation et de l'influence des conditions journalières de vent et d'humidité sur la propagation.

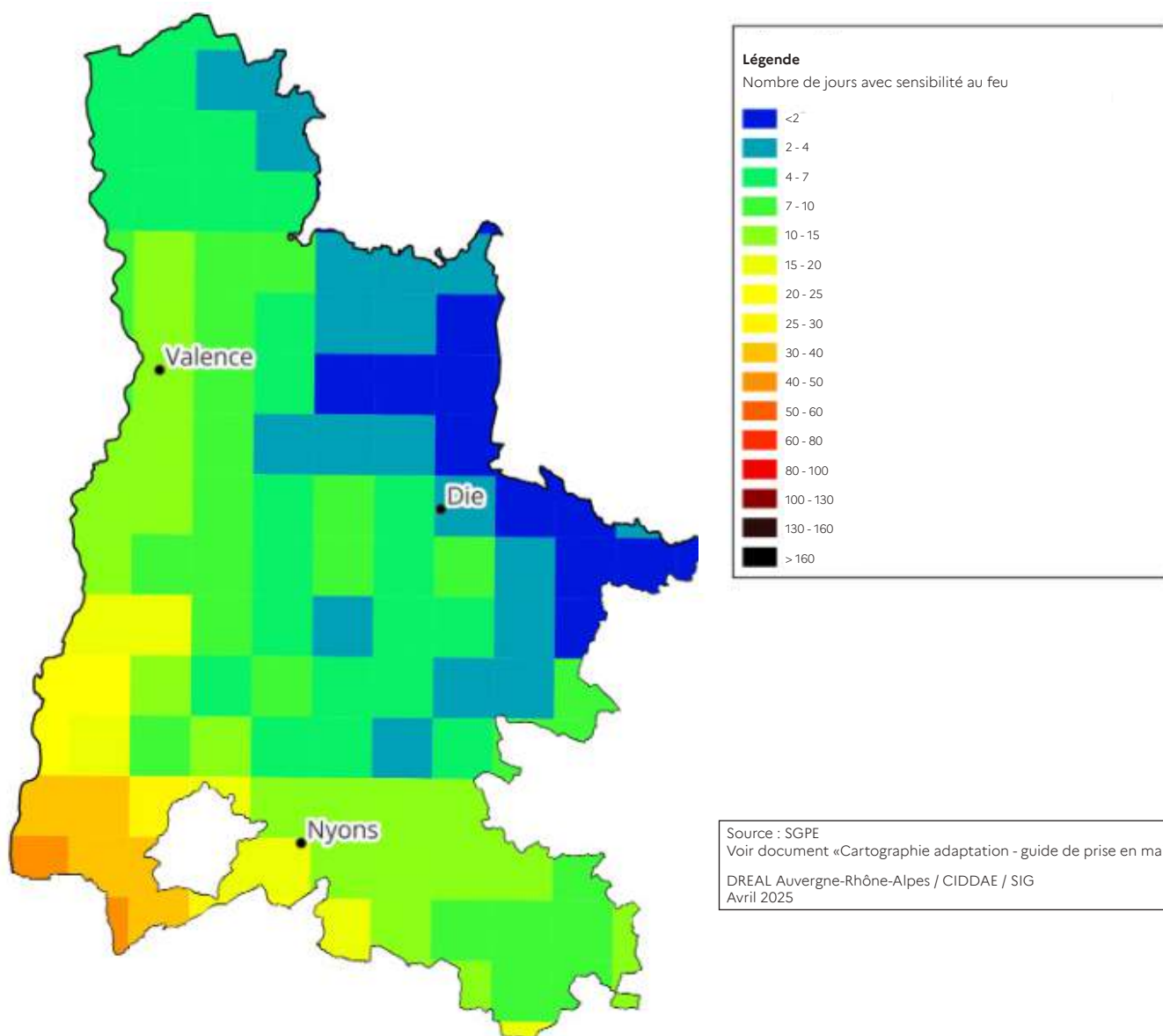
Une année est considérée comme sensible météorologiquement si on observe plus de 30 jours

cumulés de dépassement du seuil IFM > 20 par la valeur quotidienne.

Dans le département de la Drôme, le risque feu de forêt se concentre sur le sud-ouest avec, dans le climat récent, une vingtaine de jours avec IFM > 40. Ce type de risque est encore très faible sur le relief.

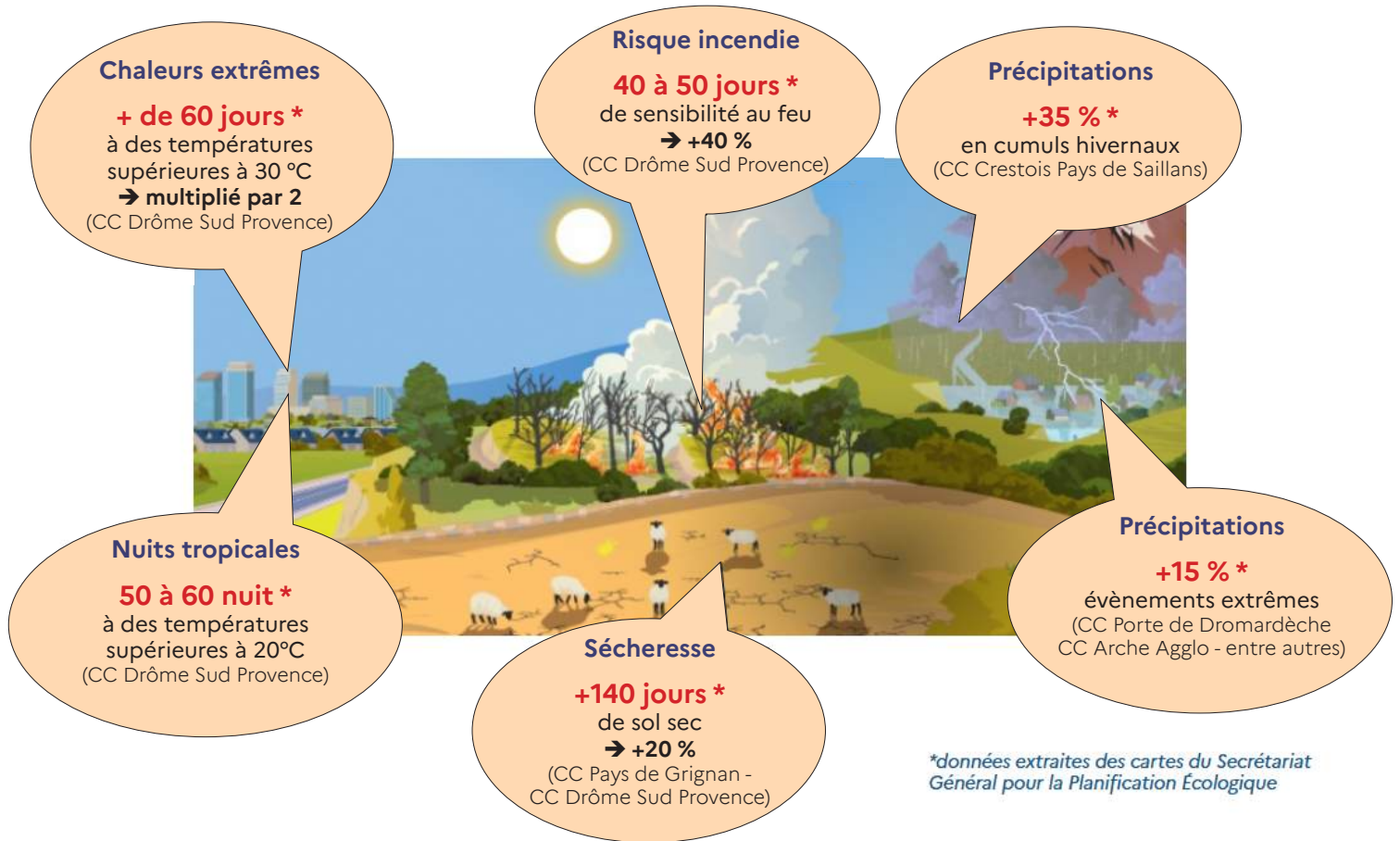
**À l'horizon TRACC 2050, le risque incendie va apparaître progressivement en montagne et se renforcera considérablement là où il était déjà présent (prévision d'une hausse de 40% à l'horizon 2050).**

### Nombre de jours avec une sensibilité au feu d'ici 2050



# DRÔME

En synthèse, le schéma ci-dessous est une représentation des extrêmes que l'on pourra retrouver en Drôme en 2050.



## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 1 : Adaptation de l'agriculture drômoise

Avec une hausse projetée des températures de +4,3 °C d'ici 2100 (supérieure à la moyenne nationale), une extension des périodes de sécheresses potentielles de l'été à l'automne et une concentration des précipitations, l'ensemble du système agricole, l'un des secteurs économiques prédominants du département drômois, doit anticiper des transformations majeures pour maintenir sa viabilité.

#### Raréfaction et tension hydrique

La gestion de la ressource en eau apparaît comme une vulnérabilité centrale pour l'avenir des systèmes agricoles et des territoires :

- **Assèchement progressif des sols** lié aux épisodes de chaleur extrême, à l'allongement des périodes de sécheresse estivales et automnales, exacerbant le phénomène d'évapotranspiration.
- **Dépendance accrue à la ressource issue de la fonte nivale** dans les zones de moyenne montagne, notamment dans le Diois, alors même que l'enneigement hivernal tend à disparaître.
- **Multiplication des conflits d'usage**, opposant les besoins agricoles, industriels, environnementaux et domestiques. La question des retenues d'eau ou des ouvrages de substitution (apports d'eau du Rhône ou de l'Isère par exemple) cristallise particulièrement les tensions, illustrant les contradictions entre différentes stratégies d'adaptation.

#### Vulnérabilité des filières agricoles et alimentaires

##### AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- Carte d'exposition des assolements à l'évolution du nombre de jours avec un sol sec – Source SGPE
- Carte d'exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C – Source SGPE

- **Fragilités agronomiques** : en raison de l'augmentation du nombre de jours à +30 °C, du nombre de jours consécutifs avec sol sec, de la multiplication et de l'intensité des événements extrêmes (grêle, gel, pluies intenses), mais aussi de la précocité des cycles de développement (floraison et débourrement précoces), les conditions de production se dégradent. Cela se traduit dès aujourd'hui par une crise majeure de la viticulture, une fragilisation du pastoralisme et des systèmes de cultures traditionnelles.
- **Fragilité économique des exploitations agricoles** : elle est renforcée par la pression induite par le changement climatique (en particulier pour les exploitations fortement spécialisées). Il y a donc un enjeu fort d'adaptation des différentes filières et de leurs outils de production.

Il conviendra également d'anticiper, de prévenir et de gérer de potentiels **risques alimentaires** liés à l'approvisionnement en denrées agricoles.

#### Enchaînement des crises sur plusieurs années

L'agriculture drômoise traverse une succession de crises dans un contexte de transition écologique et de crise économique générale (diminution des volumes de production, fragilisation des filières, épuisement des sols). Des filières sont particulièrement touchées comme la viticulture dans le sud-est, la lavande, les abricotiers des Baronnies ou les grandes cultures. Il émerge donc également le besoin d'une réflexion sociale sur la solidarité et la complémentarité vis-à-vis du monde agricole.



Sécheresse de la lavande (Source DDT26) – 04/05/2018



## Priorités d'adaptation :

- **Adapter les cultures ainsi que les pratiques agricoles face aux évènements extrêmes actuels et à venir**  
Il s'agit de rendre l'agriculture drômoise résiliente face aux fragilités agronomiques, la multiplicité des crises climatiques (notamment sur l'arboriculture avec l'intensification des épisodes de grêle), l'assèchement progressif des sols, la chaleur extrême, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes qui ont déjà provoqué une crise de la viticulture, la fragilisation du pastoralisme et de certains systèmes de cultures traditionnelles. La Drôme est un département avec des cultures très riches et variées ce qui est un formidable atout mais crée aussi des difficultés particulières puisqu'il faudra adapter beaucoup de filières.
- **Adapter les pratiques agricoles pour restaurer la qualité agronomique des sols face à l'assèchement progressif**  
Il s'agit à la fois de garder un maximum d'eau dans les sols (via le ralentissement des ruissellements notamment) et de garder plus globalement les sols vivants.

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

## Enjeu 2 : Préservation des forêts

Le changement climatique impacte fortement le milieu forestier drômois avec :

- **Le dépérissement de certains peuplements forestiers**, en particulier les pins qui constituent une part significative de la ressource sylvicole du département. Ce dépérissement est lié à la fois aux chaleurs extrêmes, aux espèces envahissantes mais aussi à l'assèchement des sols. À ces difficultés, s'ajoute le fait que la forêt privée drômoise représente une part prépondérante du couvert forestier départemental, ce qui engendre un morcellement important des propriétés. Cette fragmentation foncière freine la mise en œuvre d'actions de gestion coordonnée et donc l'adaptation des forêts au changement climatique.
- **L'augmentation du risque incendie** : ce risque sera encore renforcé à l'avenir par des sécheresses estivales plus fortes et le stress hydrique des arbres lors des épisodes de chaleur extrême. Même si la protection des forêts contre le risque d'incendie entre parfois en concurrence avec la préservation de la biodiversité (ex : obligations légales de débroussaillage), la lutte contre les incendies semble particulièrement importante puisque les incendies aggravent le changement climatique. Par ailleurs, alors que la forêt recouvre plus de la moitié du département (345 000 ha), l'intensification du risque d'incendie est préoccupante pour la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour la préservation des paysages et de la biodiversité.
- La fragilisation des forêts qui entraîne **l'érosion des sols et accroît les risques torrentiels**. La forêt peine ainsi à remplir ses fonctions de protection.
- Enfin, la **diminution de la ressource en bois** entraîne des difficultés d'approvisionnement local en bois-énergie et accentue la concurrence entre les différents usages du bois à l'heure de la décarbonation (chauffage, stockage carbone, matériaux).



Dépérissement de la forêt dans la Drôme (Source DDT26) - 18/11/2012



## Priorités d'adaptation :

- **Préserver les forêts à la suite du dépérissement des peuplements forestiers**  
Notamment des pins, en lien avec la sécheresse et les canicules récurrentes qui entraînent une perte de biodiversité et un déséquilibre faune/flore. Il s'agit donc de renforcer la gestion intégrée et durable des forêts et produit bois avec des impacts très transversaux (sur les thématiques eau et risque incendie).
- **Développement d'une filière bois-énergie locale**  
On constate des difficultés grandissantes d'approvisionnement local en bois-énergie, malgré les investissements dans les chaufferies communales. La ressource en bois étant limitée, il y a une concurrence qui s'accroît entre les différents usages de la ressource bois (chauffage, stockage carbone, matériaux). Cela nécessitera des arbitrages stratégiques, encore non résolus et passe, là encore, par une gestion durable des forêts et produit bois.
- **Faire évoluer la gestion de crise face au risque d'incendie**  
Alors que 50 % des forêts drômoises sont privées et fréquemment mal entretenues, et que les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont souvent mal appliquées, le risque incendie est renforcé par les sécheresses estivales et la mortalité rapide des arbres lors des épisodes de chaleur extrême. Les accès des services de secours restent également difficiles dans les zones pentues ou enclavées. Pour améliorer et anticiper l'accroissement des risques dans la Drôme, il s'agit de renforcer dès maintenant la logique proactive de prévention des incendies (par anticipation) et de sortir d'une logique trop souvent réactive (urgence).

La grande majorité des forêts drômoises étant privées, cette multiplicité de propriétaires forestiers a été identifiée comme un frein majeur à la mise en œuvre des priorités d'adaptation au changement climatique. Ce constat, partagé lors de la COP départementale, a conduit à faire du regroupement des propriétaires forestiers autour d'une exploitation intégrée et durable, un préalable indispensable.

La feuille de route retient en priorité de proposer des regroupements sous forme d'associations de propriétaires à l'aide d'acteurs comme les collectivités et les organismes forestiers, afin de créer les conditions d'une gestion coordonnée et cohérente des massifs.

Les actions de préservation et d'adaptation, notamment autour de la préservation de la ressource en eau et de la gestion du risque incendie, pourront par la suite être déployées de manière plus efficace et à une échelle pertinente.

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 44 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

## Enjeu 3 : Protection des personnes vulnérables au changement climatique et adaptation des bâtiments au confort d'été

Le changement climatique accentue de manière significative les risques sanitaires.

Les vagues de chaleur, dont la fréquence, la durée et l'intensité sont appelées à croître fortement d'ici 2050, représentent un enjeu critique. Les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que les travailleurs en extérieur constituent les groupes les plus exposés.

### Les principaux risques pour la santé humaine sont :

- une exposition accrue aux fortes chaleurs ;
- le développement de maladies vectorielles (moustiques : dengue, chikungunya) ;
- l'aggravation des allergies liées aux pollens et aux allergènes ;
- l'impact sur la santé mentale des chaleurs extrêmes et éco-anxiété croissante ;
- l'impact de la chaleur sur l'activité physique et l'isolement social ;
- le réchauffement des réseaux d'eau potable souterrains entraînant un risque de prolifération bactérienne ;
- l'accroissement des besoins en eau potable avec un risque accru de déshydratation.

### Ces risques sont encore renforcés par des facteurs aggravants :

- Les bâtis anciens sont vulnérables au réchauffement climatique : les logements et bâtiments publics anciens peuvent être mal isolés et particulièrement exposés aux surchauffes estivales. On parle de « bouilloires thermiques ».
- Le risque associé est celui d'une mal-adaptation avec la multiplication de climatiseurs pour faire face à la chaleur. En effet, le confort d'été des

bâtiments a été trop longtemps négligé dans les démarches d'adaptation du bâti, alors qu'il devient prioritaire en Drôme.

- Les centres-bourgs bétonnés et insuffisamment végétalisés génèrent des îlots de chaleur, y compris en milieu rural. Ces espaces offrent peu de fraîcheur, même la nuit alors que 80 % des îlots de fraîcheur se situent sur des propriétés privées en ville : l'accès des personnes vulnérables aux espaces rafraîchis est restreint.
- La planification (PLU et documents d'urbanisme) ne prend pas toujours suffisamment en compte les aléas climatiques futurs : les aménagements comprenant de la désimperméabilisation et de la végétalisation sont trop ponctuels et devraient au contraire être généralisés.

### Les répartitions territoriales et sociales des risques vis-à-vis des personnes vulnérables doivent aussi constituer des points d'attention particuliers. En effet :

- les équipements collectifs, écoles, crèches, hôpitaux et EHPAD concentrent des populations vulnérables ;
- les résidences principales sont souvent moins équipées en solutions de rafraîchissement que les logements touristiques ;
- les ménages modestes ont une capacité réduite d'adaptation car ils habitent le plus souvent des logements mal isolés (bouilloires thermiques) et/ou occupent des métiers plus souvent exposés à la chaleur.

L'adaptation des logements et plus généralement les adaptations liées à la santé humaine doivent enfin prendre soin d'éviter l'écueil de la mal-adaptation.



Valence – 43 °C atteint en 2019 (Source Le Dauphiné Libéré)



## Priorités d'adaptation :

- **Protéger les personnes vulnérables** (+65 ans, enfants, travailleurs extérieurs...) **face à l'augmentation des épisodes de canicule** (+30 jours/an d'ici 2050) et des nuits tropicales ayant un impact direct sur la santé.

Pour cela, il s'agit :

- d'identifier les bouilloires thermiques et les équipements collectifs inadaptés ;
  - de protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables ;
  - de réduire les effets d'îlots de chaleur urbain en renaturant les villes.
- **Adapter les bâtiments pour un meilleur confort d'été**  
La création de bâtiments neufs comme les rénovations ne doivent plus se limiter au confort d'hiver mais prendre en compte également la question du confort d'été. Face à l'intensification et l'allongement des vagues de chaleur, des solutions sans regrets peuvent être mises en avant, en évitant la mal-adaptation (climatisation).

La renaturation urbaine est aujourd'hui un sujet bien approprié par les communes, nécessitant un soutien technique plutôt qu'une sensibilisation nouvelle. Cette thématique n'a donc pas fait l'objet d'une nouvelle réflexion durant la COP. Tout comme la rénovation thermique des bâtiments, des actions vont continuer à se développer sur l'année 2026.

En revanche, l'action priorisée porte sur l'élaboration collective d'un cahier des charges opérationnel permettant d'intégrer concrètement le confort d'été dans les documents de planification (PLU, PLUi), notamment au travers des démarches d'urbanisme favorable à la santé.

Les actions de préservation et d'adaptation pourront par la suite être déployées de manière plus efficace et à une échelle pertinente.

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé

## AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C (Source SGPE)*
- *Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C (Source SGPE)*
- *Exposition des îlots de chaleur urbains à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C, croisé avec le taux de pauvreté à l'IRIS (Source SGPE)*

## Enjeu 4 : Adaptation dans le secteur du tourisme

L'articulation entre tourisme, eau et biodiversité est cruciale, notamment dans les territoires où ces enjeux sont fortement interconnectés. Une approche systémique et des partenariats renforcés sont essentiels pour réduire ces vulnérabilités.

Le secteur du tourisme drômois, sensible à la saisonnalité, est particulièrement affecté par le changement climatique : les fortes chaleurs estivales et le développement des maladies vectorielles augmentent les risques sanitaires et diminuent l'attractivité des territoires :

- le renforcement des risques (inondation, feux) diminue l'attractivité et peut conduire à des restrictions d'accès ;
- les stations de montagne (ex. : Lus-la-Croix-Haute,

Col du Rousset) font face à la raréfaction de la neige et à l'allongement des périodes sans neige ;

- le risque de mal-adaptation est à prendre en considération.

En outre, la raréfaction des ressources en eau diminue les capacités d'accueil et accroît les conflits d'usages (résidents, touristes et activités) et les pressions sur les milieux.

La sobriété, l'adaptation et la diversification (élargissement des périodes d'accueil et de l'offre d'activités), et la réduction des pressions sur les milieux (gestion des fréquentations) constituent les grands leviers de l'adaptation sur la thématique du tourisme.



### Chiffres clés du tourisme en Drôme en 2024 :

14,1 millions de nuitées touristiques (+5 % par rapport à 2023)

830 M€ de consommation des biens et des services par les touristes (+5 % par rapport à 2023)

source : observatoire de l'agence d'attractivité de la Drôme



## Priorité d'adaptation :

- **Repenser et diversifier l'offre touristique**

Cette priorité ne s'adresse pas seulement aux territoires de montagne mais aussi aux lieux de baignade estivaux. Il s'agit à la fois :

- d'adapter les infrastructures et les hébergements de tourisme ;
- de repenser la saisonnalité de l'offre de tourisme ;
- et de limiter la pression sur les sites en tenant compte notamment des risques de dégradation des sites naturels (rivières) et du patrimoine.

Cette thématique n'a pas été abordée lors de la COP de novembre 2025. Toutefois, des actions sont en cours sur l'année 2026, en association avec l'Agence d'attractivité de la Drôme, à l'occasion notamment de la journée du tourisme durable du 3 mars. Des tables rondes seront organisées afin de se questionner sur la manière d'adapter le bâti ou encore son activité touristique au changement climatique.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

## AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Croisement de l'évolution de l'enneigement au dessus de 1500m avec les stations de tourisme (Source SGPE)*

## Enjeu 5 : Adaptation dans la gestion de crise

Au-delà de l'accroissement des risques, une mutation du profil de risque territorial nécessitant une transformation des approches de prévention et de gestion de crise est identifiée.

### Les risques liés directement aux événements climatiques

La concentration de la pluviométrie renforce non seulement le risque inondation par débordement des cours d'eau mais aussi le risque de ruissellement, d'autant plus prégnant que les sols sont imperméabilisés. Les ouvrages existants doivent être adaptés et certainement complétés pour prendre en compte cette mutation des risques, y compris dans leur localisation. L'aménagement via des solutions fondées sur la nature, telles que la préservation et la restauration des zones humides, constitue un axe à renforcer pour mieux prévenir la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Les risques sont ainsi :

- l'augmentation de l'intensité et de la durée des sécheresses : elle entraîne des pénuries d'eau et l'augmentation des périodes de sols secs, avec des conflits d'usage lié à la ressource en eau exacerbés (agriculture, tourisme, industrie et eau potable) ;

- l'accès à l'eau potable et le risque de prolifération bactérienne à appréhender à la fois en prévention et en gestion de crise ;
- l'augmentation du risque d'incendie sur un territoire drômois très forestier (voir aussi l'enjeu « préservation des forêts ») ;
- l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des pics de chaleur : elle renforce les risques sanitaires, en particulier pour les populations vulnérables, et de façon encore plus prégnante au niveau des îlots de chaleur.

### Les risques indirects : risques sanitaires et environnementaux

Le changement climatique augmente les risques de développement des maladies vectorielles, via notamment l'extension géographique des moustiques tigres (dengue, chikungunya). La qualité de l'air est également impactée par le développement de certains allergènes (ambrosie) et le renforcement des pollutions à l'ozone et aux particules fines.

## Des outils de gestion de crise à renforcer

- Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ne sont pas encore déployés partout et doivent être complétés par les PICS, qui sont intercommunaux et qui permettent de coordonner les moyens lors des épisodes de crise. Le déploiement et le renforcement de ces outils permet de mieux anticiper et gérer les crises à venir.
- Parallèlement, la poursuite du développement de la culture du risque chez tous les acteurs (les élus, les aménageurs et la population) constitue un enjeu déterminant dans l'adaptation de la gestion des risques au changement climatique.

## Des coûts à anticiper

L'augmentation des risques a des conséquences financières : aux coûts de réparation ou de remise en état, la hausse des primes d'assurance a des conséquences majeures pour les collectivités comme pour les particuliers. Sans mesures d'adaptation et de prévention, un risque de non-assurabilité pourrait également émerger très vite.

Les risques climatiques ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans l'évaluation des projets d'aménagement. De même, les coûts de l'inaction sont à prendre en compte dans l'évaluation des programmes d'action.



Orage de grêle de juin 2019 – Romans (Source Le Dauphiné Libéré)



### Priorité d'adaptation :

- **Anticiper, préparer, informer et former les différents acteurs sur les changements climatiques et les risques qu'ils induisent**

Cette priorité vise à faire évoluer la gestion de crise pour renforcer les logiques proactives de prévention (anticipation et résilience) et ne pas seulement compter sur les capacités de réaction dans l'urgence.

Cette priorité est d'ailleurs déclinée en 3 actions distinctes qui s'adressent respectivement aux acteurs socio-économiques, au grand public, mais aussi à l'ensemble des acteurs « traditionnels » de la gestion du risque.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 19 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques

### AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau (Source SGPE)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution des pluies extrêmes (Source SGPE)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface (Source SGPE)*
- *Evolution de la demande en eau (Source SGPE)*

## Enjeu 6 : Gestion de la ressource en eau

### Les risques liés à la raréfaction de la ressource en eau :

- La diminution du niveau des nappes phréatiques et décalage des étiages (périodes de basses eaux plus longues et plus précoces) ;
- Les ruptures d'alimentation en eau potable en période estivale ;
- Le questionnement sur la disponibilité de la ressource et les volumes prélevables pour les différents usages.

### Plusieurs causes à la vulnérabilité environnementale et écologique :

- La dégradation et l'assèchement des milieux, dont des zones humides ;
- Une qualité de l'eau dégradée (hausse des températures, prolifération d'algues, bactéries) ;
- Des pollutions diffuses : ruissellements agricoles (pesticides, nitrates) et eaux pluviales urbaines non traitées (sans lien direct avec le changement climatique).

### Une nécessité d'adaptation des infrastructures :

- La vétusté des réseaux entraîne des fuites importantes même si on observe ces dernières années des diminutions des volumes prélevés (sans lien direct avec le changement climatique).
- Le réchauffement des canalisations (90 cm de profondeur) entraîne une hausse de la température de l'eau distribuée et des risques bactériens.

### Un accroissement des risques inondation :

(cf. thématique Risques)

- Les évolutions climatiques (concentration temporelle de la pluviométrie, accroissement des sécheresses) questionnent l'efficacité des ouvrages existants. Le risque d'inondation par ruissellement s'accroît et augmente les zones de vulnérabilité non protégées.

### Des conflits d'usage et des tensions sectorielles :

- Dans le secteur de l'agriculture : besoin de plus d'eau pour les cultures (cf. enjeu 1) ;
- Dans le secteur du tourisme : surfréquentation estivale et pression sur les eaux de baignade (cf. enjeu 4) ;
- Dans le secteur de l'industrie et de l'énergie, par exemple le refroidissement des centrales, en concurrence avec les autres usages.



Rivière Drôme - 03/08/2017  
(Source Fédération de pêche)

## Les assises de l'eau

Cette thématique demeure un enjeu majeur pour la Drôme, à la fois structurant et transversal. Toutefois, elle fait déjà l'objet de travaux spécifiques dans d'autres cadres de concertation, comme les assises de l'eau.

Ces instances de concertation, organisées par l'Etat, le Conseil Départemental et l'agence de l'eau entre fin 2023 et mi 2024, ont été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau dans le département. Elles ont permis d'échanger sur les enjeux cruciaux et d'engager les réflexions sur les solutions pour une gestion durable de la ressource.

L'ensemble des documents produits dans le cadre des assises sont disponibles [via ce lien](#).

De ce travail, le préfet a extrait les actions prioritaires à mettre en œuvre, en veillant à assurer le lien avec les politiques nationales et régionales, notamment plan eau et plan national d'adaptation au changement climatique. Cet exercice de synthèse et de mise en cohérence a abouti à la feuille de route de l'État sur la gestion de la ressource en eau et disponible [via ce lien](#).

L'exercice a abouti à identifier 36 actions à mettre en œuvre et réparties selon 5 axes :

1. Agir sur tous les usages pour consommer moins d'eau ;
2. Optimiser l'utilisation et la gestion des ressources en eau ;
3. Sécuriser l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité ;
4. Agir sur la gouvernance de l'eau, la connaissance, l'appui technique et financier ;
5. Mieux répondre aux événements exceptionnels liés au changement climatique.

Pour exemple, les PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) sont en cours d'élaboration sur l'ensemble des bassins territoires en déséquilibre quantitatif. Ils devront permettre d'identifier les actions qui permettront le retour à l'équilibre, pour l'ensemble des usages.

De même la création d'un label « villes et villages sobres en eau » a permis de récompenser 36 communes avec une distinction allant de 1 à 3 gouttes (la distinction la plus forte) à l'occasion d'une remise des prix en juillet 2025.

À ce titre, cette thématique n'est pas reprise dans le périmètre des réflexions et des priorisations conduites dans le cadre de la COP 2025, afin d'éviter les redondances et de concentrer les efforts sur d'autres enjeux.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique - renforcer le Plan Eau

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 7 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Drôme au changement climatique. Ces actions sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**DRÔME**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Mobiliser les agriculteurs et les accompagner dans la transition face aux évolutions du climat

ACTION

## MOBILISER LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA PRISE DE RISQUE VERS UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE



### Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État (DDT)

### Contributeurs

- Collectivités
- Agriculteurs
- Filières

### Mise en œuvre

Dès 2026



Impact



Faisabilité



### Description de l'action

En s'appuyant sur les enseignements du projet ACCTE (Adaptation des exploitations agricoles au Changement Climatique sur le Territoire Nord Drôme et à la diminution de la ressource en Eau) en cours :



Mettre en mouvement les agriculteurs : mobilisation et sensibilisation de collectifs d'acteurs agricoles (agriculteurs et filières) à des échelles locales (EPCI) afin de les sensibiliser à l'adaptation au CC et à les mettre dans une situation de compagnonnage mutuel.

#### Animation - Interconnexion



Présenter et partager des solutions d'adaptation mises en place par ailleurs (visites terrains, formations, rencontres...);



Proposer et coconstruire des actions d'adaptation en lien avec les spécificités locales du territoire : la liste des actions possibles doit être travaillée avec les acteurs agricoles locaux pour prendre en compte leurs réalités au plus près du terrain (cf. action 2) ;



Faciliter les échanges entre acteurs déjà engagés dans ces démarches d'adaptation : création d'un réseau entre les collectifs agricoles drômois.

#### Rechercher des financements



Accompagner techniquement et suivre les actions (en collectif et/ou en individuel) : sécuriser la transition des exploitations, partage des réussites et des difficultés, capitalisation des retours d'expérience et valorisation des résultats probants.

### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectifs d'agriculteurs engagés dans la démarche (objectif : 1 collectif par EPCI)

### Conditions de succès

- Privilégier une approche locale pour obtenir l'adhésion des agriculteurs et adapter au mieux les actions aux réalités du terrain
- Pouvoir mettre en place un accompagnement pluriannuel pour améliorer le suivi et la capitalisation
- Ingénierie financière

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie financière permettant de prendre en charge :
- l'animation de la démarche dans chaque EPCI ;
  - l'accompagnement et le suivi pluriannuel des collectifs ainsi engagés ;
  - le financement de la prise de risque des agriculteurs.

Priorité  
d'adaptation

Adapter les cultures et les pratiques permettant de faire face à la raréfaction de la ressource en eau

ACTION

## DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



### Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État (DDT)

### Contributeurs

- Agriculteurs
- Collectivités locales

### Mise en œuvre



Dès 2026

Impact



Faisabilité



### Description de l'action

Il s'agit de mettre en place une approche globale de la gestion de l'eau à l'échelle des exploitations agricoles en agissant sur :

- les cultures et les pratiques sobres en eau ;
- les pratiques de gestion des sols permettant d'améliorer la réserve utile des sols ;
- les aménagements permettant d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols ;
- le rôle des arbres voire de l'agroforesterie dans la gestion de l'eau ;
- les pratiques et les conditions soutenables de stockage de l'eau ;
- la gestion du risque inondation sur l'exploitation en lien avec le territoire.

L'action peut se mettre en place selon 3 temps distincts :



Identifier les exploitations ayant déjà cette approche globale de la gestion de l'eau, idéalement une sur chaque EPCI, le cas échéant accompagnement technique d'exploitations vers cette gestion de l'eau pour compléter le réseau d'exploitations « phares » ;



Mettre en avant des solutions déjà développées dans ces exploitations ;



Mettre en réseau des exploitations : annuaire, événements de valorisation, visites, etc.

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'exploitations modèles (phares) en matière de gestion de l'eau (cible : une par EPCI)

### Conditions de succès

- Repérage des fermes exemplaires sur la gestion de l'eau ou accompagnement technique vers des pratiques exemplaires
- Mise en valeur des exploitations

### Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie financière permettant de prendre en charge :
- l'animation de la démarche dans chaque EPCI ;
  - l'accompagnement technique des exploitations engagées ;
  - le financement de la prise de risque des agriculteurs.

Priorité  
d'adaptation

Regrouper les propriétaires forestiers privés pour gérer et valoriser leurs biens forestiers

**ACTION**

**REGROUPER/MOBILISER DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS**



**Pilotes**

- État (DDT)
- CNPF
- ONF

**Contributeurs**

- Intercommunalités/PCAET
- Propriétaires privés
- COFOR

**Mise en œuvre**



Dès 2026

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**



Mobiliser les EPCI



Promouvoir les actions menées → Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF) existantes – action en cours Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD)



Accélérer le déploiement des plans simples de gestion – coopératives forestières



S'assurer de la pérennité de l'animation liée aux démarches de regroupement et de gestion sylvicole



Recenser les propriétaires et en particulier les « inactifs »



Encourager au regroupement vente, échanges, bail, convention d'usage



Identifier des actions cadrantes dans les PCAET, éventuellement en charte forestière de territoire

**Indicateurs de suivi**



- EPCI mobilisés/ animations engagées
- Nombre de regroupements par EPCI

**Conditions de succès**

- Gouvernance dédiée au sein de l'EPCI
- Convention avec le CNPF pour assurer l'animation
- Besoin de gestionnaires

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Appel à projet foncier
- Financements des aménités rurales
- Fonds vert
- Aide départementale
- Dispositif montagne
- Taxes dédiées
- PSE
- FEADER
- Financement participatif

Priorité  
d'adaptation

Protéger les personnes face à l'augmentation des périodes de canicule (jours à + 30 °C et nuits tropicales)

ACTION

## MIEUX INTÉGRER LE CONFORT D'ÉTÉ



### Pilotes

- État (DDT)

### Contributeurs

- EPCI
- SDED
- ARS
- CAPEB/BTP

### Mise en œuvre



Dès 2026

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Favoriser les bonnes pratiques d'usages du confort d'été dans les bâtiments



Informier sur le confort d'été / promouvoir des solutions, en s'appuyant sur les démarches portées à l'échelle régionale



Proposer des visites / partages d'expérience de manière plus locale



Présenter les solutions passives de rafraîchissement (fiches de sensibilisation) et les matériaux d'isolation adaptés à l'été (meilleur déphasage)



Co-produire un cahier des charges avec des solutions adaptées en vue de les intégrer aux documents d'urbanisme

### Conditions de succès

- Constituer un groupe de travail
- Financements

### Besoins de court terme pour accélérer

- Cahier des charges « confort d'été » adapté à la Drôme qui puisse être intégré pour exemple aux documents d'urbanisme
- Prise en considération des enjeux du confort d'été dans les aides locales

Priorité  
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

## SENSIBILISER ET DÉVELOPPER DES ÉCHANGES AVEC DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LES RISQUES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Événement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

### Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers
- ENEDIS

### Mise en œuvre



2026/2027

Impact



Faisabilité



### Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs. Il est donc essentiel d'engager dès aujourd'hui une démarche d'acculturation auprès des publics cibles sous forme de :



réunions de travail



formations (exemple « sensibilisation aux 3 crises »)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de services sensibilisés
- Réunions/agents formés

### Conditions de succès

- Identification des bons interlocuteurs

Priorité  
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

## SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Événement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

### Mise en œuvre



2026/2027

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs.

Publics ciblés prioritairement :



Agents du périmètre de l'administration territoriale de l'État



Publics scolaires

### Indicateurs de suivi



- Nombre de publications internet
- Nombre de séances d'information

### Conditions de succès

- Mobilisation des directions

Priorité  
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

## METTRE EN RÉSEAU ET ANIMER DES GROUPES D'ACTEURS SUR LES RISQUES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Evenement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

### Contributeurs

- Collectivités ayant la compétence GEMAPI (Gemapiens)
- EPCI

### Mise en œuvre



Gémapiens : 2 réunions par an et retex après chaque crise  
Pour les EPCI, 2ème semestre 2026

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs.

#### La DDT et la préfecture ont identifié 2 réseaux d'acteurs :



Les gémapiens, dynamique lancée en 2025 à poursuivre, pour la mise en place de procédures d'échanges lors de crises inondation ;



Les EPCI pour la réalisation des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions
- Avancement des PICS (réalisés / en cours / non initiés)

### Conditions de succès

- Mobilisation des acteurs

# DRÔME



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

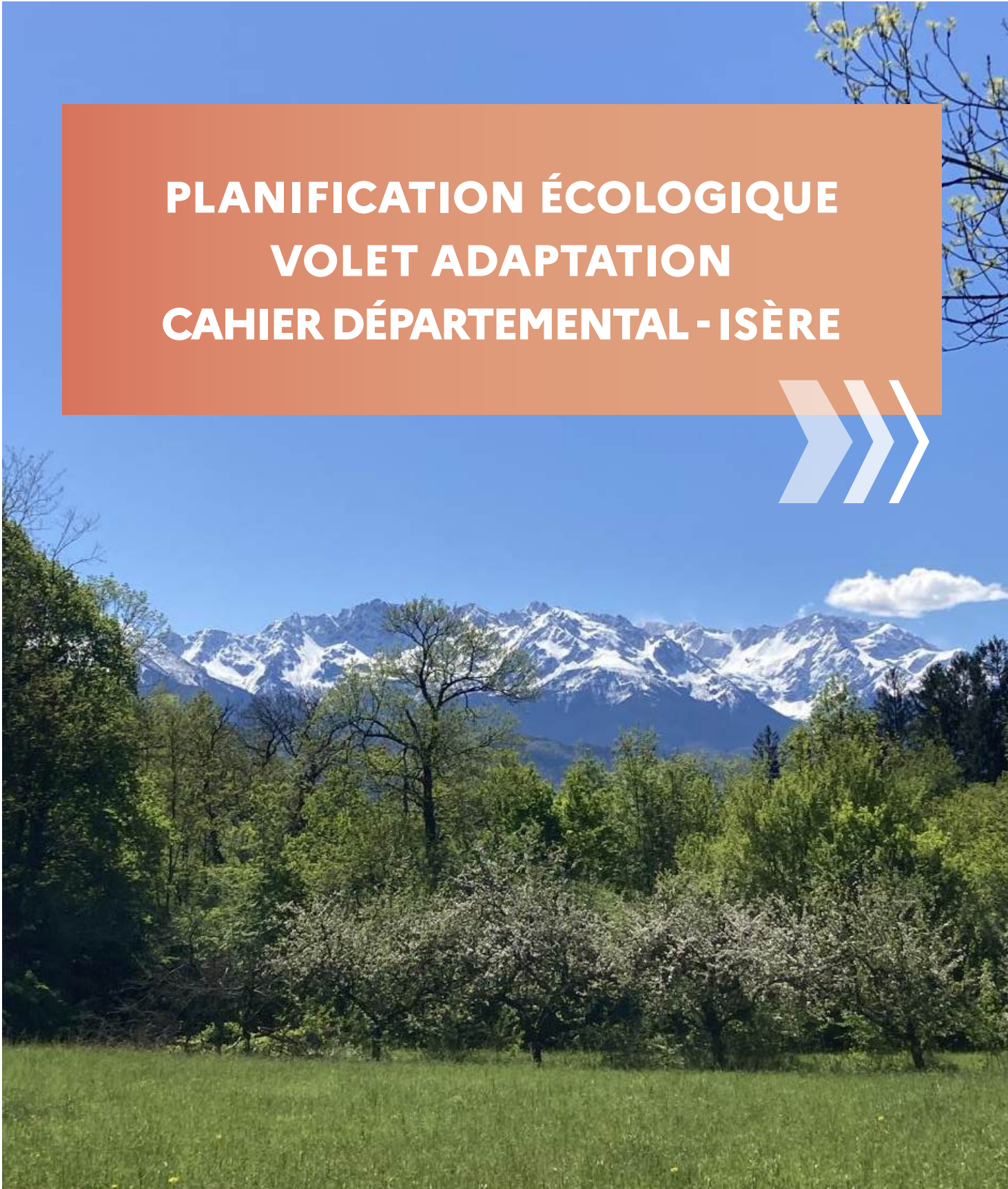
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
VOLET ADAPTATION  
CAHIER DÉPARTEMENTAL - ISÈRE**



# ... ÉDITORIAL



Catherine SEGUIN  
Préfète de l'Isère

Les effets du changement climatique se font désormais sentir partout en France, et notre département n'y échappe pas, comme nous avons pu le constater avec les événements de La Bérarde.

L'Isère est un territoire à la fois vaste et contrasté et cette diversité entraîne des vulnérabilités spécifiques, en milieu urbain comme en zones de montagne, sur les plateaux comme le Chambaran, en vallée du Rhône ou en plaine de Bièvre.

Cette géographie nous oblige à apporter des réponses différenciées, ciblées et réellement adaptées à chaque territoire.

Pour bâtir la feuille de route départementale « adaptation », j'ai souhaité une démarche ouverte, transparente et collaborative, articulée autour de deux réunions de travail en format COP : l'une pour partager les vulnérabilités du département et faire émerger des enjeux prioritaires, l'autre pour définir les actions partagées qui constitueront le volet adaptation de la feuille de route de l'Isère.

Ces deux COP ont été de vrais succès par la forte mobilisation des acteurs du territoire, leur connaissance des enjeux climatiques et la grande qualité des échanges.

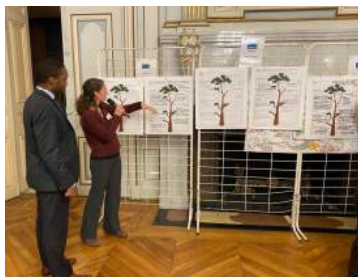
Je tiens à remercier très sincèrement les participants, représentants des collectivités, des services de l'État, acteurs économiques, de l'énergie, du bâtiment, chambres consulaires, associations... pour leur engagement dans cette démarche qui a permis de construire une feuille de route qui identifie des actions concrètes et opérationnelles, hiérarchisées, et qui seront suivies dans le temps.

Ces actions permettront à l'Isère d'être plus résiliente, mieux préparée pour préserver ses habitants, ses activités et ses milieux naturels face au changement climatique.

# LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Ateliers de la COP du 20 novembre 2025



Restitution des ateliers de la COP du 20 novembre 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

## Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Isère](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de l'Isère, deux réunions ont été organisées, l'une le 2 juillet 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les enjeux du territoire et identifier les priorités locales, l'autre le 20 novembre 2025, pour identifier collectivement des actions prioritaires d'adaptation qui constitueront la feuille de route de l'Isère.



Ateliers de la COP du 2 juillet 2025

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 EN ISÈRE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

En Isère, la température moyenne annuelle a augmenté de +1,83 °C durant la dernière décennie (2015-2024), un constat cohérent avec les tendances observées au niveau national.

À l'horizon 2050, la température moyenne annuelle pourrait s'élever de +2,3 °C par rapport à la période 1976-2005.

Bien que conforme à l'évolution régionale, le réchauffement attendu dans le département de l'Isère :

- apparaît légèrement plus marqué que la moyenne nationale ;
- est plus important en été qu'en hiver ;
- et se manifeste de façon accentuée dans les zones de montagne du département.

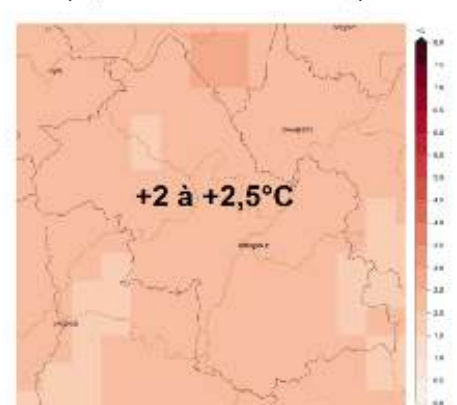
Réchauffement (année)  
TRACC 2050 VS 1976-2005  
(Médiane de l'ensemble)



Réchauffement (été)  
TRACC 2050 VS 1976-2005  
(Médiane de l'ensemble)



Réchauffement (hiver)  
TRACC 2050 VS 1976-2005  
(Médiane de l'ensemble)



#### La TRACC

Trajectoire de Référence d'Adaptation au Changement Climatique

La TRACC correspond à la trajectoire de réchauffement retenue par l'État pour la France métropolitaine, afin de permettre une avancée coordonnée des politiques d'adaptation au changement climatique sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'indicateur de température moyenne, la valeur projetée à l'horizon 2050 s'appuie sur le scénario TRACC de +4 °C.

Il convient de comprendre la « valeur à 2050 » comme une moyenne calculée sur une période de 20 ans centrée sur 2050, c'est-à-dire entre 2040 et 2060.

## Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de jours où la température maximale dépasse 30 °C serait, en Isère :

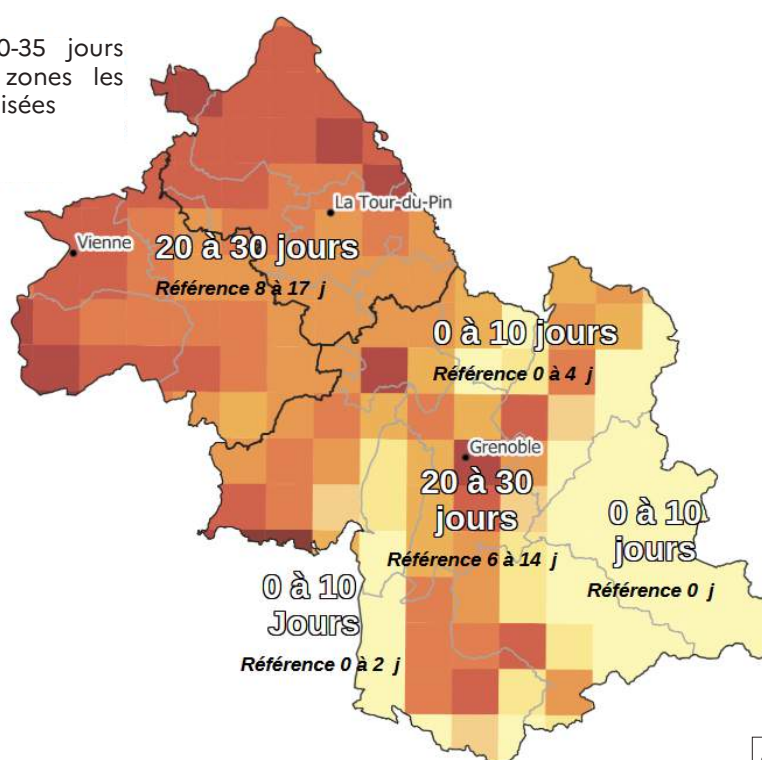
- au moins deux fois plus de journées chaudes en plaine et dans les zones de collines, pouvant

atteindre jusqu'à près de 35 jours dans les secteurs les plus urbanisés ;

- l'apparition plus régulière de journées chaudes en moyenne montagne, chaque été, tandis que seule la haute montagne demeurerait globalement préservée de ce risque.

## Nombre de jours à 2050 où la température maximale dépasse 30 °C en Isère

Jusqu'à 30-35 jours dans les zones les plus urbanisées



L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050, c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où la température maximale est supérieure à 30°C. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km.



Valeur médiane en 2050  
Référence 1976-2005

Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

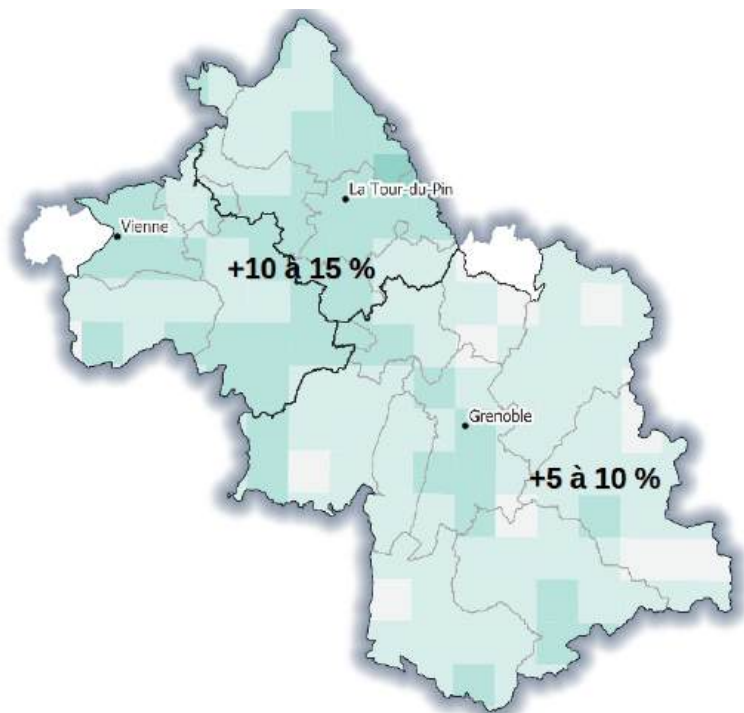
## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

À l'horizon 2050, et par comparaison avec la période de référence 1976-2005, les précipitations extrêmes en Isère pourraient connaître une **légère hausse, comprise entre 5 et 15 %, avec une intensification plus marquée dans le Nord-Isère**. Dans le Sud du département, les projections demeurent plus incertaines, les modèles présentant des résultats plus contrastés.

**Une augmentation des précipitations extrêmes pourrait renforcer l'intensité des inondations par débordement de cours d'eau ainsi que des inondations par ruissellement.**

En zone de montagne, associée à une hausse du ratio pluie-neige et/ou à un apport accru lié à la fonte nivale, cette évolution pourrait conduire à une augmentation du risque de crues, de coulées de boues ou encore de laves torrentielles.

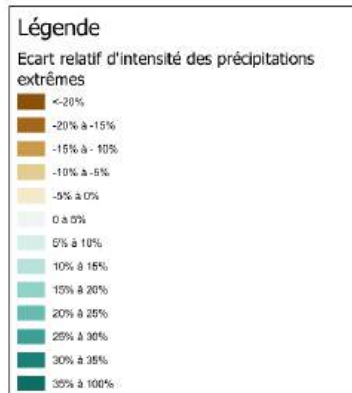
## Évolution en Isère de l'intensité des précipitations extrêmes à 2050 par rapport à 1976-2005



L'indicateur correspond à la différence entre :

- la valeur moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) de l'intensité des précipitations extrêmes ;  
- la valeur moyenne sur la période de référence 1976-2005 de l'intensité des précipitations extrêmes.

L'intensité des précipitations extrêmes sur une année est définie comme le maximum de la quantité de précipitations journalière observable sur une année. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km.



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

### Nombre moyen de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C)

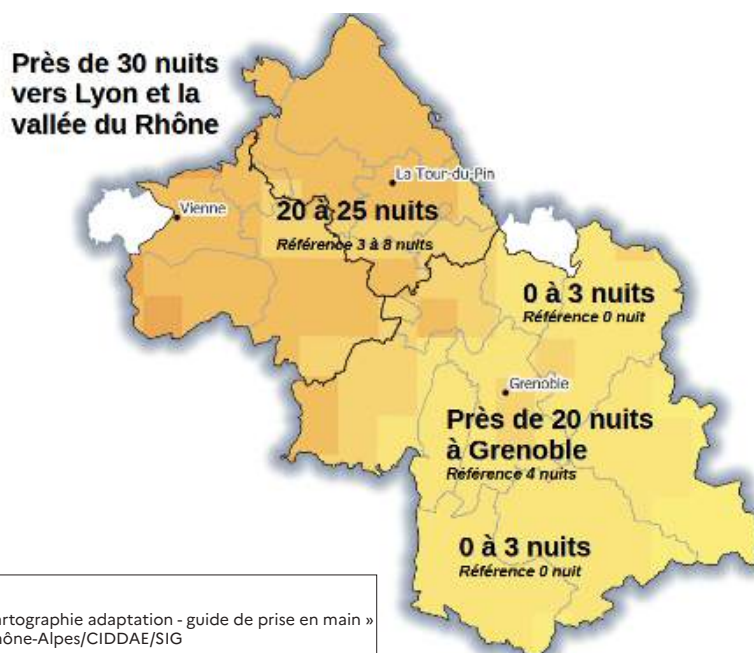
À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de nuits tropicales en Isère serait la suivante :

- une multiplication par au moins quatre du nombre de nuits tropicales en plaine et sur les premières collines ;

- environ 30 nuits tropicales par an dans les zones proches du Rhône et 20 nuits tropicales par an dans la région grenobloise, alors que ces épisodes restaient très rares dans le climat récent ;

- l'apparition de quelques nuits tropicales en moyenne montagne et sur les plateaux, territoires jusqu'ici épargnés, avec 0 à 3 nuits tropicales par an d'ici 2050.

### Nombre de nuits tropicales à 2050 en Isère



Une nuit tropicale correspond à une nuit où la température minimale reste supérieure à 20°C. L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050, c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où la température minimale est supérieure à 20°C. La valeur est donnée selon une maille de 8 par 8 km. La multiplication des nuits tropicales impacte la santé des personnes vulnérables, la productivité des actifs et les besoins en rafraîchissement des bâtiments résidentiels.



**Valeur médiane en 2050**  
Référence 1976-2005

Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

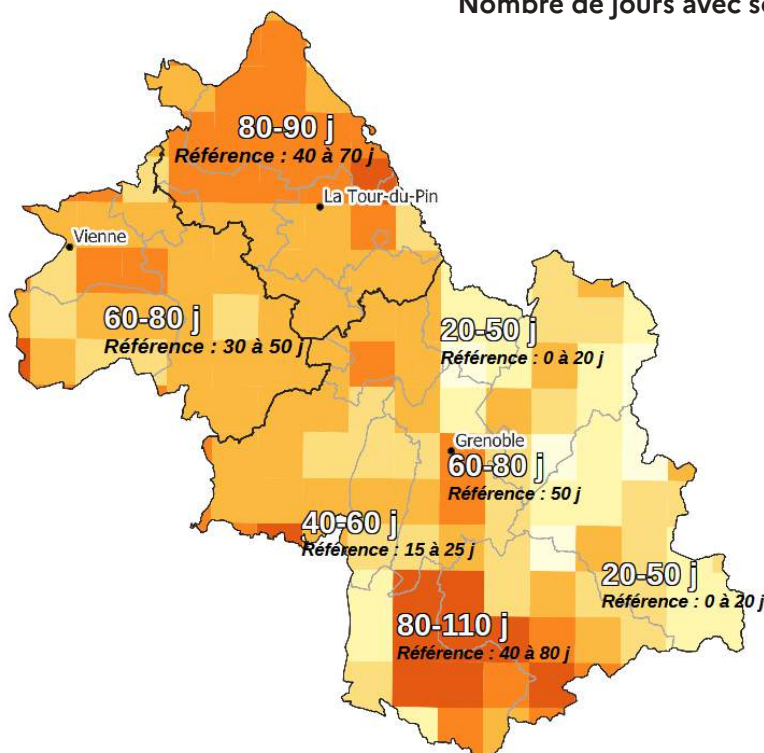
## Évolution de l'humidité des sols

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution du nombre de jours de sol sec\* en Isère serait la suivante :

- une augmentation de 3 semaines à 1 mois de sols secs, aussi bien en plaine qu'en montagne ;
- jusqu'à près de 4 mois de sols secs en Sud-Isère, et environ 3 mois dans la région de Bourgoin-Jallieu.

Cette évolution résulte principalement de la hausse des températures, qui entraîne une augmentation de l'évaporation. Elle aurait un impact direct sur l'activité agricole, avec des sécheresses agricoles plus fréquentes, notamment en été et en automne.

## Nombre de jours avec sol sec en 2050



L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050 c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours avec un sol sec. On entend par sol sec un sol où la quantité d'eau disponible dans le sol est insuffisante par rapport aux besoins de la plante et à la photosynthèse, générant ce que l'on appelle une sécheresse agricole observable avec un faible niveau de précipitations et des températures élevées (et pas uniquement l'absence de précipitations). L'indicateur rend donc visible la fréquence observable en moyenne à 2050 d'un événement de type sécheresse agricole.

## Légende

Nombre de jours avec un sol sec

<20
20 - 40
40 - 60
60 - 80
80 - 100
100 - 140
140 - 180
180 - 220
220 - 260
>260
Arrondissements
EPCI

Source : SPGE

Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

\* L'indicateur retenu correspond au nombre annuel de jours avec un sol sec.

On qualifie de sol sec un sol dont la quantité d'eau disponible est insuffisante pour répondre aux besoins des plantes et permettre une photosynthèse normale.

Cette situation engendre **une sécheresse agricole, liée à un faible niveau de précipitations combiné à des températures élevées - et non pas uniquement à l'absence de pluie.**

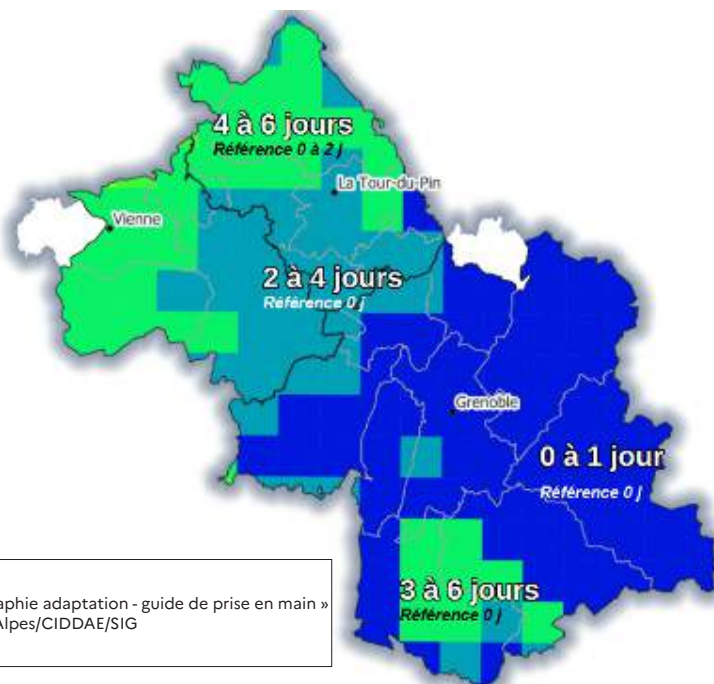
## Évolution du risque feu de forêt

Selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution de la sensibilité Feu Météo\* en Isère serait la suivante :

- **apparition de quelques jours par an à forte sensibilité (1 à 6 jours)** sur la majorité des zones de plaine et collines du Nord-Isère, le Bas Grésivaudan, le bassin grenoblois et le Trièves ;
- **en montagne, la sensibilité élevée resterait quasi inexistante**, avec au maximum 1 jour par an.

Cette évolution indique que le département pourrait connaître des conditions climatiques plus propices aux feux de forêt, contrairement à la situation actuelle où l'IFM élevé se limite à 1 ou 2 jours par an, uniquement dans l'axe du Rhône.

### Nombre de jours à 2050 avec un Indice Forêt Météo élevé en Isère



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

L'indicateur correspond à la valeur moyenne à horizon 2050 c'est-à-dire à la moyenne annuelle sur 2040-2060 (période de 20 ans autour de 2050) du nombre de jours où par an l'Indice Feu Météo (IFM) est élevé. L'IFM est calculé à partir de données météorologiques (vitesse du vent, température de l'air, humidité, précipitations). Au delà d'un certain seuil, on considère que l'on est sur un risque élevé de départ et de propagation d'un feu de forêt.



Valeur médiane  
en 2050  
référence 1976-2005

### L'indicateur d'évaluation du risque de feu de forêt

L'indicateur utilisé pour évaluer le risque de feu de forêt est l'Indice Forêt Météo (IFM). Il est calculé à partir de données météorologiques telles que la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent et les précipitations. Cet indice permet d'estimer dans quelle mesure les conditions météorologiques favorisent le déclenchement et la propagation d'un feu de forêt.

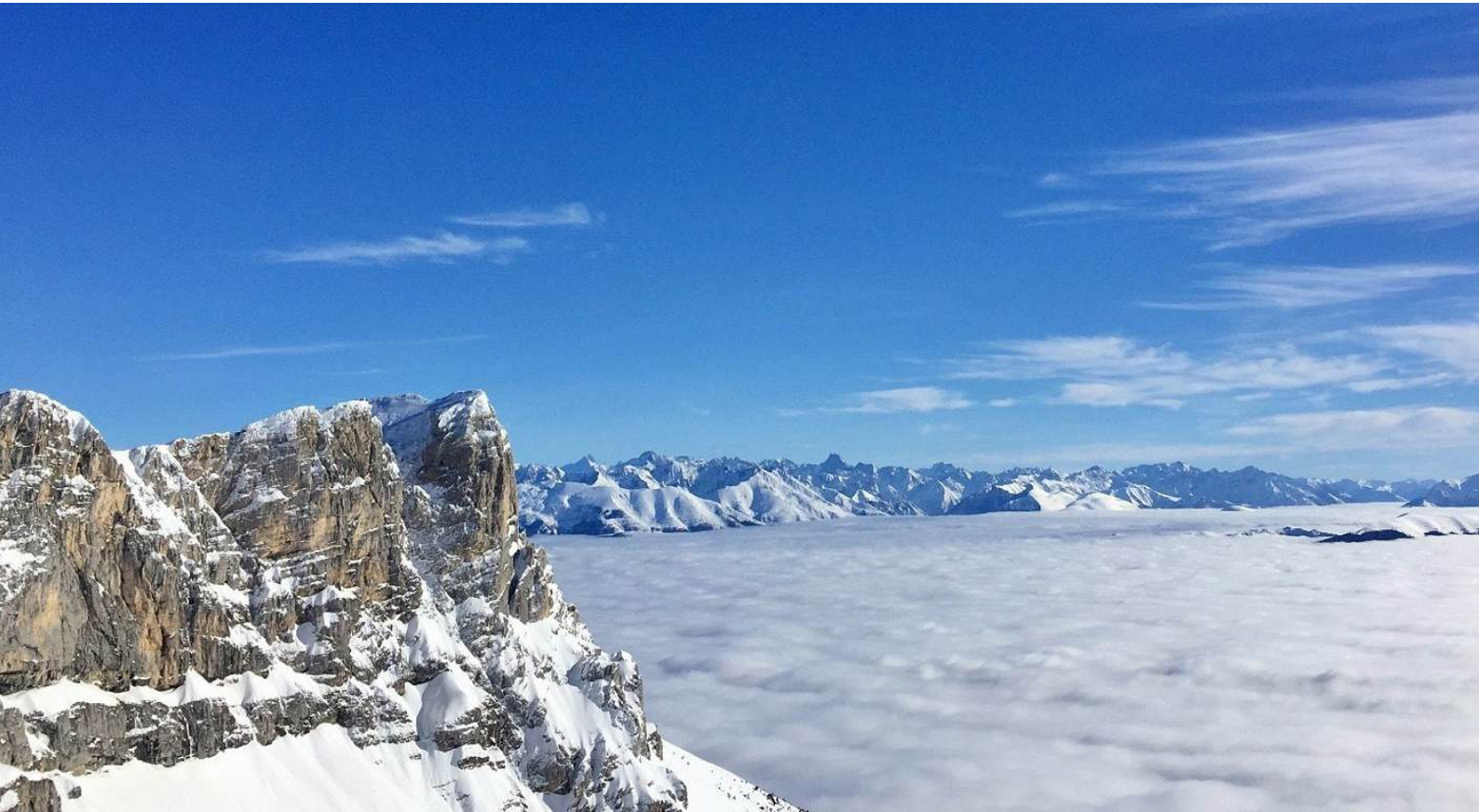
## Évolution de l'enneigement

À l'horizon 2050, selon le scénario TRACC et par rapport à la période de référence 1976-2005, l'évolution de l'enneigement en Isère serait la suivante :

- **En moyenne montagne :**
  - perte d'environ un mois de période d'enneigement, concentrée au cœur de l'hiver ;
  - diminution d'environ 20 cm de la hauteur moyenne d'enneigement, soit une baisse d'un tiers par rapport à la période de référence.
- **En haute montagne :**
  - la réduction de l'enneigement est moins marquée.

Les conséquences possibles de cette évolution sont les suivantes :

- réduction et décalage des périodes, ainsi que des altitudes propices à la pratique du ski (hors damage et neige de culture) ;
- modification des régimes des cours d'eau de montagne ;
- étiages plus précoces et prolongés pour les cours d'eau à régime pluvio-nival.



*Mer de nuages sur Trièves depuis le Vercors*

# ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

## Enjeu 1 : Vulnérabilité des infrastructures de transport

Le changement climatique expose les infrastructures de transport routières, ferroviaires et fluviales, à des risques croissants. La hausse des températures moyennes annuelles, l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des canicules, l'augmentation de l'intensité des inondations par débordement ou ruissellement, ainsi que l'augmentation des départs de feu peuvent engendrer de nombreuses menaces pour ces infrastructures, notamment :

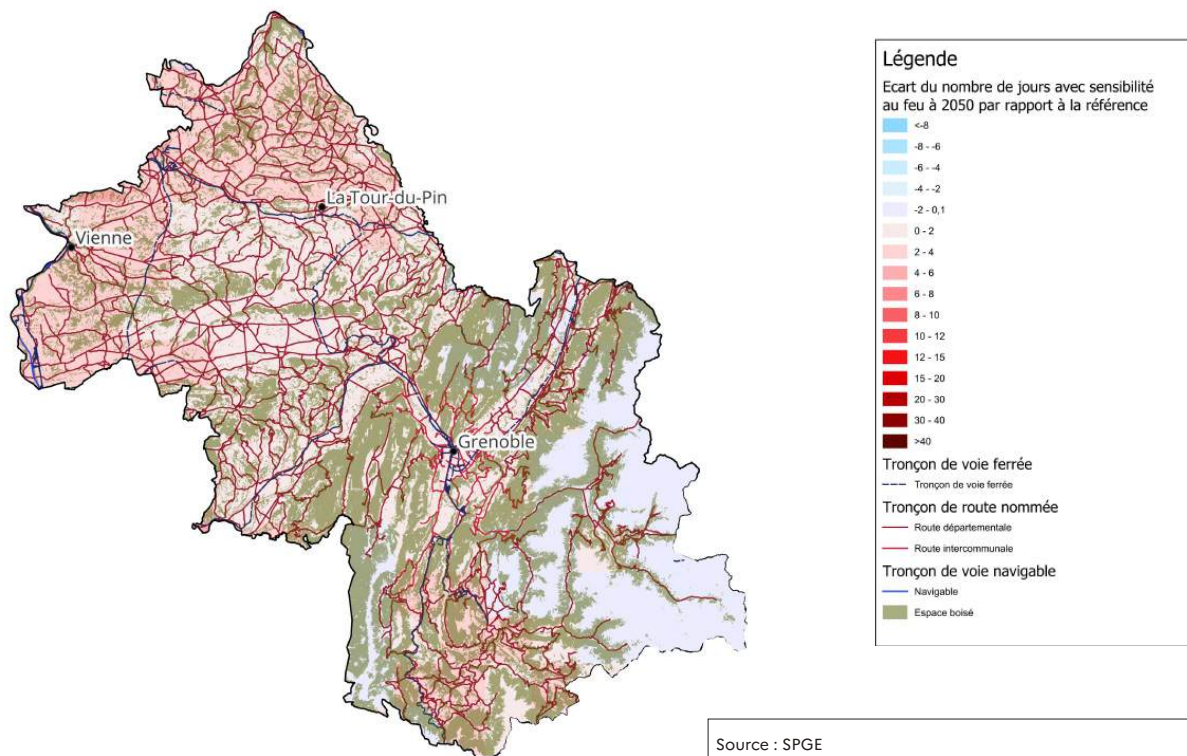
- la surchauffe, voire l'incendie, de composants électroniques et électriques des réseaux de transports, de télécommunication, et d'énergie, avec un risque de propagation des feux ;

- une dilatation accentuée des rails ;
- des interruptions de circulation, voire la destruction de tronçons d'infrastructures, à la suite d'inondations, de glissements de terrains ou d'éboulements.

En Isère, la cartographie ci-dessous croise le tracé des réseaux d'infrastructures routières, ferroviaires et navigables, avec les zones forestières et la sensibilité climatique au risque incendie à l'horizon 2050 (indice « Feu Météo France »).

Elle met en évidence **la vulnérabilité d'une partie du Nord-Isère, ainsi que des zones de montagne dans le Sud-Isère.**

### Évolution à 2050 de la vulnérabilité des infrastructures de transport face au risque feu de forêt en Isère



Source : SPGE  
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
 Avril 2025

**Priorité d'adaptation :**

- **Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées**

Dans les territoires enclavés ou peu desservis, qui deviennent de plus en plus exposés aux risques naturels, notamment aux incendies, il convient de :

- mettre en place une solidarité et une coopération entre les différents territoires (gouvernance inter-territoriale pour préparer et organiser les secours mais aussi adapter les infrastructures) face au risque incendie, mais également face au risque inondation, aux éboulements ou encore la rupture d'approvisionnement énergétique ;
- insuffler et partager une culture et une mémoire du risque.

**Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

**Enjeu 2 : Vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique en particulier dans les zones de montagne**

Le changement climatique affecte l'aménagement des territoires, notamment en raison :

- de vagues de chaleur plus intenses, plus fréquentes et plus précoces, auxquelles les milieux urbains - plus chauds que les zones rurales, surtout la nuit - sont particulièrement sensibles (traité en enjeu 5) ;
- d'une augmentation des inondations par ruissellement et/ou débordement, en raison de l'augmentation de l'intensité des épisodes de pluies extrêmes.

Le département de l'Isère a la particularité d'avoir des territoires fortement minéralisés (c'est le cas par exemple des centralités urbaines de la métropole grenobloise, de l'agglomération de Vienne ou encore de Bourgoin-Jallieu), ce qui les rend très vulnérables

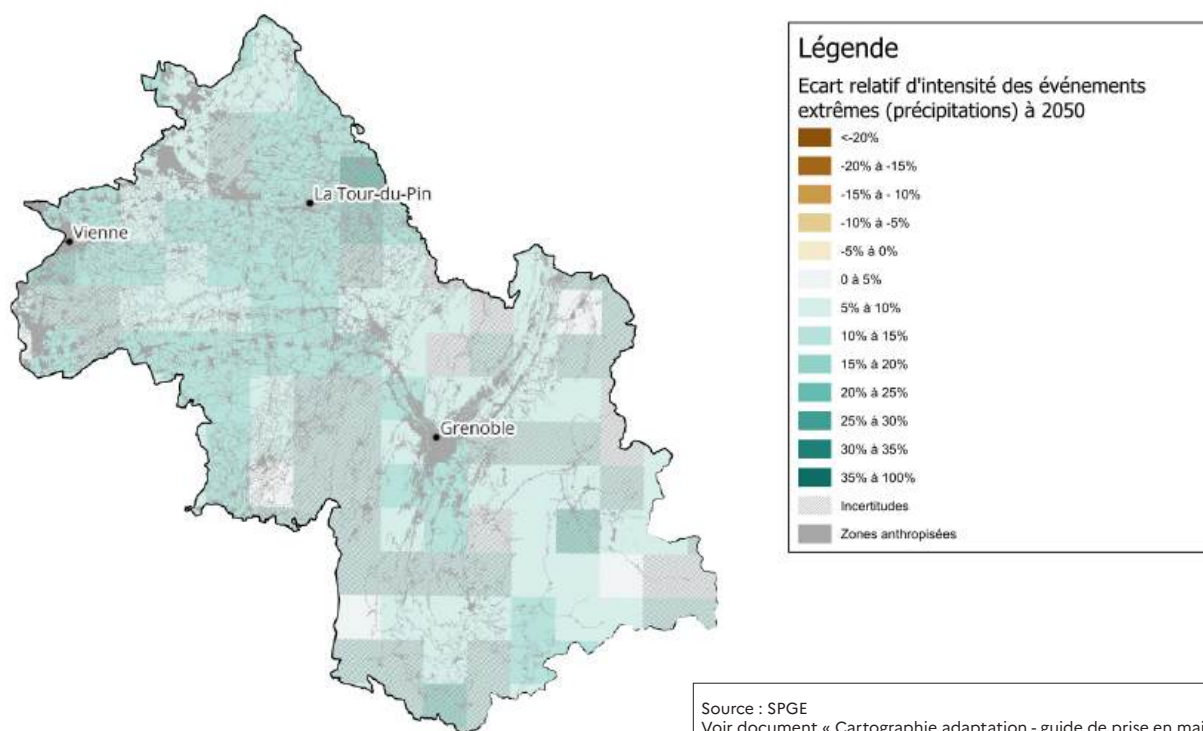
aux fortes chaleurs. Le département comprend également de vastes territoires de montagne, où les conditions climatiques futures pourraient favoriser l'apparition de phénomènes de laves torrentielles, comme ceux survenus à La Bérarde.

La cartographie ci-dessous croise :

- l'évolution à l'horizon 2050 de l'intensité des précipitations extrêmes ;
- les zones anthropisées ;
- les zones en gris présentant une incertitude, correspondant à une moindre convergence des résultats donnés par les modèles.

Elle met en évidence la vulnérabilité de la métropole de Grenoble, ainsi que celles des territoires du Nord-Isère.

## Évolution à 2050 de l'intensité des précipitations extrêmes en Isère



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

### **Priorité d'adaptation :**

- **Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne**

Cette priorité consiste à :

- Engager une réflexion systémique dans le cadre de l'aménagement, intégrant le climat futur, les solidarités entre territoires urbains et de montagne, ainsi que la résilience des services publics ;
- Promouvoir largement des solutions d'aménagements fondés sur la nature (rôle des arbres, des prairies...);
- Associer les citoyens aux choix d'aménagements du territoire afin d'améliorer leur acceptabilité.

Les territoires les plus concernés sont : les zones situées en aval des barrages, les espaces de montagne particulièrement exposés aux effets du changement climatique, ainsi que les vallées où se concentrent infrastructures et réseaux.

Si cette priorité peut s'appliquer à de nombreuses zones du département, les actions qui en découlent sont à décliner par chaque collectivité.

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

### Enjeu 3 : Vulnérabilité des milieux naturels face au stress hydrique (dans les zones de haute et moyenne montagne en particulier) et au risque incendie (forêt du Nord-Isère en particulier)

En Isère, le changement climatique a des impacts particulièrement marqués sur les forêts :

- **risque d'incendie accru** : les conditions climatiques deviennent plus favorables au départ et à la propagation des feux de forêt sur la majorité des zones de plaine et de collines du Nord-Isère, du Bas-Grésivaudan, du bassin grenoblois et du Trièves ;
- **stress hydrique accru** : l'augmentation des températures et l'intensification des sécheresses entraînent des besoins en eau plus élevés, avec comme conséquence une augmentation du stress hydrique des forêts ;

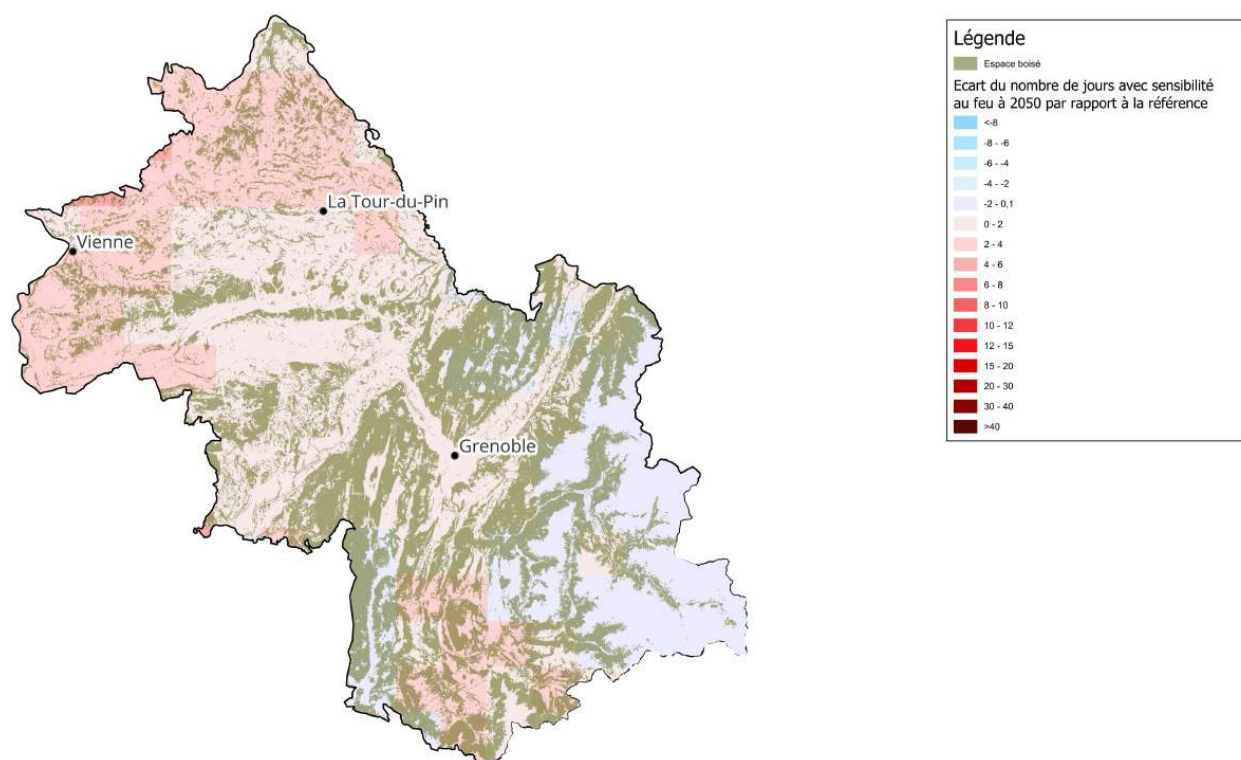
- **dépérissement forestier** : il résulte de deux facteurs principaux :

- l'adoucissement des hivers et la hausse des températures, qui favorisent la prolifération de certains ravageurs, comme le scolyte de l'épicéa ;
- l'augmentation du stress hydrique, qui affaiblit les capacités de défense des arbres.

La cartographie ci-dessous illustre la vulnérabilité des espaces boisés face à l'augmentation des feux de forêt. Elle croise les espaces boisés avec l'augmentation, à l'horizon 2050, du nombre de jours où les conditions climatiques favorisent le départ de feux.

Elle met en évidence une vulnérabilité particulièrement marquée dans le Nord-Isère, ainsi que dans le Trièves et en Matheysine.

#### Vulnérabilité des espaces boisés par rapport à l'évolution à 2050 du risque feu de forêt



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

## Priorité d'adaptation :

### • Gérer durablement les forêts

L'ensemble des milieux naturels de l'Isère est vulnérable au changement climatique. C'est le cas plus particulièrement de la haute montagne qui est fortement affectée par la fonte des glaces, tandis que les prairies alpines sont sensibles et peu adaptées aux épisodes de sécheresse.

La forêt iséroise devient un nouveau territoire sensible aux incendies pour plusieurs raisons :

- elle est relativement mal entretenue, car en grande partie privée et très morcelée ;
- ses peuplements sont mal adaptés au stress hydrique – elle subit une forte fréquentation touristique, de loisirs et d'exploitation.

Même en l'absence de conditions climatiques favorables aux feux de forêts, les territoires de montagne restent vulnérables, notamment en raison d'accès difficiles et d'une surfréquentation estivale, qui peut être à l'origine de départs de feux liés aux bivouacs.

L'ensemble de ces éléments rend la forêt iséroise vulnérable aux incendies, particulièrement sur les massifs du Grésivaudan, de la Chartreuse, du Trièves, de la Matheysine, mais aussi dans le Bas Dauphiné et l'Isère Rhodanienne.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de mieux structurer la filière bois et sa gouvernance, gérer les dépérissements et mettre en place des mesures de protection, élaborer des plans de fréquentation pour limiter les risques liés aux activités humaines...

Ces actions permettront de renforcer la résilience des forêts iséroises face aux incendies et aux effets du changement climatique.

## Enjeu 4 : Vulnérabilité du tourisme et des activités économiques des stations de montagne face à la diminution de l'enneigement

En Isère, le changement climatique se traduit par une diminution de la période d'enneigement, particulièrement dans les stations de moyenne montagne. Cette évolution peut compromettre la pérennité des territoires de montagne où le tourisme de neige constitue une part importante de l'activité économique.

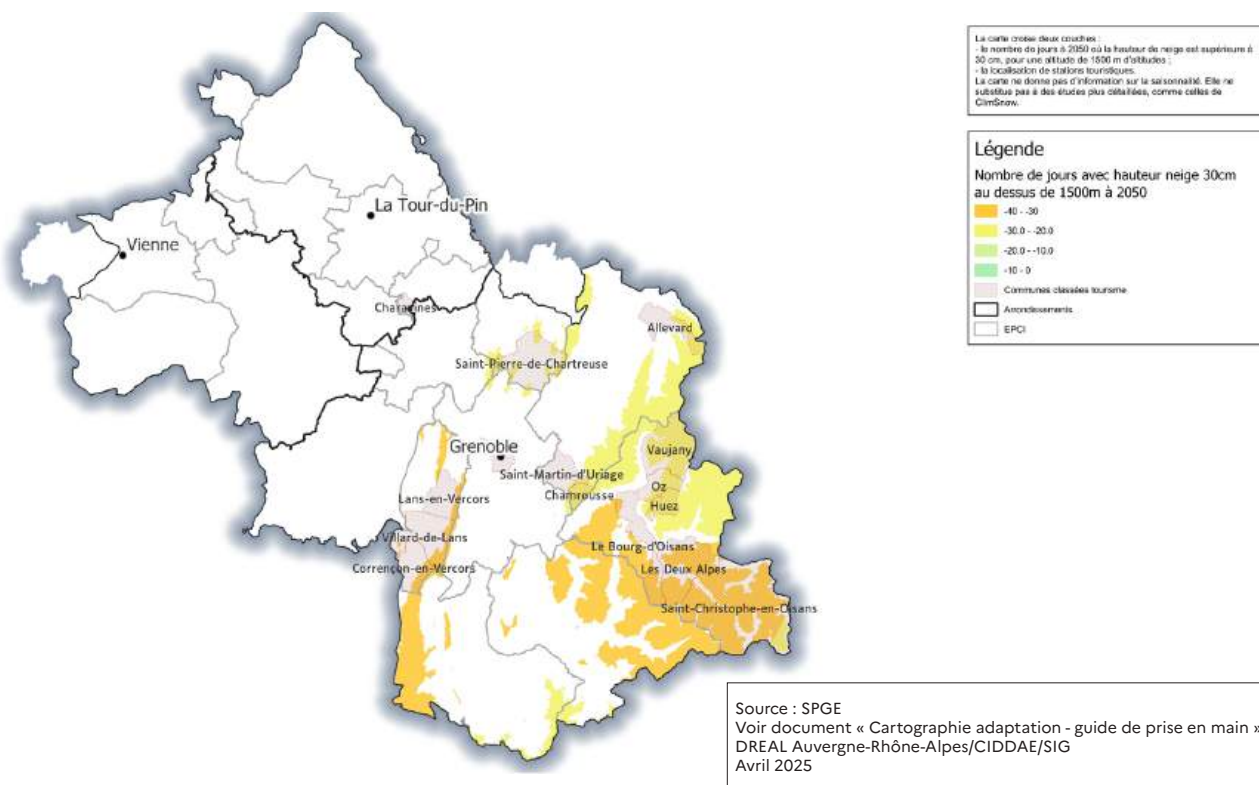
La cartographie ci-dessous illustre la vulnérabilité des stations de montagne à la diminution de l'enneigement. Elle croise l'évolution à l'horizon 2050 de l'enneigement (nombre de jours où la hauteur de

neige dépasse 30 cm, à plus de 1500 m d'altitude), avec la localisation des communes classées « tourisme ».

Elle met en évidence des évolutions particulièrement marquées dans le Vercors, mais également en Chartreuse, où la diminution de l'enneigement est déjà importante.

Cette carte n'est qu'indicative : elle ne fournit pas d'information sur la saisonnalité et ne se substitue pas à des études plus détaillées telles que les projections d'enneigement ClimSnow.

## Vulnérabilité des stations de montagne de l'Isère par rapport à la diminution de l'enneigement à 2050



### Priorité d'adaptation :

- **Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement**

Le tourisme de montagne est confronté à plusieurs difficultés cumulatives : perte d'enneigement, tensions sur la ressource en eau (en quantité et en qualité), pressions sur les ressources naturelles et le foncier, perte de biodiversité et exode urbain saisonnier, accentuation de l'ensemble des risques naturels (incendie, inondations, éboulements).

Il s'agit donc de :

- poursuivre la transition et préparer l'avenir des stations de moyenne montagne, particulièrement impactées par la baisse de l'enneigement ;
- gérer la surfréquentation des espaces de fraîcheur ;
- ralentir les écoulements en montagne pour mieux capter l'eau dans les sols et ce faisant prévenir les inondations ;
- préserver les espaces pastoraux et leur rentabilité économique.

Si l'adaptation du tourisme de montagne constitue le levier principal, cette priorité est également liée à d'autres leviers :

- ralentissements des écoulements sur sols agricoles et artificialisés ;
- adaptation de l'agriculture et de la forêt, restauration des milieux.

Bien que cette priorité soit applicable à l'ensemble des territoires de montagne du département, les actions concrètes qui en découlent doivent être déclinées et mises en œuvre par chaque collectivité.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

## Enjeu 5 : Vulnérabilité des populations exposées à la chaleur en particulier dans les zones urbaines

Certaines populations sont particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, pour des raisons :

- physiologiques : très jeunes, maladies et grand âge, travailleurs exposés à la chaleur en extérieur ou en intérieur, femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou de précarité ;
- d'expositions : conditions de vie, conditions de travail, conditions sociales.

Les territoires les plus sensibles sont les milieux urbains ou périurbains, notamment les zones les plus minéralisées ainsi que celles qui concentrent des populations vulnérables.

En Isère, comme dans le reste de l'Europe, le changement climatique se traduit par des vagues de chaleurs plus intenses, fréquentes et précoces. Ce phénomène va rendre plus prégnant le phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU), c'est-à-dire l'augmentation des températures de l'air et des surfaces dans les centres-villes par rapport aux périphéries, surtout la nuit.

Les conséquences peuvent être importantes :

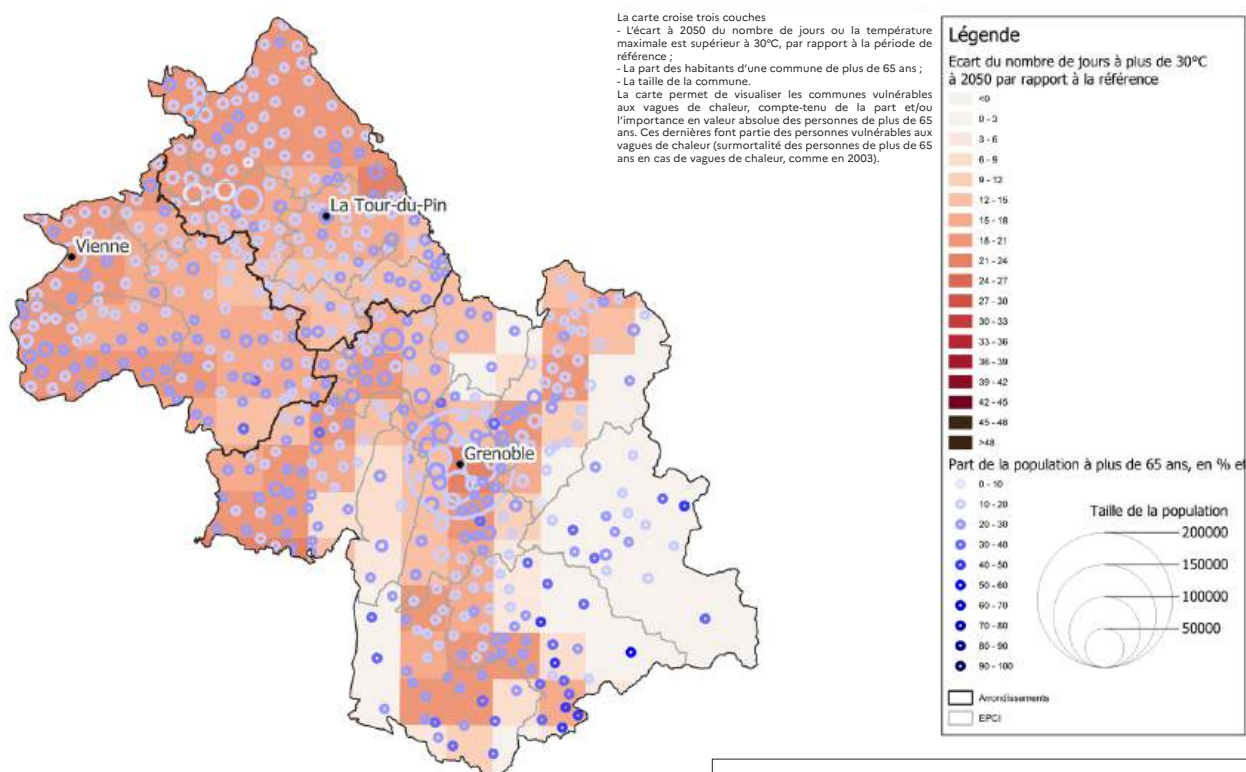
- surmortalité et risques accrus pour les personnes vulnérables ;
- augmentation de la consommation énergétique liée à la hausse du recours à la climatisation et aux dispositifs de rafraîchissement.

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30 °C prévue pour 2050. Elle combine trois données :

- l'écart du nombre de jours à plus de 30° C à l'horizon 2050 ;
- la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans par commune ;
- la population totale de la commune.

Cette analyse met en évidence une vulnérabilité particulièrement élevée dans la métropole grenobloise (en raison d'une proportion importante de personnes âgées) et à Vienne.

### Vulnérabilité des communes de l'Isère face à l'évolution à 2050 du nombre de jours de fortes chaleurs



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

**Priorité d'adaptation :**

- **Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur**

Sur le plan opérationnel, il s'agit :

- à court terme : de mettre en place des alternatives concrètes pour réduire l'exposition des personnes vulnérables aux fortes chaleurs : revégétalisation et création de lieux de fraîcheur ; accès facilité à des lieux rafraîchis ; aménagements des horaires de travail et de transport ; maintien et renforcement du lien social pour éviter l'isolement des personnes vulnérables (prévenir l'effet « ghetto climatique »).
- à plus long terme : de mieux articuler et intégrer la prospective climatique dans la planification communale et intercommunale, en veillant à la renaturation et au rafraîchissement des espaces urbains, à l'équité sociale et aux solidarités entre zones urbaines et zones de montagne...

Bien que la priorité s'applique à l'ensemble des zones urbaines du département, les actions concrètes doivent être adaptées et mises en œuvre par chaque collectivité.

**Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

## Enjeu 6 : Vulnérabilité des bâtiments exposés aux fortes chaleurs en particulier dans les villes centres, les établissements recevant du public vulnérables (établissements de santé) mais aussi les logements des années 60 et 70

En Isère, comme dans le reste de l'Europe, le changement climatique entraîne des vagues de chaleur plus intenses, fréquentes et précoces. Dans le secteur du bâtiment, ces changements se traduisent par :

- une consommation énergétique accrue due à un recours plus important à la climatisation ;
- une diminution du confort d'été intérieur, augmentant les risques pour la santé, en particulier pour les populations vulnérables.

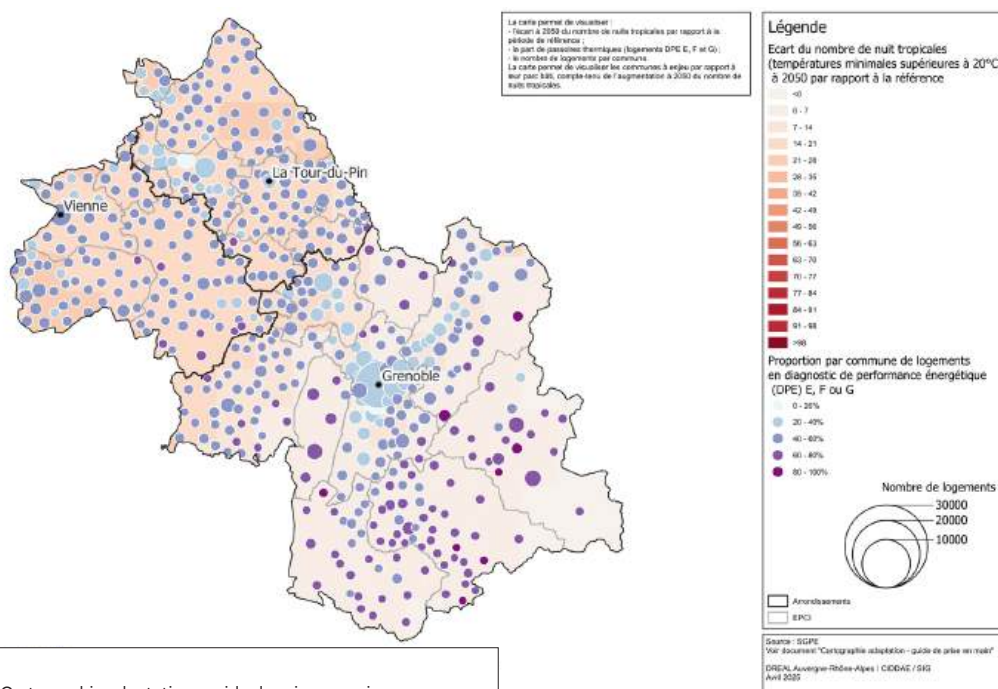
Ces impacts touchent particulièrement les bâtiments classés énergétiquement E, F ou G, qui peuvent devenir de véritables « bouilloires thermiques » durant les périodes de forte chaleur.

La cartographie ci-après combine :

- l'écart à 2050 du nombre de nuits tropicales ;
- la proportion de bouilloires thermiques (bâtiments classés E, F ou G) par commune ;
- la population de chaque commune.

Elle permet d'identifier les communes les plus exposées, notamment Grenoble et les communes du Nord-Isère, afin de prioriser les actions de rénovation et de construction favorisant le confort d'été.

## Vulnérabilité des communes de l'Isère par rapport à l'augmentation à 2050 du nombre de nuits tropicales



Source : SPGE  
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
 Avril 2025



### Priorité d'adaptation :

- **Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments**

Le bâti isérois est exposé à de nombreux risques :

- en montagne : risques glaciaires ou périglaciaires, avalanches, éboulements et glissements de terrain ;
- en fond de vallée : inondations ;
- sur les coteaux : incendies ;
- dans les zones urbaines : canicule.

Si la prévention des risques naturels protège déjà une grande partie des constructions, elle doit être réévaluée au regard du changement climatique. En parallèle, il est prioritaire d'adapter les bâtiments aux fortes chaleurs, en particulier les passoires thermiques ou les bâtiments accueillant des populations sensibles.

Cette priorité concerne de nombreuses constructions dans tout le département. Les actions concrètes doivent être déclinées localement par chaque collectivité.

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur

## Enjeu 7 : Vulnérabilité de l'agriculture face à l'augmentation du nombre de jours de sécheresse, en particulier dans le Trièves et la Matheysine et les zones de monoculture agricole, et vulnérabilité de l'apiculture face à la chute de biodiversité

Le changement climatique se traduit par une hausse des températures associée à une variabilité plus forte des précipitations au cours de l'année. Cela entraîne des sécheresses estivales de plus en plus intenses et des épisodes de précipitations extrêmes plus fréquents, avec des impacts significatifs sur les systèmes agricoles :

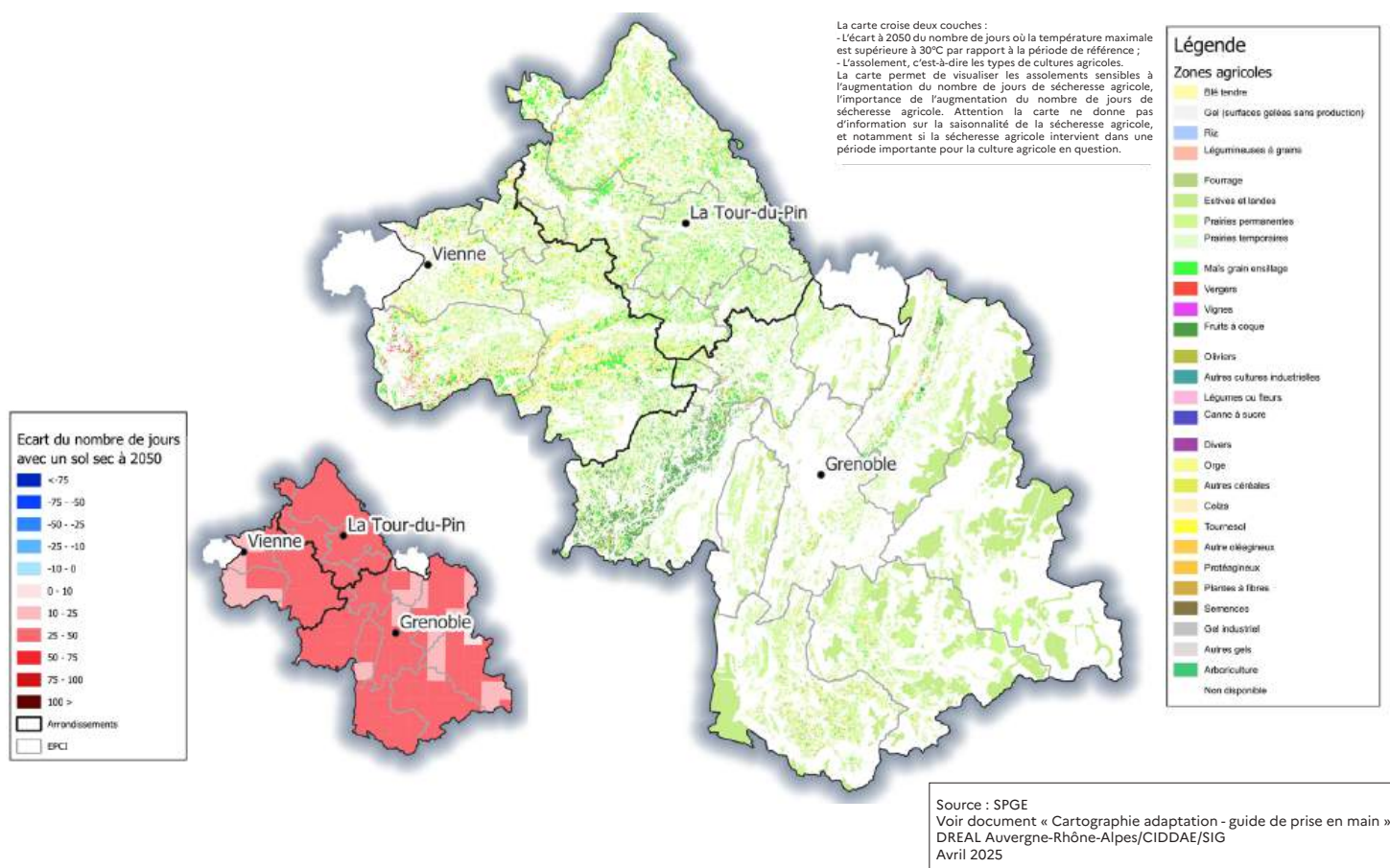
- accroissement des risques naturels : destruction des outils de travail, en particulier en arboriculture ;
- impact direct sur les productions animales (stress thermique et baisse de performance) et végétales

(diminution des rendements et apparition de nouveaux ravageurs).

La fragilisation des systèmes agricoles est renforcée par des impacts indirects tels que la perte de biodiversité (baisse de pollinisation) ou encore la pollution à l'ozone (impact négatif sur les rendements).

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition des différentes cultures à l'augmentation prévue à l'horizon 2050 du nombre de jours avec un sol sec.

### Vulnérabilité de l'agriculture en Isère face à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec



**Priorité d'adaptation :**

- Adapter les filières et les exploitations agricoles

Sur le plan opérationnel, il s'agit de :

- à court terme : revoir les pratiques agricoles et promouvoir la diversification des systèmes de productions agricoles ;
- à plus long terme : adapter les cultures et les filières au changement climatique en privilégiant des variétés sobres en eau et résistantes aux fortes chaleurs et des pratiques visant à sécuriser la souveraineté alimentaire du département.

Bien que cette priorité soit pertinente à l'échelle de tout le département, le Trièves et la Matheysine sont les zones les plus exposées. Les actions concrètes doivent être territorialisées et adaptées aux spécificités locales.

**Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone



Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement, lors des ateliers partenariaux organisés dans le cadre de la COP du 20 novembre 2025.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

### Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**ISÈRE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

**Priorité d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, et en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées

**ACTION**



## AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES VITALES ET DES POINTS DE VULNÉRABILITÉ



### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Services de l'État

### Contributeurs

- Gestionnaires des réseaux
- Experts du risque
- Acteurs spécifiques
- Citoyens
- Lanceurs d'alerte
- Météo France

### Mise en œuvre



L'objectif est permanent et sans délai. De nombreux diagnostics et actions sont déjà connus et mis en place par tous les acteurs séparément. L'objectif est de mettre en commun sans attendre pour mieux agir.

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★



### Description de l'action

- ➔ Améliorer les connaissances des axes essentiels relevant de chaque type d'infrastructures (de transport, de télécommunications, d'eau et d'énergie)
- ➔ Identifier les points noirs existants pour chaque type d'infrastructures : parties du réseau déjà vulnérables ou d'importance stratégique pour une zone donnée
- ➔ Croiser ces connaissances avec celles des risques existants et connus sur les territoires concernés puis les compléter avec les projections climatiques à 2050 de la TRACC faisant émerger ainsi de nouvelles zones de risque
- ➔ Mieux diffuser l'information sur la mémoire du risque (catastrophes naturelles passées), connaissance du coût et de l'impact financier des actions à mener versus coût de l'inaction

### Conditions de succès

- Partage des diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés (réseaux et risques) et également des projections climatiques de Météo France, notamment auprès des gestionnaires de réseaux
- Renforcement de la coordination entre les différents acteurs, dans des actions collectives concrètes comme l'actualisation des PCA (Plan de Continuité d'Activité)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue



**Priorité d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité des infrastructures de transport, notamment face à l'augmentation du risque incendie, et en particulier dans les zones de montagne ou moins maillées

**ACTION**

**ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS L'ACCEPTATION DE NE PAS AVOIR DES SERVICES (ROUTIERS, ÉNERGÉTIQUES...) TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE**



**Pilotes**

- À définir

**Contributeurs**

- Territoires (communes et intercommunalités)
- Services de l'État
- Gestionnaires de réseau

**Mise en œuvre**



Lors de procédures types PCIS, PCAET, etc.

- Impact**      ★★☆☆
- Faisabilité**    ★★★★★

**Description de l'action**

- ➔ Sensibiliser les populations par rapport aux événements extrêmes, à leurs impacts sur les territoires, ainsi qu'à la manière dont le changement climatique peut amener à des risques de plus grande ampleur voire inédits
- ➔ Communiquer et expliquer à la population tout ce qui a été mis en place, et rassurer sur le fait que beaucoup de situations sont déjà pensées
- ➔ Préparer la population aux situations de crise pour éviter la colère et la surenchère émotionnelle
- ➔ Toujours donner l'information en cas de crise (de l'amont à l'aval)
- ➔ Sensibiliser aux délais nécessaires au rétablissement des infrastructures

**Conditions de succès**

- Travailler collectivement
- Associer la population
- Adapter l'action aux territoires urbains ou ruraux

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité  
d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

**ACTION****FORMER LES ÉLUS LOCAUX À LA CULTURE DU RISQUE ET SES ÉVOLUTIONS EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (NOUVELLES ÉQUIPES 2026)****Pilotes**

- Collectivités
- État

**Contributeurs**

- Associations des maires (AMI, AMRI, etc.)
- Structures d'ingénierie locales

**Mise en œuvre**

- 1er semestre 2026 : échéance du post-élections municipales pour les nouvelles équipes élues
- Puis à conduire au fil de l'eau, des nouvelles connaissances, besoins des territoires...

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Concevoir et valoriser une mallette des outils disponibles sur la base des ressources de formation/ sensibilisation existantes (ateliers, jeux, conférences, retex, visites terrain, etc.)



Mettre en relation les élus avec ceux d'autres territoires aux problématiques similaires comme grands témoins et organiser du partage d'expérience



Réfléchir à des ambassadeurs d'élus pour témoigner et sensibiliser les autres élus

**Conditions de succès**

- Avoir des formats didactiques, pédagogiques, percutants
- Associer élu et technicien en binôme, notamment sur les petites communes

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogues



**Priorité  
d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

**ACTION****DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DE LA VULNÉRABILITÉ DE NOTRE TERRITOIRE****Pilotes**

- À définir

**Contributeurs**

- Collectivités
- Services de l'État
- Membres du corps scientifique (établissements publics, techniciens, etc.)

**Mise en œuvre**

À l'échelle du mandat

Impact ★ ★ ☆  
Faisabilité ★ ★ ★

**Description de l'action**

Développer un système de modélisation des risques (pour ceux qui sont modélisables de manière fiable), identifiant les types de risques cartographiquement en fonction du territoire, à horizon 2050 dans un scénario TRACC



Concevoir une plateforme en ligne de partage des données et études



Élaborer et publier des cartes dynamiques voire des plateformes en ligne, sur des aléas identifiés sur la base des modèles précités, après avoir clarifié le degré de diffusion de cartes de ce type

**Conditions de succès**

- Clarifier la manière dont les modèles s'articulent avec une connaissance qui, actuellement, ne prend pas encore en compte cette question
- Acceptabilité d'une telle connaissance, pouvant fortement impacter l'aménagement

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité d'adaptation**

Réduire la vulnérabilité de l'aménagement face au changement climatique, en particulier dans les zones de montagne

**ACTION**

## RENFORCER LES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES : LES PRÉSERVER ET LES RESTAURER



**Pilotes**

- Services de l'État (instructeurs)
- Département (ingénierie, accompagnement technique des Gémapiens)
- Gémapiens (collectivités, syndicats de rivière...)

**Contributeurs**

- Financeurs (Etat, collectivités, Agence de l'eau)
- Castors
- Bureaux d'études
- Comités de rivières

**Mise en œuvre**



Le plus tôt possible, dès aujourd'hui

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

**Description de l'action**



**Étudier et délimiter les milieux humides ainsi que les espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau (espaces nécessaires à un cours pour assurer correctement ses fonctionnalités)**



**Maîtriser le foncier au niveau des EBF :**

- en intégrant des zones protégées lors de la révision ou de la modification des PLU(i) ;
- en formant les services instructeurs des autorisations d'urbanisme.



**Restaurer les EBF des cours d'eau et milieux humides en rendant aux cours d'eau leurs possibilités d'adaptation, via :**

- le développement des solutions fondées sur la nature ;
- la recolonisation du castor ;
- l'accompagnement technique des projets.



**Proposer des financements aux GEMAPIens pour réaliser les actions ci-dessus**



**S'appuyer sur les Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides**

**Conditions de succès**

- Définir la gouvernance et le rôle de chacun
- Donner des moyens suffisants aux Gémapiens

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

**Priorité  
d'adaptation**

Gérer durablement les forêts

**ACTION****ÉTABLIR/DÉPLOYER DES PLANS DE MASSIFS FORESTIERS POUR  
LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE****Pilotes**

- EPCI ou État

**Contributeurs**

- ONF
- Collectivités
- SDIS, DDT, préfecture, Parc et COFOR
- Département
- Forêt privée
- CNPF ou autres représentants

**Mise en œuvre**

- À intégrer dans le PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie) à la suite des élections municipales 2026
- Objectif de mise en place rapide sous 3 ans

Impact

Faisabilité

**Description de l'action**

- Développer les connaissances et cartographies des aléas, ressource en eau et dessertes
- Définir une stratégie d'équipement/aménagement à l'échelle du massif forestier permettant de lutter contre les incendies tout en s'assurant de respecter les milieux naturels présents
- Intégrer cette stratégie au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI)
- Prioriser sur les massifs les plus exposés (aléa incendie, fort manque d'eau, pression anthropique forte ; interface ville forêt)

**Conditions de succès**

- Déployer un relais des collectivités aux citoyens
- Mobilisation et adhésion des élus et usagers

**Besoins de court terme  
pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité d'adaptation

Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement

**ACTION**

## RÉALISER DES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES STATIONS DE MONTAGNE



### Pilotes

- Commissariat de massifs pour la coordination d'ensemble et l'impulsion
- ADEME pour les outils
- Chambres pour l'accompagnement des entreprises et agriculteurs
- Collectivités territoriales pour inciter les particuliers à faire les diagnostics

### Contributeurs

- Entreprises
- Commerces
- Particuliers (logements)
- Agriculteurs
- Artisans
- Etc.

### Mise en œuvre



Au plus vite, l'action est facilitée car nous disposons de plus en plus de prévisions sur le changement climatique

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action

- ➔ Évaluer la vulnérabilité au changement climatique des activités historiques et des nouvelles activités qu'il est prévu de développer
- ➔ Définir les vulnérabilités actuelles (enneigement manquant, hausse du foncier) et renseigner les vulnérabilités nouvelles (éboulement, sécheresse, etc.)
- ➔ Identifier les pistes d'accompagnement et les actions à engager dans ces diagnostics
- ➔ Évaluer les effets dominos et les effets en chaîne de vulnérabilité d'acteurs successifs

### Conditions de succès

- Avoir accès aux outils de diagnostics de l'ADEME
- Créer des compétences pour les collectivités territoriales

### Besoins de court terme pour accélérer

- Allouer des aides pour financer ces diagnostics
- Mobiliser les assureurs pour financer ces diagnostics (prévention)

Priorité d'adaptation

Faire évoluer l'offre touristique de montagne face à la diminution de l'enneigement

**ACTION**

## ACCOMPAGNER LES STATIONS DANS LEUR DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (NOTAMMENT DES HÉBERGEMENTS)



**Pilotes**

- Collectivités support des stations

**Contributeurs**

- Acteurs économiques
- Citoyens organisés en association
- Acteurs extérieurs intervenant sur les stations (les institutionnels comme les intercommunalités ; PNR, citoyens résidents secondaires, etc.)

**Mise en œuvre**



- Dès à présent : ingénierie d'appui (Avenir Montagnes Ingénierie, Espaces Valléens)
- En priorité les stations de moyenne montagne, premières affectées, prises dans le périmètre plus large de leurs territoires d'ancrage (cf. interco et PNR) et en coopération avec les territoires voisins

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

**Description de l'action**



Créer/exercer un pouvoir d'expropriation pour des rénovations d'intérêt général et de changement d'usage



Appliquer des dispositifs de l'État et des collectivités similaires à la reconversion industrielle pour l'adaptation des stations de montagne (reconversions professionnelles, revitalisation des territoires, etc.)



Adopter des aires de suivi de mesures (via la planification fiscale, la planification foncière, etc.) permettant une meilleure maîtrise financière à des fins de diversification économique



Structurer les filières locales de production et de distribution de circuit court

**Conditions de succès**

- Prévoir un accompagnement en ingénierie auprès des territoires (cf. chef de projet, études...) pour éclairer et animer les acteurs, notamment pour concilier des visions souvent contradictoires entre les montagnards historiques et les néo-montagnards
- Améliorer l'accès au logement abordable et à des solutions de mobilité décarbonées

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur

**ACTION**

## DOTER LES PERSONNES VULNÉRABLES ET EXPOSÉES D'OUTILS POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- Employeurs publics et privés
- Collectivités
- Inspection du travail
- Organisations syndicales
- Météo France
- Éducation Nationale

### Contributeurs

- Organismes professionnels
- Chambres consulaires
- Branches professionnelles
- Cerema

### Mise en œuvre



- Disposer de campagnes de communication en permanence
- Former dès-à-présent

Impact



Faisabilité



### Description de l'action

- ➔ Avoir une stratégie globale d'anticipation
- ➔ Créer une boîte à outils
- ➔ Prévoir une formation initiale ou continue
- ➔ Adapter les règlements intérieurs des entreprises et des administrations (faire preuve de souplesse dans l'application des horaires de travail et du calendrier)
- ➔ Démontrer par l'exemple (innovation)
- ➔ Organiser du partage d'expérience

### Conditions de succès

- Mettre en place une acculturation aux risques
- Faire en sorte que les outils et équipements soient accessibles financièrement

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Renaturer les villes et réduire les effets d'îlots de chaleur

**ACTION**

**DÉVELOPPER LES LIEUX REFUGES VÉGÉTALISÉS ET RENOUVELER LE CADRE DE VIE URBAIN EN S'APPUYANT SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE**



#### Pilotes

- Collectivités (EPCI et communes)

#### Contributeurs

- Secteur tertiaire
- Secteur universitaire
- État/musées
- Entreprises

#### Mise en œuvre



- À court terme : recenser les lieux refuges et en créer de nouveaux
- À moyen terme (mais à engager tout de suite) : aménager pour conserver l'habitabilité

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Recenser les lieux refuges existants nocturnes et diurnes, y compris en dehors du secteur public



Créer de nouveaux lieux refuges végétalisés par quartier, en y intégrant de l'activité culturelle et du lien social, etc.



Penser dès aujourd'hui la ville de demain en aménageant la ville autrement :

- Développer les solutions fondées sur la nature ;
- Renaturer les villes ;
- Concevoir des parcours frais (voies cyclables, piétons).



S'appuyer sur les PLU/PLUI : révision des règles d'urbanisme

#### Conditions de succès

- Mobiliser les dispositifs et systèmes d'aide : CEE, plus fraîche ma ville
- Disposer de connaissances fines et de situations climatiques à l'échelle territoriale pour orienter aménagement et rénovation

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments

**ACTION**

## PRIORISER ET PROPOSER DES FINANCEMENTS (ÉTUDES ET TRAVAUX) POUR AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ



### Pilotes

- État
- Collectivités (région, département, EPCI, etc.)
- Banque des Territoires

### Contributeurs

- Maîtres d'Ouvrage
- Bailleurs sociaux
- Gestionnaires des établissements médico-sociaux

### Mise en œuvre



Action sur la durée (pas ponctuelle), à mettre en œuvre le plus rapidement possible

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Identifier les bâtiments les plus sensibles aux fortes chaleurs (établissements de santé, écoles, logements, etc., non adaptés aux fortes chaleurs)



Créer des fonds dédiés ou des appels à projets publics pour des travaux de solutions passives alternatives à la climatisation (réserver la climatisation à certains lieux refuges dans les ERP)



Prendre en charge les petits travaux pour les ménages en situation de précarité énergétique

### Conditions de succès

- Commencer par les actions les plus simples (avant travaux plus lourds)
- Coupler les travaux d'amélioration du confort d'été aux autres actions de rénovation énergétique
- Flécher les financements sur les solutions alternatives à la climatisation (décision pouvant relever du niveau national)
- Intégrer un critère confort été dans les financements

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction de bâtiments

**ACTION**

**SENSIBILISER LES PARTICULIERS ET LES ÉLUS ET FORMER LES PROFESSIONNELS (MAÎTRE D'OUVRAGE, MAÎTRE D'ŒUVRE ET ENTREPRISES)**



#### Pilotes

- France Rénov
- Alec
- AGEDEN
- Réseaux de professionnels (CAPEB, FFN, CMA)

#### Contributeurs

- Éducation Nationale
- Organismes de formation

#### Mise en œuvre



Dès que possible, saisonnalité des campagne de communication : l'été

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Sensibiliser le grand public aux bons usages (rafraîchissement nocturne) et aux travaux simples à mettre en œuvre (protection solaire, etc.) avec des slogans accrocheurs et simples



Promouvoir des solutions techniques, notamment des alternatives à la climatisation, pour une rénovation thermique d'été



Former les formateurs (en formation initiale et continue) et les professionnels

#### Conditions de succès

- Coupler cette action aux autres actions de rénovation énergétique

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Adapter les filières et les exploitations agricoles

**ACTION**

## ÉTUDIER LES FILIÈRES D'AVENIR ET ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE CELLES-CI : LE CAS DE LA NOIX DANS LE SUD-GRÉSIVAUDAN



### Pilotes

- Conseil Départemental pilote dans la perspective de généralisation à d'autres territoires et d'autres filières

### Contributeurs

- Chambre d'Agriculture
- Interprofessions (CING)
- Instituts de recherche (SENURA)
- Intercommunalités
- État (DDT, DRAAF)

### Mise en œuvre



- Lancement de l'étude immédiatement
- Résultats de l'étude dans 2 ans

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Chercher des analogues climatiques, approche consistant à déterminer pour un territoire donné à quel climat actuel d'un autre territoire on peut associer le climat futur de ce territoire (exemple : en 2050, la ville de Lyon aura un climat analogue au climat actuel de Florence)



Identifier les productions présentes dans ces zones et l'impact du changement climatique sur les filières agricoles



Identifier les besoins en équipement individuel ou collectif pour la production, la collecte, la transformation et les réseaux de distribution, liés à ces filières d'avenir



Analyser la faisabilité économique et technique des mesures d'adaptation pour la filière agricole

### Conditions de succès

- Consacrer des moyens humains et budgétaires pour la bonne réalisation de l'étude
- Prévoir les moyens financiers pour accompagner les investissements
- Accompagner les agriculteurs et la filière dès les premiers résultats de l'étude

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue

Priorité  
d'adaptation

Adapter les filières et les exploitations agricoles

**ACTION**

## PROJETER SON SYSTÈME D'EXPLOITATION À HORIZON 2050 ET L'ADAPTER



### Pilotes

- Collectivités
- Agriculteurs

### Contributeurs

- Bureau d'études
- Conseillers techniques (chambre d'agriculture, collecteur)

### Mise en œuvre



- Transmission de la projection à court terme
- Suivi et accompagnement à long terme

Impact ★★ ★  
Faisabilité ★★ ★

### Description de l'action



Offrir à chaque agriculteur une projection de son système d'exploitation à l'horizon 2050 pour prendre conscience des impacts du changement climatique



Mettre en place une stratégie « d'aller-vers » via une approche individualisée



Donner à voir ce qui pourrait être produit dans les conditions climatiques projetées

### Conditions de succès

- Mettre en réseau et lutter contre l'isolement
- Cibler en priorité les secteurs Trièves, Matheysine et le Nord-Isère
- Être force de proposition via des actions concrètes/précises
- Accompagner techniquement et financièrement

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer localement de ressources techniques, d'accompagnement, de financement et d'espaces de dialogue



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

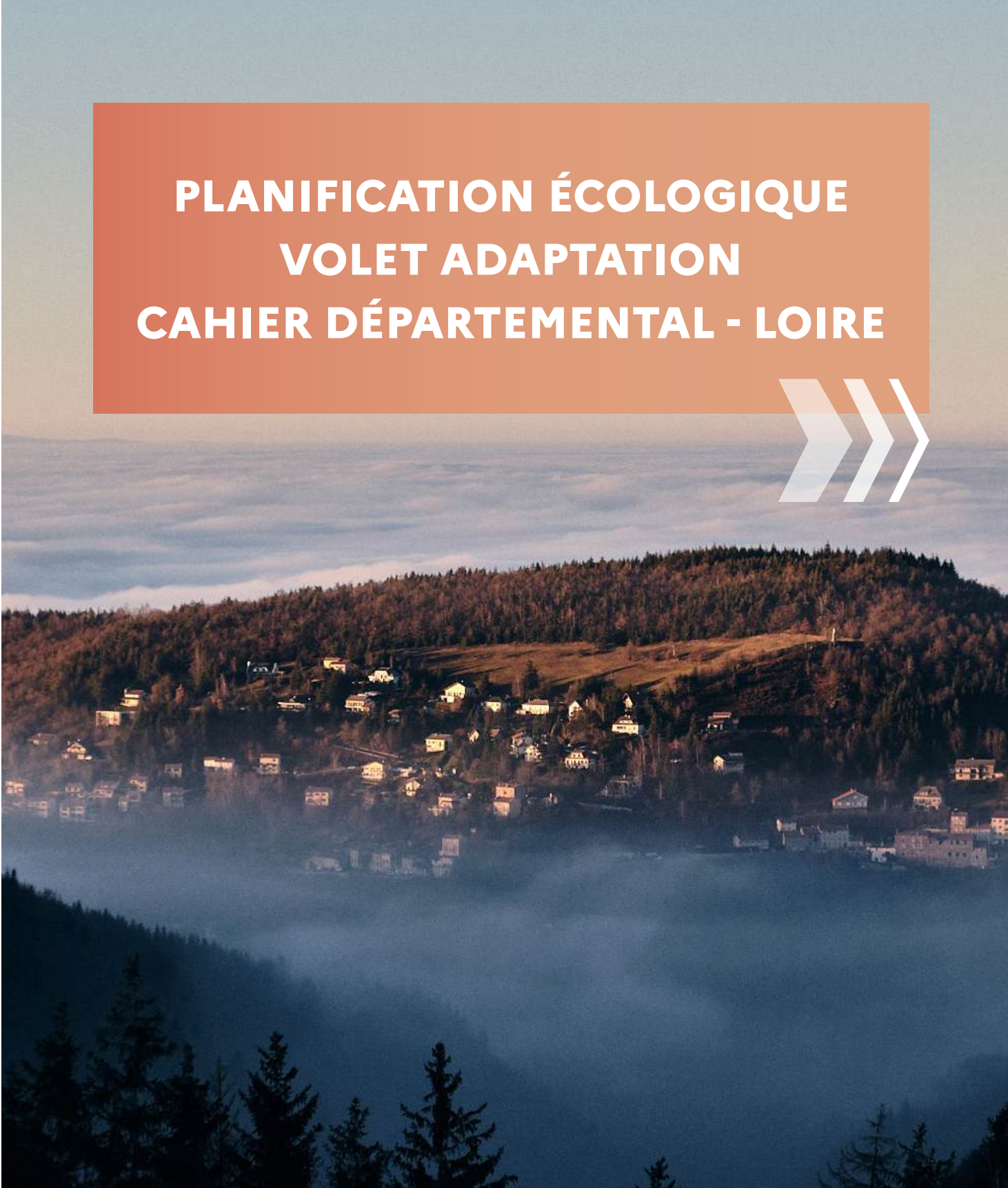
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - LOIRE



# ... ÉDITORIAL



Muriel NGUYEN  
Préfète de la Loire

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles dans le département de la Loire. L'augmentation des températures, la fréquence accrue des vagues de chaleur, l'intensification des épisodes de pluies extrêmes, l'allongement des périodes de sécheresse des sols ou encore la progression du risque d'incendie modifient durablement nos territoires, nos modes de vie et nos activités économiques. Face à cette réalité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité demeurent indispensables. Elles doivent toutefois s'accompagner, de manière complémentaire et indissociable, d'une politique ambitieuse d'adaptation des territoires.

Après une première séquence conduite en 2024 dans la Loire sur les volets atténuation et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'année 2025 a marqué une nouvelle étape de la planification écologique avec un travail spécifiquement consacré à l'adaptation au changement climatique, conformément aux orientations du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique. Les enjeux sont clairs : anticiper les évolutions climatiques à venir, réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des populations, des infrastructures, des écosystèmes et des systèmes productifs.

Dans la Loire, cette réflexion collective s'est engagée le 30 juin 2025, dans la salle des fêtes de la Préfecture, à l'occasion de la première réunion de concertation départementale dédiée à l'adaptation. Une série de cartographies issues des travaux de Météo-France a permis de partager un diagnostic commun, en identifiant et en localisant les effets attendus du changement climatique à l'échelle du département. Sur cette base, des ateliers ont été organisés afin de décider collectivement des grandes priorités d'adaptation sur le territoire ligérien.

Ces travaux ont mobilisé l'ensemble des parties prenantes : élus locaux, services de l'État, chambres consulaires, syndicats et opérateurs territoriaux, etc. Trois défis majeurs ont ainsi été identifiés collectivement : penser un autre aménagement du territoire intégrant pleinement la gestion des risques, préserver le cadre de vie et protéger les populations face aux fortes chaleurs, et renforcer la résilience des écosystèmes et des systèmes productifs.

Ces orientations ont ensuite été mises en discussion au cours de l'été, dans chacun des territoires, à l'occasion des comités de pilotage des contrats de réussite de la transition écologique (CRTE). Ces échanges ont permis de croiser les priorités départementales avec les projets locaux et de constater que de nombreuses collectivités agissent déjà concrètement en faveur de l'adaptation : rénovation énergétique des bâtiments, lutte contre les îlots de chaleur dans les centres-bourgs, développement des projets alimentaires territoriaux, préservation des espaces naturels et des zones humides, adaptation des pratiques agricoles et forestières. Ces initiatives démontrent que l'adaptation n'est pas un sujet abstrait ou lointain, mais qu'elle est déjà à l'œuvre sur le terrain.

Afin de traduire ces ambitions en mesures opérationnelles, une seconde séquence de travail s'est tenue le 1er octobre 2025, dans un format plus technique. Ce travail collectif a permis d'aboutir à un ensemble de fiches-actions, co-construites à partir des retours d'expérience des acteurs du territoire. Leur diversité reflète la richesse de la démarche et la variété des leviers d'action mobilisables pour renforcer la résilience du département de la Loire.

Ces fiches-actions ont été soumises à consultation entre le 21 octobre et le 21 novembre 2025. Cette consultation a confirmé la pertinence des orientations retenues et a parfois exprimé un souhait d'ambition renforcée, signe d'une mobilisation croissante des acteurs ligériens face aux enjeux climatiques.

Les services de l'État dans la Loire resteront pleinement engagés pour accompagner cette dynamique, soutenir les projets portés par les territoires, favoriser la mise en réseau des acteurs et assurer la cohérence de l'action publique, notamment à travers les outils de gouvernance existants.

L'adaptation au changement climatique est un défi collectif, qui se construit dans la durée et au plus près du terrain. C'est ensemble, en mutualisant nos efforts et nos compétences, que nous préparerons un avenir résilient et soutenable pour le département de la Loire.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Réunion COP organisée à Saint-Étienne, 26/01/24



Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Loire](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> ; des projets de désimperpermabilisation, de rénovation énergétique, ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de la Loire, deux réunions ont été organisées entre le mois de juin et le mois d'octobre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.



La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :

### Une méthode participative en trois étapes



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LA LOIRE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

Dans un contexte global de réchauffement climatique, le département de la Loire est confronté à une hausse significative des températures moyennes annuelles. L'analyse des données climatiques sur la période récente (comparaison entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024) montre **une élévation de la température moyenne de +2,04 °C dans la Loire**. Cette hausse est très proche de celle observée sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (+2,06 °C) et légèrement supérieure à la moyenne nationale (+1,92 °C).

Les projections climatiques à moyen terme, établies dans le cadre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), confirment cette tendance. À l'horizon 2050, les modélisations prévoient une augmentation de la température moyenne de +2,3 °C en valeur médiane, avec une estimation haute à +2,5 °C, par rapport à la période de référence 1976-2005.

#### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2.04 °C à l'échelle de la Loire  
+2.01 °C à Saint-Etienne

#### Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

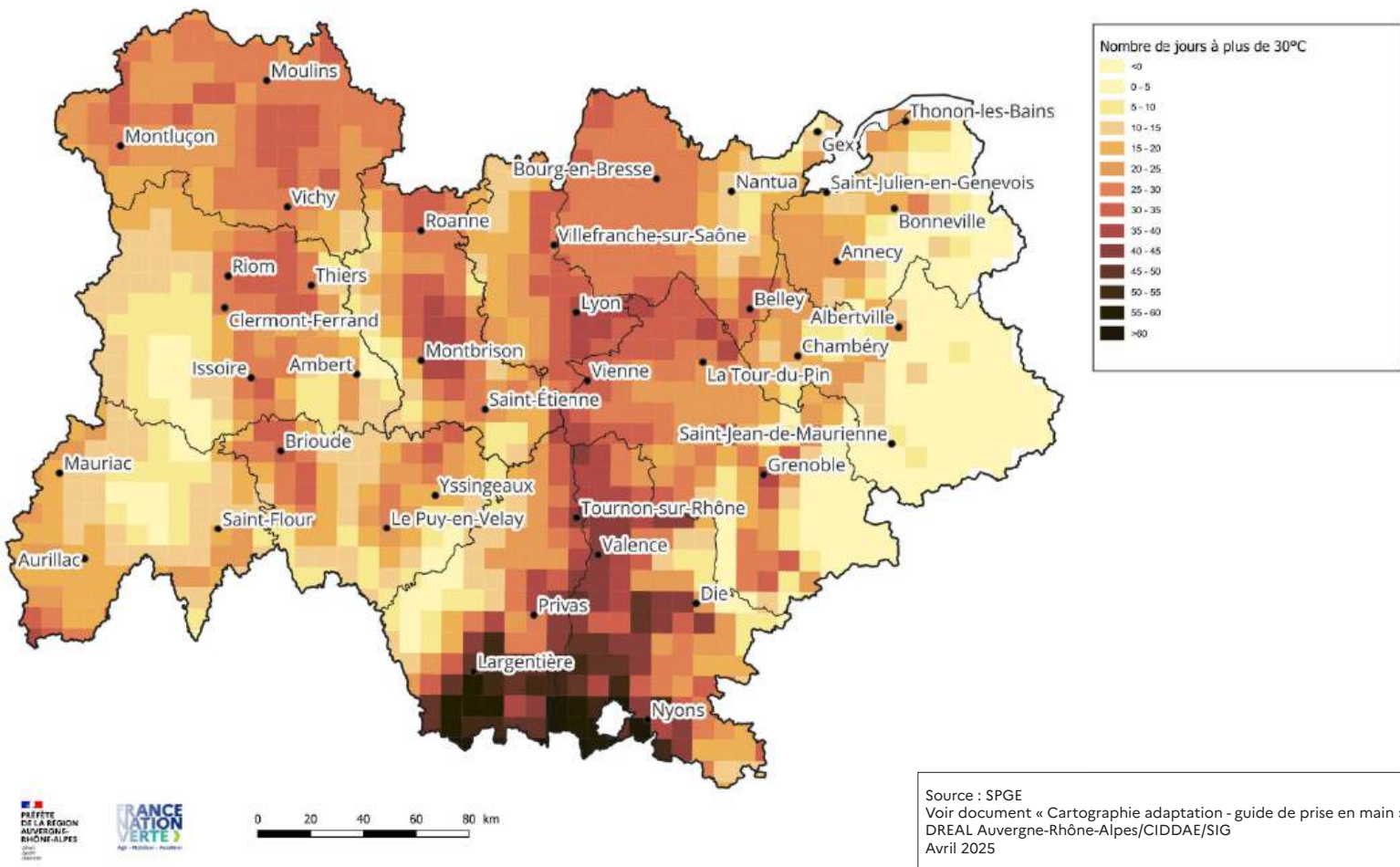
+2.3 °C à l'échelle de la Loire  
+2.3 °C à Saint-Etienne  
+2.3 °C à Roanne

Ce réchauffement se traduit concrètement par une multiplication des journées dites chaudes, c'est-à-dire avec une température maximale égale ou supérieure à 30 °C. Sur la période 1991-2020, on observait déjà 20 à 25 jours chauds par an dans les zones de plaine du Forez et du Roannais, contre seulement quelques jours dans les secteurs d'altitude autour de 1000 mètres. **D'ici 2050, le nombre de ces journées pourrait atteindre 30 à 40 jours par an en plaine, et environ 10 jours à 1000 m d'altitude**, selon un scénario médian. Cette tendance concernera donc l'ensemble du territoire, y compris les zones d'altitude jusqu'alors partiellement épargnées.

**Une nette augmentation est attendue du nombre de journées très chaudes**, avec des températures maximales supérieures à 35 °C. Ces journées, historiquement rares, deviendront plus fréquentes : entre 5 et 10 par an en plaine à l'horizon 2050. Leur intensité et leur durée seront également accrues, dépassant celles des épisodes caniculaires marquants des années 2003 ou 2023.

**Le réchauffement nocturne est un autre phénomène alarmant.** Les nuits dites « tropicales » (températures minimales supérieures ou égales à 20 °C) étaient rares au siècle dernier. Elles sont désormais annuelles, même dans les monts et leur nombre devrait exploser d'ici 2050. Les projections TRACC indiquent jusqu'à 20 nuits tropicales par an en plaine du Forez et sur les premières pentes des monts. Les hauteurs du Pilat, autour de 1000 mètres, pourraient quant à elles connaître environ 10 nuits tropicales par an.

## Nombre moyen de jours avec température maximale supérieure à 30°C Région Auvergne-Rhône-Alpes

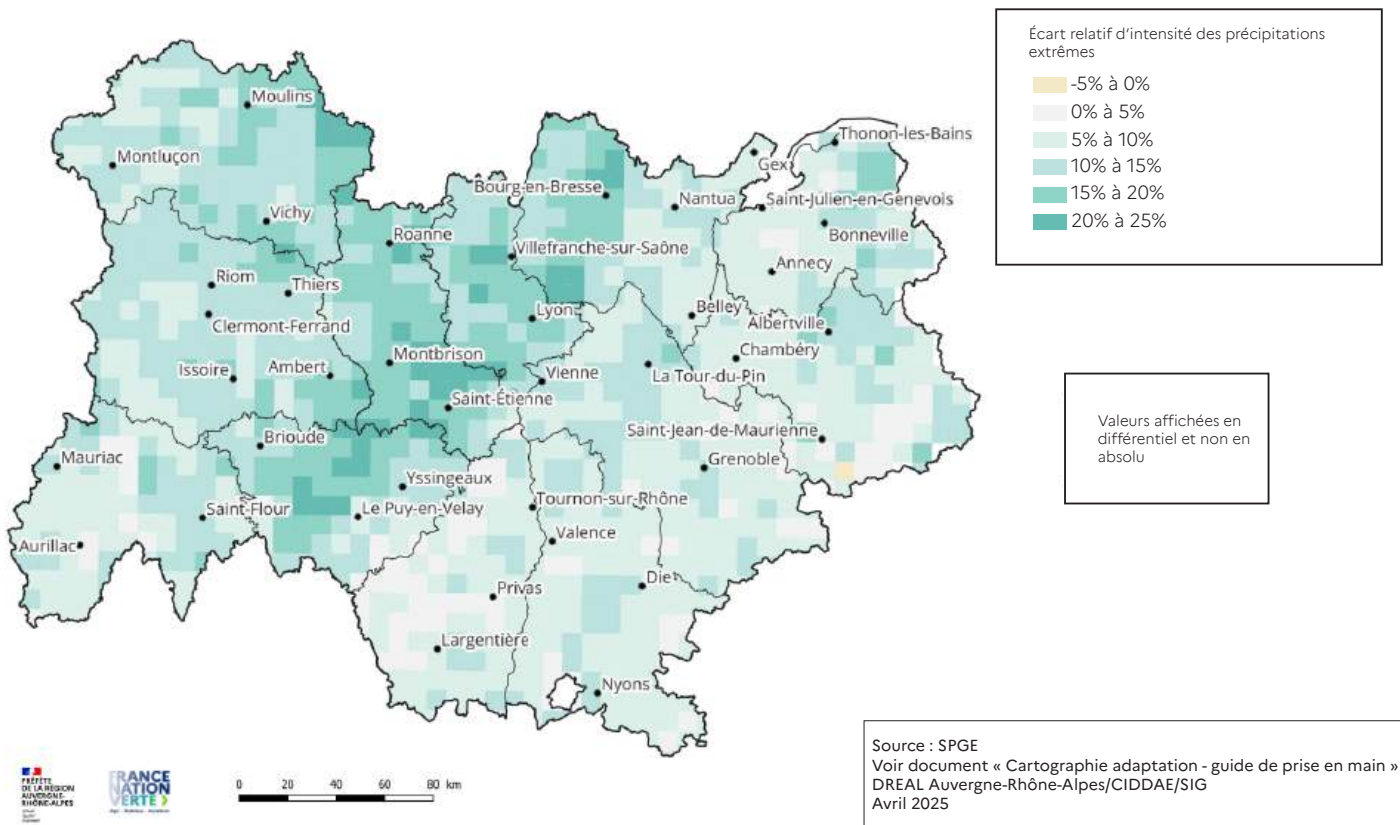


## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

À l'horizon 2050, les projections climatiques n'indiquent pas de tendance marquée concernant l'évolution des cumuls annuels de précipitations dans le département de la Loire, à l'image de l'ensemble du territoire français. Toutefois, selon le scénario médian, **une augmentation notable des cumuls hivernaux** (quantité totale des précipitations durant la saison hivernale) est probable, estimée entre +20 et +25 %. En revanche, l'évolution des cumuls estivaux demeure très incertaine.

Par ailleurs, **une intensification des précipitations extrêmes** est anticipée dans la Loire à l'horizon 2050. Le scénario médian prévoit une hausse de l'ordre de +15 à +20 %, pouvant atteindre +40 à +50 % pour le scénario maximal. Le nombre de jours de fortes précipitations devrait également progresser. Dans la région stéphanoise, on anticipe une augmentation de +30 % en valeur médiane et jusqu'à +70 % en valeur haute.

## Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes - Région Auvergne-Rhône-Alpes

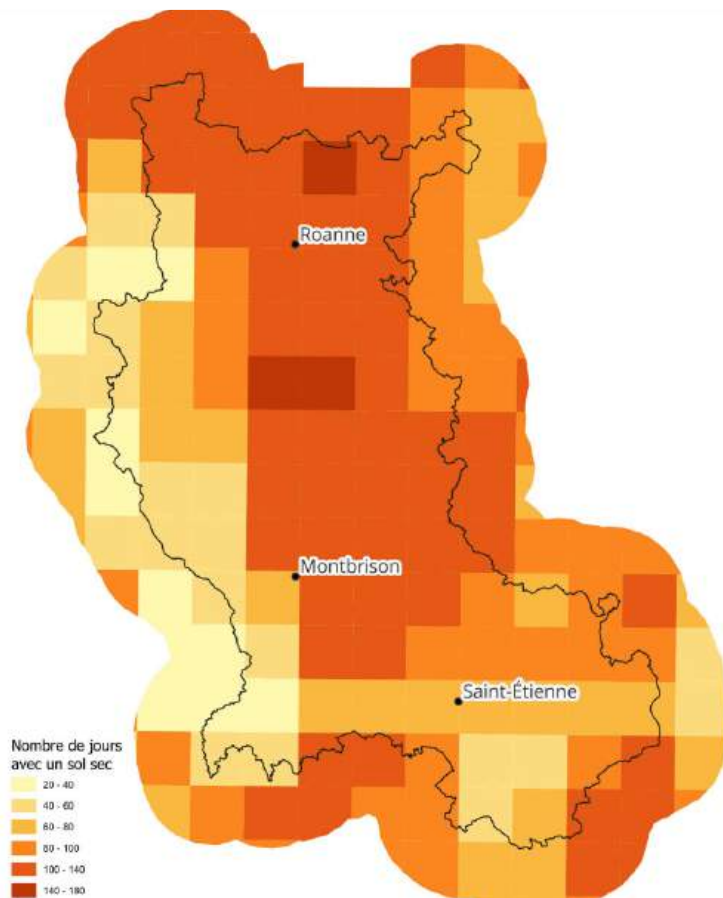


## Évolution de la sécheresse des sols

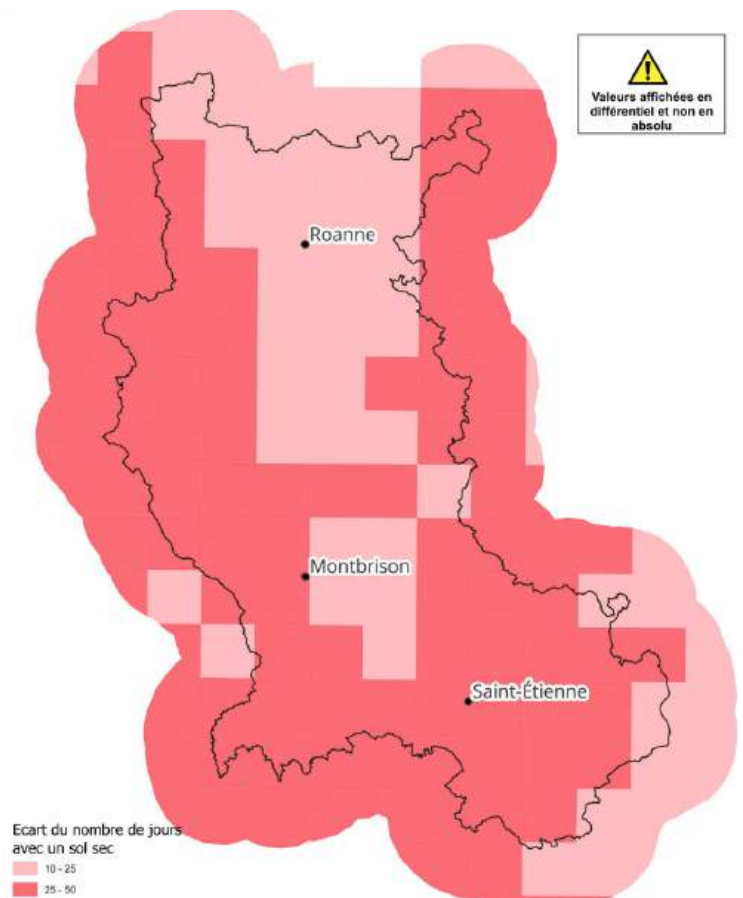
S'agissant de la sécheresse des sols, le climat récent (référence 1976-2005) montre déjà une forte variabilité spatiale. On compte entre 90 et 130 jours/an avec un sol sec en plaine du Forez et dans le Roannais et 20 à 50 jours dans les zones d'altitude situées entre 800 et 1000 mètres (Monts du Forez et du Pilat).

D'ici 2050, **ces périodes de sol sec devraient s'allonger**, avec une augmentation médiane estimée entre +15 et +30 jours/an. L'allongement pourrait atteindre jusqu'à 2 mois supplémentaires dans le scénario maximal.

Nombre de jours avec un sol sec



Écart du nombre de jours avec un sol sec



## Évolution du risque feu de forêt

Le risque de feu de forêt est appelé à croître. Météo-France s'appuie notamment sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) pour caractériser la sensibilité aux incendies en fonction des conditions météorologiques (un IFM  $\geq 40$  indique une forte sensibilité aux feux). Dans le climat récent, les zones de plaine connaissent 1 à 3 jours par an avec un tel niveau de risque. À l'horizon 2050, ce nombre pourrait doubler selon le scénario

médian. Le risque devrait également augmenter en zones de relief, en particulier dans le massif du Pilat. Les scénarios les plus pessimistes évoquent jusqu'à 2 à 3 semaines de sensibilité élevée au feu dans des zones comme la vallée du Rhône ou la plaine du Forez, traduisant une évolution marquée du risque incendie dans le département.

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 1 : Un autre aménagement : infrastructures, risques et patrimoine culturel

#### Leviers SGPE correspondants :

- Prévention des inondations, notamment via la restauration des milieux aquatiques
- Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau
- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport

Face à l'intensification et à la multiplication des effets du changement climatique, le territoire ligérien est confronté à une augmentation significative de sa vulnérabilité, tant du point de vue des risques naturels que du fonctionnement de ses espaces urbains, de ses infrastructures et de ses réseaux. Les événements récents ont mis en évidence la nécessité de dépasser des approches sectorielles pour engager une réponse anticipatrice et territorialisée.

Dans ce contexte, l'aménagement du territoire constitue un levier central pour structurer une stratégie cohérente et partagée. L'objectif est de réduire durablement la vulnérabilité du territoire et à renforcer sa capacité à faire face aux aléas climatiques.

Trois priorités d'adaptation ont été identifiées sur l'enjeu « un autre aménagement » dans la Loire.



#### Priorités d'adaptation :

- **Intégrer l'urbanisme favorable à la santé dans la planification du territoire**
  - ◇ L'urbanisme favorable à la santé constitue un levier structurant pour articuler adaptation architecturale, nouvelles formes d'habitat et conception urbaine plus résiliente. L'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et les cadres réglementaires a été identifiée comme une priorité, afin de mieux anticiper les effets des fortes chaleurs et d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants.
  - ◇ L'adaptation du patrimoine bâti, souvent ancien et peu performant face aux épisodes de chaleur, ainsi que le renforcement de la cohérence entre politiques d'urbanisme et transition écologique, apparaissent essentiels. Malgré les orientations portées par le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, notamment en matière de prise en compte de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC), le sujet de l'adaptation demeure encore insuffisamment intégré dans de nombreux plans et programmes du département.
- **Gérer et prévenir les risques naturels**
  - ◇ L'objectif est de réduire durablement la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques par **une approche globale de la gestion de l'eau et de la prévention des risques**. Cela implique par exemple des actions de désimperméabilisation et de revégétalisation des sols, le développement de haies et d'ouvrages de rétention, ainsi que le renforcement de l'anticipation et de la gestion de crise, en particulier à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans intercommunaux de sauvegarde (PICS). Au-delà du risque inondation, fortement mis en lumière par les crues des 17 et 18 octobre 2024, le territoire ligérien est confronté à une exposition croissante à d'autres risques naturels : incendies de forêt, phénomènes de retrait-gonflement des argiles et risques géologiques.

- ◇ L'extension de nouvelles zones concernées, ainsi que l'aggravation de secteurs déjà vulnérables, confirment que **la gestion des risques naturels constitue un enjeu transversal, qui concerne l'ensemble du département.**
- **Assurer la résilience des infrastructures et des réseaux**
  - ◇ Le renforcement de la résilience des infrastructures et des réseaux est un enjeu majeur pour garantir la continuité des services essentiels face aux effets du changement climatique. Les réseaux de transport et d'énergie, particulièrement exposés aux fortes températures et aux événements météorologiques extrêmes, doivent évoluer pour mieux résister et s'adapter aux conditions climatiques futures.
  - ◇ Les réflexions portent notamment sur le développement des mobilités douces, telles que les voies vertes et le covoiturage, ainsi que sur le renforcement des capacités de stockage de l'énergie. Les dimensions sociales de ces transformations, en particulier l'acceptabilité citoyenne et l'appropriation des projets par les usagers, sont pleinement intégrées à la démarche. Dans un contexte de dérèglement climatique accéléré, la résilience des infrastructures et des réseaux constitue une priorité structurante pour le territoire ligérien.

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 23 : Intégrer la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC) dans tous les documents de planification publique
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités
- MESURE 31 : Assurer la résilience du système énergétique



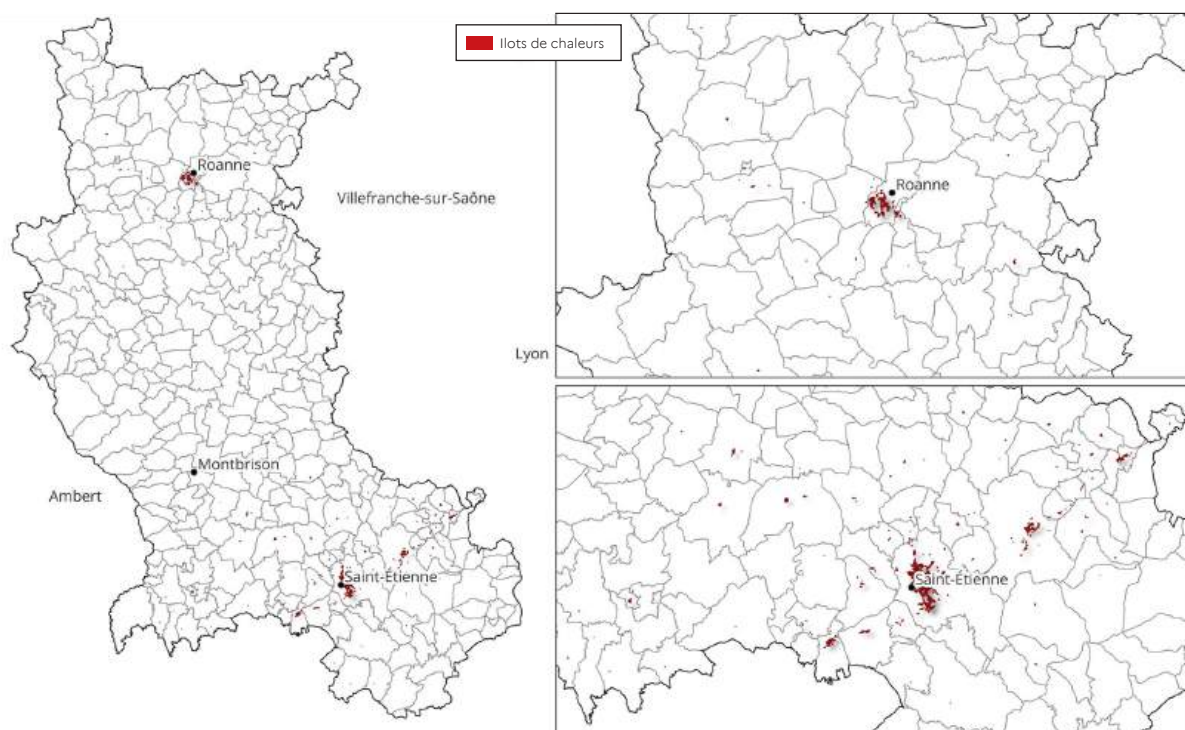
## Enjeu 2 : Préservation du cadre de vie : bâtiments, protection des personnes vulnérables à la chaleur

### Leviers SGPE correspondants :

- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments
- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain

L'adaptation du cadre bâti et des espaces urbains constitue un levier essentiel pour améliorer durablement les conditions de vie face au changement climatique. Dans un contexte de hausse des températures et de multiplication des épisodes de chaleur, **la qualité des logements comme la conception des villes jouent un rôle déterminant dans la protection de la santé des habitants, la réduction des vulnérabilités et le maintien de l'attractivité des territoires.**

### Îlots de chaleur urbains (ICU)



Deux priorités d'adaptation ont été identifiées sur l'enjeu « préservation du cadre de vie » dans le département de la Loire.



### Priorités d'adaptation :

#### • Améliorer la qualité de la rénovation du bâti

- ◊ Le confort du bâti doit désormais être appréhendé de manière globale, aussi bien pour la période hivernale que pour la période estivale. La rénovation du parc existant constitue un levier majeur d'adaptation, en combinant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, notamment par l'isolation, avec une réflexion sur des formes d'habitat mieux adaptées aux conditions climatiques futures. Au-delà de l'efficacité énergétique, les travaux de rénovation doivent viser un confort d'usage en toutes saisons, en intégrant des solutions favorisant l'inertie thermique, la ventilation naturelle, la protection solaire et le recours au réemploi des matériaux. L'enjeu central est ainsi d'améliorer durablement l'habitabilité des logements et des bâtiments, tout en répondant aux défis croissants liés aux vagues de chaleur.

- **Intégrer l'adaptation climatique dans la fabrique de la ville**

- ◊ La fabrique de la ville doit désormais intégrer pleinement l'adaptation au changement climatique en plaçant l'habitant au coeur des réflexions d'aménagement. L'attractivité des centres-villes, dans un contexte de réchauffement climatique, repose notamment sur la rénovation du bâti ancien, la lutte contre les îlots de chaleur urbains par la création d'îlots de fraîcheur, la limitation de l'étalement urbain et la végétalisation et la renaturation des espaces urbanisés.
- ◊ La réintroduction de l'eau dans la ville, qu'il s'agisse de fontaines, de cours d'eau ou de dispositifs favorisant la fraîcheur, constitue également un levier d'adaptation majeur. Par ailleurs, l'évolution des modes de vie vers davantage de sobriété, soutenue par des actions de sensibilisation de la population, a été identifiée comme un facteur clé de réussite. Dans un département déjà confronté à des îlots de chaleur dans plusieurs centres urbains (notamment à Roanne, Montbrison et Saint-Étienne), les choix d'aménagement réalisés aujourd'hui conditionnent directement l'habitabilité et l'attractivité du territoire dans les années à venir.

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 12 : Intégrer le confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments
- MESURE 30 : Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- MESURE 42 : Améliorer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et l'urbanisme

## Enjeu 3 : Résilience des écosystèmes et des systèmes productifs : agriculture, économie, tourisme et patrimoine naturel

### Leviers SGPE correspondants :

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Restauration des habitats naturels
- Continuité des activités économiques locales

Face aux effets croissants du changement climatique, le territoire ligérien doit adapter en profondeur la gestion de ses ressources, de ses activités et de ses milieux naturels. La raréfaction de la ressource en eau, l'évolution des conditions de production agricole et forestière, l'érosion de la biodiversité et les impacts sur les activités économiques imposent une approche globale et cohérente de l'adaptation.

Quatre priorités d'adaptation ont été identifiées sur l'enjeu « résilience des écosystèmes et des systèmes productifs » dans le département de la Loire.



### Priorités d'adaptation :

- **Préserver et gérer durablement la ressource en eau**
  - ◇ **La gestion et le partage de la ressource en eau constituent un enjeu majeur** pour le territoire ligérien, dans un contexte de tensions croissantes entre les usages. Ces tensions sont d'ores et déjà perceptibles et devraient s'accroître sous l'effet de périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues. L'enjeu est d'assurer une répartition équitable de l'eau entre les différents usages, tout en préservant le bon fonctionnement des milieux naturels. Cela implique de mieux utiliser la ressource disponible et d'en améliorer la rétention, tant pour les besoins des activités humaines que pour le soutien des écosystèmes. Un travail spécifique sur la qualité de l'eau apparaît également indispensable. Le département de la Loire est particulièrement sensible à ces enjeux, l'essentiel de la ressource en eau y étant d'origine superficielle. À l'horizon des prochaines décennies, l'évolution des régimes de précipitations, marquée par des épisodes plus intenses et plus localisés, devrait accroître les tensions existantes.
- **Adapter les pratiques agricoles au changement climatique**
  - ◇ L'adaptation du secteur agricole au changement climatique constitue un axe prioritaire pour le département. Les échanges ont mis en évidence la nécessité **d'évoluer vers des modèles agricoles moins intensifs, fondés sur des cultures adaptées aux capacités en eau des territoires, l'adaptation des modes d'exploitation, la restauration des sols agricoles et le maintien d'une souveraineté alimentaire locale**. Plus largement, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, dans une logique de sobriété foncière, ainsi que la protection de la biodiversité ont été identifiées comme des leviers essentiels. Plusieurs menaces ont été soulignées dans la Loire, notamment les ruptures d'abreuvement, la baisse de la ressource en eau et les enjeux sanitaires associés.
- **Préserver la biodiversité**
  - ◇ La préservation de la biodiversité constitue un enjeu transversal, étroitement lié à l'adaptation au changement climatique. Le maintien et la restauration des habitats naturels, la protection des continuités écologiques et la préservation des milieux aquatiques jouent un rôle déterminant dans la résilience des territoires face aux aléas climatiques. Ces milieux contribuent à la régulation des cycles de l'eau, à l'atténuation des effets des fortes chaleurs et au maintien des services écosystémiques indispensables aux activités humaines.

- **Adapter l'économie, le tourisme et l'emploi**

- ◊ Les secteurs économiques, touristiques et de l'emploi sont appelés à évoluer pour s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques. **L'encouragement à la sobriété, à travers des modèles d'économie circulaire, l'écoconception des produits, la sobriété énergétique et le développement de nouvelles formes de tourisme plus résilientes, constitue un levier d'adaptation pertinent.**
- ◊ **Les enjeux liés à l'organisation du travail, à la santé au travail, à la participation citoyenne et à l'éducation, y compris dans le domaine de l'enseignement agricole, ont également été identifiés.** Cet axe est prioritaire pour le département afin de renforcer le développement de l'économie sociale et solidaire, d'améliorer la résilience des modes de production et de soutenir la production d'énergies renouvelables, dans une perspective de transition écologique et d'adaptation durable du territoire ligérien.

**Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 13 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Loire au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**LOIRE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Intégrer l'urbanisme favorable à la santé dans la planification du territoire.

## ACTION

- SENSIBILISER LES ÉLUS, ACTEURS ET OPÉRATEURS DU TERRITOIRE À LA TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT DE RÉFÉRENCE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (TRACC) EN S'APPUYANT SUR L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

### Pilotes

- à définir

### Contributeurs

- ARS
- EPURES
- ...



### Description de l'action

#### Former et acculturer les acteurs par des approches de terrain



- Mettre en place des formations croisées sur le terrain associant élus et techniciens
- S'appuyer sur des situations d'arpentage pour une meilleure appropriation des enjeux



#### Contextualiser les solutions et favoriser l'opérationnalité

- Contextualiser l'approche et les solutions proposées
- Favoriser la mise en œuvre de cas concrets ou potentiels



#### Favoriser l'échange et le partage de pratiques

- Créer un espace d'échange de pratiques
- Mettre en place un calendrier d'actions favorisant la participation d'experts et d'associations



#### S'appuyer sur des référentiels reconnus

- Intégrer les 8 axes d'actions définis par les travaux de l'OMS et de l'EHESP en matière d'urbanisme favorable à la santé

### Conditions de succès

- Regrouper les acteurs
- Interagir sur l'ensemble du territoire



### Mise en œuvre



2027 à 2029

Impact



Faisabilité



### Indicateur de suivi



- Nombre de projets concrets adaptés aux enjeux et aux besoins



### Besoins pour accélérer

- Identifier des porteurs de projets sur chaque territoire
- Mobiliser la logistique et les répertoires d'acteurs

Priorité d'adaptation

## Gérer et prévenir les risques naturels

**ACTION**

**SENSIBILISER LES POPULATIONS ET RESPONSABILISER LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES FACE AUX RISQUES NATURELS : INONDATIONS, RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES, INCENDIES**



### Pilotes

- DDT

### Contributeurs

- CD42
- Autres contributeurs à définir

### Mise en œuvre



à partir de 2026

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

### Description de l'action

#### Planification et structuration :

- Identifier et partager les principaux risques naturels à l'échelle du territoire (inondation, RGA, incendies)
- Structurer une stratégie territoriale de prévention et de culture du risque, en articulation avec les documents existants ou en cours de finalisation (PPR, documents d'urbanisme, PDPFCI, PCS)

#### Sensibilisation et acculturation :

- Sensibiliser les populations, élus et acteurs socio-économiques aux risques naturels et aux comportements à adopter
- Développer des actions de formation à destination des élus, techniciens, professionnels du bâtiment et gestionnaires d'espaces
- Diffuser des supports pédagogiques adaptés (guides, cartographies, kits de communication, retours d'expérience)

#### Mise en œuvre opérationnelle :

- Accompagner les collectivités dans l'intégration des risques naturels dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain
- Favoriser la préparation à la gestion de crise (exercices, coordination des acteurs, partage des outils)
- Développer et coordonner des actions de prévention, d'aménagement et de surveillance adaptées aux différents risques

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés
- Finalisation du PDPFCI
- Arrêté préfectoral concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Nouveau classement de massif validé par AM

### Besoins pour accélérer

- Production et diffusion de supports pédagogiques
- Temps dédié des services
- Animation du réseau d'acteurs
- Mise à disposition et appropriation de la cartographie des risques

### Conditions de succès

- Implication des collectivités et des élus
- Coopération inter-services
- Articulation avec les documents et stratégies existants
- Mobilisation des acteurs locaux

Priorité d'adaptation

Préserver la ressource en eau face au changement climatique.

**ACTION**

## DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ DE LA RESSOURCE EN EAU ET PASSER À L'ACTION

**Pilotes**

- DDT
- Département
- Collectivités

**Contributeurs**

- Chambre d'agriculture

**Description de l'action**

**Consolider et partager la connaissance sur la ressource en eau**

- Synthétiser les résultats des études Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC)
- Compléter la connaissance par la réalisation des diagnostics manquants
- Améliorer le suivi des prélèvements par l'alimentation continue et partagée des bases de données

**Renforcer la gouvernance et la concertation territoriale**

- S'appuyer sur les instances existantes et en garantir le bon fonctionnement
- Élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions du PTGE Loire amont Rhône-Alpes
- Engager les territoires non couverts par un SAGE dans une trajectoire de sobriété
- Développer le dialogue inter-SAGE et la coopération interdépartements

**Capitaliser, suivre et diffuser les bonnes pratiques**

- Capitaliser les retours d'expérience, notamment relatifs à la sécheresse
- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des actions de sobriété
- Favoriser la reconstitution des petits cycles de l'eau
- Développer l'éducation et la sensibilisation des usagers
- Soutenir des territoires d'expérimentation sur la sobriété de l'eau

**Promouvoir une gestion durable et intégrée des eaux pluviales**

- Porter une réflexion partagée sur le stockage de l'eau à l'échelle du bassin amont de la Loire
- Améliorer la connaissance et la gestion des retenues existantes et accompagner l'évolution de leurs usages
- Diffuser les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales (régulation du ruissellement, infiltration) dans les infrastructures
- Partager le cadre réglementaire relatif à la réutilisation des eaux non conventionnelles
- Favoriser le développement d'installations de récupération et de stockage des eaux pluviales en milieu urbain



**Mise en œuvre**



2026 à 2030 (temps long)

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

**Indicateurs de suivi**



- Définir les volumes prélevables
- Finaliser le PTGE

**Conditions de succès**

- Articulation étroite avec le Plan Eau et les dispositifs financés par les Agences de l'eau
- Prise de conscience partagée de la vulnérabilité spécifique du département vis-à-vis de la ressource en eau
- Accompagnement de l'ingénierie territoriale et sensibilisation des usagers
- Maintenir une mobilisation continue et un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties prenantes

**Besoins pour accélérer**

- Mise en place d'une comitologie adaptée (COPIL et COTECH)
- Parangonnage et échanges avec des territoires de référence
- Recours à des techniques d'intelligence collective pour favoriser l'appropriation des actions à mener
- Définition et suivi d'indicateurs quantitatifs et sectorisés (volumes récupérés, surfaces désimperméabilisées?..)
- Intégration de critères de gestion de l'eau dans la commande publique
- Création, modernisation et cartographie des infrastructures de stockage
- Mise en place de lieux et de temps dédiés aux échanges

Priorité d'adaptation

Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

ACTION

## PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET RÉDUIRE LEURS VULNÉRABILITÉS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- Département

### Contributeurs

- Chambre d'agriculture

### Mise en œuvre

2026 à 2030



Impact



Faisabilité



### Indicateur de suivi



- Nombre d'acteurs sensibilisés

### Description de l'action

#### Amélioration de la connaissance des zones humides

- Améliorer la connaissance des zones humides
- Inventorier les petites zones humides (réseaux, interconnexions)

#### Cartographie et protection des têtes de bassin versant

- Cartographier les têtes de bassin versant à l'échelle départementale
- Définir et hiérarchiser des niveaux de protection associés

#### Préservation des milieux à enjeux

- Préserver les milieux naturels à enjeux, y compris en milieu urbain
- Mobiliser des outils adaptés : zonages, aires protégées, méthodes et plans de gestion

### Conditions de succès

- Profiter de la révision du SAGE
- Compléter la carte des zones humides du SAGE
- Mettre en place des outils de protection des zones humides
- Mobiliser la CLE
- Systématiser ces sujets dans les contrats territoriaux
- Association du monde scientifique (INRAE / Université) et acteurs de l'urbanisme (SCOT / PLUi)

### Besoins pour accélérer

- Besoin d'agents de terrain formés et spécialisés
- Sensibilisation des élus et des acteurs à la protection des milieux humides
- Meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme pour les protéger

Priorité d'adaptation

Intégrer l'urbanisme favorable à la santé dans la planification du territoire

**ACTION**

## OUTILLER LES DÉCIDEURS LOCAUX POUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION (PCAET, PLUI, SCOT)



### Pilotes

- A définir

### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- EPURES
- ...



### Mise en œuvre



2027 à 2029

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



#### Structuration et outillage commun :

- Créer et diffuser un outil commun d'intégration de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC), accessible à l'ensemble des acteurs



#### Intégration réglementaire et opérationnelle :

- Définir des critères et indicateurs d'adaptation pertinents et mesurables (eaux pluviales, végétalisation, confort d'été, îlots de chaleur urbains, réemploi des matériaux, coefficient de biotope)
- Inscrire ces critères dans les documents de planification
- Limiter la mal-adaptation et anticiper les effets du changement climatique sur le bâti et les espaces urbanisés



#### Déploiement des Solutions fondées sur la Nature (SFN) :

- Développer et massifier les solutions fondées sur la nature dans les politiques d'aménagement : végétalisation et désimperméabilisation, plantations d'essences variées, zones humides urbaines, nature en ville (toitures et façades végétalisées), mutualisation d'espaces publics/privés
- Créer un répertoire partagé des actions SFN réalisées et des retours d'expérience



#### Acculturation et mobilisation :

- Former et sensibiliser les élus et services à la TRACC, aux critères d'adaptation et aux SNF
- Sensibiliser les aménageurs, professionnels du bâtiment et le grand public aux enjeux d'adaptation
- Mettre à disposition une banque de solutions et de bonnes pratiques

### Indicateurs de suivi



- Nombre de documents d'urbanisme intégrant des critères d'adaptation
- Nombre de projets intégrant des SFN
- Nombre d'acteurs formés et sensibilisés



### Conditions de succès

- Existence et usage effectif de l'outil commun TRACC
- Orientations fortes inscrites dans les SCOT
- Appropriation par les élus et les services
- Accessibilité et facilité d'usage des outils

### Besoins pour accélérer

- Production de guides techniques sur la TRACC et les SFN
- Appui financier
- Animation et formation des acteurs

Priorité  
d'adaptation

Intégrer l'adaptation climatique dans la fabrique de la ville

**ACTION**

**ADAPTER L'ORGANISATION ET METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS PASSIVES SUR LES LOCAUX D'ENTREPRISES (RENATURATIONS ADAPTÉES AUX LOCAUX D'ENTREPRISES)**



**Pilotes**

- EDEL 42
- DREETS

**Contributeurs**

- à définir

**Mise en œuvre**



2027

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**



- Végétaliser les espaces industriels et économiques afin de limiter les effets d'îlots de chaleur



- Mettre en place des solutions d'ombrage et de ventilation naturelle dès la conception des espaces



- Adapter les usages et l'exploitation des locaux pour améliorer le confort thermique



- Promouvoir l'utilisation de matériaux favorisant la fraîcheur et la régulation thermique dans les sites industriels et économiques



- Intégrer la prise en compte des fortes chaleurs dans l'organisation du travail

**Indicateur de suivi**



- Nombre d'actions mises en place

**Conditions de succès**

- Trouver le juste équilibre entre incitation et contrainte

**Besoins pour accélérer**

- Création d'un kit d'accompagnement technique à destination des acteurs
- Recensement des sources de financement mobilisables

Priorité  
d'adaptation

Cibler l'action publique locale sur la mise en place des stratégies d'entreprises et la valorisation des bonnes pratiques

## ACTION

### ANALYSER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE ET SENSIBILISER LES ACTEURS CONCERNÉS



#### Pilotes

- à définir

#### Contributeurs

- ALEC 42
- DREETS

#### Mise en œuvre



2027

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

##### Analyse et objectivation

- Tirer les enseignements de l'expérimentation engagée par la communauté de communes Forez-Est, en déduire les possibilités de massification
- Recenser et valoriser les outils existants de sensibilisation, d'accompagnement et de diagnostic de vulnérabilité à destination des acteurs économiques
- Réaliser ou faciliter la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et des filières, en amont et en aval des chaînes de valeur

##### Sensibilisation et mobilisation

- Mener des actions de sensibilisation collectives et individuelles auprès des entreprises et des filières économiques
- S'appuyer sur les acteurs de proximité et l'ancrage territorial (ex. EDEL 42) pour favoriser l'appropriation des enjeux

##### Accompagnement opérationnel

- Accompagner les filières (approche collective) et les entreprises (approche individuelle) dans l'élaboration de plans d'actions d'adaptation
- Soutenir la mise en œuvre des actions identifiées (appui technique et financier)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre de plans d'actions engagés

#### Conditions de succès

- Inscription des objectifs d'adaptation dans les stratégies de développement économique des EPCI
- Mobilisation des acteurs relais
- Articulation avec les outils existants

#### Besoins pour accélérer

- Déploiement de moyens de conseil de terrain
- Mobilisation de financements
- Capitalisation et communication sur les bonnes pratiques
- Valorisation des entreprises exemplaires (trophées, labels)

Priorité  
d'adaptation

Cibler l'action publique locale sur la mise en place des stratégies d'entreprises et la valorisation des bonnes pratiques

## ACTION

# FAVORISER L'INTER-RELATION ENTRE LA PRODUCTION LOCALE ET LE TERRITOIRE



### Pilotes

- à définir

### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- ALEC42
- DREETS

### Mise en œuvre



2028

Impact



Faisabilité



## Description de l'action

### Structuration et concertation

- Recenser et faire connaître les démarches existantes et les outils de planification déjà utilisés par les acteurs locaux
- Organiser des concertations par filière et par territoire (ateliers producteurs/consommateurs) pour construire des trajectoires de sobriété et de résilience face aux tensions sur les ressources



### Planification et mise en œuvre

- Définir et formaliser des trajectoires de sobriété dans l'utilisation des ressources à l'échelle des filières
- Restituer les concertations et co-construire des plans d'actions partagés
- Accompagner l'émergence de projets pilotes territoriaux



### Valorisation et ancrage territorial

- Valoriser les initiatives vertueuses (circuits courts, relocalisation des filières, pratiques sobres)
- Favoriser le rapprochement producteurs-consommateurs
- Soutenir la structuration et le développement de filières locales (ex. filière légumineuses, fruits bio, etc.)



### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions de concertation organisées
- Nombre de plans d'actions engagés
- Nombre de projets pilotes lancés

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains dédiés à l'animation
- Appui sur les réseaux professionnels et les filières existantes
- Identification et diffusion des bonnes pratiques

### Conditions de succès

- Volonté politique des acteurs et des filières
- Gouvernance partagée
- Vision globale, cohérente et partagée à l'échelle du territoire

Priorité  
d'adaptation

Accompagner les pratiques agricoles vers de nouveaux modèles

## ACTION

### OBJECTIVER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET POSER LES PREMIERS JALONS

#### Pilotes

- à définir

#### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- DDT

#### Description de l'action

##### Identification et diagnostics

- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité face au changement climatique à différentes échelles (département, filières, exploitations agricoles)
- Analyser les impacts sur la productivité, la viabilité économique et les conditions de travail

##### Expérimentation

- Identifier et tester de nouvelles cultures adaptées au changement climatique
- Mettre en place des exploitations et sites pilotes pour expérimenter des pratiques agricoles innovantes ou adaptées
- Assurer un suivi scientifique fin des expérimentations et diffuser les résultats et enseignements

##### Structuration des filières et accompagnement

- Mettre en relation les acteurs agricoles, scientifiques et industriels pour identifier et structurer des filières aval adaptées (transformation, débouchés)
- Proposer des dispositifs d'accompagnement technique et financier pour l'adaptation des exploitations
- Mettre en place des guichets et des outils facilitant l'émergence et le déploiement de projets innovants ou expérimentaux

##### Capitalisation et diffusion

- Traduire les résultats des diagnostics et expérimentations en plans d'actions opérationnels
- Valoriser les retours d'expérience et soutenir l'émergence de filières agricoles et forestières résilientes



#### Mise en œuvre



2026 à 2030

Impact



Faisabilité



#### Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre d'exploitations et de sites pilotes engagés
- Nombre de nouvelles cultures testées
- Nombre de filières émergentes ou consolidées

#### Besoins pour accélérer

- Accompagnement technique et financier des projets
- Animation d'une instance de pilotage ouverte
- Mobilisation de la recherche et des instituts techniques
- Identification et structuration des filières émergentes

#### Conditions de succès

- Suivi scientifique rigoureux des diagnostics et expérimentations
- Mise en réseau effective des acteurs
- Ouverture à la prise de risque et à l'expérimentation
- Articulation claire entre les phases de diagnostic et d'action
- Accompagnement technique et financier adapté

Priorité  
d'adaptation

Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

## ACTION

- PRÉSERVER LA MULTIFONCTIONNALITÉ (SOCIALE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE) DE LA FORÊT EN L'ADAPTANT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : FILIÈRE FORÊT-BOIS, PATRIMOINE CULTUREL, FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

### Pilotes

- à définir

### Contributeurs

- Département



### Description de l'action

#### Adapter les pratiques sylvicoles pour renforcer la résilience des forêts



- Adapter les pratiques sylvicoles pour améliorer la résilience des forêts
- Diversifier les essences
- Expérimenter des plantations avec de nouvelles essences

#### Structurer la filière forestière et renforcer la préparation aux crises



- Organiser la filière forestière et les acteurs associés pour mieux répondre aux crises
- Mieux connaître et anticiper les crises sanitaires
- Préparer les territoires aux événements climatiques brutaux (mini-tornades, tempêtes, etc.)



### Condition de succès

- Sensibiliser les propriétaires forestiers



### Mise en œuvre



2030

Impact



Faisabilité



### Indicateurs de suivi



- Taux d'amélioration du stock de carbone départemental
- Nombre d'actions de sensibilisation en milieux forestiers

### Besoins pour accélérer

- Cette action ne pourra pas être réalisée en 2026
- S'appuyer sur les organismes existants et les actions en cours
- Parangonner pour identifier des exemples inspirants

## Améliorer la qualité de la rénovation du bâti

## ACTION

**INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LE CONFORT D'ÉTÉ DANS LES CAHIERS DES CHARGES (PUBLICS ET PRIVÉS) EN SENSIBILISANT LES ACTEURS PATRIMONIAUX POUR LEVER LES FREINS**

**Pilotes**

- SIEL-TE 42
- ALEC 42

**Contributeur**

- Bailleurs sociaux pour le parc public
- EPASE
- ...

**Mise en œuvre**

2027

Impact



Faisabilité

**Description de l'action****Acceptation et appropriation des exigences**

- Améliorer la connaissance et l'acceptation des nouvelles exigences par les donneurs d'ordre et les décideurs
- Sensibiliser aux enjeux du confort d'été et de l'adaptation au changement climatique
- Mobiliser l'ensemble des leviers, de la stratégie à la planification, en passant par la sensibilisation
- Agir à l'échelle du bâti et de son intégration dans le site (environnement proche, usages, formes urbaines)

**Accompagnement des acteurs**

- Proposer un accompagnement technique et, le cas échéant, financier pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles obligations
- Lever les freins opérationnels et économiques identifiés

**Ambition renforcée**

- Aller au-delà des seules exigences réglementaires
- Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, favorables au confort thermique et à la réduction de l'empreinte carbone

**Indicateur de suivi**

- Nombre d'accompagnements techniques réalisés

**Besoins pour accélérer**

- Besoins d'encadrements réglementaires : État, Région, collectivités (PLU, PLUi, référentiels...)

**Conditions de succès**

- Mettre en place des financements dédiés
- Créer une charte qualité départementale pour le confort d'été

Priorité  
d'adaptation

Assurer la résilience des réseaux, des transports et des mobilités

## ACTION

## RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES RÉSEAUX (ÉLECTRICITÉ, GAZ, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, ETC.)

## Pilotes

- SIEL-TE42 (porteur pour les réseaux secs)
- Collectivités compétentes en assainissement et AEP
- Animation DDT au niveau départemental

## Contributeurs

- Département
- Autres collectivités

## Description de l'action

## Capitalisation sur les études existantes

- Des études de vulnérabilité ont déjà été réalisées (pour les réseaux secs : réseau d'énergie et de télécommunication), intégrées au schéma directeur d'investissements à l'horizon 2050 et sont en cours de mise en œuvre. L'enjeu n'est donc plus la production de nouvelles études, mais le renforcement des moyens opérationnels pour garantir la réussite des transformations nécessaires à la résilience des réseaux.

## Renforcement de la coopération et de l'usage des données

- Développer la coopération inter-collectivités et inter-services à partir des données issues du CRAIG et de l'IGN, afin de déployer des applications fondées sur la technologie LIDAR pour une meilleure connaissance, modélisation et prévention des risques sur les secteurs et infrastructures à enjeu.

## Mobilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle

- Encourager l'usage de solutions d'intelligence artificielle (ex. : applications de type Leak Tracker) pour améliorer la détection des fuites, optimiser la performance des réseaux et réduire les pertes en eau

## Diagnostics ciblés des réseaux et services concourant à la satisfaction des besoins prioritaires de la population

- Mettre en place des diagnostics de vulnérabilité des réseaux d'assainissement concernés par l'aléa inondation conformément à l'article L. 732-2-1 du Code de la sécurité intérieure, afin de renforcer la résilience des réseaux et d'assurer la continuité des besoins prioritaires de la population



## Mise en œuvre



2030

Impact



Faisabilité



## Indicateur de suivi



- Part des réseaux exposés aux risques couverts par un diagnostic de vulnérabilité

## Besoins pour accélérer

- Mobilisation de la main-d'œuvre (ex. Enedis)
- Mise en place et utilisation d'outils de suivi

## Conditions de succès

- Concertation avec l'ensemble des acteurs
- Prise en compte de l'ensemble des réseaux : chaleur, froid, électricité, communication, distribution d'eau potable, assainissement, etc.

Priorité d'adaptation

Assurer la résilience des réseaux, des transports et des mobilités

**ACTION**

## SE PRÉPARER AUX CRISES CLIMATIQUES POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE DÉPLACEMENT



**Pilotes**

- Collectivités compétentes
- SNCF

**Contributeurs**

- Département

**Mise en œuvre**



2028

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ☆ ☆

**Description de l'action**

**Analyse et anticipation des vulnérabilités**



- Systématiser les diagrammes de vulnérabilité (collecte des données, identification et hiérarchisation des vulnérabilités)
- Anticiper et planifier des schémas de circulation secondaires en situation de crise

**Intégration du retour d'expérience**



- (Re)concevoir les infrastructures et les modes de gestion en tenant compte des lignes directrices issues des retours d'expérience post-crise

**Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques**



- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle départementale
- Animer et faire vivre un réseau de partenaires techniques et institutionnels

**Montée en compétences des acteurs**



- Former et accompagner les maîtres d'œuvre sur les enjeux de vulnérabilité climatique
- Renforcer leur rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrage sur l'intégration des risques climatiques

**Indicateur de suivi**



- Nombre des infrastructures vulnérables exposées couvertes par des diagnostics

**Besoins pour accélérer**

- Actions de formation
- Évolution du cadre législatif et réglementaire (mise en place d'obligations)
- Mobilisation de bureaux d'études
- Budget dédié
- Temps dédié des services

**Conditions de succès**

- Accompagnement au changement des pratiques professionnelles
- Mise en place et diffusion de guides techniques pour l'adaptation des infrastructures au changement climatique
- Inscription des actions dans la durée



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Février 2026

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
VOLET ADAPTATION  
CAHIER DÉPARTEMENTAL - HAUTE-LOIRE**



# ... ÉDITORIAL



Yvan CORDIER  
Préfet de la Haute-Loire

Le changement climatique transforme nos territoires et nous engage à la vigilance sur l'aménagement, la gestion de nos ressources et la protection de nos milieux. Anticiper ses effets, c'est garantir la résilience de nos activités, la sécurité de nos habitants et la qualité de vie de nos territoires.

En Haute-Loire, certains impacts du changement climatique sont perceptibles. L'épisode de crue du 17 octobre 2024 a rappelé l'importance de la prévention et de la gestion du risque. Les sécheresses de 2022 et de 2023 ont mis en évidence la nécessité de sécuriser la ressource en eau, notamment pour les usages agricoles, et d'adopter une stratégie de sobriété. Certaines parties de nos forêts, enfin, sont confrontées à des risques de dépérissement liés à la sécheresse.

Face à ces constats, la Haute-Loire n'est pas restée immobile. Les services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires, les acteurs forestiers, agricoles et économiques, ainsi que les associations sont engagés pour renforcer la résilience du département. Des actions concrètes sont mises en œuvre et démontrent que l'adaptation est déjà une réalité.

La COP départementale du 10 juillet 2025, après celle de 2024, a permis de fédérer ces énergies, de partager les connaissances et d'identifier les priorités d'adaptation propres à notre territoire : préserver et régénérer nos forêts, gérer durablement la ressource en eau, prévenir les risques d'inondation et favoriser le développement d'une plasturgie renouvelable. Ces priorités dessinent une feuille de route commune pour le département, en cohérence avec les politiques publiques nationales et régionales, et surtout ancrée dans les projets concrets menés sur le terrain avec les collectivités et les acteurs locaux.

Les services de l'État resteront mobilisés pour accompagner les démarches exemplaires, soutenir les projets portés par les collectivités et favoriser la mise en réseau des acteurs. Car c'est ensemble, dans un esprit de responsabilité partagée, que nous pourrons relever les défis climatiques. La Haute-Loire dispose d'atouts précieux : des paysages remarquables, un patrimoine naturel exceptionnel, des savoir-faire solides et des acteurs engagés. Ces forces sont notre meilleure garantie pour construire un territoire résilient, attractif et durable sachant concilier développement économique et préservation de l'environnement.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Réunion de la COP, le 10 juillet 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Haute-Loire](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis et une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de

département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

En Haute-Loire, une réunion départementale a été organisée le 10 juillet 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Une concertation en ligne durant le mois de septembre a permis de consolider les priorités et actions identifiées.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 EN HAUTE-LOIRE

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution observée de la température moyenne sur le département de la Haute-Loire est sensiblement équivalente à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,05 °C) mais elle est plus marquée que sur le territoire national (+0,19 °C).

Par rapport à la période de référence 1976-2005, la température moyenne en valeur médiane en Haute-Loire devrait augmenter de +2,3 °C à l'horizon TRACC 2050 (intervalle 1,9 valeur basse - 2,45 valeur haute), comme en région, mais plus fortement qu'en France (+0,2 °C). Sur cet indicateur, on ne relève pas de différence significative entre les villes du Puy-en-Velay et de Brioude.

À l'horizon TRACC 2050, en Haute-Loire comme en France, l'année 2022 sera une année normale et une année froide à l'horizon TRACC 2100.

#### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2,11 °C à l'échelle du département  
+2,12 °C au Puy-en-Velay

#### Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

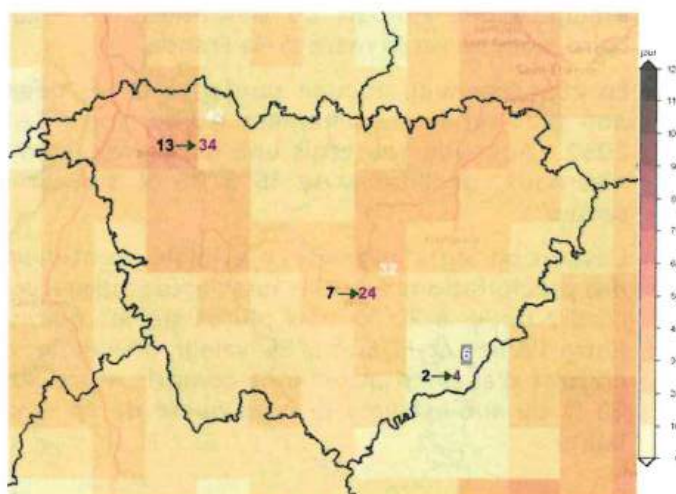
+2,3 °C à l'échelle du département  
+2,3 °C au Puy-en-Velay  
+2,3 °C à Brioude

### Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de journées chaudes était assez élevé en plaine (13 jours à Brioude) mais plus faible en altitude (7 jours au Puy-en-Velay et 2 jours aux Estables).

En moyenne, ce nombre a doublé entre maintenant et la période de référence. À l'horizon TRACC 2050, en valeur médiane, il devrait être multiplié par 3 pour atteindre 34 jours à Brioude (intervalle 21 - 42) et 24 jours au Puy-en-Velay (intervalle 15 - 32).

Ces journées chaudes vont devenir très courantes en plaine mais également sur les plateaux, même au dessus de 1000 m d'altitude, autour et pendant l'été. Elles resteront plus rares sur les reliefs les plus élevés du département.



Projection TRACC 2050 du nombre moyen de jours avec une température maximale > 30 °C

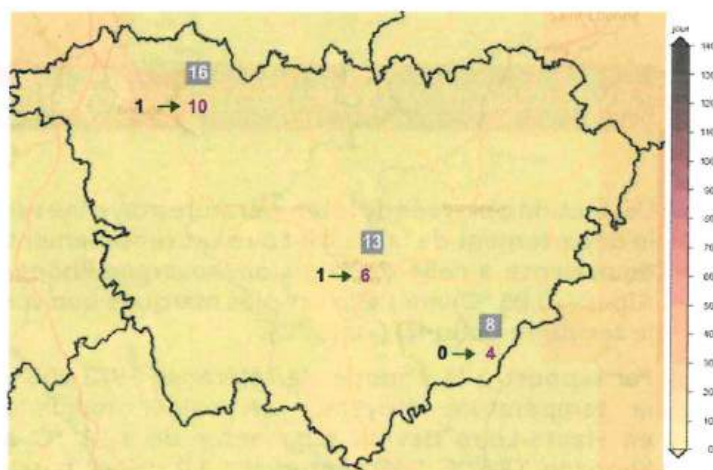
# HAUTE-LOIRE

## Nombre moyen de jours avec une température minimale supérieure à 20 °C

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de jours avec une température minimale supérieure à 20 °C était rare en Haute-Loire (1 jour à Brioude et au Puy-en-Velay).

Elles commencent à apparaître dans les lieux les plus chauds du département et se multiplient au cours des dernières années.

Ce nombre de nuits dites « tropicales » va augmenter très fortement à l'horizon TRACC 2050. Elles se manifesteront même sur les parties les plus élevées du département. En valeur médiane, la ville du Puy-en-Velay devrait être concernée par 6 nuits tropicales (intervalle 1 - 13) et celle de Brioude par 10 (intervalle 3 - 16).



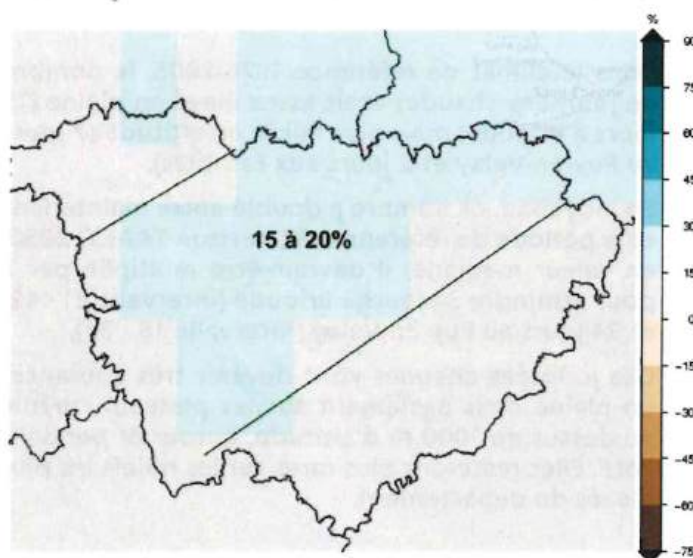
Projection TRACC 2050 du nombre moyen de jours avec une température minimale > 20 °C

## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

Actuellement, on n'observe pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels ou saisonniers en Haute-Loire, comme sur le reste de la France.

En cumul annuel, aucune tendance ne se dégage non plus sur le département à l'horizon TRACC 2050. On relève toutefois une hausse des cumuls hivernaux, de l'ordre de 15 à 30 % suivant les secteurs.

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est, elle aussi, assez marquée, de l'ordre de 15 à 20 % mais plutôt sur les plateaux entre l'Allier et la Loire. En valeur maximale, ces chiffres d'augmentation sont compris entre 30 et 60 % du sud-est vers le nord-ouest de la Haute-Loire.



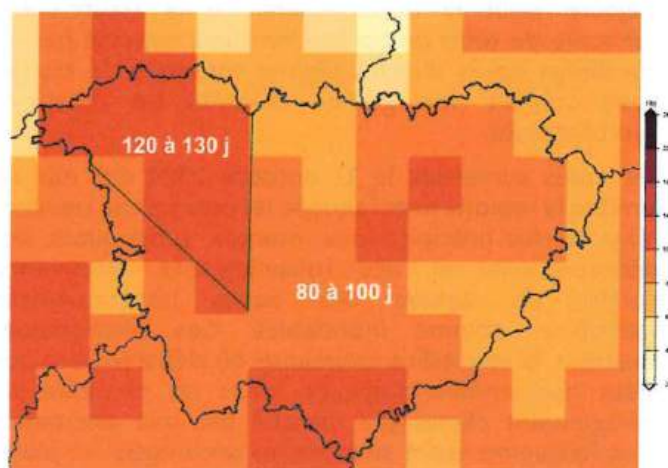
Évolution relative de l'intensité maximale quotidienne des précipitations à l'horizon TRACC 2050

# HAUTE-LOIRE

## Évolution de l'humidité des sols

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de jours secs est élevé en Haute-Loire : 70 jours en moyenne départementale mais autour de 80 à 90 jours dans le Brivadois.

Ce nombre va augmenter d'environ une trentaine de jours partout en valeur médiane et de près de 2 mois en valeur maximale à l'horizon TRACC 2050.

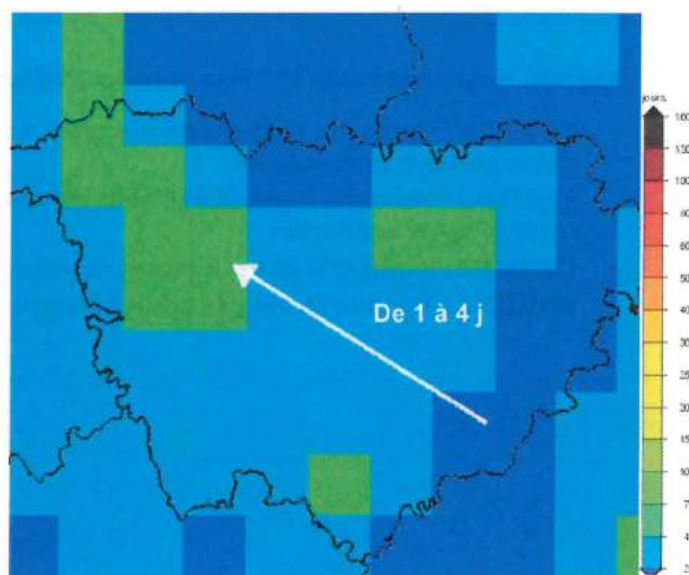


Évolution prévue du nombre de jours secs à l'horizon TRACC 2050

## Évolution du risque feu de forêt

Parmi tous les indices utilisés dans le cadre de ses études « feu et changement climatique », Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) pour caractériser la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques.

En Haute-Loire, la sensibilité « feu de forêt météo » modérée (IFM  $\geq 20$ ) a nettement augmenté ces dernières années. À l'horizon TRACC 2050, on verra apparaître régulièrement des sensibilités élevées (IFM  $\geq 40$ ).



Évolution prévue du nombre de jours avec risque feu Météo élevé TRACC 2050

## Enjeu 1 : Risque Inondation

Le risque d'inondation constitue une préoccupation majeure pour le département de la Haute-Loire. Territoire de têtes de bassins versants, traversé par de nombreux cours d'eau à régime torrentiel, la Haute-Loire connaît une grande diversité de situations hydrologiques.

Les crues survenues le 17 octobre 2024 ont mis en lumière la rapidité avec laquelle les cours d'eau peuvent réagir à des précipitations intenses, provoquant des débordements et des ruissellements importants, parfois en dehors des zones historiquement identifiées comme inondables. Ces phénomènes illustrent la sensibilité croissante du département aux aléas hydrométéorologiques, dans un contexte de dérèglement climatique marqué par une alternance plus fréquente entre sécheresses prolongées et pluies extrêmes.

La Haute-Loire compte de nombreux bassins versants aux caractéristiques contrastées : l'Allier, la Loire amont, la Senouire, la Borne ou encore la Gazeille présentent des comportements hydrologiques spécifiques et des vitesses de réaction souvent rapides. Les zones urbanisées

ou en fond de vallée peuvent ainsi être exposées à des débordements soudains, tandis que les versants et zones rurales connaissent un risque accru de ruissellement et d'érosion.

La prévention du risque d'inondation repose sur une meilleure connaissance des aléas et sur la diffusion d'une véritable culture du risque auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. L'entretien des cours d'eau, la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, la préservation des zones d'expansion des crues et la gestion intégrée des eaux pluviales constituent aussi des leviers essentiels. L'adaptation des infrastructures, des réseaux et des bâtiments à ces aléas contribue également à renforcer la résilience du département.

La gestion du risque d'inondation s'inscrit dans une approche concertée, associant l'État, les collectivités territoriales, les syndicats de rivière, les gestionnaires de réseaux et les habitants. Elle suppose la coordination des politiques d'aménagement, d'eau et de prévention pour anticiper, réduire la vulnérabilité et permettre un retour à la normale plus rapide après un événement.



### Priorité d'adaptation :

- Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 2 : Disponibilité de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau constitue un enjeu structurant pour le département de la Haute-Loire. Les épisodes de sécheresse, particulièrement marqués en 2022, ont révélé la vulnérabilité de certains territoires et le besoin d'améliorer la connaissance des nappes et des cours d'eau.

Les nappes phréatiques et les cours d'eau constituent la principale source d'approvisionnement en eau du département. Leur niveau varie fortement selon les saisons et les années, rendant la ressource plus fragile, notamment lors des périodes estivales. En montagne et sur les reliefs, la disponibilité est également influencée par un manteau neigeux qui s'amenuise, des pertes karstiques et une recharge plus irrégulière des nappes. Le changement climatique accentue ces phénomènes, entraînant des débits plus faibles et des périodes d'étiage plus longues.

Département rural à forte dominante agricole et d'élevage, la Haute-Loire est particulièrement concernée par la gestion de la ressource en eau. L'agriculture et l'élevage reposent sur la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement, les prairies et certaines productions fourragères. Les sécheresses récentes ont mis en lumière

la nécessité d'adapter les pratiques et les modes de production à un contexte où l'accès aux ressources en eau est de plus en plus contraint. L'enjeu est double : garantir une ressource suffisante pour les besoins domestiques, tout en permettant au secteur agricole, essentiel à l'économie et à l'identité du département, de maintenir son activité.

Face à ces constats, la sécurisation de l'accès à la ressource en eau passe par une meilleure connaissance des réserves disponibles, une gouvernance partagée entre les acteurs locaux et une gestion adaptée aux spécificités des bassins versants. La préservation de la qualité de l'eau, le développement de solutions de stockage et d'interconnexion, la sobriété dans les usages et l'adaptation des pratiques agricoles constituent également des leviers prioritaires.

Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau dans la durée, c'est garantir la résilience des territoires, le maintien de la vitalité agricole et rurale, et la continuité des usages essentiels à la population. Cet enjeu appelle la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, monde agricole, services publics, entreprises et citoyens.



#### Priorité d'adaptation :

- Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

## Enjeu 3 : Forêt

La forêt couvre plus de 40 % du territoire de la Haute-Loire et constitue un pilier de son identité paysagère, écologique et économique. Elle contribue à la régulation du climat, à la préservation de la ressource en eau, à la prévention de l'érosion et à la protection de la biodiversité. Ressource stratégique, elle soutient également une filière bois dynamique, forte de nombreuses entreprises locales et d'emplois non délocalisables.

Mais ce patrimoine naturel, atout majeur du département, est aujourd'hui fragilisé par les effets du changement climatique. Deux phénomènes concentrent les principales préoccupations : la montée du risque incendie et le dépérissement des peuplements forestiers.

La Haute-Loire a été classée « nouveau territoire de feu », reconnaissant une exposition croissante à des conditions propices aux incendies. Les épisodes de sécheresse plus intenses, les vagues de chaleur répétées et la baisse de l'humidité des sols allongent les périodes à risque. Cette évolution appelle à une vigilance accrue et à une adaptation durable : coordination renforcée entre les services de secours, les collectivités et les propriétaires forestiers, développement des obligations de débroussaillage et mise en place d'outils de prévention adaptés aux massifs identifiés comme sensibles.

Parallèlement, de nombreux peuplements subissent un dépérissement marqué, conséquence du stress

hydrique, des attaques parasitaires et des maladies. Les essences résineuses, notamment le sapin pectiné, le pin sylvestre et l'épicéa, sont particulièrement touchées. Ces dépérissements affectent plusieurs milliers d'hectares et entraînent des pertes économiques, paysagères et écologiques importantes. Leur gestion nécessite d'accompagner la filière bois dans la valorisation du bois déperissant et de soutenir le renouvellement forestier. Les efforts portent sur la diversification des essences, la sélection d'espèces plus résilientes, la restauration des peuplements et la recherche d'un équilibre entre production, biodiversité et adaptation climatique.

D'autres fragilités structurelles viennent s'ajouter, en particulier le morcellement du parcellaire forestier et les déséquilibres sylvo-cynégétiques liés à la pression du grand gibier sur la régénération naturelle. Ces facteurs limitent la capacité d'adaptation et appellent une gestion collective et concertée de la forêt, impliquant les propriétaires, les coopératives, les acteurs de la chasse et les collectivités locales.

Préserver et adapter les forêts de la Haute-Loire, c'est agir simultanément sur la prévention des incendies, le renouvellement des peuplements, la valorisation économique du bois et la gestion durable du foncier. C'est aussi garantir la capacité de la forêt à jouer son rôle de puits de carbone, de réservoir de biodiversité et de rempart contre les aléas naturels.



### Priorité d'adaptation :

- Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département en Haute-Loire au changement climatique. Ces actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation

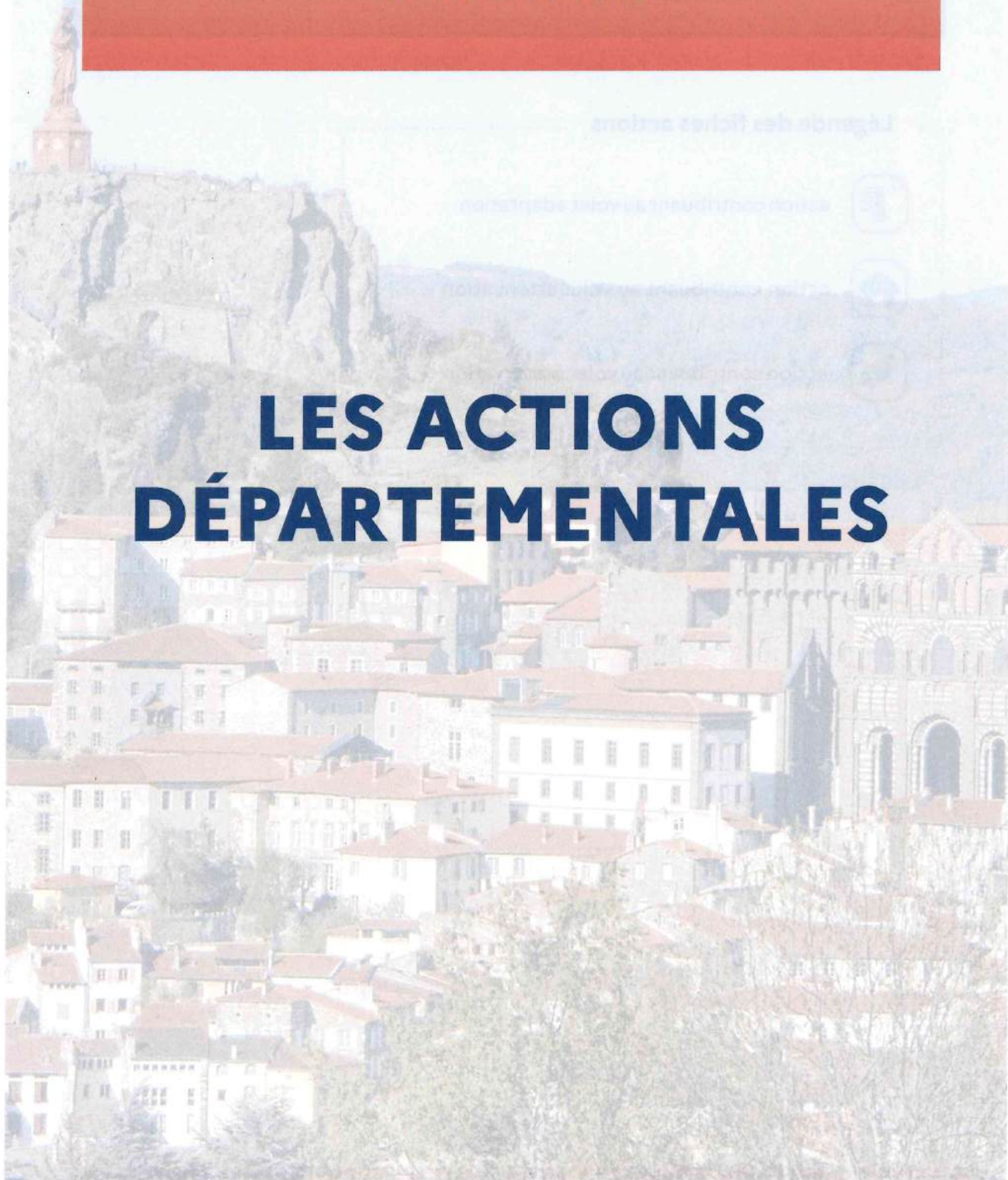


action contribuant au volet préservation



HAUTE-LOIRE

# LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES



Priorité  
d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque  
d'inondation

## ACTION

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE DES PAPI (PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS) ET DES PEP (PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES) FAVORISANT NOTAMMENT LA CRÉATION DE ZONES D'ÉPANCHEMENT ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES



### Pilotes

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- EPAGE
- État (DDT)

### Contributeurs

- État (DREAL)
- Communes riveraines
- EPCI
- Agence de l'eau Loire Bretagne

### Mise en œuvre

2026- 2036



Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Consolider l'identification des zones d'expansion de crue (ZEC) potentielles, analyser leur capacité d'écrêtement, choisir les zones les plus intéressantes pour la prévention des risques inondations.



Études au stade avant-projet des ZEC les plus prometteuses avec une modélisation hydraulique de l'état actuel et de l'état projeté, présentant une analyse des coûts et des bénéfices des ZEC sélectionnées pour la prévention des inondations.



Développer, sur la base de ces ZEC, un outil d'aide à la priorisation des zones humides (ZH), et mise en application de l'outil sur lesdites ZEC.



Mettre en place d'une stratégie d'actions de renaturation d'une ZH sur les ZEC identifiées comme étant prometteuses, afin de prévenir les risques inondations en aval avec une solution fondée sur la nature.



Travailler en étroite collaboration entre PAPI voisins dans une dynamique de cohérence hydrographique.



Sensibiliser les citoyens au risque inondation et diffuser une culture de gestion de crise.

### Indicateurs de suivi



- Suivi des études assuré par la CAPEV dans le cadre des Cotech et des Copil
- Nombre de fiches actions
- Nombre d'actions mises en œuvre
- Budget consommé

### Conditions de succès

- Bonne concertation entre les acteurs
- Bonne compréhension de la démarche par les collectivités concernées
- Pertinence et faisabilité des programmes escomptés

### Besoins de court terme pour accélérer

- Respect stricte du calendrier PAPI/PEP
- Financement des suivis des ZH
- Renforcement de l'ingénierie hydraulique et écologique locale

Priorité d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation



**ACTION**

**RENFORCER LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ET LES MOYENS D'ALERTE EN ZONE À RISQUE**



**Pilotes**

- Communes
- Préfecture - Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

**Contributeurs**

- Cabinets d'études mandatés par les collectivités
- Sirènes : BASEP (DGSCGC) et la société EIFFAGE
- SDIS

**Mise en œuvre**

2026



Impact   
 Faisabilité

**Description de l'action**



Poursuivre la démarche du SIDPC visant à accompagner les communes à se doter d'un PCS.

L'approche est pragmatique et vise à doter les communes de plans réellement opérationnels.

**Indicateurs de suivi**



- Points bi mensuels directeur de cabinet / Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
- Taux de PCS obligatoires lancés

**Conditions de succès**

- Pédagogie et accompagnement adaptés du SIDPC sur les collectivités cibles
- Appropriation de la culture locale des risques, dans sa dimension anticipation

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Implication des mairies et conseillers
- Appropriation des bibliographies (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) en particulier) et des risques connus

Priorité  
d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque  
d'inondation

**ACTION**

**ENTREtenir LES COURS D'EAU EN AMONT DES ZONES DE CRUES :  
GESTION DES EMBÂCLES, ATERRISSEMENTS ET RIPISYLVES**



### Pilotes

- EPAGE
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV)
- État (DDT)

### Contributeurs

- État (DREAL)
- Communes riveraines
- Gestionnaires d'infrastructures (DIRMC, Conseil départemental, communes)
- OFB

### Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Passage d'une logique curative et réactive à une gestion régulière, anticipée, proportionnée et adaptative.



Établir et déployer une doctrine partagée de gestion des cours d'eau (enlèvement des embâcles, entretien de la ripisylve, gestion des atterrissements) pour limiter l'aggravation des crues en secteurs urbanisés tout en préservant le fonctionnement écologique des milieux.



Responsabiliser les gestionnaires d'ouvrages (ponts, seuils, infrastructures) dans la gestion des cours d'eau franchis.



Privilégier les solutions fondées sur la nature.

### Indicateurs de suivi



- Linéaire de cours d'eau couvert par un document de gestion partagé
- Nombre de gestionnaires impliqués

### Conditions de succès

- Bonne coordination entre les acteurs
- Acceptation du principe de non-intervention systématique
- Appui sur des données objectives
- Hausse des ressources de fonctionnement de l'EPAGE Loire Lignon

### Besoins de court terme pour accélérer

- Renforcement de l'ingénierie hydraulique et écologique locale
- Financement des suivis et recueil de données de terrain

Priorité d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation

## ACTION

**ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA CONNAISSANCE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES OUVRAGES D'ARTS (PONTS, MURS ET DIGUES) EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION**



### Pilotes

- CEREMA
- Ingé43

### Contributeurs

- État : DDT et préfecture (chargé de mission Villages d'Avenir)
- Collectivités territoriales compétentes

### Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact   
 Faisabilité

### Description de l'action



**Accompagnement des collectivités** : renforcer une offre d'ingénierie de proximité portée par Ingé43 :

- réalisation d'un état des lieux « carnet de santé » ;
- accompagnement des collectivités pour la réalisation de travaux de réparation et/ou l'établissement de programmes de surveillance et d'entretien courant de leurs ouvrages.



**Sensibilisation des élus** : organisation d'une journée départementale de sensibilisation, animée par le Cerema avec l'appui des partenaires locaux, afin de :

- partager un état des lieux de la connaissance ;
- rappeler les enjeux de sécurité et de vulnérabilité des ouvrages face aux crues ;
- présenter les bonnes pratiques d'entretien, de surveillance et de gestion patrimoniale des ouvrages d'art ;
- informer les élus sur les dispositifs d'accompagnement et de financement existants.

### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités accompagnées par Ingé43
- Organisation d'une journée départementale de sensibilisation

### Conditions de succès

- Mobilisation des élus locaux
- Clarté et accessibilité de l'offre d'accompagnement
- Bonne articulation entre services de l'État, Cerema et ingénierie locale

### Besoins de court terme pour accélérer

- Sécuriser les financements dédiés
- Capitalisation et partage de retours d'expérience

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

## ACTION

**RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU SUR LES AXES LOIRE, ALLIER ET LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES (DEVÈS)**

### Pilotes

- SAGE Loire amont
- SAGE Haut-Allier
- État (DDT)

### Contributeurs

- Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
- Chambre d'Agriculture
- État (DREAL)
- Conseil Départemental de la Haute-Loire
- Syndicat de gestion des eaux du brivadois

### Description de l'action

- ➔ Identifier un programme de retenues collinaires dans le cadre de la convention de 2026 Chambre d'Agriculture / AELB.
- ➔ Construire un programme d'actions volontaires à la suite des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat).
- ➔ Finaliser un accord sur les propositions d'actions du groupe de travail sur Montpezat, puis passer à leurs mises en œuvre.
- ➔ Améliorer la connaissance de la ressource, mieux anticiper les tensions, prioriser les actions d'investissement (interconnexions, sécurisation...).
- ➔ Finaliser les études suivantes :
  - Étude relative à l'acquisition de connaissance sur les champs captant eau potable de la Haute-Loire situés sur la nappe alluviale de l'Allier afin de faire un état des lieux des ouvrages de prélèvements et définir les besoins d'instrumentation et d'entretien ou de maintenance (groupement de commande porté par la commune de Brioude).
  - Étude MOD-ALL de la nappe alluviale de l'Allier portée par les 3 départements 03, 43, 63 sur chaque champ captant l'eau potable en nappe alluviale afin d'étudier l'impact des baisses du débit de l'Allier sur la ressource en eau alluviale de l'hydrosystème Allier et plus particulièrement durant l'étiage.
  - Étude pilotée par les SAGE Haut-Allier et Loire amont dans le but d'améliorer la connaissance de la masse d'eau du Devès en vue de la mise en place d'un schéma de gestion de la nappe.



### Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact



Faisabilité



### Indicateurs de suivi



- Finalisation des études
- Nombre de retenues collinaires
- Nombre d'actions volontaires post HMUC

### Besoins de court terme pour accélérer

- Animation territoriale
- Soutien financier en vue de finaliser les études

### Conditions de succès

- Suivi des études par l'ensemble des acteurs
- Restitution des études large lisible pour tous

Priorité  
d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

**ACTION**

**METTRE EN OEUVRE DES ACCORDS DE RÉSILIENCE AEP (ALIMENTATION EN EAU POTABLE) AFIN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU POTABLE**



### Pilotes

- Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

### Contributeurs

- Agence régionale de santé
- État (DDT)
- Collectivités ayant souscrits ces accords de résilience
- Conseil départemental
- Chambre d'agriculture

### Mise en œuvre

2026 - 2027



Impact   
Faisabilité 

### Description de l'action



Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre des accords de résilience en lien avec de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en vue de sécuriser et moderniser le réseau d'alimentation en eau potable des collectivités locales.



Implication financière et suivi de la mise en oeuvre par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des 6 accords de résilience signés en Haute-Loire (CC Rives du Haut Allier, CC Mezenc Loire Meygal, CC Loire Semène, CC Pays Cayres Pradelles, SGEV, CAPEV).

Les actions financées permettent la mise en oeuvre rapide d'études, de travaux et l'acquisition de matériels (notamment pour les économies d'eau). Les aides de l'agence peuvent également permettre le recrutement de techniciens spécialisés. En contrepartie, les collectivités bénéficiaires prennent des engagements de bonne gestion de l'eau : prix de l'eau, tarification non dégressive, études, etc.).

### Indicateurs de suivi



- Suivi des travaux inscrits dans chaque accord de résilience
- Financement des travaux et études inscrits dans chaque accord de résilience

### Conditions de succès

- Portage politique local clair
- Démarche progressive et adaptée au territoire
- Implication financière de l'AELB

### Besoin de court terme pour accélérer

- Implication des acteurs du territoire

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

## ACTION

TRAVAILLER COLLECTIVEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ÉTAT / AGENCE DE L'EAU / CHAMBRE D'AGRICULTURE EN VUE À SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU POUR L'AGRICULTURE TOUT EN PRÉSERVANT DURABLEMENT LA RESSOURCE ET EN ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



### Pilotes

- État (DDT)
- Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
- Chambre d'agriculture

### Contributeurs

- Conseil départemental de la Haute-Loire
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- EPAGE
- SAGE
- État (DREAL)

### Mise en œuvre

2026 - 2029



Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action

Signature et mise en œuvre d'un accord cadre eau/agriculture entre la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'État. Cet accord vise à contribuer au financement d'un chargé de mission (financé à 70 % par l'agence) sur la préservation des milieux aquatiques et sur la sécurisation de la ressource pour l'activité agricole avec :

- La construction de projets territoriaux visant à optimiser, améliorer et sécuriser l'accès à la ressource et la préservation de milieux ;
- La sécurisation des approvisionnements en eau pour l'abreuvement du bétail ;
- L'amélioration de la connaissance de l'existant en matière d'irrigation et l'optimisation des pratiques d'irrigation ;
- L'appui prospectif et technique sur les projets de retenues et leur montage.

### Indicateurs de suivi



- Signature de l'accord
- Suivi annuel des actions
- Programme d'un ensemble de retenues collinaires

### Conditions de succès

- Implication de l'ensemble des acteurs État, AELB et Chambre d'agriculture 43
- Suivi des actions annuellement

### Besoin de court terme pour accélérer

- Animation territoriale dédiée à cette mission (recrutement d'un chargé de mission à la CA43)

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

## ACTION

**TRAVAILLER À L'ÉMERGENCE D'UNE PROPOSITION PARTAGÉE ENTRE LES DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-LOIRE ET DE L'ARDÈCHE EN VUE DE LA GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE RÉGIME DE LA CONCESSION HYDROÉLECTRIQUE DE MONTPEZAT**

### Pilotes

- SAGE Loire amont
- SAGE Ardèche

### Contributeurs

- État (DDT 07 et 43 et DREAL)
- EDF



### Mise en œuvre

2025-2028



Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Réception des contributions du groupe de travail en parallèle de celles de l'État avec le dégagement de plusieurs avancées consensuelles relatives à la gouvernance, l'allongement du soutien d'étiage côté Loire, l'optimisation de la courbe de remplissage, le déploiement d'un logiciel pour une gestion adaptative, la définition de règles de gestion en situation de crise ; l'augmentation des capacités de stockage.



Transmission des conclusions de la mission à Mme la Préfète de la Région en vue d'alimenter les réflexions relatives à la modification du titre de concession (loi en cours d'examen).



Étude REEHLAC (Résilience eau et hydroélectricité Loire Ardèche Chassezac) suivie par EDF en vue de répondre à un double objectif essentiel : préserver, voire renforcer, les capacités de soutien d'étiage et optimiser le potentiel hydroélectrique des ouvrages existants, face aux effets du changement climatique.

### Indicateurs de suivi



- Suivi étude REEHLAC
- Mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail

### Conditions de succès

- Implication des acteurs
- Prolongation du dialogue entre les deux bassins
- Position État facilitateur

### Besoin de court terme pour accélérer

- Financement des étude REEHLAC
- Financement de l'outil e-etiage à destination du bassin Loire

Priorité d'adaptation

## Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

**ACTION**

**DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (PDPFCI)**



### Pilotes

- État (DDT)
- SDIS

### Contributeurs

- ONF
- CNPF
- Conseil départemental
- Fransylva
- AMF
- AMFR
- COFOR
- Préfecture

### Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



Élaborer un plan départemental de prévention des forêts contre les incendies, fondé sur une cartographie fine de l'aléa feu de forêt, intégrant les effets du changement climatique.



Hiérarchiser les massifs forestiers selon leur niveau de vulnérabilité et leur enjeu (habitations, infrastructures, biodiversité).



Définir une stratégie départementale de prévention : limitation des causes humaines, surveillance accrue en période sensible.



Programmer les équipements de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) (pistes, points d'eau, coupures de combustible, accès pompiers).

### Indicateurs de suivi



- PDPFCI validé et arrêté préfectoral pris
- % du territoire forestier couvert par une cartographie d'aléa
- État de réalisation des fiches actions du PDPFCI

### Condition de succès

- Partage d'un diagnostic commun entre acteurs
- Appropriation politique par les élus locaux
- Lisibilité du plan pour les acteurs opérationnels

### Besoin de court terme pour accélérer

- Moyens d'ingénierie (études, animation)
- Financements dédiés (Fonds vert, AAP DFCI)
- Moyens humains pour la mise en oeuvre des actions du PDPFCI

Priorité d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA DÉFINITION ET LA MISE EN OEUVRE DES PLANS DE MASSIFS



**Pilotes**

- État (DDT)
- EPCI compétents

**Contributeurs**

- Communes concernées
- CNPF
- ONF
- COFOR
- SDIS

**Mise en œuvre**

2026 - 2028



Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★★☆☆

**Description de l'action**

- ➔ Sensibiliser les collectivités aux enjeux spécifiques de leur massif forestier.
- ➔ Accompagner l'élaboration de Plans de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI).
- ➔ Décliner localement les priorités du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI).
- ➔ Identifier et prioriser les investissements de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) à l'échelle du massif.
- ➔ Faciliter l'accès aux dispositifs de financement.

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de PMPFCI engagés ou finalisés
- Surface forestière couverte par un PMPFCI
- Montants de financements mobilisés par massif

**Condition de succès**

- Portage politique local clair
- Ingénierie accessible aux petites collectivités
- Démarche progressive et adaptée au territoire

**Besoin de court terme pour accélérer**

- Animation territoriale dédiée
- Soutien financier à l'ingénierie et aux travaux

Priorité d'adaptation

## Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

**ACTION**

**SENSIBILISER/ACCULTURER LES ACTEURS LOCAUX ET LE GRAND PUBLIC AUX RISQUES FEUX DE FORÊT**



### Pilotes

- Préfecture - Cabinet
- État (DDT)
- ONF
- SDIS

### Contributeurs

- Communes et EPCI
- CNPF
- COFOR
- Associations environnementales
- Médias locaux
- Forces de Sécurité Intérieure
- Parcs Naturels Régionaux

### Mise en œuvre

2026 - 2027



Impact ★ ★ ☆  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action

- Déployer une communication adaptée aux nouveaux risques feux de forêt.
- Former les élus et agents communaux aux obligations et bons réflexes.
- Sensibiliser les habitants, touristes et usagers de la forêt ainsi que les nouvelles générations scolaires.
- Développer une culture partagée du risque et de la prévention.
- Valoriser les comportements responsables.

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de participants touchés
- Diminution des départs de feu d'origine humaine

### Condition de succès

- Messages clairs, concrets et adaptés au grand public
- Implication des relais locaux (presse, élus)
- Répétition des messages régulièrement (yc hors crise)
- Approche pédagogique, non culpabilisante

### Besoin de court terme pour accélérer

- Supports de communication mutualisés
- Budget dédié à la sensibilisation
- Appui national sur la communication

Priorité d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

**ACTION**

**PRENDRE UN ARRÊTÉ « OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT » (OLD) ET ACCOMPAGNER SA MISE EN ŒUVRE**



**Pilotes**

- État (DDT)

**Contributeurs**

- Préfecture
- SDIS
- Communes
- CNPF
- ONF
- COFOR
- Conseil départemental

**Mise en œuvre**



2026

Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★★★★★

**Description de l'action**

- ➔ Prendre un arrêté préfectoral définissant les obligations légales de débroussaillage dans les massifs exposés.
- ➔ Clarifier les périmètres, responsabilités et modalités de débroussaillage.
- ➔ Accompagner les communes dans l'information des administrés.
- ➔ Soutenir les propriétaires dans la mise en conformité.
- ➔ Assurer un suivi progressif et pédagogique de l'application.

**Indicateur de suivi**



- Arrêté OLD pris

**Condition de succès**

- Acceptabilité sociale de la mesure
- Lisibilité des obligations par les propriétaires
- Accompagnement des communes par l'État

**Besoin de court terme pour accélérer**

- Moyens humains pour accompagner
- Aides financières au débroussaillage

Priorité d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

**ACTION**

**FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT, EN PRIVILÉGIANT DES ESSENCES DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AU CLIMAT FUTUR**



**Pilotes**

- État (DDT)
- CNPF
- ONF

**Contributeurs**

- Propriétaires forestiers
- Pépiniéristes
- Scieries

**Mise en œuvre**

2026 - 2030



Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ☆ ☆

**Description de l'action**

- Encourager des essences sylvicoles résilientes face au changement climatique.
- Diversifier les essences et les structures forestières.
- Intégrer le risque incendie dans les choix de gestion forestière.
- Capitaliser les retours d'expérience locaux.

**Indicateurs de suivi**



- Surface reboisée ou renouvelée
- Nombre de projets accompagnés

**Condition de succès**

- Accompagnement technique des propriétaires
- Vision de long terme
- Acceptation du changement de pratiques

**Besoin de court terme pour accélérer**

- Financements dédiés et incitatifs
- Référentiels techniques adaptés au territoire

Priorité d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

## ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS VERS UNE GESTION DURABLE



### Pilotes

- CNPF
- Fransylva
- ONF

### Contributeurs

- État (DDT)
- Coopératives forestières
- Propriétaires forestiers

### Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★☆☆☆

### Description de l'action

- ➔ Renforcer l'accompagnement technique des propriétaires privés.
- ➔ Promouvoir des documents de gestion durable intégrant le risque incendie.
- ➔ Faciliter l'accès aux aides et aux dispositifs existants.
- ➔ Favoriser les démarches collectives à l'échelle des massifs.
- ➔ Lutter contre l'abandon de la gestion forestière.

### Indicateurs de suivi



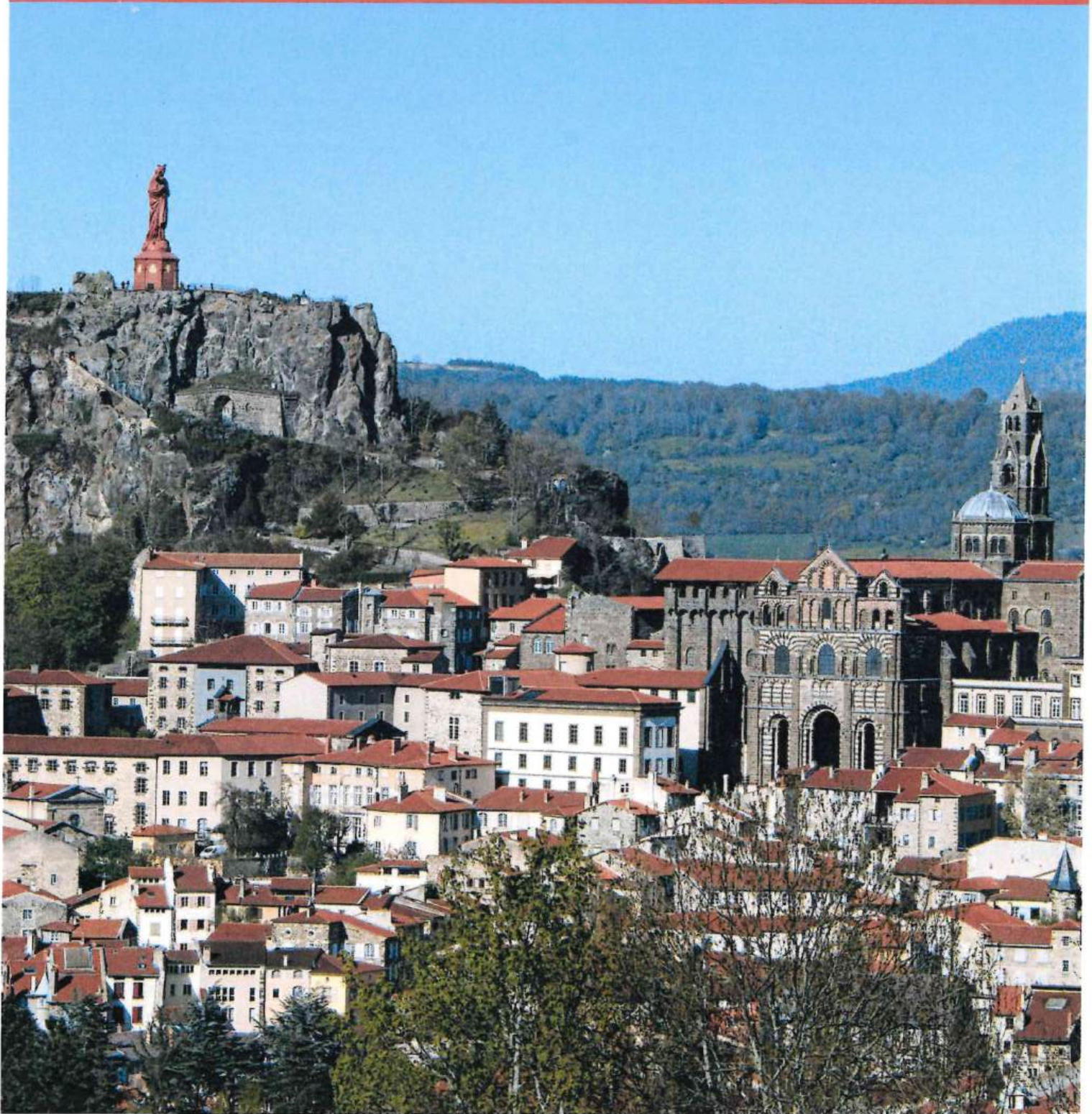
- Surface reboisée ou renouvelée
- Nombre de projets accompagnés

### Condition de succès

- Relation de confiance avec les propriétaires
- Simplicité des dispositifs
- Incitations économiques claires
- Approche territorialisée

### Besoin de court terme pour accélérer

- Renforcement de l'ingénierie forestière
- Simplification des aides



  
**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Mai 2026

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)





**PRÉFÈTE  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
VOLET ADAPTATION  
CAHIER DÉPARTEMENTAL - PUY-DE-DÔME**



# ... ÉDITORIAL



Anne FRACKOWIAK-JACOBS  
Préfète du Puy-de-Dôme

La nécessaire transition écologique de la société est un défi majeur de nos générations : État, collectivités, entreprises, associations, citoyens, chacun doit agir dès à présent face à l'urgence climatique et environnementale.

La démarche de planification écologique vise à construire collectivement un plan d'actions partagé, cohérent, adapté aux spécificités de nos territoires.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles constituent des volets de la transition écologique sur lesquels nous avons axé nos travaux de planification en 2024.

Mais nous savons que le changement climatique est une réalité installée, et que ses effets (chaleur extrême, sécheresses, événements climatiques intenses) se manifestent sur l'ensemble du territoire avec des impacts forts, notamment humains et économiques. C'est pourquoi il est important d'agir et de nous adapter aux effets du changement climatique par des actions concrètes et opérationnelles. Il importe désormais de nous mettre en action pour intégrer, chacun à notre niveau, dans nos secteurs d'activités et dans nos territoires, l'adaptation au changement climatique dans nos stratégies, dans nos projets, dans nos pratiques. Cette nécessaire adaptation est au cœur de nos travaux en 2025, et vient compléter la première version de notre feuille de route élaborée en 2024.

La COP adaptation du Puy-de-Dôme a été un moment riche d'échanges entre les partenaires présents. La matière produite lors des travaux menés en ateliers a permis de faire ressortir des priorités d'adaptation et des propositions d'actions présentées dans le présent cahier.

Par son apport en ingénierie et en moyens financiers, l'État est présent aux côtés de l'ensemble des parties prenantes pour faire le « pas d'après » et concrétiser les ambitions partagées.

## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.



COP départementale du 16 septembre 2025 à Clermont-Ferrand

### *Une dynamique collective ancrée dans les territoires*

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Puy-de-Dôme](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> ; des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Puy-de-Dôme, les acteurs du territoire ont été réunis, le 16 septembre 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

Lors de cette réunion, nous avons pu partager de l'information (point d'étape de la démarche, présentation du PNACC3 et éléments prospectifs d'évolution du climat) afin de faire prendre conscience aux acteurs locaux de la nécessité d'agir et mener une réflexion collective sur les enjeux locaux à travers **huit ateliers thématiques proposés** : agriculture, aménagement, bâtiment, économie et tourisme, infrastructures et transports, patrimoine naturel, risque et santé. Cette réunion a également permis d'esquisser des premières pistes d'actions pour renforcer la résilience de notre territoire face aux impacts du changement climatique. Elle a réuni **près de 200 participants** : parlementaires, collectivités (communes, EPCI, PNR, SCoT), structures territoriales (agence d'urbanisme, CAUE, CEN, etc.), chambres consulaires, associations, acteurs économiques (entreprises, assureurs, banques, syndicats, etc.) et services et opérateurs de l'État.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LE PUY-DE-DÔME

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Les données du portail DRIAS (Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation de nos Sociétés et environnements) sont basées sur un scénario TRACC de +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 pour la **France métropolitaine** depuis la période pré-industrielle.

Pour chaque paramètre ci-dessous, la valeur présentée pour l'horizon TRACC 2050 est une **valeur médiane** (sauf précision contraire) issue de 17 modèles, et correspond non pas à la valeur attendue pour l'année 2050, mais à la valeur en moyenne sur une période de 20 ans autour de 2050.

### Évolution de la température moyenne annuelle

#### Observation entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024 :

L'évolution de la température moyenne annuelle sur le département est équivalente à celle observée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,03 °C) et est un peu plus marquée que sur la France métropolitaine (+0,17 °C).

#### Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Il est projeté une augmentation de la température moyenne annuelle pour le département de +2,25 °C.

#### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2.09 °C à l'échelle du Puy-de-Dôme  
+2.21 °C à Clermont-Ferrand

#### Projection de différence de température moyenne entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 (valeur médiane)

+2.25 °C à l'échelle du Puy-de-Dôme  
+2.25 °C à Clermont-Ferrand

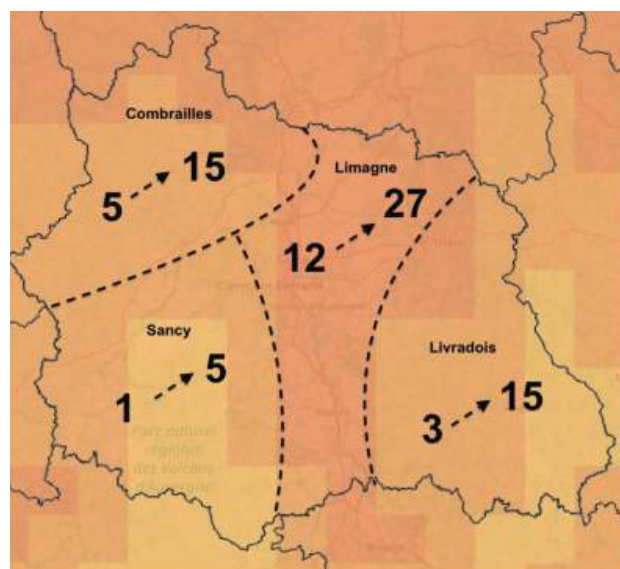
#### Nombre moyen de jours dits « chauds » avec une température maximale supérieure à 30 °C

#### Observation entre la période 1976-2005 et aujourd'hui :

Le nombre moyen de jours chauds a doublé sur le département.

#### Évolution attendue entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Le nombre moyen de jours chauds devrait tripler dans le département. Au-delà de la plaine de la Limagne, les Combrailles et le Livradois-Forez seront plus régulièrement impactés.



Évolution du nombre moyen de jours chauds entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

Nombre moyen de nuits dites « tropicales » avec une température minimale supérieure à 20 °C

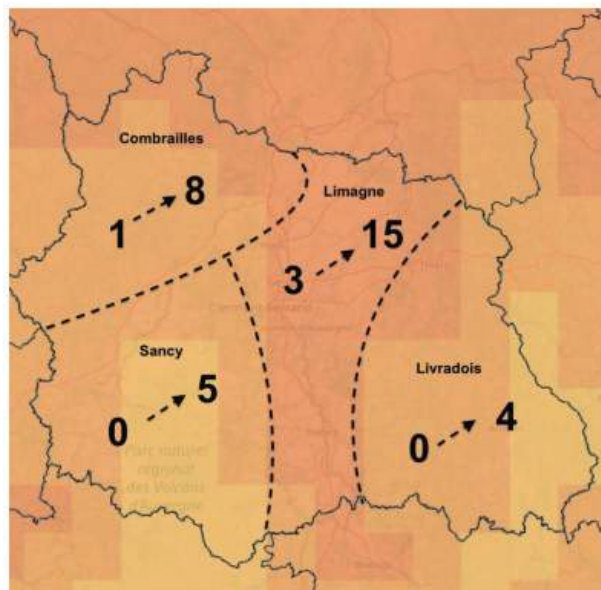
**Observation entre la période 1976-2005 et aujourd'hui :**

Le nombre moyen de nuits tropicales a quadruplé dans le département.

**Évolution attendue entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Le nombre moyen de nuits tropicales devrait être multiplié par 8 et donc nettement croître notamment sur les secteurs chauds du département. Les nuits chaudes vont apparaître sur le relief au-dessus de 1000 m également.

Cette évolution du nombre de nuits tropicales et de jours chauds correspondra à une multiplication par plus de 5 du nombre de vagues de chaleur, c'est-à-dire d'épisodes de températures nettement plus élevées que les normales pendant plusieurs jours.



Évolution du nombre moyen de nuits tropicales entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

## Évolution des cumuls et de l'intensité des précipitations

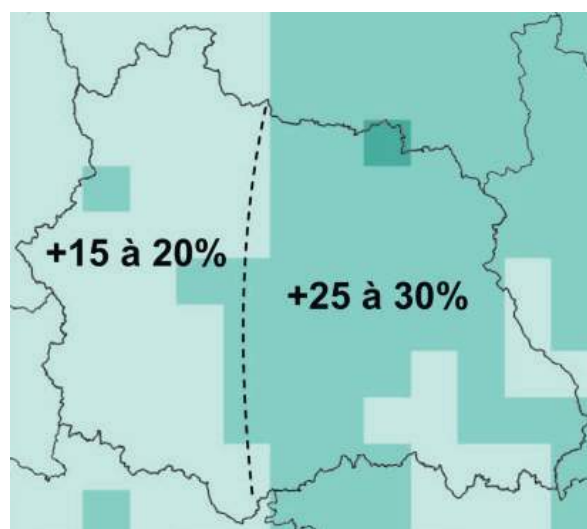
### Évolution des cumuls de précipitations

**Observation ces dernières années :**

Une augmentation de 25 % du nombre d'épisodes de cumuls quotidiens supérieurs à 80 mm a été observée sur le département entre 1961-1990 et 1991-2020.

**Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Il n'est pas prévu de tendance en cumul annuel. Toutefois, en cumul hivernal, une assez nette augmentation est attendue notamment sur la moitié Est du département.



Évolution relative des cumuls hivernaux de précipitations entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

### Évolution de l'intensité maximale des précipitations

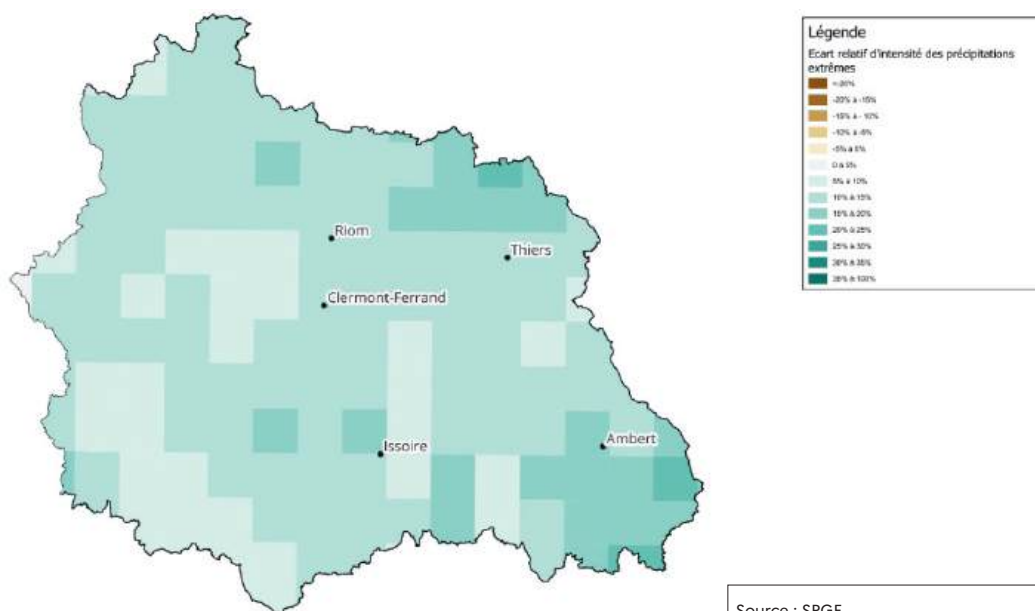
**Observation ces dernières années :**

Les tendances observées en termes d'intensité maximale de précipitations sont non significatives.

**Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Une augmentation de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est attendue entre 10 et 15 % en valeur médiane des modèles (et par endroits jusqu'à +30 % en valeur maximale des modèles).

## Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

## Évolution de l'humidité des sols

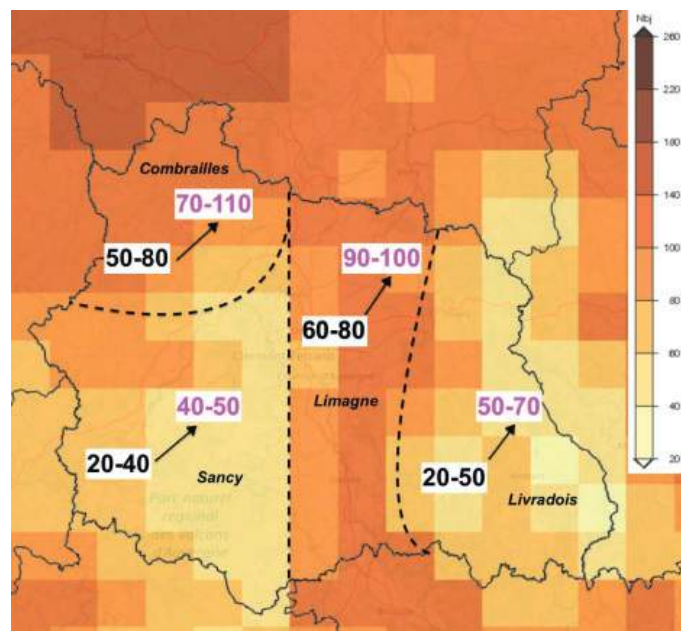
L'humidité des sols est mesurée avec l'indicateur SWI évaluant l'état de la réserve en eau du sol, par rapport à sa réserve optimale (une valeur SWI < 0,4 est considérée comme un sol sec au niveau national).

### Observation entre la période 1976-2005 et maintenant :

Le nombre de jours secs est très variable dans le département, allant de 20 à 40 jours en moyenne sur le Sancy ou le Livradois à près de 90 jours par endroits en Limagne ou au nord-ouest des Combrailles.

### Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Il est projeté une augmentation d'une trentaine de jours en valeur médiane (et jusqu'à deux mois en valeur maximale des modèles pouvant porter à près de 150 jours secs en plaine de Limagne en moyenne sur les scénarios les plus pessimistes).



Évolution projetée du nombre de jours secs entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

### AUTRE RESSOURCE CARTOGRAPHIQUE DISPONIBLE :

- Évolution de la sensibilité au feu de forêt (sensibilité élevée si indice forêt météorologique > 40)

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 1 : Exposition aux fortes chaleurs

Le département du Puy-de-Dôme, comme de nombreux autres territoires en France, est confronté à un enjeu majeur lié aux conséquences du changement climatique : l'exposition aux fortes chaleurs de la population en général et des personnes vulnérables en particulier. Les vagues de chaleur, qui se produisent de plus en plus fréquemment et avec une intensité croissante, représentent un risque important pour la santé et la sécurité des habitants du Puy-de-Dôme, notamment pour les personnes âgées, les enfants, les personnes ayant des problèmes de santé préexistants et celles qui sont exposées à des conditions de vie difficiles.

**Face à ces enjeux, il est essentiel de développer des stratégies d'adaptation et de protection pour réduire leur exposition.** Cela nécessite une approche intégrée, impliquant les acteurs locaux, les autorités publiques, les professionnels de santé et les associations, pour mettre en place des mesures de prévention, de surveillance et d'intervention en cas de vague de chaleur. **Cet enjeu nécessite d'intégrer les démarches d'urbanisme favorable à la santé dans les documents stratégiques d'aménagement et les projets (intégration de la nature en ville, création d'îlots de fraîcheur, revêtement au sol clair, etc.).**



Source : 2026 – Recyclage du foncier – Quartier Saint-Jean - Clermont-Ferrand - (Crédit DDT 63 – Guillaume Auvray)



Source : 2026 – Renaturation – Réaménagement de la place Félix Pérol à Riom (Crédit DDT 63 – Guillaume Auvray)



#### Priorité d'adaptation :

- Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

## Enjeu 2 : Accroissement des risques liés au changement climatique

Les conséquences du réchauffement climatique, telles que l'augmentation des températures, les précipitations extrêmes, les sécheresses et les événements météorologiques violents, ont des impacts significatifs sur l'environnement, les infrastructures et les populations du territoire.

Les risques naturels liés au changement climatique dans le Puy-de-Dôme sont multiples et variés. Les inondations, les coulées de boue, le ruissellement, les glissements de terrain, les retraits-gonflements des argiles et les incendies de forêt sont autant de menaces qui pèsent sur les communautés locales et les activités économiques. Ces menaces peuvent causer des dégâts importants aux infrastructures, aux habitations, aux entreprises et aux réseaux de transport. Les conséquences peuvent être amplifiées par la topographie du département, avec des vallées et des montagnes qui peuvent canaliser les eaux et les vents, augmentant ainsi les risques de catastrophes et une faible conscience du risque compte tenu de l'absence d'événements marquants récents sur notre département.

**Face à l'accroissement des risques naturels liés au changement climatique, il est essentiel de renforcer les stratégies de prévention, de prévision et de gestion des risques.**

L'objectif est ainsi de réduire la vulnérabilité du Puy-de-Dôme aux risques naturels liés au changement climatique, de protéger les populations et les biens et de préserver l'environnement et les écosystèmes du département.

Cela nécessite une approche intégrée, pour mieux comprendre les risques, anticiper les événements et mettre en place des mesures de protection et de résilience.

Cela passe également par la mise en place de politiques et de plans d'action efficaces, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux, ainsi que la mobilisation de ressources et de financements pour soutenir les efforts de prévention et de gestion des risques.

Enfin, le partage des connaissances et des ressentis est nécessaire pour développer une culture de l'adaptation, notamment dans les domaines de l'aménagement, des infrastructures, de la santé, des risques, de l'économie et du tourisme.



Source Mai 2023 – Champeix – Ruissellement suite à un orage  
(Crédit DDT 63)

**Cet enjeu requiert l'élaboration de diagnostics partagés, l'information large de la population et la mobilisation collective des acteurs.**



### Priorité d'adaptation :

- **Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face**

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

## Enjeu 3 : Adaptation des systèmes de production agricoles et forestiers

Le département du Puy-de-Dôme est caractérisé par une grande diversité de paysages et d'écosystèmes (forêts et zones agricoles), avec notamment les Combrailles, les Monts Dore, la chaîne des Puys, les coteaux et faille de Limagne, la plaine de la Limagne, le Livradois, les bois noirs et les Monts du Forez. Cette richesse environnementale est à la fois une opportunité et un défi pour les systèmes de production agricoles et forestiers locaux.

Dans un contexte de changement climatique et d'évolution des conditions environnementales, les systèmes de production agricoles et forestiers du Puy-de-Dôme doivent s'adapter pour maintenir leur viabilité et leur durabilité. Les agriculteurs et les forestiers doivent faire face à des défis tels que la gestion de l'eau avec les périodes prolongées de sécheresse, la protection des sols (choix des cultures pour l'agriculture et des essences pour les forêts), la protection de la biodiversité (maintien des haies et des zones humides) et la résilience aux événements climatiques extrêmes.

**L'adaptation des systèmes de production agricoles et forestiers dans le Puy-de-Dôme est un enjeu majeur pour plusieurs raisons.** Tout d'abord, l'agriculture et la foresterie sont des secteurs économiques importants pour le département, contribuant significativement à l'emploi et à la richesse locale. Ensuite, la production agricole et forestière est essentielle pour la sécurité et la souveraineté alimentaire et la fourniture de produits de base tels que le bois ou la biomasse.

**Pour relever ce défi, il est nécessaire de développer des stratégies d'adaptation innovantes et durables, qui prennent en compte les spécificités**

### **du territoire et les besoins des acteurs locaux.**

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre la mobilisation des acteurs locaux, des collectivités et des organisations professionnelles pour travailler ensemble à la définition et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins du Puy-de-Dôme. L'étude sur l'Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique (AP3C) conduite par les chambres d'agriculture à l'échelle du Massif Central est un sillon tracé dans lequel inscrire la stratégie.

**L'objectif est de créer un système de production agricole et forestier plus durable, plus résilient et plus compétitif, qui contribue à la prospérité économique et environnementale du département.**



Source : Juin 2024 – Sapins pectinés et d'autres essences (douglas, pins) dans le Puy-de-Dôme (Crédit Lionel Vanhulle ONF)



### **Priorité d'adaptation :**

- **Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique**

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois

## Zoom sur la gestion de la ressource en eau

Cette thématique demeure un enjeu majeur pour le Puy-de-Dôme, à la fois structurant et transversal. Toutefois, elle a fait l'objet d'une fiche spécifique dans le cahier départemental de la COP atténuation de 2024. Ces actions devront être confortées par le prisme adaptation sur les réflexions et priorisations à conduire sur cette thématique.

De plus, une conférence départementale le 17 octobre 2024, organisée par le préfet et le président du conseil départemental, a été l'occasion d'une mobilisation des acteurs de l'eau dans le département. Elle a permis d'échanger sur les enjeux cruciaux et d'engager les réflexions sur les solutions pour une gestion durable de la ressource.

L'ensemble des documents produits sont disponibles ci-après : le [guide](#) du participant, et le [communiqué de presse](#) de l'évènement.

De ce travail, la préfète a extrait les actions prioritaires à mettre en œuvre, en veillant à assurer le lien avec les politiques nationales et régionales, notamment plan eau et plan national d'adaptation au changement climatique. Cet exercice de synthèse et de mise en cohérence a abouti à une stratégie régionale sur la gestion de la ressource en eau validée en décembre 2025.

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 7 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Puy-de-Dôme au changement climatique. Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

### Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**PUY-DE-DÔME**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

**ACTION**

**ADAPTER LES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FAIRE FACE AUX PÉRIODES DE FORTES CHALEURS (CONFORT D'ÉTÉ)**

**Pilotes**

- Propriétaires (publics ou privés)
- Gestionnaires de bâtiment

**Contributeurs**

- Professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvre, spécialistes, fabricants de matériaux et solutions, et entreprises de construction)
- Pouvoirs publics
- ANAH
- Banques (aide à l'investissement)
- Fournisseurs d'énergie



**Mise en œuvre**



2026 / 2030

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**

- ➔ Bien connaître son patrimoine et son niveau de vulnérabilité face aux épisodes de fortes chaleurs
- ➔ Informer les usagers et inciter des comportements et des habitudes favorisant le confort thermique en complément des solutions techniques
- ➔ Adapter l'usage des bâtiments, dont les horaires d'utilisation afin d'éviter les périodes les plus chaudes de la journée
- ➔ Stimuler les investissements en apportant une aide financière pour réduire le reste à charge
- ➔ Rénover thermiquement les bâtiments (atténuation du changement climatique) sans compromettre le « confort d'été »

**Indicateurs de suivi**



- À définir en 2026

**Conditions de succès**

- Stabiliser dans le temps les politiques publiques pour donner de la visibilité aux investisseurs et aux banques
- Sensibiliser la population pour l'inciter à adapter son patrimoine et adopter de bonnes habitudes d'usage
- Sensibiliser et faire monter en compétences les professionnels

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Mettre en place une fermeture préventive des bâtiments : volets fermés dès 8h sur façades est/ouest/sud et aération nocturne (free cooling)
- Installer des brasseurs d'air, des films solaires et végétaliser les bâtiments

Priorité d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

**ACTION**



## PROTÉGER LES USAGERS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE TRANSPORT ET LE MATÉRIEL ROULANT POUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- Conseil départemental
- Conseil régional

### Contributeurs

- État
- Syndicats de transports
- Entreprises
- ARS
- Propriétaires
- Riverains et usagers
- Fédération nationale des associations d'usagers des transports
- CEREMA



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Garantir que les mobilités alternatives à la voiture solo qui se développent pour décarboner la chaîne de déplacement soient adaptées aux épisodes de chaleurs extrêmes (aménagement de l'espace public et des systèmes de transports publics)



Concevoir, exploiter et entretenir les infrastructures, réseaux et matériels de transports pour qu'ils soient adaptés aux épisodes de chaleurs extrêmes et garantissent l'accueil des usagers les plus sensibles



Promouvoir des solutions d'aménagement, d'investissement et d'entretien favorisant le recours aux solutions fondées sur la nature, intégrant des services aux usagers pensés au regard des vagues de chaleur



### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Prendre en compte la prospective climatique lors des études amont
- Mobiliser le financement local ainsi que les aides et subventions nationales
- Disposer de la connaissance des outils et de l'achat public du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Capitaliser/valoriser/diffuser les résultats aux diverses échelles territoriales (locales, régionales, nationales)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Coordonner les plans de gestion de crise entre les différents secteurs
- Mettre en place des plans de gestion des conséquences du dérèglement climatique
- Optimiser et renforcer les dispositifs d'alerte en amont des événements météorologiques majeurs

Priorité d'adaptation

Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face

**ACTION**

**TRAVAILLER SUR LA « CULTURE DU RISQUE », NOTAMMENT SUR LES RISQUES INONDATION ET RUISSELLEMENT, FEUX DE FORÊTS ET RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

**Pilotes**

- Services de l'État (préfecture, DDT, DREAL, rectorat...)
- Communes
- Intercommunalités

**Contributeurs**

- Associations
- Acteurs et maîtres d'ouvrage publics et privés
- Experts techniques (CEREMA, BRGM)
- SDIS
- ONF
- Chambres consulaires
- Représentants des assureurs



**Mise en œuvre**



2026 / 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ★

**Description de l'action**



Informar la population via des réunions publiques, de la sensibilisation auprès des scolaires, des élus et des habitants



Mieux organiser la préparation et la gestion de crise, via notamment l'organisation d'exercices et la mise en place de systèmes d'alerte et de surveillance



Réduire la vulnérabilité à travers des diagnostics et travaux sur le patrimoine bâti et naturel



Prendre en compte le risque dans l'aménagement



Engager les entreprises dans la connaissance de leur vulnérabilité aux risques et dans la mise en œuvre d'actions de réduction de cette vulnérabilité pour assurer leur résilience et garantir leur assurabilité



**Indicateurs de suivi**



- À définir en 2026



**Conditions de succès**

- Disposer de financement pour études, diagnostics et travaux
- Réaliser des études pour améliorer la connaissance du risque
- Capitaliser et partager l'information entre les différents acteurs

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer de moyens (financier et agents) pour travailler sur la communication sur les risques et développer la connaissance
- Capitaliser sur l'expérimentation prévention retrait-gonflement des argiles

Priorité  
d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

ACTION

## AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DES VILLES ET VILLAGES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PROTÉGER LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

### Pilotes

- Collectivités

### Contributeurs

- ADEME
- CAUE
- CEREMA
- CNFPT
- OFB
- ARS
- État (DDT)
- Observatoire régional de la santé
- Réseau Ville Aménagement Durable



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Réaliser un diagnostic territorial de vulnérabilité climatique et cartographier les populations vulnérables, îlots de chaleur, lieux rafraîchis et points d'eau



Aménager des villes pour lutter contre la chaleur : résorption des îlots de chaleur urbains, création d'îlots de fraîcheur, végétalisation, circulation de l'air, choix des matériaux, infiltration et évaporation d'eau, sobriété en eau, protection de la qualité de l'eau, etc.



Faire évoluer les documents de planification SCOT/PLUi (DOO, OAP, etc.) pour une meilleure intégration du changement climatique



Acculturer les acteurs du territoire (collectivités, bureaux d'études) aux principes de l'urbanisme favorable à la santé et de l'amélioration de la qualité de l'air



Élaborer un plan canicule à l'échelle de la collectivité



### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Disposer d'un plan de financement national sur la santé environnementale
- Développer une ingénierie capable de porter le sujet de l'adaptation au changement climatique aux différentes grandes étapes de l'aménagement
- Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs (nouveaux élus 2026 et filières professionnelles « prescripteur/concepteur »)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Proposer des formations adaptées aux besoins
- Valoriser la participation des populations dans l'élaboration des projets de territoire et des documents d'urbanisme



Priorité  
d'adaptation

Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face

**ACTION**

## CONSOLIDER LA SURVEILLANCE ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ

### Pilotes

- ARS
- OFB

### Contributeurs

- Collectivités
- État
- Établissements publics gestionnaires d'espaces naturels
- Acteurs de la santé (Observatoire régional de santé, Promotion Santé France, Santé Publique France, professionnels)



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Renforcer la surveillance des zoonoses et maladies infectieuses



Développer des méthodes de quantification des impacts et des coûts sociaux des externalités



Prévenir et gérer les espèces à enjeux pour la santé humaine



Informier et former les professionnels de santé aux risques émergents liés au climat



Développer l'approche One Health (une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes)



Mettre en place des actions de sensibilisation, d'éducation sanitaire et de communication visant à généraliser l'acculturation et favoriser l'action de tous



### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Disposer d'un plan de financement national sur la santé environnementale
- Sensibiliser et permettre une montée en compétences des acteurs
- Décloisonner le fonctionnement des services

### Besoins de court terme pour accélérer

- Assurer une mobilisation et une coopération entre services de l'État
- Mener une coordination renforcée des actions locales de gestion des espèces et des actions de mobilisation sociale

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique

ACTION

## PRÉSERVER ET AMÉNAGER LES ESPACES AGRICOLES



### Pilotes

- Chambre départementale d'agriculture
- Filières
- État (DRAAF)
- Conseil régional

### Contributeurs

- État (DDT, DDPP)
- INRAE
- OPA
- Collectivités
- Instituts techniques
- SAFER



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

### Description de l'action



Intégrer les nouveaux besoins concernant à la fois le bien-être des animaux (accès à l'eau, abris, haies, etc.) et le travail des éleveurs quant au pâturage et au parcours (chemins, échanges de parcelles, maintien de prairies et/ou prés-bois, etc.)



Penser et agir en termes de complémentarité entre les acteurs et les usagers (multi-usagers des espaces ou surfaces, multi-acteurs de territoires, amont-aval de filières, entre les agriculteurs et les usagers présents dans des espaces agricoles, etc.), face à des risques et objets de concurrence induits par le changement climatique

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Mobiliser et concerter au niveau d'organisation et de gouvernance le plus adéquat (commune/ intercommunalité, territoire AOP, etc.)
- Favoriser et accompagner le décroisement des points de vue (multi-usagers des espaces ou surfaces, multi-acteurs de territoires, amont-aval de filières, entre agriculteurs usagers et présents dans des espaces agricoles, etc.)

### Besoin de court terme pour accélérer

- Utiliser la qualité des données et analyses issues du travail mené dans le projet AP3C à l'échelle du Massif central, avec aussi la production de synthèses départementales pour inciter à la mobilisation

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique

**ACTION**

## AGIR CONTRE LE DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS



### Pilotes

- Acteurs forestiers

### Contributeurs

- Coopératives forestières
- Communes forestières
- Parcs naturels régionaux
- Services de l'État
- ADEME
- Associations
- Fédération des chasseurs



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Diversifier la composition des peuplements en essences, en structure et en modes de gestion



Recourir à une sylviculture à couvert continu



Préserver et restaurer les sols forestiers



Améliorer les réseaux de surveillance pour protéger les forêts

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Élargir les cercles d'acteurs et décloisonner les manières de travailler pour les forêts publiques et privées
- Disposer de financements et d'ingénierie territoriale adaptée au contexte local
- Avoir les moyens de contrôle de la bonne application de la réglementation
- Sensibiliser et associer toute la chaîne de décisions et réussir l'appropriation des enjeux par les collectivités

### Besoin de court terme pour accélérer

- Tester de nouvelles pratiques, diversifier les actions et financer différentes innovations

# PUY DE DÔME



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - RHÔNE



# ... ÉDITORIAL



**Fabrice ROSAY**  
Préfet, secrétaire  
général de la  
préfecture du Rhône

Le 4 septembre 2025, la COP adaptation dans le Rhône s'est ouverte avec une conviction forte selon laquelle le territoire rhodanien a les ressources, les compétences et l'énergie collective pour affronter le défi climatique et s'y adapter durablement. Après avoir posé les bases de la décarbonation en 2024, une phase essentielle commence. Elle consiste à préparer concrètement le Rhône aux conséquences d'un réchauffement désormais inévitable. Le changement climatique n'est plus un horizon lointain. Il bouleverse déjà les modes de vie, les activités économiques, les infrastructures et les milieux naturels. Face à cette réalité, il s'avère nécessaire d'agir avec lucidité, ambition et détermination.

Atténuation et adaptation ne s'opposent pas, elles se renforcent. L'atténuation vise à limiter ce qui pourrait devenir ingérable. L'adaptation permet d'anticiper, de protéger, de transformer. Ensemble, elles constituent les deux jambes d'une transition cohérente, durable et responsable. C'est ce cap qu'il convient de porter collectivement aujourd'hui.

Je tiens à souligner la force du partenariat qui structure cette COP. L'État, l'Agence de l'eau, le conseil départemental du Rhône, la Métropole de Lyon, la chambre d'agriculture, le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours SDMIS) et de nombreux acteurs publics et privés se sont mobilisés pour co-animer cette journée. Ce choix incarne une évidence : aucune institution ne peut relever seule le défi de l'adaptation. C'est par la coopération, la mise en commun des expertises et l'engagement de chacun à son niveau que le Rhône deviendra de plus en plus résilient.

Au fil de la journée, ont été identifiées les priorités d'adaptation propres au territoire rhodanien en mettant en lumière ses vulnérabilités, mais surtout ses leviers d'action. Les témoignages des collectivités et les contributions des acteurs économiques ont illustré, avec force et réalisme, les transformations déjà engagées et celles qu'il faut encore conduire.

L'État accompagne ces dynamiques, avec des moyens significatifs. Plus de 170 millions d'euros ont déjà été investis dans le Rhône depuis 2023 grâce au Fonds vert et aux dotations d'investissement DSIL, DTER et DSID. Cet investissement traduit une ambition claire, celle de donner à chaque territoire les moyens de renforcer sa résilience, sans laisser personne à l'écart.

Je veux, enfin, saluer la mobilisation de toutes celles et ceux qui participent aujourd'hui à cette démarche. Votre engagement compte. Votre expertise compte. Et c'est en additionnant nos forces, en construisant ensemble, que nous ferons du Rhône un territoire qui non seulement résiste aux crises climatiques, mais aussi saisit les opportunités d'un futur plus durable, plus sûr et plus solidaire.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### *Une dynamique collective ancrée dans les territoires*

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Rhône](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les indicateurs COP :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf)



<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf>

## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Rhône, une réunion a réuni plus de 200 participants le 4 septembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.



Atelier COP dans le Rhône

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :





Les deux combinés (journées très chaudes et nuits où la température ne redescend pas), donnent les vagues de chaleur et leurs alertes canicules. En 2025, déjà, le département du Rhône détenait le record toutes catégories des départements où ces alertes avaient été le plus déclenchées par Météo France depuis 2004 : « Avec 174 jours de canicule depuis 2004, dont 4 en alerte rouge, le Rhône est de loin le département le plus touché, devant l'Isère (125 jours), puis la Drôme (111 jours) et l'Ardèche (110 jours) » (Lemonde.fr, juin 2025, avant l'été 2025 et ses 2 canicules supplémentaires).

Là où le nombre annuel de jours en vague de chaleur était de 2 par an (en valeur médiane) à la fin du siècle à Lyon, il est compris entre 9 et 18 jours à horizon 2050.

Le reste du département n'est pas épargné : à Tarare aussi, on est passé de 2 jours à la fin du dernier millénaire à une valeur comprise entre 9 et 21 jours. Et ces chiffres sont quasiment les mêmes pour les habitants de Larajasse ou de St Bonnet des Bruyères.

Bien sûr, dans les centre-villes, **le phénomène d'îlot de chaleur urbain renforce la pénibilité** : à Lyon, en cette moitié de 21e siècle, ce sont environ 8 jours par an où le thermomètre dépasse les 35°C contre « seulement » 3 jours à Saint-Bonnet.

Mais dans les territoires moins denses, cette augmentation de la chaleur pose d'autres difficultés, comme :

- les dommages sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles, en particulier sur les territoires de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Les fissures causées par ces mouvements de terrain nécessitent de les combler, dans les cas les plus simples, voire de reprendre les fondations dans les cas les plus graves. Au risque, sinon, de devoir quitter sa maison ;
- l'augmentation du risque de feu de végétation, en particulier dans le Sud-Est du département (comme dans les Communautés de communes de l'Est lyonnais et des Pays de l'Ozon), ou encore le long des axes A6 et A7 ;
- la forte augmentation du nombre de jours avec un sol sec, notamment dans l'Ouest du département, l'écart le plus sensible avec les années passées étant situé dans la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien et la Communauté de communes des Monts du lyonnais. Avec 25 à 50 jours de plus de sol sec, ce sont (par rapport aux années 1976-2005) entre 1 et 2 mois de sécheresse en plus chaque année. Les grandes sécheresses des années 1970-1980 sont désormais devenues la norme, contraignant fortement les cultures sur ces territoires.

## Évolution des précipitations

La chaleur s'accompagne également d'une diminution des ressources en eau. À titre d'exemple, la quasi-totalité des stations de mesure sur les cours d'eau rhodaniens affichent des baisses de **10 à 30 % du débit d'étiage estival**. Cette baisse est de l'ordre de 15 % pour la Saône et de 25 % pour le Rhône.

Pourtant, **la violence et la fréquence des événements pluvieux exceptionnels se sont accrues. L'intensité des précipitations extrêmes** a par exemple augmenté d'au-moins 10 % par rapport à la fin du siècle dernier sur le département. C'est même +15 à +20 % en de nombreux points de l'agglomération lyonnaise, de la communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD),

de l'Ouest et des Monts Lyonnais, +20 à +25 % près de l'Arbresle ou de Villefranche-sur-Saône. Cela peut paraître abstrait, mais c'est une augmentation suffisamment rare sur le territoire national et significative pour qu'elle fasse l'objet d'une vigilance accrue de la part de Météo France. À Brignais, par exemple, cela signifie que les inondations d'octobre 2024 ont une probabilité de se produire deux fois plus fréquemment que par le passé.

La quantité d'eau déversée dans un temps très court sur des surfaces largement imperméabilisées favorise le ruissellement, plutôt que la recharge des nappes, entraînant des risques d'inondations.

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

La COP Adaptation du Rhône a permis de faire ressortir les priorités d'adaptation pour le territoire, à la croisée des aléas prévisibles et des principales vulnérabilités locales, à travers des ateliers thématiques et participatifs couvrant les 5 principaux enjeux thématiques rhodaniens, détaillés dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque enjeu, des priorités d'adaptation ont été identifiées, ainsi que des cartes et des actions du PNACC3 associées. Ces éléments sont résumés puis détaillés ci-après.

Enjeux thématiques	Priorités d'adaptation locales
<i>Sensibilité du territoire à l'évolution des précipitations et de l'hydrologie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?</li> <li>• Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?</li> </ul>
<i>Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets des vagues de chaleur ?</li> <li>• Comment identifier et assurer la mise à l'abri des précaires et grands précaires (SDF, isolés) pendant les vagues de chaleurs à l'échelle des grandes agglomérations du Rhône ?</li> </ul>
<i>Confort thermique dans les logements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?</li> </ul>
<i>Sensibilité des espaces naturels, agricoles et forestiers au changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ? En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.</li> <li>• Comment prévenir les incendies de végétation ?</li> </ul>
<i>Sensibilité des infrastructures, notamment de transport, au changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?</li> </ul>

## Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

### Mesures communes aux 5 enjeux

- MESURE 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour adapter leur territoire au changement climatique
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 26 : Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire
- MESURE 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises
- MESURE 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en oeuvre par les entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique
- MESURE 42 : Mobiliser les acteurs financiers pour le financement privé de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 45 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter
- MESURE 47 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur
- MESURE 50 : Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat
- MESURE 51 : Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 52 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES COMMUNES AUX 5 ENJEUX :

- *Nombre de jours à plus de 30°C et Écart du nombre de jours à plus de 30°C*
- *Nombre de nuits tropicales (T°C minimales sup à 20°C) et Écart du nombre de nuits tropicales*
- *Nombre de jours avec sensibilité au feu IFM  $\geq 40$  et Écart du nombre de jours avec sensibilité IFM  $\geq 40$*
- *Îlots de chaleur urbains (ICU)*
- *Nombre de jours avec un sol sec et Écart du nombre de jours avec un sol sec*
- *Évolution des ressources en eaux superficielles*
- *Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes*
- *Inondations : Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles*
- *Exposition au retrait du gonflement des argiles*

## Enjeu 1 : Sensibilité du territoire à l'évolution des précipitations et de l'hydrologie

Le Rhône est un département très contrasté avec des territoires très urbains, donc imperméabilisés (la Métropole de Lyon notamment) et des territoires beaucoup plus ruraux. En termes de risque d'inondation, c'est une caractéristique importante à prendre en compte, le Rhône présentant un réseau hydrographique très dense avec des risques de débordement par crues lentes sur le Rhône et la Saône, par crues rapides sur les affluents du Rhône et de la Saône. Des phénomènes de ruissellement sont également à prendre en compte dans les territoires vallonnés.

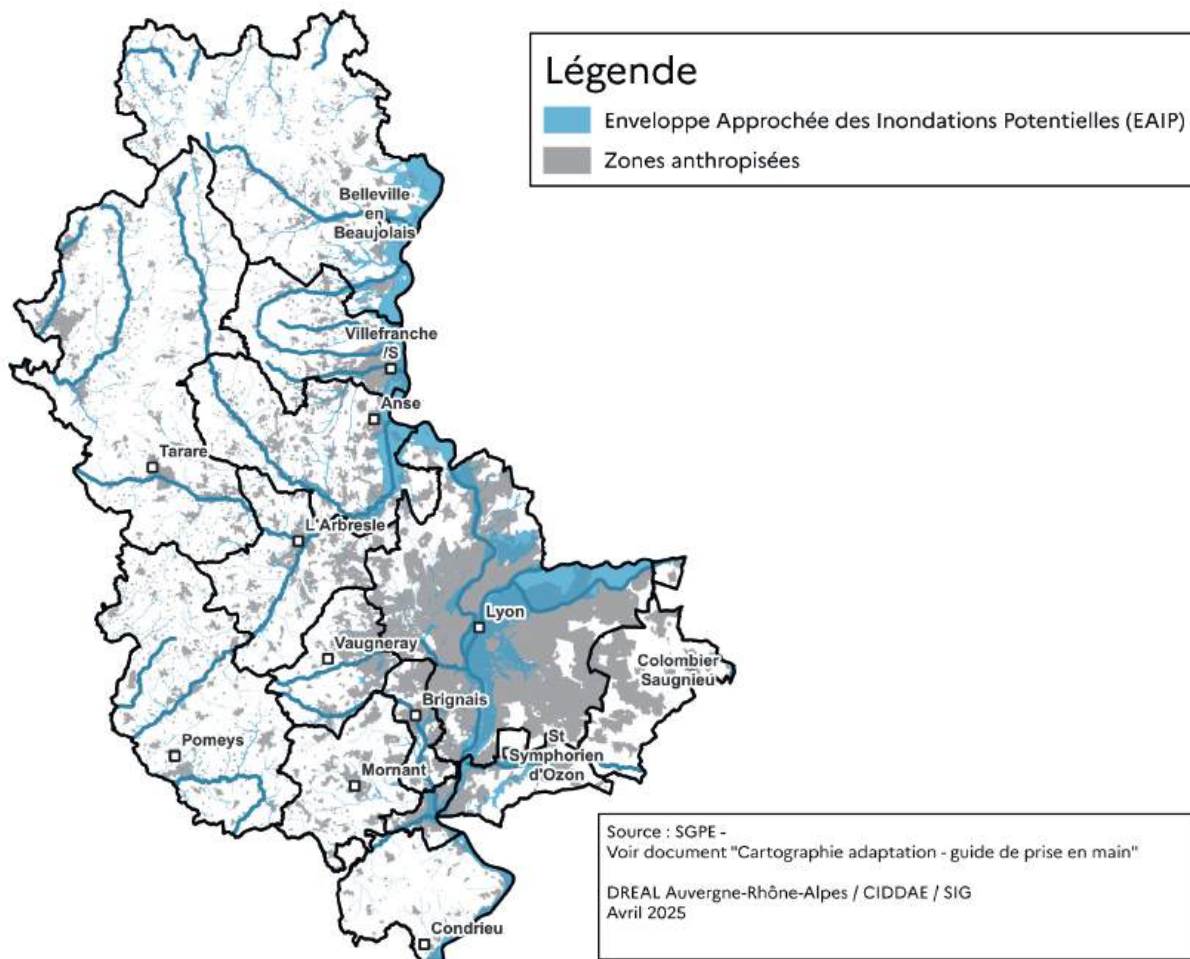
Les périodes de raréfaction de l'eau seront de plus en plus fréquentes. Elles affecteront l'agriculture, les écosystèmes et les populations. Cette baisse de la ressource en eau est à conjuguer avec l'augmentation des besoins en volume d'eau, notamment pour l'eau potable dans un département du Rhône très densément peuplé (24% de la population régionale y vit sur 5% du territoire régional). D'autres usages sont également à prendre en compte comme la réindustrialisation de certains territoires. Les sols jouent un grand rôle dans les équilibres écologiques : filtration et infiltration des eaux pluviales, stockage du carbone.

Enfin, le phénomène de retrait gonflement des argiles concerne l'ensemble du département, plus particulièrement la vallée de la Saône. Il constitue ces dernières années le phénomène le plus coûteux pour le régime d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles.

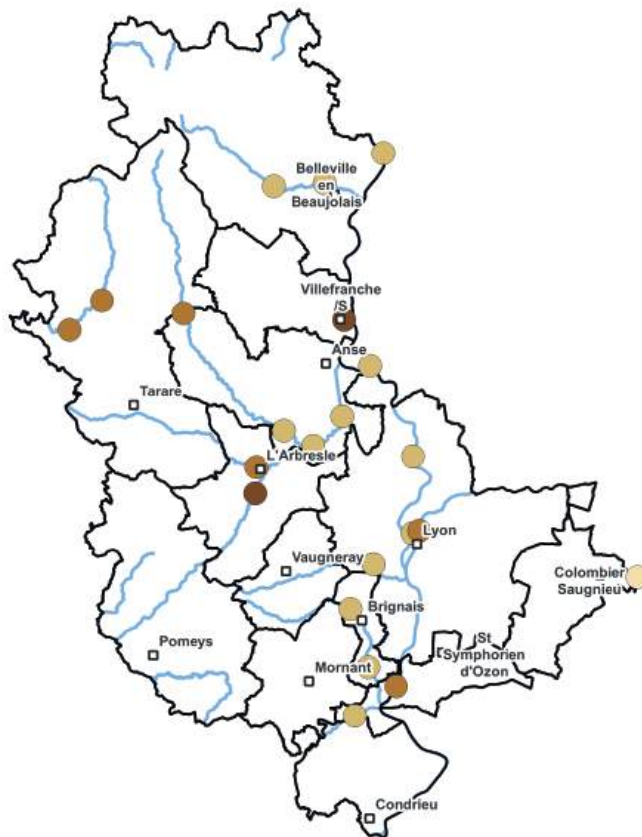
### Les leviers SGPE associés sont les suivants :

- Ralentissement des écoulements sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés
- Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques
- Prévention des dégâts causés par le retraitgonflement des argiles
- Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau
- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

### Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau



## Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface - Rhône



### Légende

Evolution du debit d'étiage estival VCN10 en écart relatif par rapport à la période 1976-2005

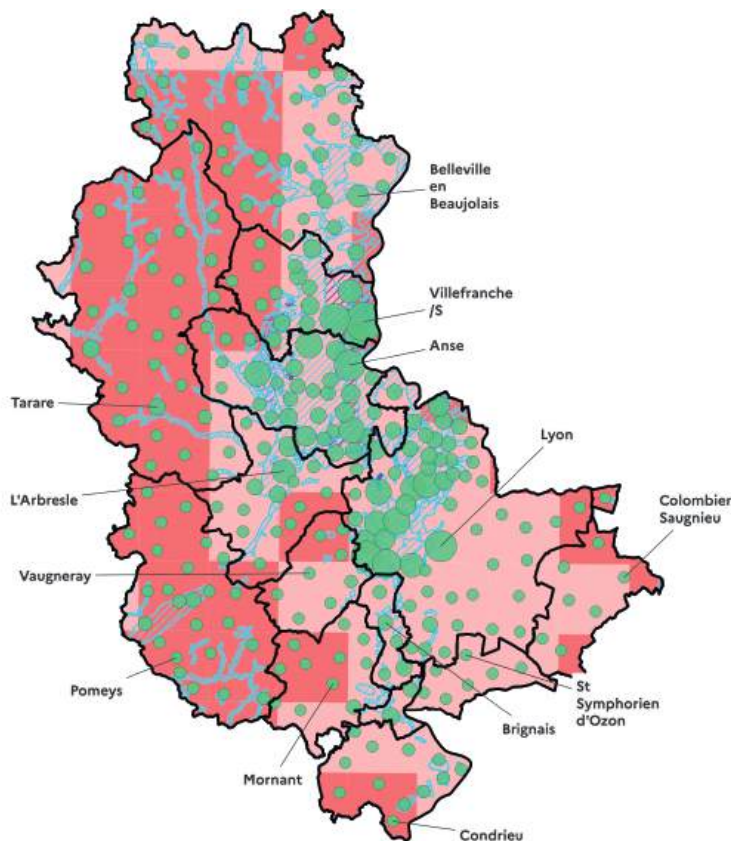
- 0 et - 10%
- -10% et - 20%
- -20 et - 30%
- Au delà de -30%
- Cours d'eau

Source : SGPE

Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025

## Exposition du parc de logements au retrait gonflement des argiles (RGA) dans une perspective d'évolution du nombre de jours avec un sol sec - Rhône



### Légende

Ecart du nombre de jours avec un sol sec à 2050 par rapport à la référence

- 10 - 25
- 25 - 50

Exposition au retrait gonflement des argiles

- ▨ Fort
- ▨ Moyen

Nombre de logements exposés au RGA

- 2600
- 2500
- 2000
- 1500
- 1000
- 500

Source : SGPE

Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025



## Priorités d'adaptation :

- Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?
- Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

## RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES – PRÉCIPITATIONS ET HYDROLOGIE :

- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau (voir ci-dessus)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution des pluies extrêmes*
- *Exposition du parc de logements au RGA dans une perspective d'évolution du nombre de jours avec un sol sec (voir ci-dessus)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface (voir ci-dessus)*
- *Évolution de la demande en eau*

## Enjeu 2 : Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur

Le Rhône est composé de territoires ruraux sur sa moitié Ouest et d'espaces urbains beaucoup plus denses en termes de population en partie Est, notamment avec la Métropole lyonnaise et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

C'est aussi sur cette frange Est, plus peuplée, que le nombre de jours à + 30° augmentera le plus d'ici 2050, pouvant atteindre les 35 à 40 jours/an sous abri, et que les vagues de chaleur (en nombre de jours) seront potentiellement les plus longues.

Ces périodes prolongées de journées chaudes et de nuits où la température ne redescend pas en dessous des +20°C représentent un risque majeur pour les habitants les plus vulnérables, notamment pour les

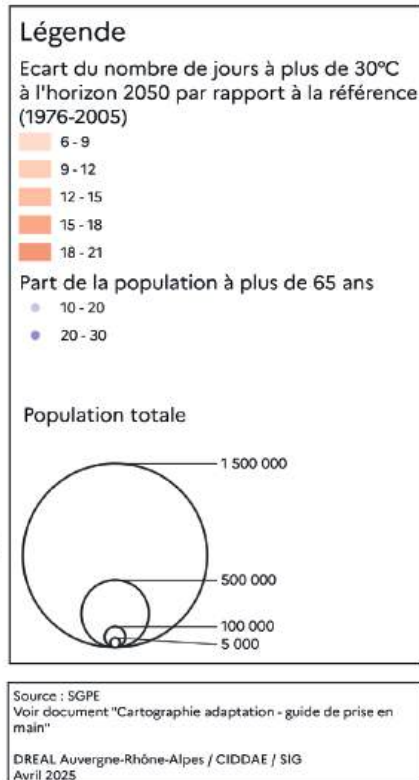
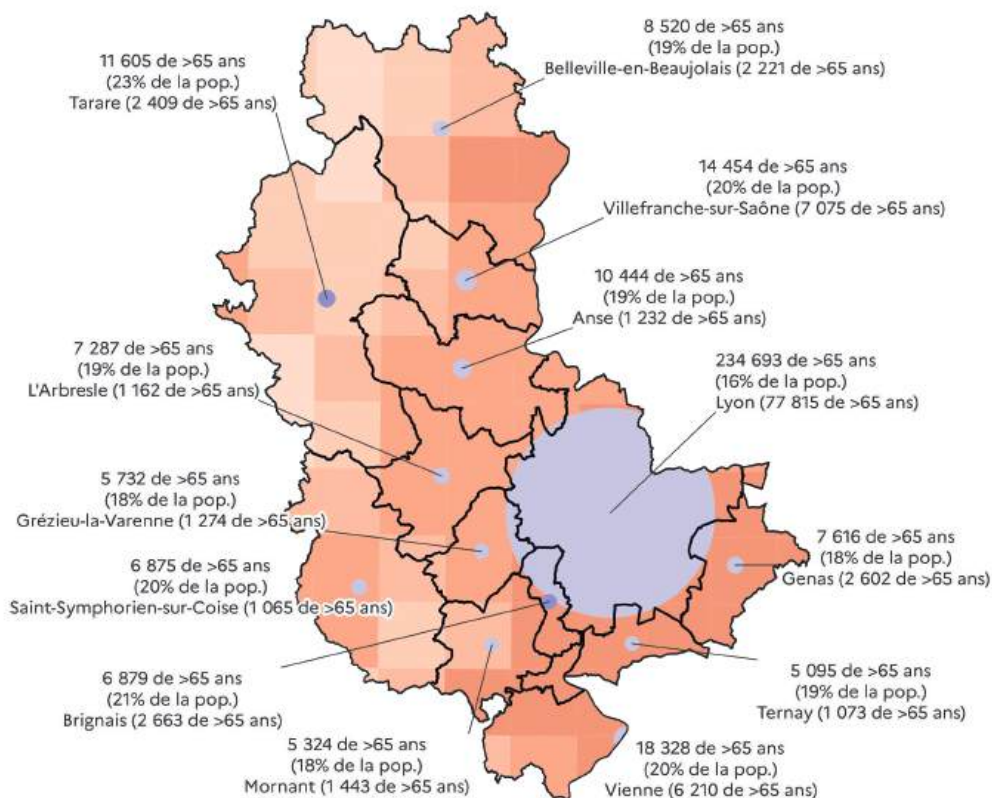
personnes de plus de 65 ans, les écoliers du premier et du second degré et les personnes âgées en Ehpad.

L'enjeu sur ces deux types de territoires (plus ou moins denses) est différent, il n'en reste pas moins prégnant en termes de protection de ces populations plus sensibles.

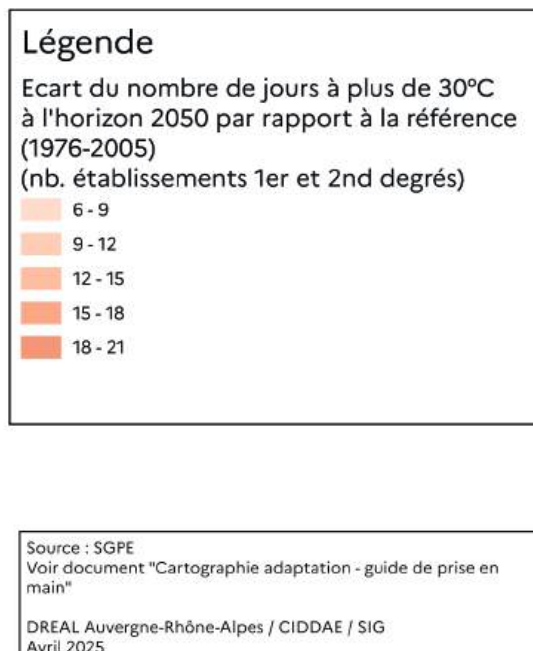
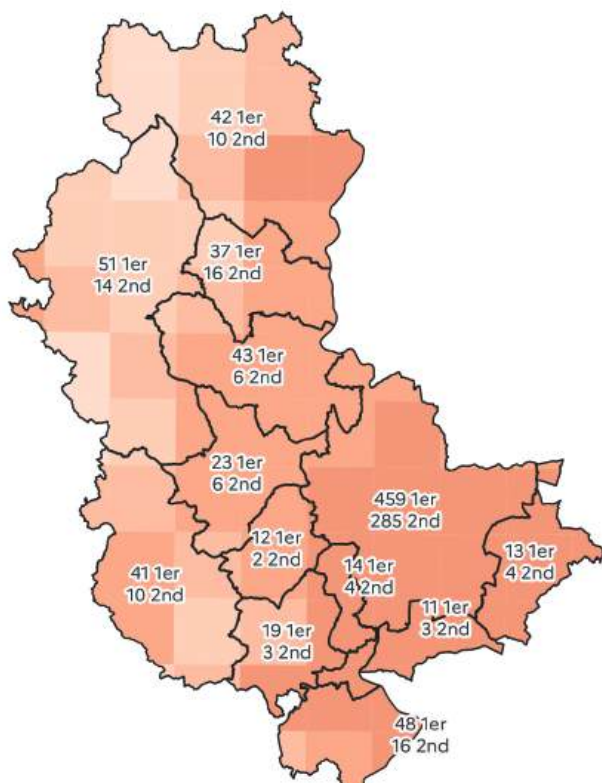
### Les leviers SGPE associés sont les suivants :

- Sécurité de l'approvisionnement essentiel
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables

## Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C



## Exposition des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> à l'augmentation du de jours à plus de 30°C





## Priorités d'adaptation :

- Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?
- Comment identifier et assurer la mise à l'abri des précaires et grands précaires (SDF, isolés) pendant les vagues de chaleur à l'échelle des grandes agglomérations du Rhône ?

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 12 : Un État exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé

## RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES - VAGUES DE CHALEUR :

- Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (chiffres à la commune et à l'EPCI – voir ci-dessus)
- Exposition des établissements scolaires du 1er degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des établissements scolaires du 2nd degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des établissements scolaires du 1er et 2er degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C par EPCI (voir ci-dessus)
- Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C par EPCI
- Exposition des musées et monuments nationaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C;

## Enjeu 3 : Confort thermique dans les logements

Le Rhône est composé de zones bâties denses et sans végétation, essentiellement sur la métropole de Lyon, favorisant les îlots de chaleurs. La chaleur augmente jours et nuits, le nombre de jours à +30° croît et les risques de chaleur nocturne, nuits tropicales, concernent particulièrement la métropole et un couloir Nord-Est.

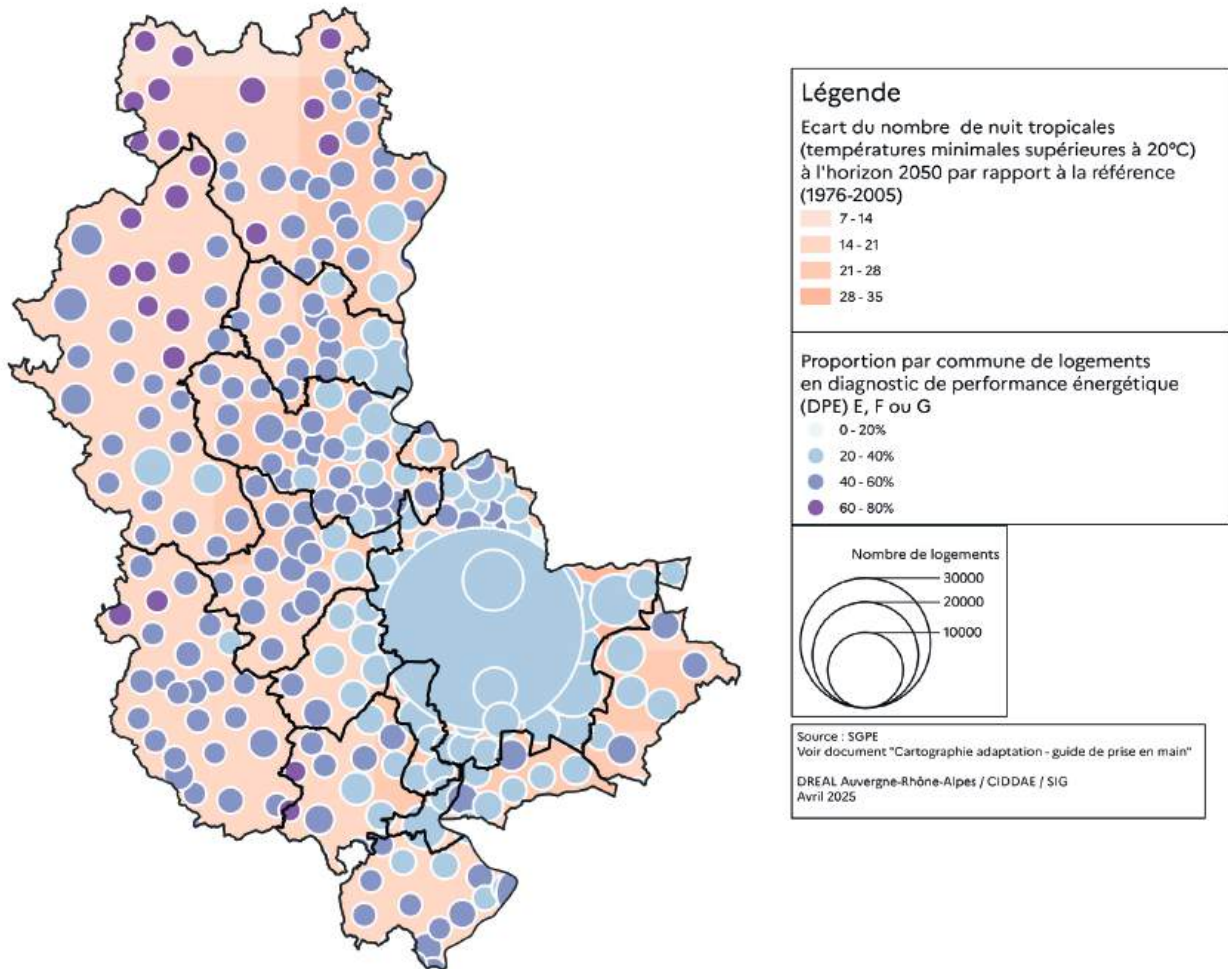
L'ensemble du département est concerné par de nombreux logements « passoires thermiques », peu favorables au confort thermique des occupants en particulier dans l'habitat collectif. Leur présence est souvent corrélée à un plus fort taux de pauvreté (métropole et territoires au Nord et à l'Ouest du département). On comptait en 2019, 192 600

logements rhodaniens pouvant être considérés comme des passoires thermiques, soit 21% du parc logements. À l'échelle nationale, le ratio de passoires thermiques était alors de 17%.

### Le levier SGPE associé est le suivant :

- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments

## Exposition des passoires thermiques (logements en DPE E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre de nuits tropicales - Rhône



### **Priorité d'adaptation :**

- Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare) ?

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation

### **RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES – CONFORT THERMIQUE DES LOGEMENTS**

- Exposition des passoires thermiques (DPE : E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre des nuits tropicales (voir ci-dessus)
- Taux de pauvreté à l'IRIS (avec zoom métropole)

## Enjeu 4 : Sensibilité des espaces naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

Le Rhône est composé à la fois d'espaces urbains denses et d'espaces naturels, agricoles et forestiers riches et variés.

Les espaces agricoles y sont diversifiés, tant en termes de cultures que d'élevage. Ils seront globalement soumis à une importante augmentation de la chaleur, à des périodes de sécheresses régulières et intenses ainsi qu'à une raréfaction de la ressource en eau.

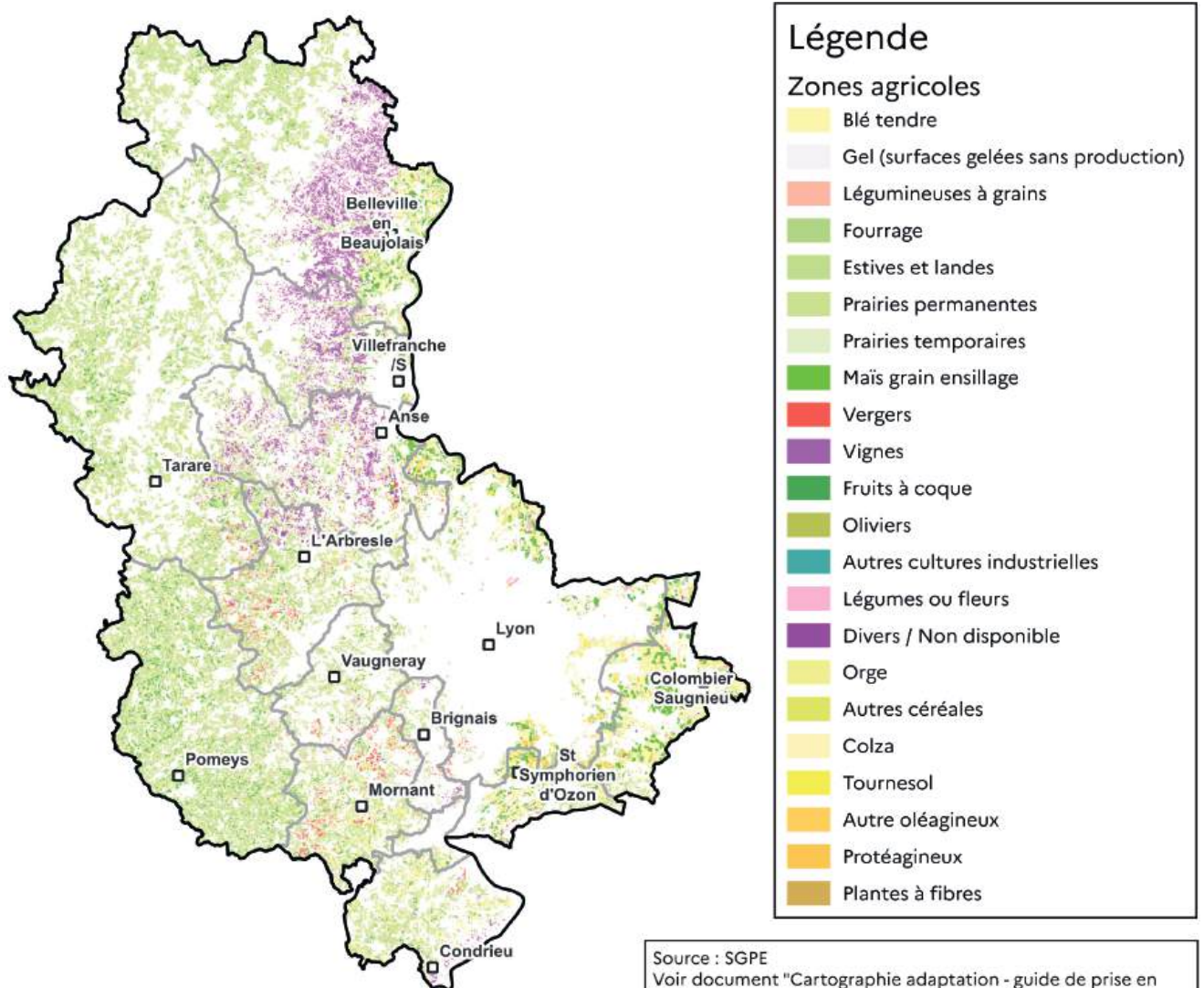
Les espaces boisés sont majoritairement situés au Nord à l'Ouest du département, où l'augmentation

du risque d'incendie est la moins prégnante. Pour autant les cultures du Sud et de l'Est seront soumises à l'augmentation du risque de feu de végétation.

### Les leviers SGPE associé sont les suivants :

- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Gestion durable des forêts et produit bois

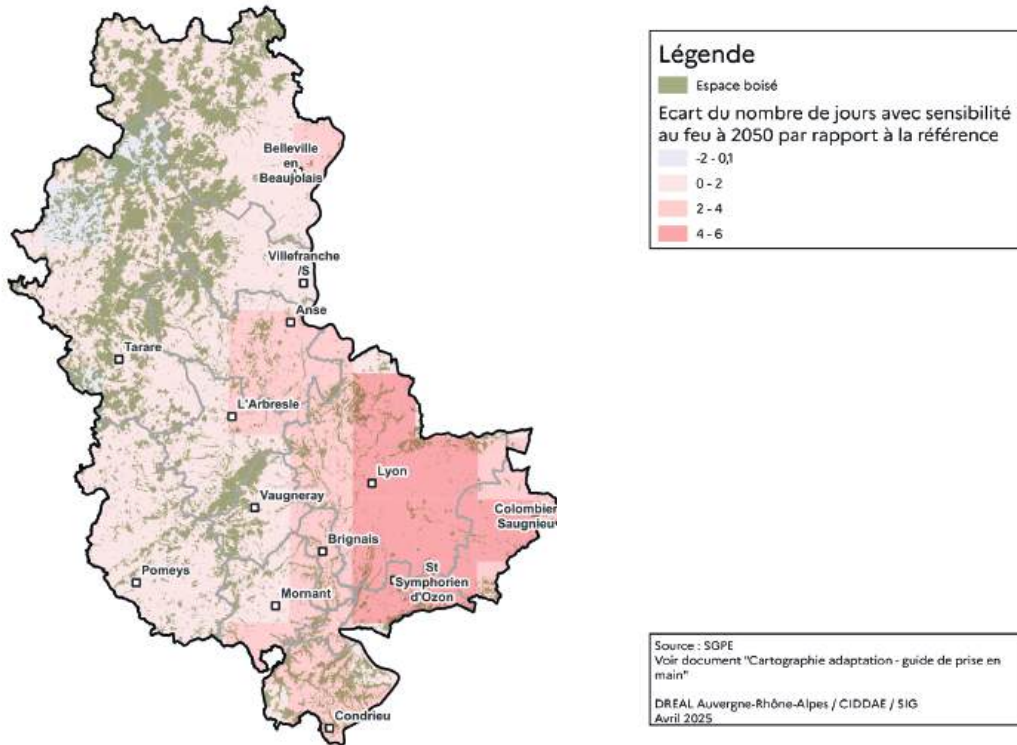
### Assolements - Rhône



Source : SGPE  
Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025

## Exposition des espaces boisés à l'évolution du nombre de jours avec une sensibilité au feu - Rhône



### Priorités d'adaptation :

- Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ? En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.
- Comment prévenir les incendies de végétation ?

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES -ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- Exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C : représentation de toutes les communes à dominance élevage
- Exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C : représentation d'une commune représentative pour chaque dominante
- Assolements présents dans le Rhône
- Exposition de la biodiversité à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (1 carte simple et 1 carte avec les chiffres par EPCI)
- Exposition des espaces boisés à l'évolution du nombre de jours avec une sensibilité au feu

## Enjeu 5 : Sensibilité des infrastructures, notamment de transport, au changement climatique

Le territoire du Rhône constitue un véritable carrefour stratégique en France et en Europe, du fait de ses infrastructures de transport et de ses grands réseaux d'énergie et de télécommunications : la vallée du Rhône et le nœud lyonnais mais aussi les territoires plus ruraux ou péri-urbains dans lesquels les réseaux permettent d'assurer la continuité des services.

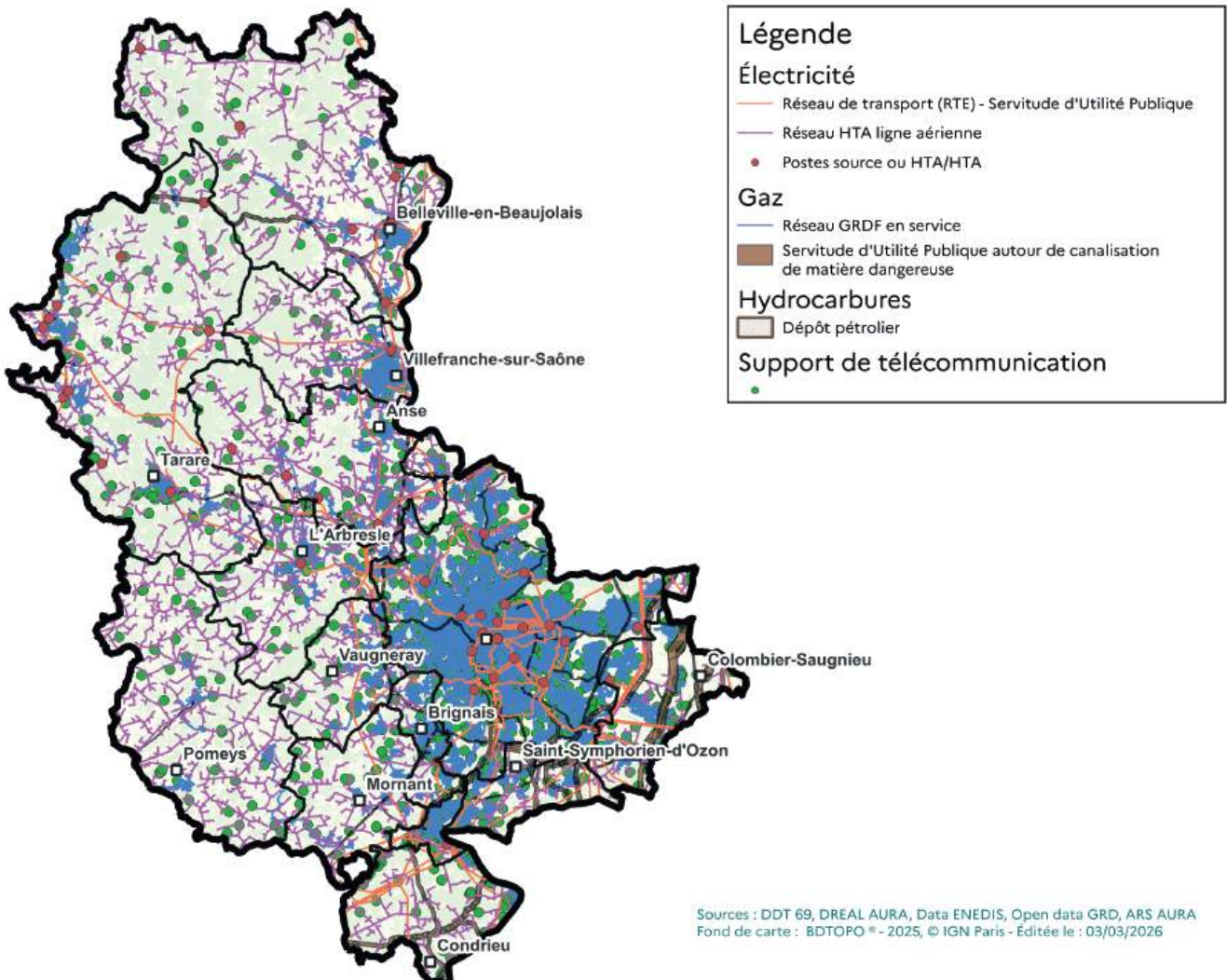
Les risques liés au changement climatique pour les structures et les réseaux sont multiples (notamment les inondations, les incendies, les vagues de chaleur, la raréfaction de la ressource en eau) et peuvent avoir des impacts majeurs sur les activités, leur continuité (effet domino) et même leur pérennité.

Certains secteurs sont particulièrement sensibles aux phénomènes extrêmes : par exemple, les secteurs du Giers ou de la Brévenne (montée des eaux très rapide), l'agglomération lyonnaise (canicule) ou les zones de coteaux (glissements de terrains).

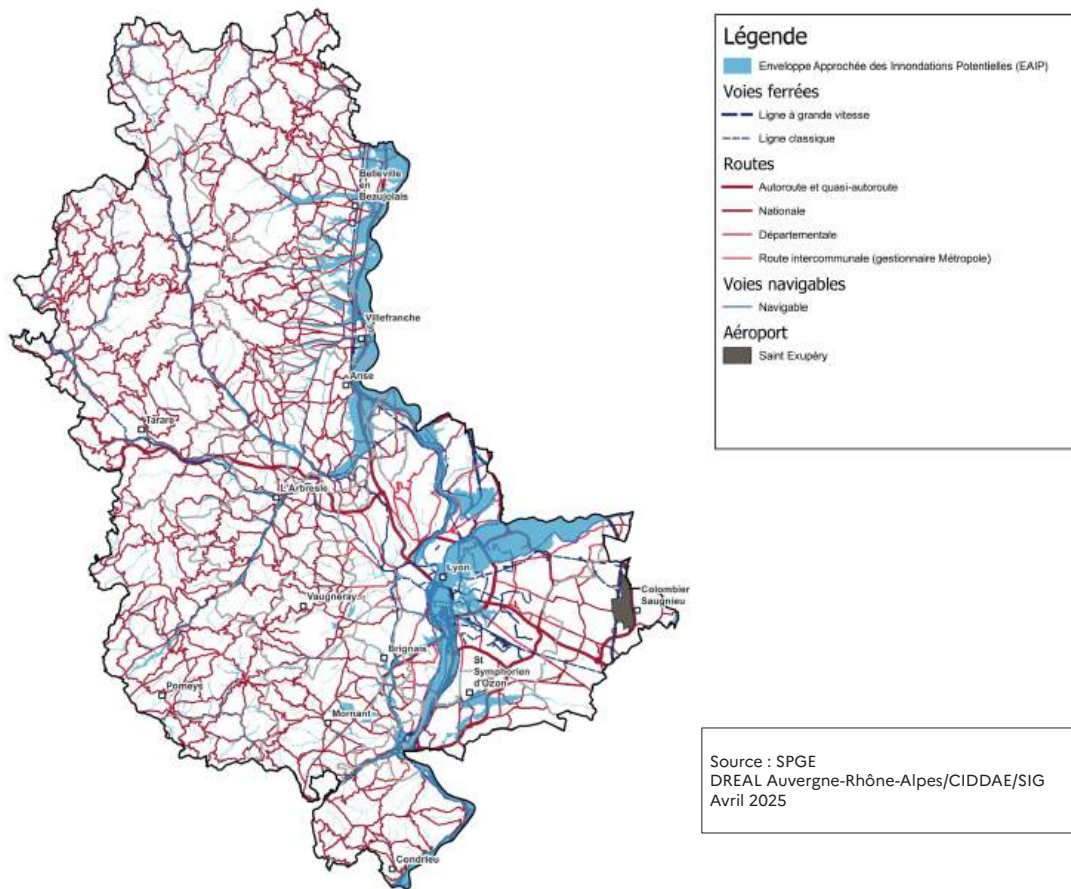
### Le levier SGPE associé est le suivant :

- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport

### Réseaux électrique, gaz, hydrocarbures et captage d'eau potable - Rhône



## Croisement de l'enveloppe approchée des inondations potentielles avec les infrastructures de transport - Rhône



- Priorité d'adaptation :**
- Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités
- MESURE 31 : Assurer la résilience du système énergétique
- MESURE 32 : Assurer la résilience des services de communications électroniques

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES – SENSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

- Croisement de l'augmentation de la sensibilité au feu avec les infrastructures de transport
- Croisement de l'enveloppe approchée des inondations potentielles avec les infrastructures de transport (voir ci-dessus)
- Croisement de l'évolution du nombre de jours avec un sol sec avec le RGA et les infrastructures de transport
- Réseaux ferroviaire, fluvial et routier
- Réseaux, électrique, gaz, hydrocarbures et captage d'eau potable (voir ci-dessus)

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 12 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Rhône au changement climatique.

Ces 12 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**RHÔNE**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?

**ACTION**

## DÉVELOPPER UN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES LES RENDANT PLUS RÉSILIENTS À L'AUGMENTATION DES SÉCHERESSES ET DES INONDATIONS.



### Pilotes

- Collectivités (syndicats porteurs de SCoT, communes et EPCI, Gemapi, gestionnaires eau potable)

### Contributeurs

- Propriétaires fonciers
- Aménageurs

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2026–2035 : intégration dans les documents d'urbanisme (mandat municipal 2026-2032 prioritaire pour démarrer cette action)

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action

- Renforcer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme
- Laisser la place aux cours d'eau et zones humides de déborder (espaces de bon fonctionnement)
- Conserver l'eau là où elle tombe / limiter le ruissellement : améliorer la gestion du sol et du ruissellement, permettre l'infiltration et le stockage de l'eau

### Indicateurs de suivi



- Nombre de documents d'urbanisme intégrant la question de l'eau (préservation des zones humides, gestion à la source des eaux pluviales)
- Surfaces perméables et évolution de la surface désimperméabilisée (Indicateurs restant à consolider)

### Conditions de succès

- Diffuser et communiquer sur les bonnes pratiques (existantes et à approfondir par de la R&D, notamment sur la rétention en eau en milieu rural) sur la conservation de la goutte d'eau à la source, les espaces de bon fonctionnement, les services écosystémiques rendus ...

### Besoins de court terme pour accélérer

- Résolution du problème du manque de moyens sur la thématique eau pluviale, dépendante du budget général des communes et, de ce fait, non prioritaire

**Priorité d'adaptation**

Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?

**ACTION****METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES GOUVERNANCES MULTI-ACTEURS, A MINIMA À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS****Pilotes**

- Collectivités (notamment Gemapi)

**Contributeurs**

- EPCI
- Représentants des acteurs économiques, agricoles, milieux naturels (consulaires, grands comptes)

**Mise en œuvre**

Action à renforcer



2026–2031 : mandat municipal 2026-2032 prioritaire pour adopter des PTGE

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Connaître et agir sur les risques



Connaître les usages et les prioriser



Travailler sur la sobriété



Développer la solidarité entre territoires voisins



Élaborer et mettre en œuvre des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) et favoriser l'exercice des compétences à la bonne échelle (plutôt intercommunale que communale)

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de PTGE adoptés et mis en œuvre

**Conditions de succès**

- Assurer la représentation des différents acteurs concernés et la participation citoyenne

**Priorité  
d'adaptation**

Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?

**ACTION**

## ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH) À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

**Pilotes**

- Collectivités (Gemapi et aménagement)

**Contributeurs**

- Chambre d'agriculture
- SAFER
- Aménageurs (maîtres d'œuvre)

**Mise en œuvre**

- 2026–2031 : mandat municipal 2026-2023 prioritaire pour adopter des PGSZH
- Mandat suivant pour les mettre en œuvre (2032-2037)

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Inventorier les zones humides dans les documents d'urbanisme + zonages de protection spécifique



Prioriser les zones d'intervention



Assurer la maîtrise foncière permettant d'agir



Restaurer et protéger les zones humides (notamment dans le cadre de la renaturation liée au « zéro artificialisation nette » - ZAN)

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de PGSZH adoptés et mis en œuvre

**Conditions de succès**

- Garantir des moyens humains et financiers



Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

## ACTION

## DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE CHEZ LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES FAIRE S'ENTRAÎNER À LA GESTION DE CRISE



## Pilotes

- Préfecture

## Contributeurs

- Gestionnaires de réseaux (transport, énergie, télécoms, eau, ...)
- Collectivités locales
- Services de secours et d'intervention (SDMIS, SAMU, FO)
- Collectifs issus de la société civile (comités de quartier, coopérative agricole, centrale villageoise, ...)
- Organismes de formation
- Associations d'élus
- Chambres consulaires

## Mise en œuvre



- Diagnostic / Recensement : 2026-2028 (puis mise à jour en continu)
- Formation : à partir de 2026 (nouveaux exécutifs municipaux)
- Exercices de gestion de crise à grande échelle : à partir de 2029/2030 (dès 2026)
- Sensibilisation : dès maintenant en l'articulant avec ce qui existe déjà (ex : risques industriels) et ce qui sera développé sur d'autres sujets (cf. action de sensibilisation aux vagues de chaleur)

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

## Description de l'action



Recenser les plans et stratégies existant déjà pour gérer la crise et les articuler entre eux (arbitrages sur l'utilisation des ressources et réseaux à anticiper)



Former les acteurs-clefs du territoire : élus (maires et adjoints en particulier) + DGS et DGA des collectivités locales, représentants locaux des gestionnaires de réseaux (encadrement), administrations et services publics, services de secours et d'intervention, ...



S'entraîner à simuler la mobilisation multi-acteurs des cellules de crise sur la base de scénarios prospectifs



Définir et diffuser les bonnes pratiques pour sensibiliser le grand public sur les conduites à adopter en cas d'événements de crise

## Indicateurs de suivi



- Nombre de plans recensés et coordonnés
- Nombre de formations recensées (estimation de part d'élus formés)
- Nombre d'exercices réalisés
- Nombre de campagnes de communication / sensibilisation réalisées et estimation du nombre de personnes touchées
- Cotation de l'efficacité de la gestion de crise suite à retour d'expérience

## Conditions de succès

- Garantir un portage fort
- Assurer la participation de l'ensemble des parties prenantes (formations non obligatoires)

## Besoins pour accélérer

- Organisation d'un événement de mobilisation des acteurs locaux pour partager l'ambition et le besoin, créer un réseau

Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

Priorité d'adaptation

ACTION

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE CROISÉE DES VULNÉRABILITÉS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AUX EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE DÉVELOPPER LEUR RÉSILIENCE



### Pilotes

- Préfecture

### Contributeurs

- Gestionnaires de réseaux (transport, énergie, télécoms, eau, ...)
- Collectivités locales
- Services de secours et d'intervention (SDMIS, SAMU, forces de l'ordre)
- Collectifs issus de la société civile (comités de quartier, coopératives agricoles, centrales villageoises, ...)

### Mise en œuvre



- Diagnostic / Recensement : 2026-2030 (puis mise à jour en continu)
- Partage + Transformation : à partir de 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action

Recenser et instrumenter les « points noirs » / nœuds critiques sur les différents réseaux



Ex : identifier les zones du réseau d'eau comportant des fuites ; approfondir l'étude nationale des risques physiques dus au changement climatique sur le réseau routier national au niveau local sur les secteurs les plus à risque à partir de 2026 (conception/maintenance qui intègre la dimension changement climatique)



Partager l'information entre gestionnaires de réseaux et coordonner les actions stratégiques prévues dans les documents de planification (ex : plan climat air énergie territoriaux – PCAET - de territoires voisins, plans de continuité d'activité d'entreprises d'un même territoire, ...)

Rendre résilientes les infrastructures



Ex : adapter les abords des réseaux de transport pour limiter les chutes d'arbres, éboulements et inondations ; adapter les plans de gestion de continuité de circulation du trafic Palomar (initiés il y a 50 ans), augmenter les capacités de stockage d'énergie tout en favorisant les actions de sobriété, développer des réseaux locaux de substitution (boucles localisées d'énergie, de télécom, de mise en commun de moyens ...)

### Indicateurs de suivi



- Proportion de chaque réseau analysée
- Proportion de réseaux ayant réalisé leurs diagnostics
- Proportion de chaque réseau sécurisée

### Conditions de succès

- Prioriser (financer) les travaux de R&D sur la résilience des réseaux
- Assurer la participation de tous les gestionnaires et le partage de l'information entre eux
- Garantir un portage fort de la coordination des gestionnaires

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains dédiés (pour porter la coordination)
- Outil commun de visualisation des différents réseaux

Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ?

Priorité  
d'adaptation

En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.

## ACTION

- ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE VERS LA TRANSITION POUR RENDRE LES ESPACES FORESTIERS ET NATURELS PLUS RÉSILIENTS AUX NOUVEAUX ALÉAS ET ÉVITER LE DÉPÉRISSEMENT DES MILIEUX

### Pilotes

- ONF
- CNPF
- Services État (DRAAF et DDT)

### Contributeurs

- Instituts techniques de recherche et de formation
- Pépiniéristes
- État et ses opérateurs, Collectivités et notamment PNR du Pilat
- Filière avale



### Mise en œuvre

- 2025-2035 : Recherche d'espèces et acculturation
- Dès que possible : intégration de nouvelles espèces



Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Généraliser la connaissance des outils existants (outils de diagnostic), faciliter l'accès aux bases de données aux propriétaires forestiers (publics et privés) et à leur gestionnaire



Développer les formations aux enjeux liés au changement climatique y compris formation des élus



Mise en place d'une gouvernance



Mise en place d'un plan de massif qui décrira différentes solutions techniques dont le renforcement de la coopération des propriétaires de forêts privées via le développement des approches « ASA » (Associations syndicales autorisées)



(Dimension temporelle) Anticiper en favorisant l'intégration de nouvelles espèces plus adaptées de manière anticipée (avant la coupe des espèces en place)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées, de sessions / réunions organisées
- Surface plantée avec de nouvelles espèces (à partir des dossiers d'aides au renouvellement forestier)

### Conditions de succès

- Fédérer les acteurs (très nombreux et hétérogènes)
- Garantir des moyens financiers pour la recherche
- Développer des aides financières pour le renouvellement forestier

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?

**ACTION**

**ORGANISER ET DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS DE CHAQUE TERRITOIRE, EN FONCTION DE SES SPÉCIFICITÉS**

**Pilotes**

- État (ARS)
- Département
- Métropole de Lyon

**Contributeurs**

- Communes + CCAS
- EPCI
- Fédérations professionnelles / Clubs d'entreprises / Chambres consulaires
- AOM (Sytral Mobilités, Région)
- DDPP
- SDMIS



**Mise en œuvre**



- 2025-2030 : Identifier + Anticiper
- 2025-2035 : Développer

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**



Identifier les personnes vulnérables (recensement, site collaboratif, ...) et les services publics qui leur sont indispensables au niveau des territoires en cas de canicule



Anticiper les crises et définir des process d'intervention (prévoir des modalités à appliquer selon les vulnérabilités en cas de crise et qui les met en œuvre le jour J, mettre en situation de crise les services indispensables pour identifier les contraintes).  
A intégrer dans les plans de continuité de service (PCS)



Développer la résilience des services publics des territoires :  
- par la végétalisation / désimperméabilisation extérieure pour créer des îlots de fraîcheur, le maillage du territoire en bornes fontaines (cf. actions en cours à Villeurbanne), le rafraîchissement intérieur des sites d'accueil du public (mairies, musées, bibliothèques, cours d'école, crèches, établissements scolaires, gymnases, hôpitaux, ehpad...)  
- la mobilisation des lieux privés pour ouverture aux populations à risques (ex : bureaux, centres commerciaux, cinémas,...) / appel au volontariat pour ceux qui disposent des lieux frais,  
- le développement des co-usages (le soir / WE pour les habitants du quartier)  
- l'expérimentation de l'adaptation des rythmes de travail et de l'organisation des services publics (impact sur le transport, ...)  
- l'expérimentation de dispositifs d'exception (ex : ouverture des parcs la nuit, séjours pour personnes âgées à la campagne...)

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de lieux refuges identifiés + évolution (nombre de lieux refuges nouvellement développés au cours d'une période donnée)
- Nombre de PCS intégrant la gestion des crises canicule
- Nombre de plan de continuité de service (public) intégrant la gestion des crises canicule
- Population couverte par un dispositif

**Conditions de succès**

- Renforcer/abonder le fonds vert pour financer les rénovations énergétiques des établissements, écoles...

**Besoins pour accélérer**

- Définition d'un état zéro de la situation et d'un chef de file

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?

ACTION

## DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE LA POPULATION À RÉAGIR EFFICACEMENT POUR FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR



### Pilotes

- État (préfecture, DDETS)
- Département
- Métropole de Lyon

### Contributeurs

- Communes + CCAS
- EPCI
- Fédérations professionnelles / Clubs d'entreprises / Chambres consulaires / AOM (Sytral Mobilités, Région)
- ARS
- Hospices Civils de Lyon (HCL)
- SDMIS
- Associations
- Réseau des aides à la personne
- Structures d'hébergement
- Bailleurs sociaux

### Mise en œuvre



- Dès maintenant mais en mettant à jour au fur et à mesure du déploiement de l'action sur les services publics

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Développer la culture du risque chaleur : renforcement de la diffusion des alertes et de la communication coordonnée sur les dispositifs existants pour y faire face (itinéraires « frais » + lieux refuges) si possible avec une information en temps réel, mise à disposition d'un livret « urgence canicule », organisation d'événements « bons réflexes », valorisation des acteurs engagés dans des démarches d'adaptation



Identifier les personnes ressources – clés et faire émerger des référents « adaptation » pour veiller, sensibiliser, alerter les services publics, et informer sur les ressources disponibles dont les lieux refuge, par exemple :  
\* à l'échelle de groupements d'habitation (« voisins bienveillants »), notamment dans les quartiers populaires via les bailleurs sociaux et leur personnel sur site,  
\* en développant des « réserves citoyennes »



Identifier et faire connaître les lieux refuge et dispositifs mis en place (ex : fontaines éphémères) : les recenser et les cartographier avec leurs caractéristiques (capacité, ...) et contraintes (horaires d'ouverture, sécurité, ...)



Anticiper les périodes de crise : prévoir les modalités de mobilité des personnes vulnérables vers des zones refuge en cas de crise et généraliser des entraînements à une situation de crise majeure avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (entreprises, HCL, SDMIS, citoyens, associations, collectivités, réseau des aides à la personne). - Ex : faire une journée « test 2050 »

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes mobilisées dans le cadre des réserves citoyennes
- Nombre de campagnes de communication et estimation des personnes touchées
- Nombre de territoires ayant réalisé une cartographie / un recensement
- Fréquence des exercices réalisés / Nombre de personnes impliquées

### Conditions de succès

- Mobiliser le tissu associatif et les structures d'hébergement : aides/subventions, contractualisation, ...

### Besoins pour accélérer

- Approche pédagogique / Acceptabilité sociale : qui est perçu comme légitime pour prendre le leadership ?

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?

ACTION

● **SENSIBILISER ET FORMER LES HABITANTS SUR LA MAÎTRISE D'USAGE / LES BONNES PRATIQUES POUR RETARDER L'ENTRÉE DE LA CHALEUR DANS LEUR LOGEMENT ET LE RAFRAÎCHIR SI POSSIBLE**

### Pilotes

Selon l'échelle :

- État ou opérateur de l'Etat (ADEME)
- Collectivités

### Contributeurs

- Agences locales de l'énergie
- Bailleurs sociaux
- Associations locales (Fondation pour le logement, compagnons bâtisseurs, ...)
- Centres sociaux
- Comités d'intérêts locaux



### Mise en œuvre

- A démarrer rapidement au niveau national pour pouvoir être décliné ensuite au niveau local (cf. besoin court terme)



Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



Organiser des campagnes de communication pour diffuser les bons réflexes / bonnes pratiques, battre en brèche les idées reçues.  
Ex : ventilation naturelle nocturne, occultation diurne, installation de brasseurs d'air, pare-soleil, ...



Identifier des ambassadeurs pouvant aller chez les habitants pour leur expliquer, en adaptant le discours à la configuration spécifique de leur logement  
(nécessite de savoir comment prioriser les bénéficiaires : cf. 2 autres actions concernant, respectivement, les bouilloires thermiques et les îlots de chaleur urbains)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de campagnes de communication menées / estimation du nombre de personnes touchées
- Nombre de structures mobilisées
- Nombre d'ambassadeurs mobilisés / nombre de visites réalisées

### Conditions de succès

- A articuler avec la fiche sur l'acculturation de la population aux vagues de chaleur
- Identifier les structures et personnes pouvant développer des démarches au plus près des habitants
- Développer des démarches de financement et/ou de contractualisation avec elles
- Organiser *in fine* une enquête pour évaluer si les habitants ont suivi les conseils et s'ils en ont ressenti le profit

### Besoins pour accélérer

- La communication pourrait commencer au niveau nationale avant d'être déclinée au plus proche des habitants : clarification des messages

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?

## ACTION

**RÉNOVER PLUS ET AUTREMENT LES BÂTIMENTS D'HABITATION (EN INTÉGRANT CONFORT ÉTÉ ET ASPECTS SANITAIRES ET EN ÉVITANT LA MAL ADAPTATION), DANS UN SOUCI DE JUSTICE THERMIQUE (PARC DE LOGEMENTS ADAPTÉ ET ABORDABLE, RÉNOVATION DU PATRIMOINE ANCIEN ET/OU PROTÉGÉ)**



## Pilotes

- État (et opérateurs : Cerema, Ademe, ...)
- EPCI (voire communes)
- Fédérations et représentants des professionnels de la construction

## Contributeur

- Écoles / Universités

## Mise en œuvre



- Démarrer rapidement les réflexions sur la connaissance du parc. Au niveau national ou local à titre plus expérimental.
- La stratégie et la formation viendront après.

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Travailler sur la connaissance du parc (indicateur confort été, notion de bouilloire thermique)



Élaborer une stratégie d'action (définir des priorités) et d'accompagnement différencié en fonction : du public, du territoire, du type de logement



Former les professionnels (confort été, aspect sanitaire, acculturation des populations).

## Indicateurs de suivi



- Nombre de logements qualifiés au sein des Îlots de chaleur urbains
- Nombre de territoires ayant fait l'objet d'un diagnostic et d'une stratégie
- Nombre de formations organisées (estimation du nombre de professionnels formés)
- Nombre de travaux universitaires sur le sujet

## Conditions de succès

- Assurer la pérennité des aides et la stabilité des dispositifs
- Créer un outil de connaissance sur les techniques et solutions les plus adaptées (pour former les professionnels)
- Mener un travail sur la conciliation des enjeux de préservation du patrimoine ancien et/ou protégé et des enjeux de rénovation du bâti
- Nécessite de mieux connaître les techniques / solutions les plus adaptées.

## Besoins pour accélérer

- Réflexion nationale sur la connaissance du parc : définition d'indicateurs, ...

Priorité  
d'adaptation

Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ?

En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.

## ACTION

**ACCOMPAGNER LES PROFESSIONS AGRICOLES VERS LA TRANSITION, NOTAMMENT POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE PLUS ÉCONOME EN EAU, POUR RENDRE LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PLUS RÉSILIENTS AUX NOUVEAUX ALÉAS (DIMINUTION EAU, AUGMENTATION CHALEUR, AGGRAVATION RISQUE INCENDIE ET ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES, ...)**



## Pilotes

- Services État (DDT et DRAAF)
- Chambre d'agriculture

## Contributeurs

- Instituts techniques et école d'ingénieurs (Isara, ...)
- Financiers : collectivités, État et ses opérateurs
- Associations (bio, ...)
- Centres de formation (lycées agricoles, ...)
- Filière avale

## Mise en œuvre



- 2025-2035 : Acculturation et R&D
- 2030 : Massification des changements de pratiques

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Acculturer les professionnels : organisation de scènes d'échanges entre exploitants agricoles sur les pratiques innovantes low tech d'adaptation aux aléas climatiques (agroforesterie, hydrologie régénérative, permaculture)



Soutenir la recherche et l'expérimentation, notamment pour produire localement des espèces moins sensibles au manque d'eau l'été, diffuser et vulgariser les résultats de la recherche



Adapter les espèces cultivées (faune et flore) et faire évoluer les pratiques (techniques d'irrigation, changement d'assolement, formation)



Généraliser la couverture végétale des sols toute l'année, diversifier les linéaires de haies brise-vent et/ou anti-érosion avec expertise agronomique pour maximiser leurs bénéfices : aides aux couverts, formation, démonstration sur la gestion des haies, valorisation

## Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées, de sessions / réunions organisées
- Évolution du linéaire total de haies dans le département

## Conditions de succès

- Garantir des moyens financiers pour la recherche
- Développer des aides financières pour la transition (Agence de l'eau?)
- Sensibiliser les décideurs et la population au changement climatique et à ses conséquences sur l'agriculture (pour que la demande crée l'offre)

## Besoins pour accélérer

- Assouplissement de la réglementation à l'aide de méthodologies participatives pour faciliter la mise en œuvre de solutions d'adaptation

# RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Février 2026

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - SAVOIE



# ... ÉDITORIAL



Vanina NICOLI  
Préfète de la Savoie

En Savoie, le changement climatique n'est plus une projection abstraite. Il a un visage : celui des glaciers qui reculent, des hivers plus courts et moins enneigés, des éboulements plus fréquents, des forêts fragilisées, des canicules et des sécheresses qui s'intensifient. Le réchauffement en montagne est tangible, mesuré et documenté : la température moyenne annuelle de la Savoie est supérieure de 2,45 °C à ce qu'elle était lors de la période de référence 1850-1990, cette évolution est bien plus élevée que la moyenne nationale.

Les modèles climatiques prévoient que d'ici 2050, pour des scénarios de réchauffement modéré, la saison d'enneigement pourrait perdre jusqu'à un mois, et l'enneigement moyen diminuer jusqu'à 40 % en moyenne montagne. L'urgence climatique nous impose une évidence : l'adaptation n'est plus une option, c'est une responsabilité collective pour préparer l'avenir.

Le chantier est vaste et pluriel, entre diversification de l'économie, particulièrement en montagne, prévention des risques et renforcement de la résilience des territoires à tous niveaux. Il se mène à plusieurs échelles, mais c'est au plus près du terrain que les solutions concrètes sont mises en œuvre. Chaque acteur du territoire est concerné et a un rôle à jouer dans la réussite collective de l'adaptation de la Savoie. C'est convaincus de cette indispensable synergie que nous avons mené, en 2025, les travaux de la COP Adaptation, suite à l'adoption du 3<sup>ème</sup> Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et dans la foulée des travaux conduits en 2024 sur le volet atténuation du changement climatique.

Nous avons réuni tous les acteurs du territoire : élus et techniciens des collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, artisans, agriculteurs et associations lors de 2 sessions d'ateliers, et d'une session de présentations d'actions innovantes portées par des acteurs d'ores et déjà engagés. Après avoir partagé le diagnostic climatique départemental, nous avons identifié ensemble les enjeux et grandes priorités d'adaptation sur le territoire de la Savoie au regard de ses caractéristiques : renforcer la connaissance des risques futurs, améliorer la résilience des infrastructures et des territoires, protéger les populations vulnérables, et accompagner l'évolution des modèles économiques, agricoles et touristiques. Les témoignages ont montré, ainsi que l'ont pointé la plupart des ateliers, que les démarches de coopération et de mutualisation des compétences constituent un levier essentiel pour agir efficacement.

Les services de l'État en Savoie s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Partenaires de vos projets, ils vous accompagnent dans la détermination et la mise en œuvre d'actions ambitieuses d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ses effets inéluctables ou de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. C'est en travaillant ensemble que nous relèverons collectivement ces défis sur nos territoires.

# LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



2<sup>ème</sup> réunion départementale de la COP de Savoie à Aiton, le 3 juillet 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

## Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Savoie](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> ; des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de la Savoie, trois réunions ont été organisées pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Pour prendre en compte

de manière différenciée et au plus près des réalités de terrain les spécificités des territoires de plaine et de montagne, les acteurs savoyards ont été invités à travailler dans un premier temps en 2 séquences : après s'être penchés le 1er juillet sur l'avenir des territoires de plaine de la partie ouest de la Savoie, les acteurs ont été conviés le 3 juillet à travailler sur des orientations visant à répondre aux défis spécifiques que rencontrent les zones d'altitude et les vallées de montagne où les effets du réchauffement se manifestent de manière encore plus rapide et plus intense. L'augmentation des aléas naturels, tels que les crues torrentielles ou les mouvements de terrain, impose une réponse collective, coordonnée et anticipée.

Sur la base des enjeux identifiés lors de ces deux premières instances de travail, une dernière rencontre a été ensuite organisée le 3 novembre 2025 afin de partager les actions inspirantes mises en place sur certains territoires en réponse à ces enjeux et affiner en conséquence les leviers d'actions à mobiliser.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## ● ● ● LE CLIMAT EN 2050 EN SAVOIE

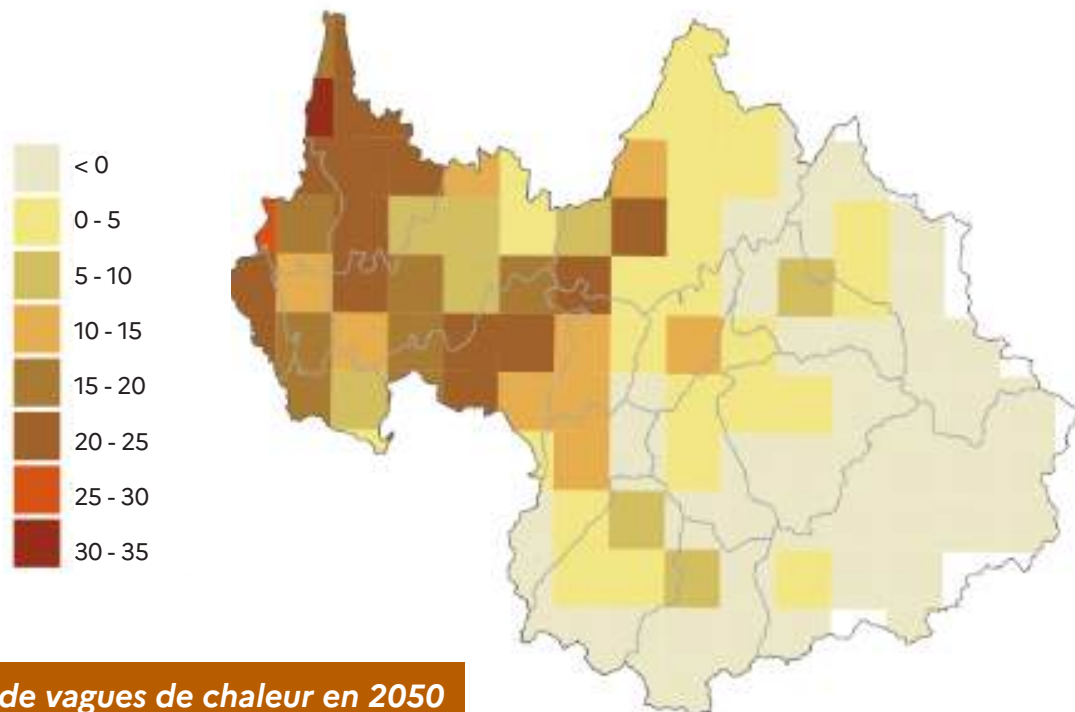
Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

Par rapport à la température moyenne annuelle observée au cours de l'ère pré-industrielle (1850-1900), la température moyenne annuelle de la Savoie s'est d'ores et déjà élevée de 2,45°C (+2°C si l'on compare à la période 1976-2005). D'après les modélisations réalisées par Météo-France, dans le cadre de la trajectoire nationale de référence d'une élévation des températures moyennes annuelles de +4°C à l'horizon 2100 par rapport à la période 1850-1900, la température moyenne annuelle de la Savoie pourrait s'élever encore de 2,35°C d'ici 2050 (2,65°C en valeur haute).

Le nombre de journées chaudes est très variable sur le département : fréquentes sur les avant-pays, elles sont beaucoup plus rares vers les massifs intérieurs. Attention, les modèles représentent mal les fonds de vallées ! Le nombre de jours chauds est donc sous-estimé dans les fonds de vallée où le seuil de 30°C est régulièrement atteint (Bourg-Saint Maurice, Saint-Michel-de-Maurienne, etc.)

Nombre de jours à plus de 30°C à 2050



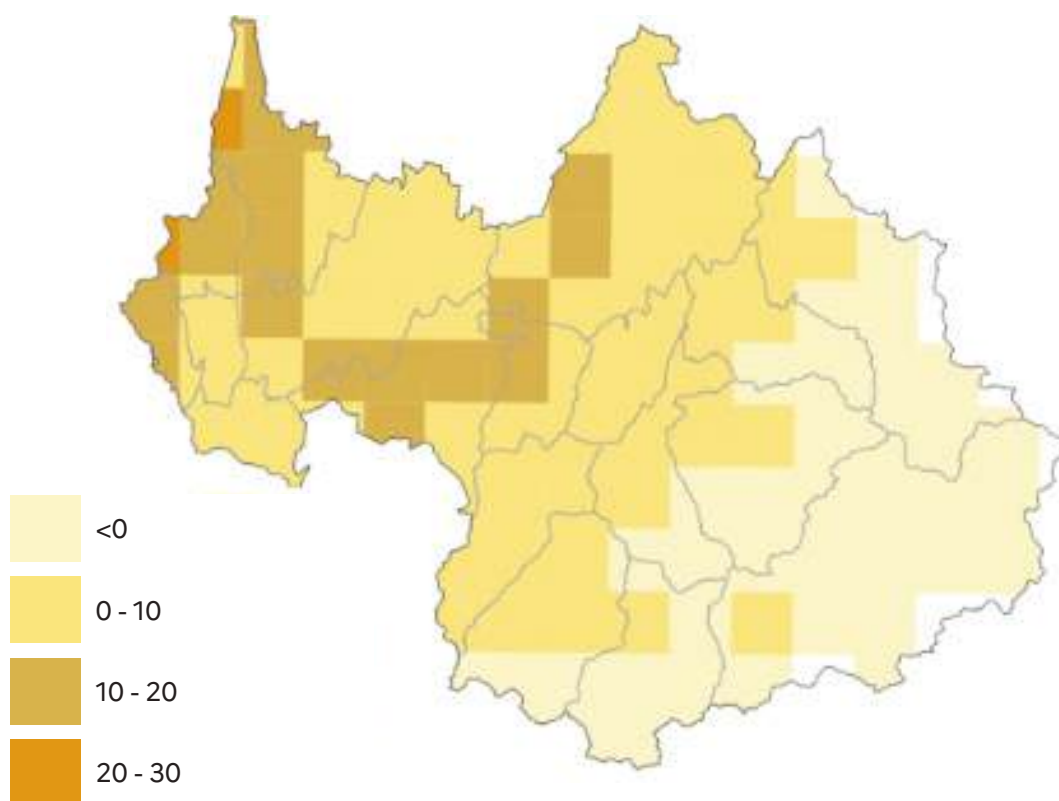
**2 fois plus de vagues de chaleur en 2050 que sur la période de référence**

Les nuits au cours desquelles la température minimale ne descend pas en dessous de 20°C, dites « nuits tropicales », étaient rares au siècle dernier en Savoie. On les observe maintenant assez régulièrement sur la zone ouest du département. Dans les prochaines années, ce nombre de nuits tropicales va encore augmenter

et elles apparaîtront également petit à petit dans les vallées situées à basse altitude.

Les massifs montagneux seront quant à eux relativement préservés.

## Nombre de nuits tropicales à 2050



**2 à 3 fois plus de nuits tropicales en 2050  
que sur la période de référence**

## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est faible en valeur médiane (+10 à +15 %) mais en valeur maximale, cette augmentation d'intensité peut atteindre 25 à plus de 50 %.

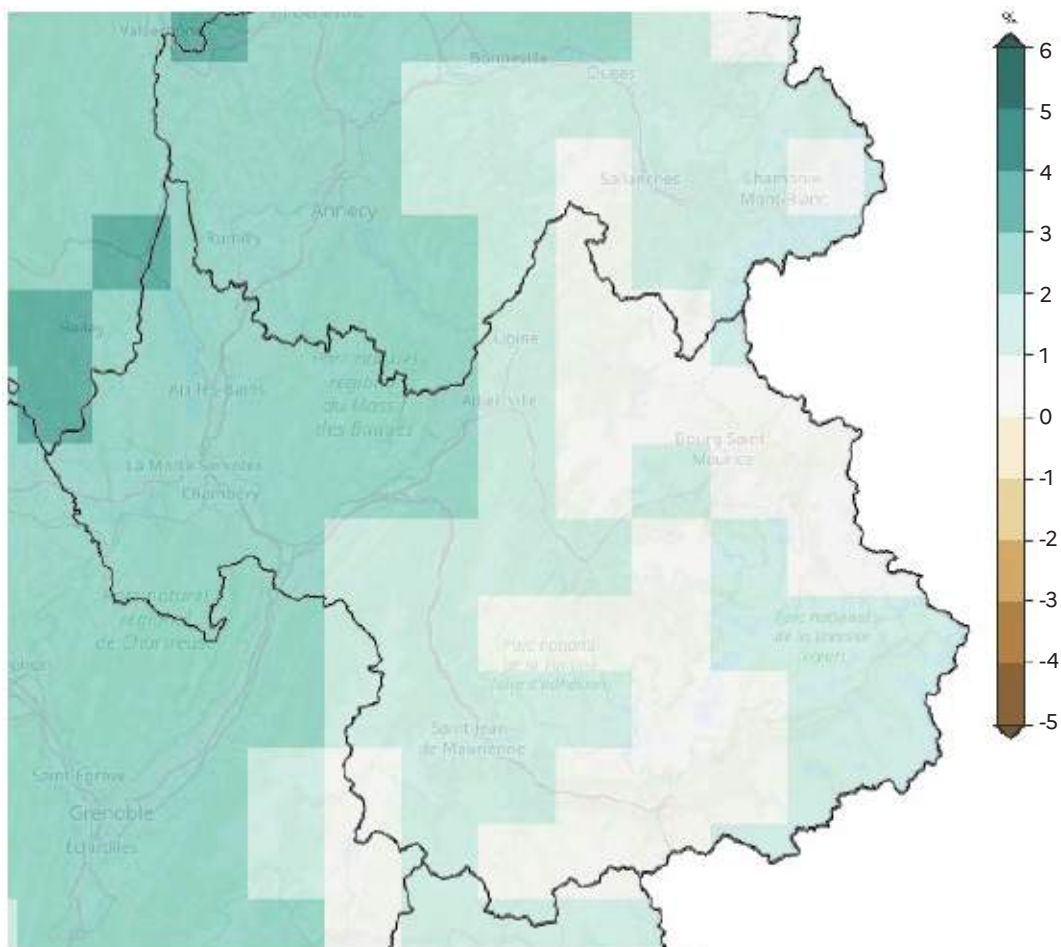
De plus Météo-France n'observe pas de tendance significative sur les cumuls de précipitations annuels sur la Savoie à l'horizon 2050 (comme sur le reste de la France). En revanche, les cumuls saisonniers vont connaître des évolutions significatives.

Ainsi, à l'horizon 2050 une augmentation des cumuls hivernaux, comprise entre +20 et +30 % sur les avants-pays et +5 à +15 % sur les massifs intérieurs est attendue.

Une baisse moyenne de -15 % des cumuls estivaux est attendue en contre-partie.

De plus, la quantité d'eau déversée dans un temps très court sur des surfaces largement imperméabilisées favorise le ruissellement, plutôt que la recharge des nappes, entraînant des risques d'inondations.

### Évolution relative prévue des cumuls hivernaux TRACC2050 par rapport référence 76-05



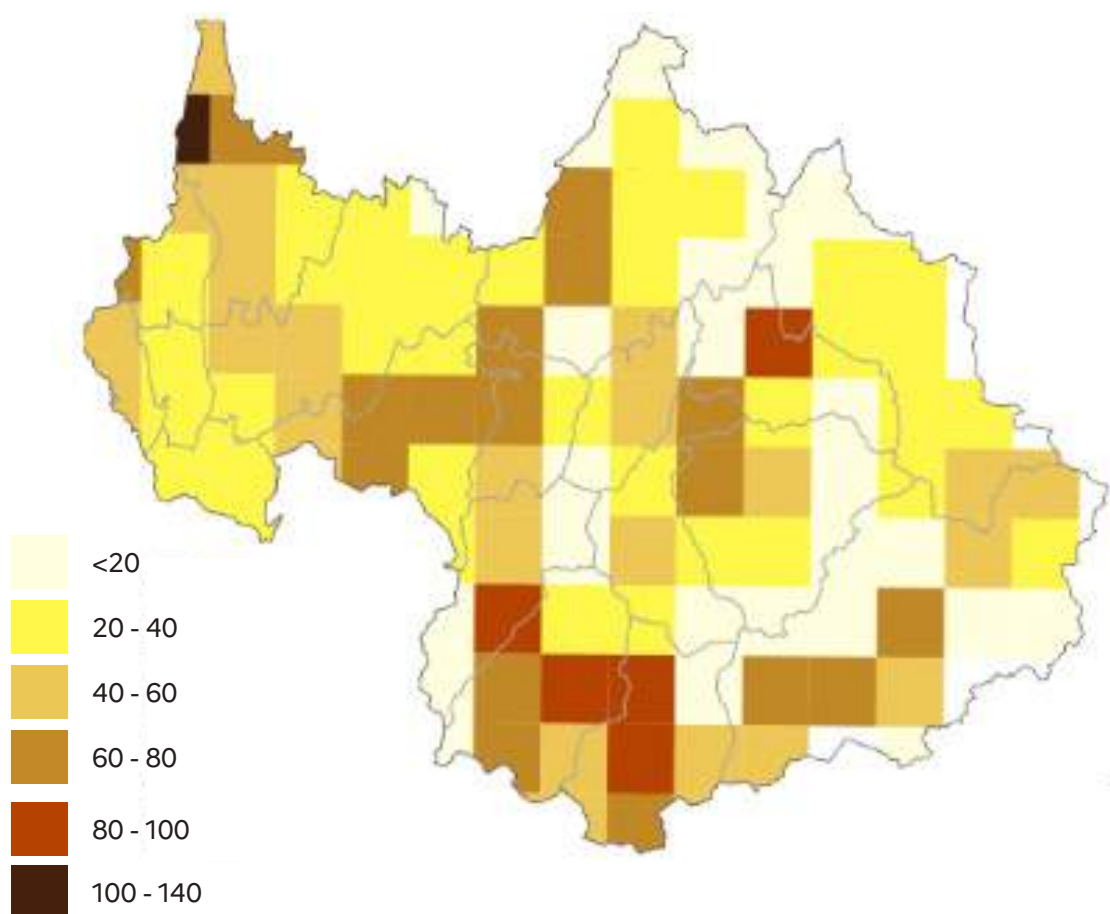
Ainsi, comme tout le territoire national, la Savoie est confrontée à des situations de plus en plus difficiles, où l'eau est soit trop abondante, soit insuffisante.

Le nombre de jours avec un sol sec est très variable sur le département dans le climat de référence (1976-2005). Au cours de cette période, des variations ont été observées de quelques jours sur le relief à près de 50 jours.

Dans le climat futur à horizon 2050, ce nombre de jours va augmenter de 20 à 30 jours en valeur médiane (une dizaine de jours sur le relief).

En valeur maximale, ce nombre de jours pourrait localement augmenter de 2 mois.

## Nombre de jours avec un sol sec à 2050



## Évolution de l'enneigement

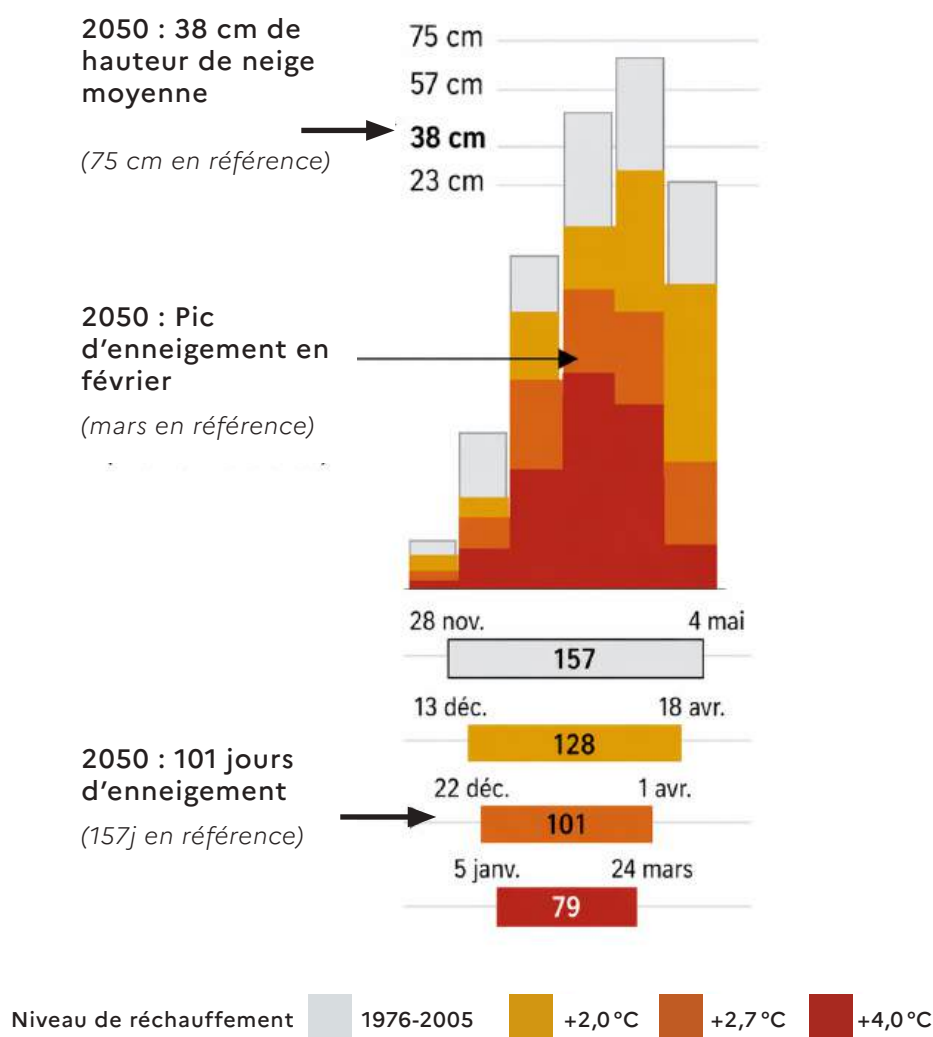
S'agissant de l'enneigement, il faut s'attendre, par rapport à la période 1976-2005, en moyenne montagne, à une perte d'un mois d'enneigement avec réduction de la hauteur de neige d'un tiers environ. La période d'enneigement y sera réduite à 3 mois en moyenne, restreinte au cœur de l'hiver.

En haute montagne, la baisse de l'enneigement sera moins sensible ; le pic d'enneigement se fera

par contre plus tôt dans la saison, la fonte sera plus précoce.

Seront alors observés : une diminution et un décalage des périodes propices à l'activité ski (hors damage et neige de culture), une modification des régimes des cours d'eau de montagne avec une période d'étiage des cours d'eau à régime pluvio-nival avancée et plus longue.

### Enneigement futur dans les Alpes du Nord



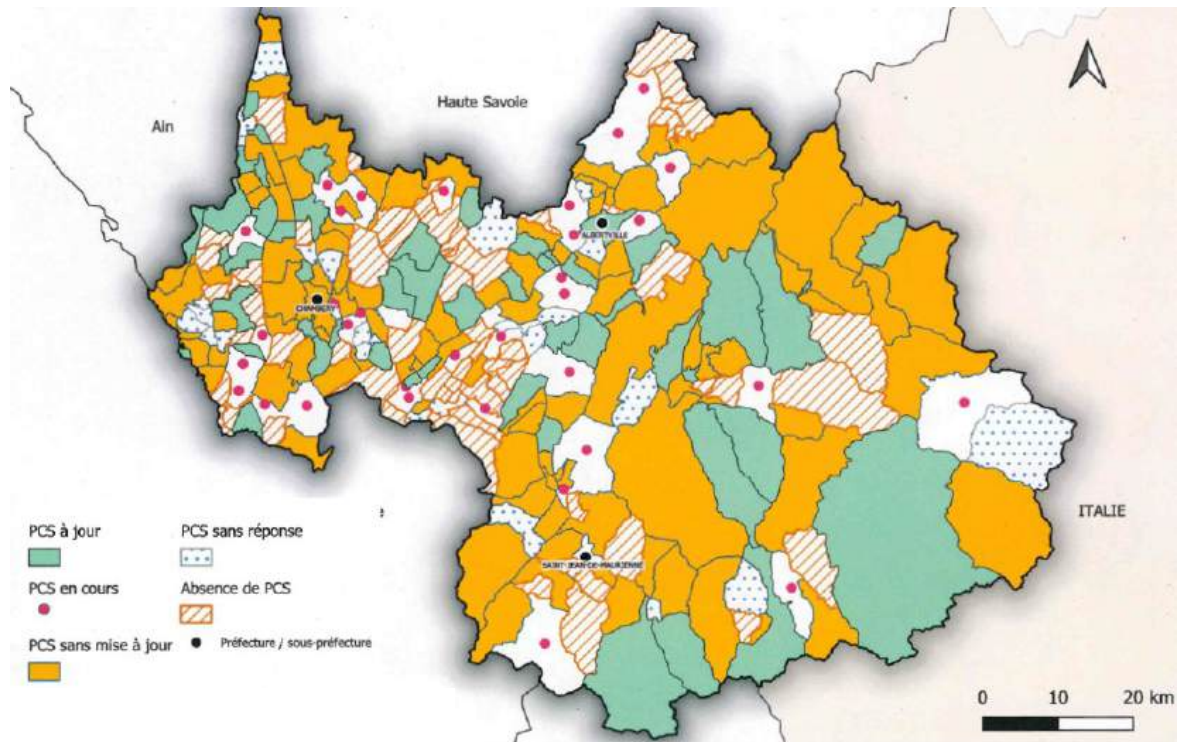
Source : Météo France



Cette absence de document coordonnateur en cas de crise conjuguée à la difficulté de se projeter dans des situations qui ne se sont encore jamais produites traduit une culture du risque peu établie et variable selon les publics (tourisme). Les services experts (RTM,

ONF, SDIS, GEMAPIens...) restent peu ou pas dotés en effectifs pour la gestion de crise, alors même que celle-ci tend à devenir une méthode de travail et non plus une organisation exceptionnelle, compte tenu de l'augmentation de l'occurrence des crises.

## État des PCS (Plan communal de sauvegarde) en Savoie



### Priorités d'adaptation :

- Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne
- Anticiper les risques en améliorant la connaissance
- Coordonner la réponse à la crise pour en diminuer les impacts

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour adapter leur territoire au changement climatique
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique

## Enjeu 2 : Sensibilité des infrastructures (notamment de transport) au changement climatique

Le réseau routier départemental de la Savoie constitue un patrimoine très exposé au changement climatique (3130 km de RD, 900 km à plus de 1000 m d'altitude, 6 cols à plus de 2000 m, 28 tunnels, 1200 ponts...). Les conséquences directes des aléas climatiques sur les infrastructures routières et ferroviaires sont d'ores et déjà bien visibles (dégradations des revêtements de chaussée, vieillissement prématuré des réseaux).

Même si les modèles climatiques sous-estiment les impacts des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse dans les fonds de vallée de Savoie, l'évaluation des évolutions du climat en Savoie selon la TRACC met en évidence l'augmentation des aléas climatiques extrêmes mettant en péril les infrastructures dont la dégradation peut fragiliser la coordination et l'intervention des secours en situation de crise, interrompre la continuité des services et isoler durablement des hameaux de montagne.

Les réseaux routiers sont par ailleurs fortement imbriqués avec les réseaux humides (eau/assainissement) et les réseaux secs (énergie, communication). Par exemple, l'augmentation de la densité de la neige (effet constaté du changement climatique sur la nature des précipitations neigeuses), conjuguée au vent et à un dépérissement des arbres, augmente le risque de chutes de branches sur les lignes électriques, donc le risque de rupture d'alimentation qui engendre la fermeture des tunnels routiers dans le secteur concerné.

Actuellement, les gestionnaires de réseau sont équipés pour faire face aux événements exceptionnels : Quels seront les événements exceptionnels de demain ? Quelle en sera l'ampleur ? Jusqu'où faudra-t-il aller en climat futur, compte tenu du coût extrêmement élevé des travaux de protection des infrastructures (mise en œuvre d'ouvrages d'art, déviation de km de voiries et de réseaux...)?

### Un réseau routier départemental en Savoie, Un patrimoine très exposé au changement climatique



Source : Conseil départemental 74



#### Priorité d'adaptation :

- Améliorer la résilience des réseaux et des infrastructures exposés

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités
- MESURE 31 : Assurer la résilience du système énergétique
- MESURE 32 : Assurer la résilience des services de communications électroniques

## Enjeu 3 : Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur

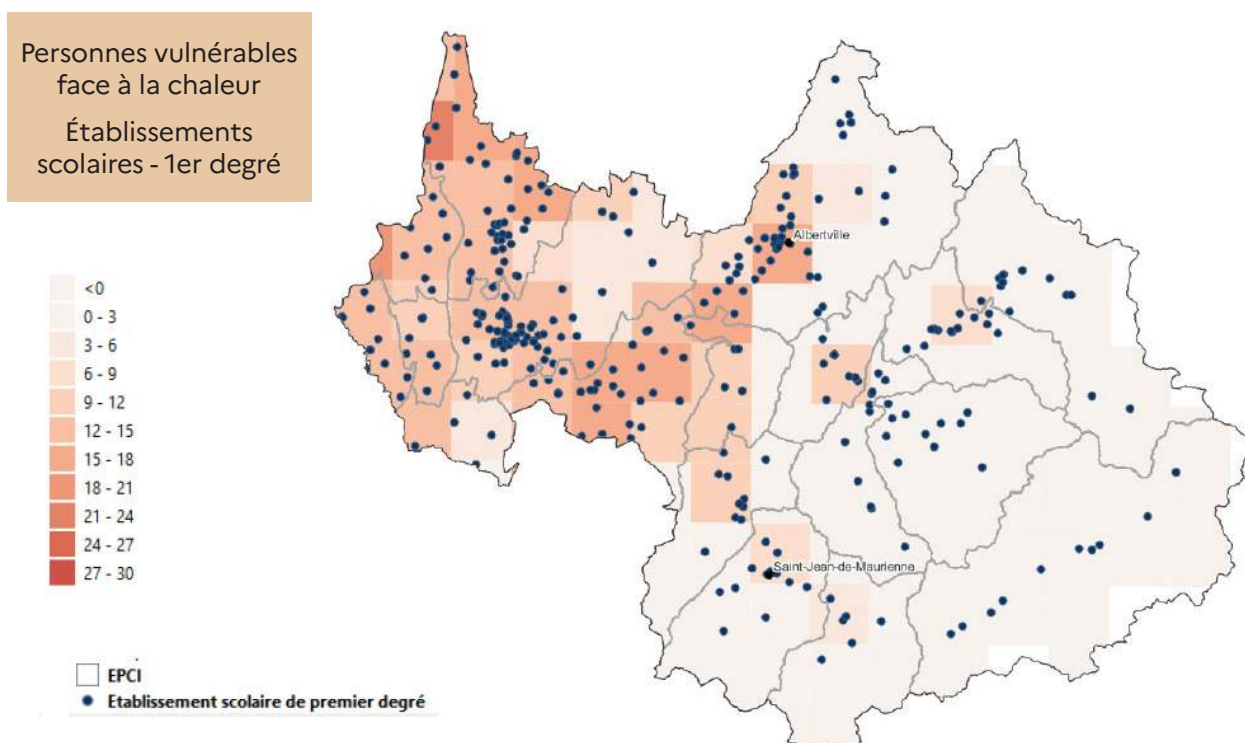
La Savoie n'est pas un département habitué aux fortes chaleurs. Sa population peut donc être particulièrement sensible aux épisodes de canicules plus longs et plus récurrents. Beaucoup de personnes ignorent toutefois leur vulnérabilité ou le fait qu'elles puissent le devenir sans modification de leurs habitudes comportementales (sportifs, personnes isolées, etc.), parfois inadaptées en période de canicule.

La Savoie connaît en outre un vieillissement de sa population depuis 2010. Ainsi, le nombre et la typologie des personnes vulnérables évoluent : une identification des personnes vulnérables la plus exhaustive possible et régulièrement mise à jour est un enjeu permanent pour apporter les réponses les plus appropriées sur le moyen et long terme, mais aussi en cas de crise. Elle permettra, de plus, une meilleure coordination et complémentarité des dispositifs et des

actions des structures susceptibles d'accompagner ces personnes vulnérables. En effet, de nombreuses structures interviennent pour la protection et la prise en charge des personnes vulnérables mais le fonctionnement en réseau reste peu développé (PCS, CCAS, CIAS, ADMR...).

Le secteur ouest de la Savoie et les fonds de vallée rassemblent la très grande majorité de la population du département ainsi que les structures essentielles aux personnes les plus vulnérables : hôpitaux, EHPAD, écoles, collèges et lycées. Ce sont sur ces secteurs que le nombre de jours avec vague de chaleur augmentera le plus d'ici 2050. Le maintien d'un confort thermique dans ces bâtiments, comme dans les logements des particuliers, constituent un enjeu à part entière (voir enjeu 4).

Ecart du nombre de jours à plus de 30°C à 2050 par rapport à la référence



Des îlots de chaleur sont d'ores et déjà identifiés dans les centres-villes ; leur nombre augmentera vraisemblablement en raison de la densification des logements et des activités. Un manque d'îlots de fraîcheur de proximité et de connexions entre îlots existants est identifié. Il conduit en période de grosse chaleur au déplacement des habitants vers les lieux de baignade d'ores et déjà sur fréquentés (lac du Bourget, lac d'Aiguebelette, plans d'eau de Lescheraines, de La Thuile, cours d'eau, etc.) ou vers les montagnes qui, du fait de leur relative fraîcheur, pourraient devenir des zones refuges. Ces surfréquentations non seulement sont néfastes à la qualité intrinsèque des sites

(paysagère, environnementale...), mais aussi au confort de leurs usagers et riverains, augmentant ainsi l'état de stress et le climat conflictuel déjà exacerbés par la chaleur.

Est ainsi identifié un besoin d'îlots de fraîcheur au cœur même des zones urbanisées, maillés entre eux, bien desservis, bien équipés (eau potable, mobilier urbain...), accessibles – gratuitement - en permanence à tous types d'usagers. Démultipliés au sein des centres agglomérés, ils permettront, en outre, d'y rafraîchir sensiblement l'air ambiant donc participeront au maintien du confort thermique des logements.



## Priorités d'adaptation :

- Renforcer la réactivité de l'ensemble des structures susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables en gestion de crise
- Améliorer le confort d'été des logements en évitant la mal-adaptation

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé

## Enjeu 4 : Confort thermique dans les bâtiments

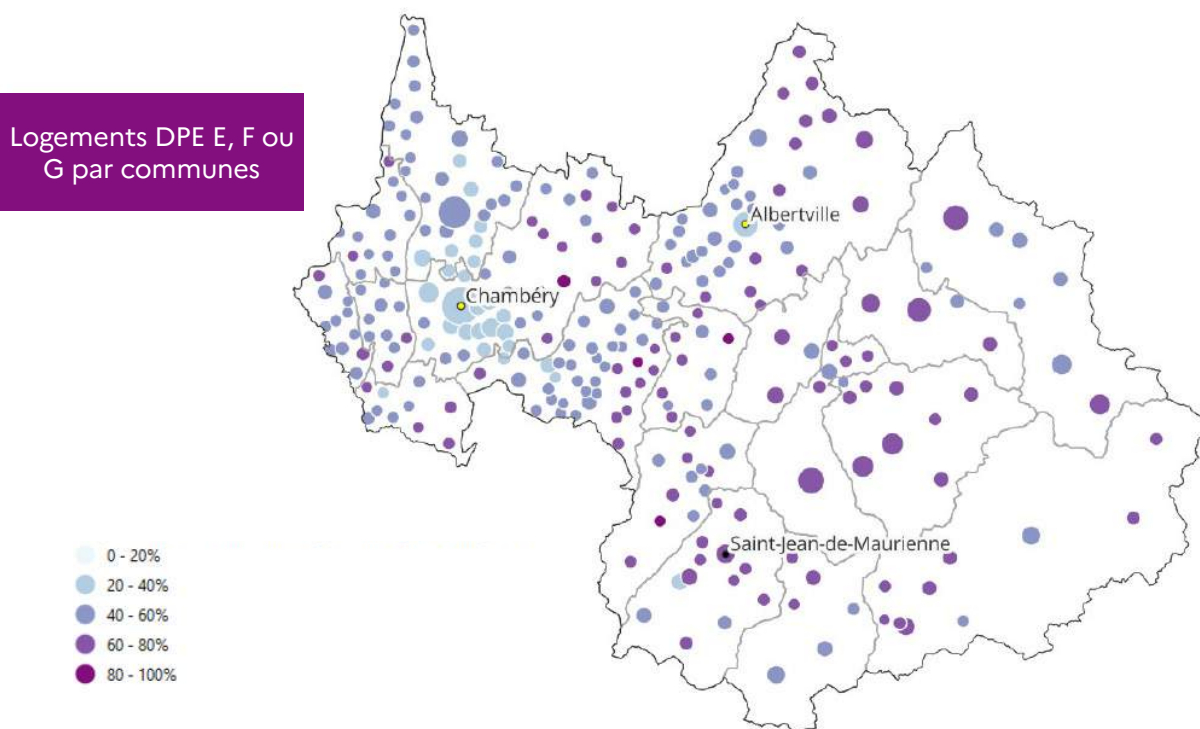
Le besoin de rafraîchir les logements et les bâtiments est une problématique assez récente en Savoie, où l'enjeu partagé de longue date consiste prioritairement à diminuer le besoin de chauffage. Les acteurs du bâtiment semblent encore assez peu sensibilisés à cette problématique. Force est de constater un recours massif à la climatisation (structurelle ou par achat de petits climatiseurs) à chaque nouvelle vague de chaleur : la notion de confort d'été doit donc être intégrée dorénavant à tout projet de rénovation énergétique et surtout, de construction de nouveaux logements.

Les DPE actuels n'identifient pas spécifiquement les « bouilloires thermiques » ; si le nombre de « passoires

thermiques » est estimé à 38 000 en Savoie, les logements non préparés à résister aux canicules sont sans doute en nombre supérieur, puisque seule la Réglementation Énergétique 2020 (RE2020) implique de prendre en compte ce critère dans la construction.

Dans la continuité des actions d'atténuation, le rafraîchissement des locaux ne doit pas donner lieu à une trop forte augmentation de la consommation énergétique ou des émissions de GES. De même, il ne doit pas générer de surcoûts supplémentaires tels qu'ils freinent encore la réalisation des travaux de rénovation.

Proportion par commune de logements DPE E, F, G en %



### Priorité d'adaptation :

- Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation

## Enjeu 5 : Préservation des ressources et des espaces naturels, agricoles et forestiers face au changement climatique

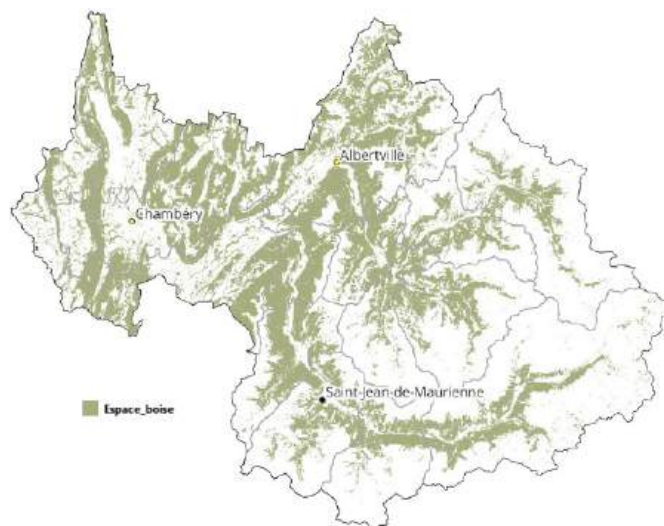
La forêt constitue 33 % du territoire savoyard. 44 % - soit 94 000 ha - sont des forêts publiques.

Du fait du caractère très montagneux du département, les résineux représentent la majorité des essences forestières (principalement épicéa commun et sapin pectiné). Les feuillus sont davantage présents en zone de plaine et sur les coteaux de basse altitude.

Les évolutions climatiques projetées selon la TRACC mettent en évidence l'augmentation de la durée et de l'intensité des périodes de canicule, l'augmentation du nombre de jours avec sols secs et, de manière générale, une raréfaction globale de la ressource en eau avec répétition de la chronique « trop d'eau / manque d'eau ». Or, un dépérissement des forêts est déjà observé, lié au manque d'eau mais aussi à la multiplication d'espèces nuisibles (pyrale du buis, scolytes...). Le risque feu de forêts augmente également.

En agriculture, la problématique liée au manque d'eau en alpage est récente mais de plus en plus récurrente. Les difficultés d'abreuvement des animaux et la baisse de la disponibilité fourragère impliquent une descente prématurée des troupeaux. En plaine, l'irrigation devient nécessaire alors qu'elle était très peu présente jusqu'à la dernière décennie sur les grandes cultures et l'arboriculture.

La Combe de l'Isère, zone centrale du département présente la plus large typologie des cultures ; elle est également la zone la plus exposée aux différents effets du changement climatique.



Espaces boisés



### Priorités d'adaptation :

- Adapter la forêt aux conséquences du changement climatique
- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la gestion et le partage de la ressource en eau pour l'agriculture
- Diminuer la sensibilité des systèmes d'exploitation aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et aléas climatiques

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

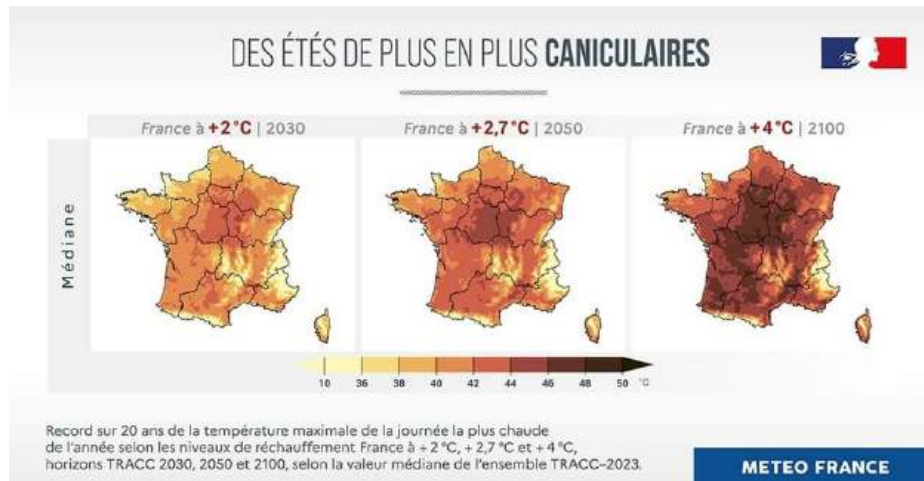
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

## Enjeu 6 : Évolution de l'économie de la montagne face au changement climatique

Le tourisme hivernal est un des premiers moteurs économiques de la Savoie. La diminution de l'enneigement - en quantité et en durée - d'ores et déjà visible et qui tend à s'accroître selon la TRACC,

ainsi que la variabilité et l'irrégularité de l'enneigement d'une année sur l'autre interrogent nécessairement le modèle économique touristique de la montagne.

### Record sur 20 ans de la température maximale de la journée la plus chaude de l'année selon les niveaux de réchauffement © Météo-France



Si une possible baisse de la fréquentation hivernale est à envisager, un afflux touristique estival en montagne doit également être anticipé, conséquence de l'effort de diversification saisonnière des activités combiné à leur déplacement en lien avec la recherche de fraîcheur. Un tel changement des pratiques touristiques et de leurs lieux d'accueil conduira à la mise en place de nouveaux équilibres qu'il convient d'accompagner, le risque de tensions liées à la dégradation des espaces sur-fréquentés, aux conflits d'usage, à l'accès aux ressources (en eau, foncières...) ainsi qu'à la concurrence économique pouvant nécessairement s'accroître.

La forêt de montagne a longtemps été une ressource économique, délaissée pour le tourisme. Sa fréquentation est appelée à augmenter en tant que source de fraîcheur, mais aussi considérant la recherche sociétale de nouveaux loisirs et de lieux de ressourcement. Accompagner ces nouvelles pratiques sur des secteurs sensibles comme la forêt est indispensable, d'une part pour préserver leur richesse environnementale intrinsèque mais aussi pour maintenir leur attractivité en tant que substrats d'activités de diversification.

#### Priorités d'adaptation :

- Organiser la transition vers un modèle plus équilibré pour une montagne attractive et vivable à l'année
- Contribuer à favoriser un tourisme résilient

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme
- MESURE 44 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 15 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Savoie au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**SAVOIE**



# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne

**ACTION**

**SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS: INFORMATION PRÉVENTIVE, SURVEILLANCE, ACTIONS DE PRÉVENTION**

**Pilotes**

- État (DDT)
- Préfecture : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture

**Contributeurs**

- Collectivités dont GEMAPI
- Opérateurs de l'État dont Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) et Parc national de la Vanoise (PNV)
- Structures associatives



**Mise en œuvre**



2026

- Impact ★ ★ ☆  
 Faisabilité ★ ☆ ☆

**Description de l'action**



Soutenir les actions d'information préventive, notamment la formation des élus, services techniques et acteurs du secours sur les risques en montagne et l'état des connaissances sur leurs évolutions prévisibles



Mobiliser et accompagner les collectivités à déployer le dispositif STEPRIM (stratégie territoriale de prévention des risques en montagne)



Soutenir le développement de système de surveillance et d'amélioration des connaissances des phénomènes naturels



Soutenir et accompagner les solutions techniques de réduction du risque (protections collectives, vulnérabilité)

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne lancées
- Nombre d'actions d'information préventive financées/accompagnées/organisées
- Nombre d'opérations de réduction des risques financées/accompagnées

**Conditions de succès**

- Adhésion des partenaires à la démarche

Priorité d'adaptation

Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne

**ACTION**

**RENFORCER LE RÉSEAU DES ACTEURS TECHNIQUES ET NOTAMMENT LES GÉMAPIENS POUR LES MOBILISER SUR DES ACTIONS S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION**



**Pilotes**

- État (DDT)

**Contributeurs**

- Préfecture : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
- Gemapiens

**Mise en œuvre**



2026

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆



**Description de l'action**



Renforcer la coordination entre État, collectivités et acteurs socio-économiques par :

- la mobilisation du réseau des Gémapiens dans le développement de leurs compétences, leurs projets et capacité d'action ;
- la mutualisation des données et le partage des outils/ expériences.

**Indicateur de suivi**



- Nombre de démarches partenariales engagées et formalisées (protocole, convention)





Priorité d'adaptation

Anticiper les risques en améliorant la connaissance

**ACTION**

● ACTUALISER ET INTÉGRER L'ÉVOLUTION DES ALÉAS NATURELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DE MONTAGNE (EN FONCTION DE L'ÉTAT DES CONNAISSANCES)



**Pilotes**

- RTM
- État (DDT)

**Contributeurs**

- Collectivités



**Description de l'action**



Cartographier ou identifier la sensibilité des aléas naturels en montagne au changement climatique à l'échelle d'un bassin de risque cohérent (avalanches, crues torrentielles, chutes de blocs, ROGP) en déclinaison des démarches nationales.

**Indicateur de suivi**



- Nombre de bassins de risque analysés

Priorité d'adaptation

Organiser la transition vers un modèle plus équilibré pour une montagne attractive et vivable à l'année

**ACTION**

● **ACCOMPAGNER LES ÉLUS ET LES STATIONS DANS L'ÉLABORATION DE PLANS D'ADAPTATION, NOTAMMENT EN S'APPUYANT SUR LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT, RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS COMME LES PLU/SCOT, LES DSP...**



**Pilotes**

- État (préfecture, DDT)

**Contributeurs**

- Collectivités territoriales
- PNR
- PN
- Domaines skiables
- OT (Office de Tourisme)
- Aménageurs/BE urbanisme
- Commissariat de massif
- CR AuRA
- Banque des Territoires
- GT équivalents en 74 et 38

**Mise en œuvre**



Dès 2026 pour la mise en place

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**



Dresser un état des lieux et élaborer des stratégies d'actions à différentes échelles pour :

- pousser une diversification des activités ;
- valoriser la fraîcheur en tant que ressource ;
- développer les pratiques vertueuses (tourismes, mobilités...);
- promouvoir une conception plus sobre de la vie en montagne ;
- communiquer sur la nécessité d'accepter de renoncer au niveau de rentabilité de l'or blanc.



Protéger les ressources naturelles de la montagne comme source d'attractivité



Améliorer la résilience des modèles économiques face au changement climatique

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de stations ayant adapté son modèle
- Économies induites vis à vis des ressources (eau, énergie...)

**Conditions de succès**

- Mobilisation des acteurs du territoire
- Bonne articulation entre les différents acteurs
- Dynamique du GT pilote interne État

**Besoins pour accélérer**

- Faire se rencontrer le GT pilote et écrire la Feuille de Route de celui-ci
- Identifier les contributeurs à mobiliser en 1ère priorité
- Benchmark des démarches passées ou en cours voire des projets envisagés

Priorité d'adaptation

Coordonner la réponse à la crise pour en diminuer les impacts

**ACTION**

## ACCÉLÉRER L'ÉLABORATION DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PICS)



**Pilotes**

- SIDPC

**Contributeurs**

- État (DDT)
- EPCI

**Mise en œuvre**



2026 et suivants

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

**Description de l'action**

Dans l'objectif de structurer progressivement la réponse opérationnelle de crise à l'échelle des EPCI :

- Assurer une présence organisée et systématique des services de l'État dans les groupes techniques PICS
- Proposer un soutien financier pour l'ingénierie
- Construire la position de l'État sur la prise en compte de l'objectif d'adaptation et l'intégration obligatoire de la TRACC dans la planification intercommunale et le porter collectivement
- Communiquer vers les populations sur la culture du risque

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de PICS aboutis
- Financements mobilisés

**Conditions de succès**

- Collectivités : mobilisation des territoires autour de l'enjeu de la montée en charge du rôle de l'intercommunalité
- État : message clair sur l'orientation, en particulier s'agissant des petits EPCI

**Besoins pour accélérer**

- Dégager rapidement la ressource en ingénierie permettant la présence terrain

Priorité d'adaptation

## Préserver la ressource en eau

### ACTION



## COUVRIR LE DÉPARTEMENT DE DÉMARCHES TERRITORIALES DE GESTION SOBRE DE LA RESSOURCE EN EAU



### Pilotes

- Collectivités Gemapiennes

### Contributeurs

- Autres collectivités compétentes en eau et assainissement et urbanisme
- Usagers de l'eau
- État (DDT)
- Agences de l'eau
- Industriels
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

### Mise en œuvre



2026 et suivants

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Pousser à l'engagement de démarches de sobriété ou un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur tous les territoires de bassins versants en lien avec feuille de route déclinaison du Plan Eau et en zoomant sur le territoire support des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOPH)



Consolider les gouvernances

### Indicateurs de suivi



- Nombre de démarches engagées avec objectifs quantitatifs
- Couverture territoriale des démarches de sobriété hydrique



### Conditions de succès

- Gouvernance au bon niveau politique et implication des acteurs

### Besoins pour accélérer

- Disposer localement des ressources techniques et financières

Priorité d'adaptation

Améliorer la résilience des réseaux et des infrastructures exposées

**ACTION**



**ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ DES INFRASTRUCTURES DE SERVICE PUBLIC FACE À L'ÉVOLUTION POSSIBLE DE CERTAINS ALÉAS NATURELS ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'ADAPTATION COORDONNÉES ENTRE GESTIONNAIRES**



**Pilotes**

- Conseil départemental
- État (DDT)

**Contributeurs**

- Gestionnaires des réseaux concernés
- Exploitants de domaines skiables
- Opérateurs de l'État dont RTM
- Organismes de recherche

**Mise en œuvre**



2026 et suivants

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**

Pour faciliter la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des infrastructures de montagne (routes, ouvrages d'art, réseaux, remontées mécaniques) et la mise en œuvre de mesures d'adaptation (renforcement des ouvrages, adaptation des tracés, évolution des pratiques de maintenance) :

- Organiser la coordination et la coopération à l'échelle départementale par la création et l'animation d'un réseau d'échange
- Recenser les patrimoines de données et la connaissance disponible sur les risques et vulnérabilités
- Établir des cartes de vulnérabilité des infrastructures structurantes
- Partager des scénarios de crise
- Mettre en place des communications sur l'acceptation du risque

**Indicateurs de suivi**



- Nombre d'infrastructures diagnostiquées
- Nombre de plans d'investissement et de plans de résilience

**Conditions de succès**

- Animation forte et suivie
- Adhésion des partenaires à la démarche
- Disponibilité de la connaissance de l'aléa naturel et de son évolution possible

**Besoins pour accélérer**

- Possibilité de mobiliser le Fonds vert à ce type d'opérateur pour mobiliser les gestionnaires

Priorité  
d'adaptation

Renforcer la réactivité de l'ensemble des structures susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables en gestion de crise

**ACTION**

**AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PUBLICS VULNÉRABLES  
POUR MIEUX LES INFORMER ET LES PROTÉGER**



**Pilotes**

- ARS
- État (DDETSPP)

**Contributeurs**

- Collectivités
- Établissements
- Entreprises

**Description de l'action**



Échanger les données et les recensements des personnes vulnérables aux épisodes de canicule



Identifier les leviers adaptés pour la communication de crise



Identifier les lieux publics susceptibles d'accueillir des populations vulnérables et en détresse en période de crise

**Indicateur de suivi**



- Nombre de bases de données mutualisées sur les personnes vulnérables

Priorité d'adaptation

Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

**ACTION**

**DÉVELOPPER LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR URBAINS AUTOUR DES BÂTIMENTS**



**Pilotes**

- Collectivités compétentes en urbanisme

**Contributeurs**

- État
- BE urbanisme
- Architectes conseils

**Mise en œuvre**

Dès à présent

Impact ★★☆☆

Faisabilité

**Description de l'action**

- ➔ Intégrer la TRACC dans les documents d'urbanisme
- ➔ Identifier les secteurs géographiques, bâtiments ou logements sur lesquels intervenir en priorité pour traiter les problématiques d'inconfort d'été
- ➔ Densifier les îlots de fraîcheur et les mailler entre eux



## ACTION

**DÉVELOPPER LE RECOURS À DES DISPOSITIFS PASSIFS OU PEU CONSOMMATEURS PERMETTANT DE LIMITER LA SURCHAUFFE OU FAVORISANT LE REFROIDISSEMENT DES BÂTIMENTS**


## Pilotes

- ASDER (association savoyarde de développement des énergies renouvelables)
- SDES (syndicat départemental de l'énergie de Savoie)

## Contributeurs

- État : impulsion de l'action, aides financières, contrôles
- Collectivités : animation (SPRH), mise en œuvre sur bâtiments publics, dispositifs de financements, etc.
- Recherche ou industriels : développement techniques et matériels

## Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Faire connaître et encourager les solutions passives ou peu consommatrices de lutte contre la surchauffe ou de refroidissement :

- protections solaires (BSO, casquettes, volets, stores extérieurs, films sur vitrages, protections apportées par la végétation) ;
- matériaux à haute performance par rapport au confort estival ;
- refroidissement passif ou peu consommateur : ventilation nocturne, géothermie (géocooling) et réseaux de fraîcheur urbains, brasseurs d'air, modules adiabatiques...interconnexions)



Instrumenter les logements et les bâtiments pour qualifier la notion d'inconfort estival (identification, priorisation) et mieux évaluer l'efficacité des dispositifs de protection ou de refroidissement (hors climatisation) une fois installés



S'assurer du respect de la réglementation (RE2020) dans la construction neuve sur la prise en compte du confort d'été (contrôles)



Faire apparaître une notation « confort d'été » dans les DPE

## Indicateur de suivi



- Confort thermique des bâtiments en été (gain)

## Conditions de succès

- Coût de l'énergie
- Bon usage des dispositifs

## Besoins pour accélérer

- Mieux faire connaître les solutions techniques
- Mieux faire connaître les éventuelles aides financières
- Faire remonter au niveau national pour DPE

Priorité  
d'adaptation

Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

## ACTION

**PRIORISER LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LES OPÉRATIONS PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ ET, POUR LES BÂTIMENTS OUVERTS AU PUBLIC, SUR CELLES PERMETTANT UNE MUTUALISATION DES USAGES ET/OU LA POSSIBILITÉ D'ACCUEILLIR DES PERSONNES SENSIBLES À LA CHALEUR (EHPAD, ÉCOLES...)**



### Pilotes

- État
- ANAH

### Contributeurs

- Collectivités
- Partenaires techniques

### Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Prioriser ou conditionner l'attribution de subventions d'État (Ma Prime Renov', DETR, DSIL, Fonds vert...) aux projets prenant en compte le confort d'été et la mutualisation des usages, en particulier pour les bâtiments pouvant accueillir des publics sensibles (EHPAD, écoles...)

### Indicateur de suivi



- Pourcentage de projets financés prenant en compte le confort d'été

### Conditions de succès

- Bonne prise en compte de l'action de l'instruction à l'arbitrage sur la demande de financement puis lors du versement de la subvention

### Besoins pour accélérer

- Maintenir des aides d'État aux projets de rénovation
- Intégrer dans tous les dispositifs d'aide un bonus ou une conditionnalité des aides à la prise en compte du confort d'été

Priorité d'adaptation

## Adapter la forêt aux conséquences du changement climatique

**ACTION** ● **METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES, DE LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS, ET FAVORISER DES MODES DE GESTION MUTUALISÉE POUR LA FORÊT PRIVÉE**



**Pilotes**

- État (DDT)

**Contributeurs**

- Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS73)
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Conseil Départemental 73

**Mise en œuvre**




 2026 et suivants

**Impact** ★★☆☆


**Faisabilité** ★★☆☆



**Description de l'action**

-  Participer aux comités techniques scolytes et cellule de crise
-  Finaliser le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies et mettre en œuvre les actions en découlant
-  Engager un groupe de travail (Centre Régional de la Propriété Forestière, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Pôle d'Excellence Bois) sur l'animation de la forêt privée et la sensibilisation des propriétaires privés sur l'adaptation de la gestion forestière

**Indicateurs de suivi**



- Approbation du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
- Nombre de réunions santé des forêts
- Création GT forêt privée



**Conditions de succès**

- Communication adaptée et mobilisation des partenaires

**Besoins pour accélérer**

- Moyens humains

Priorité  
d'adaptation

Améliorer la gestion et le partage de la ressource en eau pour l'agriculture

## ACTION

ÉVALUER ET VEILLER À LA SATISFACTION DES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE DANS LES TERRITOIRES ; ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE STOCKAGE, DE GESTION ÉCONOME ET DE PARTAGE DE LA RESSOURCE



### Pilotes

- Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
- Syndicats de filière
- Syndicats de Bassin Versant
- État (DDT)

### Contributeurs

- Partenaires techniques

### Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Intégrer l'agriculture dans les démarches PTGE et PGRE



Accompagner de manière collective ou individuelle les exploitants en vue de :

- Régulariser et mutualiser les prélèvements ;
- Stocker l'eau, améliorer les dispositifs et méthodes d'irrigation, et expérimenter la mobilisation de nouvelles ressources (REUT).

### Indicateurs de suivi



- Nombre de BV où les besoins agricoles sont évalués / pris en compte
- Nombre d'ouvrages de prélèvement/stockage créés ou régularisés, et évolution des volumes prélevés

### Conditions de succès

- Poursuite de la dynamique territoriale liée à la gestion de l'eau par BV
- Implication et capacité d'adaptation de la filière agricole
- Maintien des financements liés aux ouvrages et aux matériels

Priorité  
d'adaptation

Diminuer la sensibilité des systèmes d'exploitation aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et aléas climatiques

**ACTION**

## ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET LES ADAPTATIONS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES



### Pilotes

- CASMB
- Syndicats de filière
- État (DDT)

### Contributeurs

- État : impulsion de l'action, aides financières, assurance récolte/ISN, cadre réglementaire (notamment lutte contre les aléas)
- Collectivités : financements (région et CD73), cadre réglementaire (urbanisme et police municipale)
- Recherche ou industriels : développement techniques et matériels

### Mise en œuvre



Dès à présent

Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



Communiquer auprès des exploitations et les accompagner pour :

- Diversifier/adapter les cultures (notamment fourragères) et les calendriers
- Se protéger des aléas climatiques (irrigation, lutte antigèle, lutte contre la grêle)



Adapter les bâtiments, la conduite des troupeaux



Développer les solutions « zéro regret » basées sur le vivant (haies, arbres pour ombrage naturel, agro-foresterie)

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'expérimentations/pratiques innovantes
- Nombre de collectifs accompagnés pour se structurer sur les problématiques eau et sur la résilience face au changement climatique (ex : séchoir collectif)
- Nombre d'actions de communication et de valorisation de pratiques résilientes auprès des agriculteurs
- Nombre d'agriculteurs accompagnés (avec une vision globale de l'exploitation) pour mettre en œuvre des leviers d'action face au changement climatique
- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour planter des haies et des arbres isolés
- Nombre de mètres linéaires de haies plantées et nombre de mètres linéaires d'arbres isolés plantés

### Conditions de succès

- Coordination et volontarisme des acteurs concernés
- Acceptation sociale (volet communication)
- Mutualisation des actions et faire jouer le collectif
- Financements stables et pérennes des dispositifs



Priorité d'adaptation

## Contribuer à favoriser un tourisme résilient

### ACTION

● AMENER LES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE À UNE CONDUITE ÉCO-RESPONSABLE, ET FAVORISER LES PARTAGES DE BONNES PRATIQUES POUR MAÎTRISER LES EFFETS NÉGATIFS D'UNE FRÉQUENTATION CROISSANTE



#### Pilotes

- État (DDT)
- CD73

#### Contributeurs

- Gestionnaires espaces naturels (région, département, PNV, PNR, etc.)

#### Mise en œuvre



- Impact ★☆☆  
Faisabilité ★☆☆



#### Description de l'action



Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre des comités départementaux (biodiversité et espaces naturels sensibles)



Valoriser et étendre les expériences innovantes et positives



#### Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de communication/sensibilisation

#### Conditions de succès

- Partage d'une feuille de route

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains et levier financier



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Avril 2026

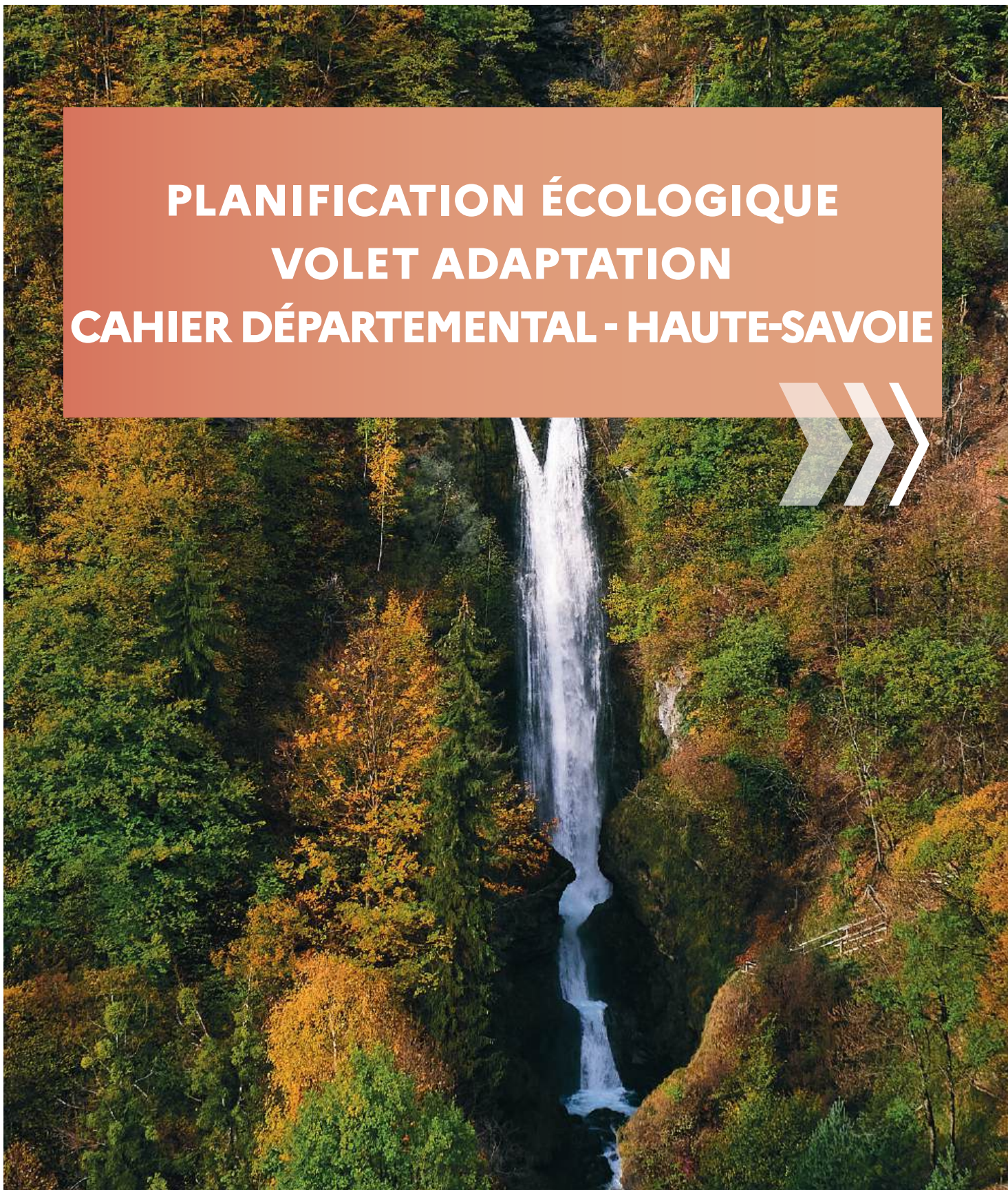
Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - HAUTE-SAVOIE



# ... ÉDITORIAL



Emmanuelle DUBÉE  
Préfète de la Haute-Savoie

À l'horizon 2050, la Haute-Savoie devra faire face à des évolutions climatiques dont les effets se manifestent déjà : hausse des températures moyennes, tensions croissantes sur la ressource en eau, recul des glaciers, modifications profondes des écosystèmes alpins, vulnérabilité accrue de certains secteurs économiques et des infrastructures. Ces transformations, qui peuvent parfois inquiéter, doivent surtout nous mobiliser collectivement. Elles nous rappellent que l'adaptation au changement climatique n'est plus une option, mais une nécessité ancrée dans le quotidien de notre territoire.

C'est tout le sens de la démarche engagée dans le cadre de la planification écologique, qui s'est traduite en Auvergne-Rhône-Alpes à travers une feuille de route présentée par Fabienne BUCCIO, préfète de région, le 31 janvier 2025. Déclinaison départementale de la COP régionale, ce cahier de la COP Adaptation constitue une nouvelle étape essentielle : il dresse un état des lieux partagé de ce que pourraient être les conditions climatiques en Haute-Savoie en 2050 et fixe les priorités d'action d'adaptation définies avec l'ensemble des acteurs du territoire. Collectivités, services de l'État, acteurs économiques, socioprofessionnels, associations et experts scientifiques ont contribué à éclairer nos choix, notamment lors des ateliers participatifs du 20 juin à Chamonix et lors de la consultation en ligne de novembre 2025. Je veux saluer ici la richesse de ces échanges, leur exigence et la volonté commune d'agir de manière concrète.

Les priorités qui émergent de ce travail collaboratif traduisent une ambition forte : renforcer la résilience de notre territoire en anticipant les risques, en protégeant la ressource en eau, en adaptant nos modèles économiques – notamment ceux liés à la montagne – et en préservant la biodiversité, précieux allié face au changement climatique. Mais elles invitent également à repenser nos façons d'habiter, de nous déplacer, de produire et de consommer, afin de faire de la Haute-Savoie un département exemplaire en matière d'adaptation et de transition écologique.

Ce cahier n'est pas un aboutissement : il est un point de départ. Les 22 actions identifiées devront désormais se traduire en projets opérationnels, coordonnés et évalués dans la durée. L'État, à travers l'ensemble de ses services, sera pleinement mobilisé pour accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans cette trajectoire exigeante, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Je suis convaincue que la capacité de notre département à affronter les défis climatiques repose sur sa cohésion, son dynamisme et son esprit d'innovation. Ensemble, continuons à faire de la Haute-Savoie un territoire vivant, attractif et solidaire, capable de transformer les contraintes climatiques en leviers d'adaptation pour les générations futures.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



COP Adaptation à Chamonix - 20 juin 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### *Une dynamique collective ancrée dans les territoires*

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Haute-Savoie](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

En Haute-Savoie, la COP Adaptation s'est tenue le 20 juin 2025 à Chamonix, de manière commune avec le Sommet Montagne Durable. L'événement a rassemblé près de 400 participants, pour partager le diagnostic de vulnérabilité du territoire, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Afin d'enrichir ces travaux, une consultation en ligne a été réalisée en novembre 2025.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :

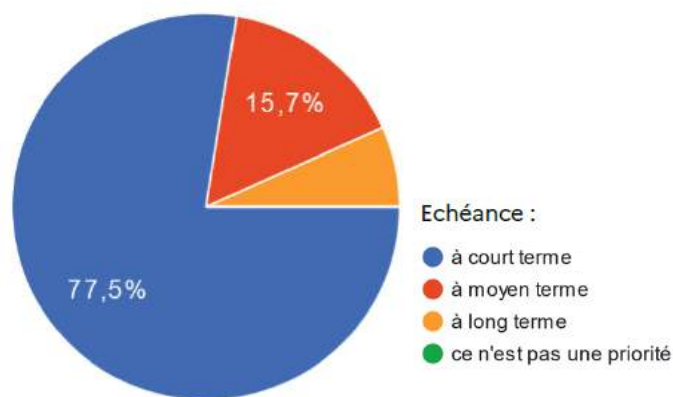


# L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERÇUE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE

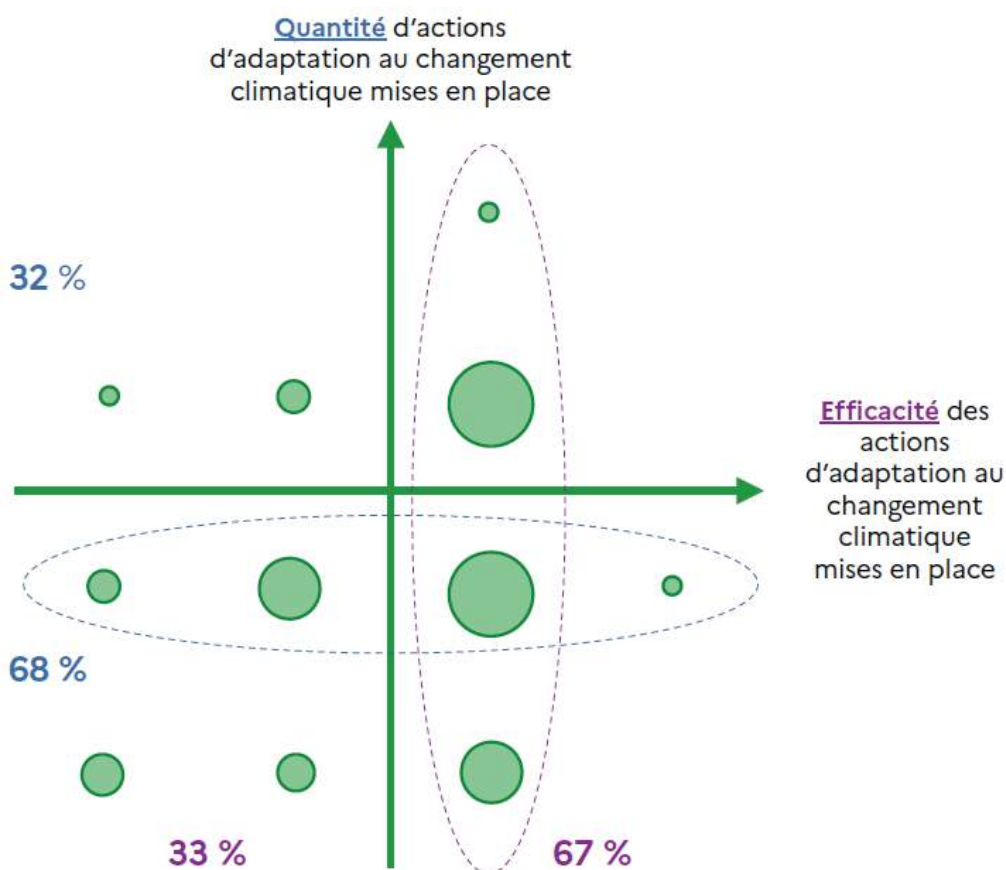
Une consultation en ligne a été menée en Haute-Savoie auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, techniciens, entreprises, État, chambres consulaires, syndicats et régies, opérateurs économiques, associations) afin d'évaluer la perception générale des actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire. Les principaux résultats de cette enquête sont synthétisés ci-après, sur une centaine de réponses.

Pour les 3/4 des sondés, l'adaptation au changement climatique est considérée comme un enjeu à court terme, ce qui donne corps à l'urgence à agir.

Perception de l'enjeu d'adaptation au changement climatique



Évaluation de la pertinence des actions d'adaptation au changement climatique mises en place en Haute-Savoie



L'évaluation de la pertinence des actions d'adaptation au changement climatique fait ressortir deux points principaux :

- au global, les actions mises en œuvre apparaissent plutôt efficaces ;
- mais sur le plan quantitatif, elles apparaissent plutôt peu nombreuses.

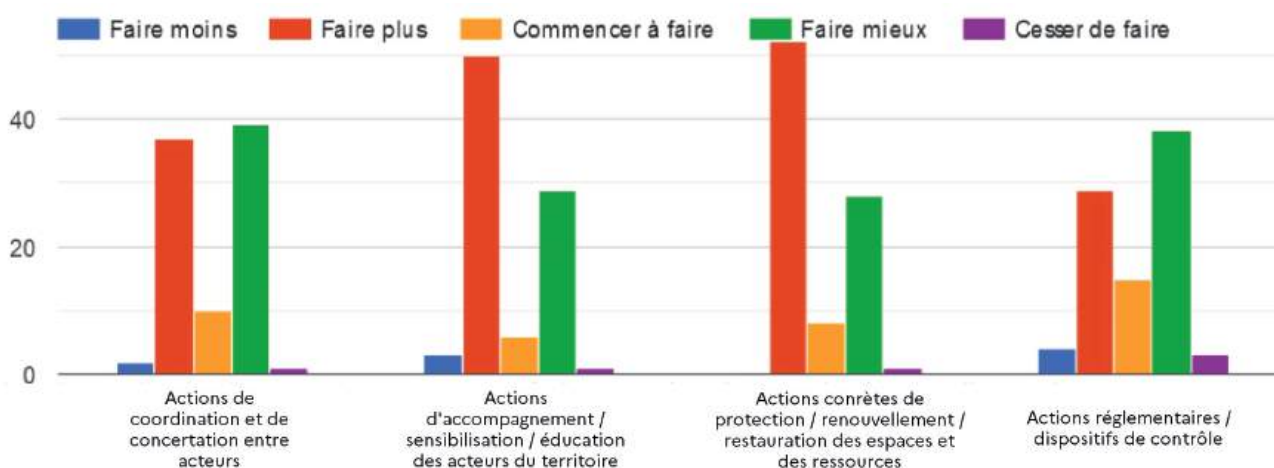
Dans le cadre de la consultation d'automne, afin d'avoir une vision « désilotée » du territoire, les actions d'adaptation au changement climatique ont été présentées, non pas par secteur, mais sous un angle plus transversal, par famille d'actions, à savoir :

- les actions de coordination/concertation entre acteurs ;
- les actions d'accompagnement/sensibilisation/éducation des acteurs du territoire ;
- les actions concrètes de protection/renouvellement/restauration des espaces et des ressources ;
- et les actions réglementaires / dispositifs de contrôle.

Pour chaque famille d'actions, la dynamique future a été questionnée au regard de la dynamique actuelle. D'une manière générale, l'analyse des perspectives met en lumière les points suivants :

- La dynamique semble exister pour les 4 familles d'actions, mais **il faut globalement démultiplier ou améliorer les actions déjà mises en œuvre** ;
- Les **4 familles d'actions ont toutes leur place dans la démarche d'adaptation au changement climatique du territoire** (rubriques « faire moins », « commencer à faire » et « cesser de faire » largement minoritaires par rapport aux deux autres) ;
- Les **actions d'accompagnement/sensibilisation/éducation des acteurs du territoire et les actions concrètes de protection/renouvellement/restauration des espaces et des ressources doivent être démultipliées. Cela sous-entend que l'impact de ces actions est réel mais qu'il faut en faire davantage** ;
- En revanche, pour les actions de coordination et de concertation entre acteurs ainsi que pour les actions réglementaires / dispositifs de contrôle, l'efficacité ou le processus de mise en œuvre de ces actions n'apparaît pas aussi positif. Une amélioration ou innovation est à rechercher à ce niveau-là.

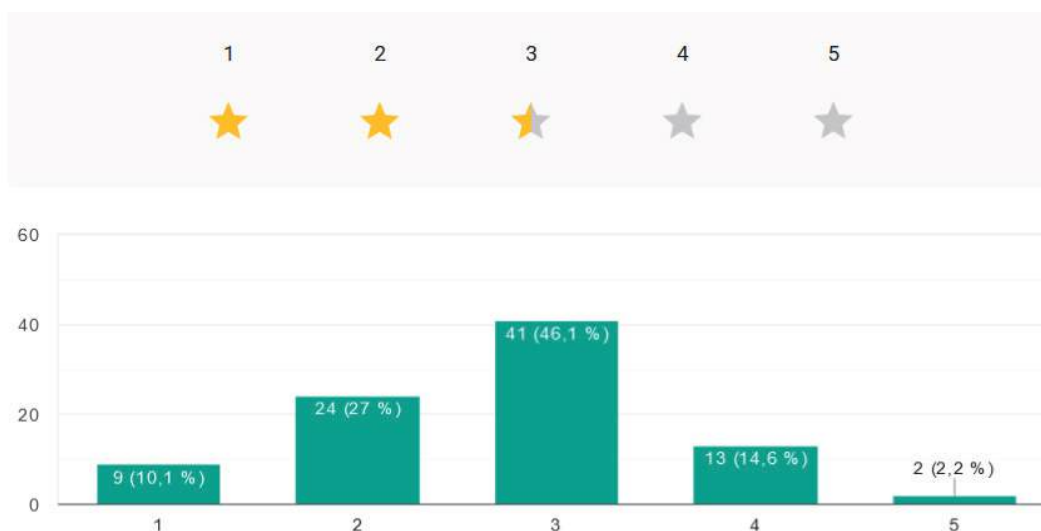
### Quelle projection pour les actions d'adaptation au changement climatique ?



Les acteurs du territoire estiment bénéficier d'un accompagnement modéré dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique : note de 2,7 sur 5. Une amélioration des missions

d'accompagnement est à rechercher, aussi bien techniquement que d'un point de vue réglementaire, administratif ou encore sur la lisibilité et la visibilité des dispositifs et des opérateurs d'accompagnement.

### Évaluation du niveau d'accompagnement par les acteurs du territoire haut-savoyard dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique



Enfin, un autre sondage a été réalisé en Haute-Savoie, mais cette fois-ci grand public et sur un spectre plus restreint, celui de la transition énergétique. Les résultats de cette enquête commandée auprès de Visionary conseil / Aviso conseil, et réalisée auprès de 500 habitants ont été présentés lors de la Journée Départementale de la Transition Énergétique du 7 novembre 2025, co-organisée par le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (Syane) et la DDT.

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur le [site des services de l'État](#).

Ce sondage offre une vision complémentaire de celle menée auprès des acteurs du département dans le cadre de la planification écologique :

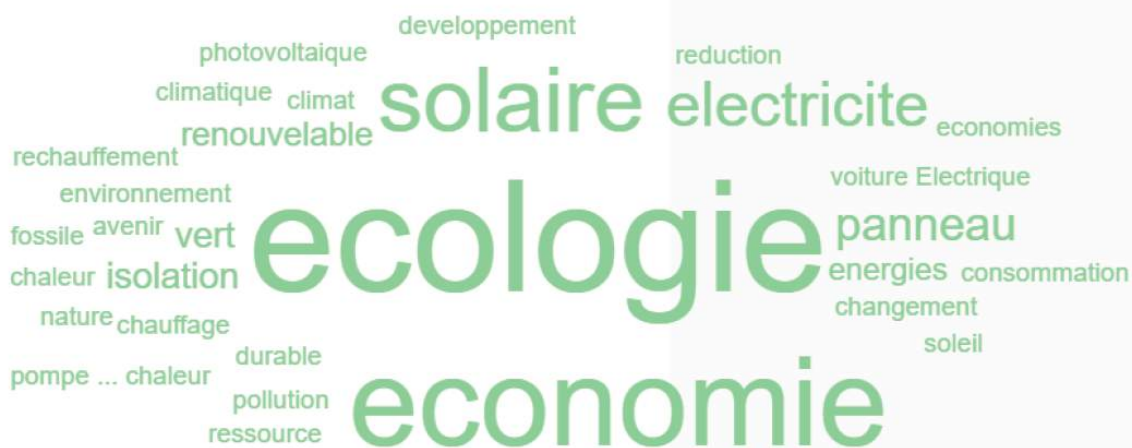
- Dans leurs préoccupations liées à l'énergie :
  - 75% des habitants placent le coût de la planification écologique au premier rang, devant les conséquences du changement climatique qui occupe donc le deuxième rang avec 63% des réponses ;
  - 46% des habitants sont sensibles à l'impact de leur consommation énergétique sur l'environnement.
- Les motivations à changer leurs habitudes en matière de consommations énergétiques sont :
  - les coûts liés à l'énergie, la réduction des gaz à effet de serre et l'impact environnemental pour 40% des personnes interrogées ;

- la dépendance à l'approvisionnement pour 33% ;
- pour 33% également, la contribution à l'économie locale.
- Sur la question des actions individuelles :
  - 51% des personnes consultées sont prêtes à payer un peu plus cher leur énergie pour disposer d'une production locale qui progresse (+16% entre 2015 et 2023) ;
  - 49% se disent prêts à réduire leur consommation énergétique ;
  - 37% à consommer local, 35% à réduire leurs déplacements, et 34% à produire directement leur énergie.
- Sur la question des actions à mener par les collectivités :
  - 76% des personnes interrogées sont favorables à ce que les intercommunalités investissent dans des solutions de transition énergétique ;
  - 51% dans les aides pour la rénovation énergétique des logements particuliers ;
  - 46% dans les solutions de mobilité durable ;
  - 43% dans la sobriété des bâtiments publics et les projets de développement des énergies renouvelables ;
  - 42% sont favorables à l'investissement des collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.



Journée départementale de la Transition Énergétique - 7 novembre 2025

Les mots cités spontanément par les répondants (les 30 principaux) :



Extrait du sondage : libre expression sur les mots qu'évoque la transition énergétique

# LE CLIMAT EN 2050 EN HAUTE-SAVOIE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

## Évolution de la température moyenne annuelle

La différence de température constatée entre les deux périodes de référence 1961-1990 et 2015-2024 sur le département de la Haute-Savoie est légèrement supérieure à celle constatée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,14 °C) et encore un peu plus marquée par rapport à la France (+0,28 °C).

De plus, à l'échelle infra-départementale, le suivi des mesures met en évidence un réchauffement un peu plus rapide en zone montagneuse.

Ces tendances restent identiques pour la projection de la température moyenne en 2050 avec une température médiane en 2050 de +2,4 °C à Chamonix par rapport à la période de référence 1976-2005.

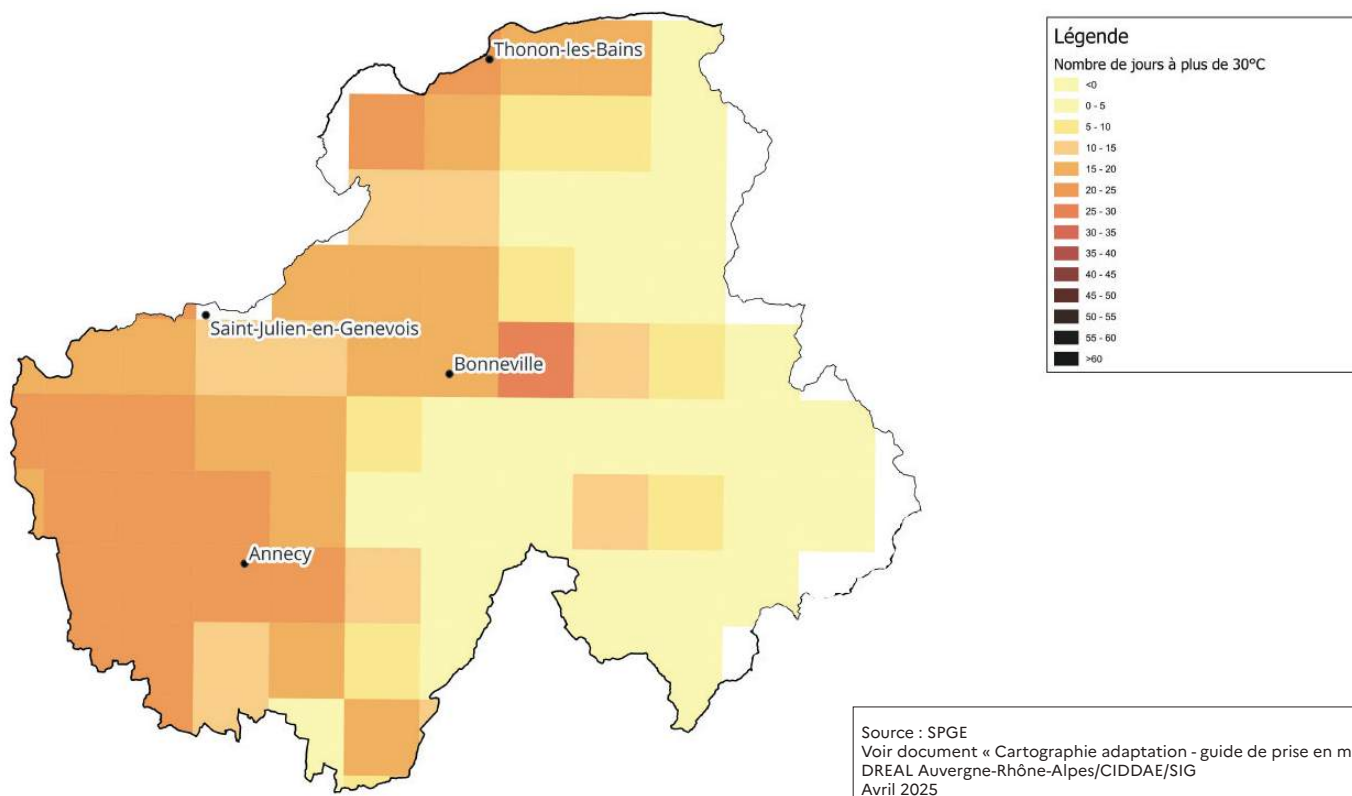
### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2,2 °C à l'échelle du département  
+2,1 °C à Annecy  
+2,3 °C à Chamonix

### Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

+2,35 °C à l'échelle du département  
+2,3 °C à Annecy  
+2,4 °C à Chamonix

## Nombre de jours à + de 30 °C entre aujourd'hui et l'horizon 2050



## Nombre moyen de jours avec température maximale supérieure à 30 °C

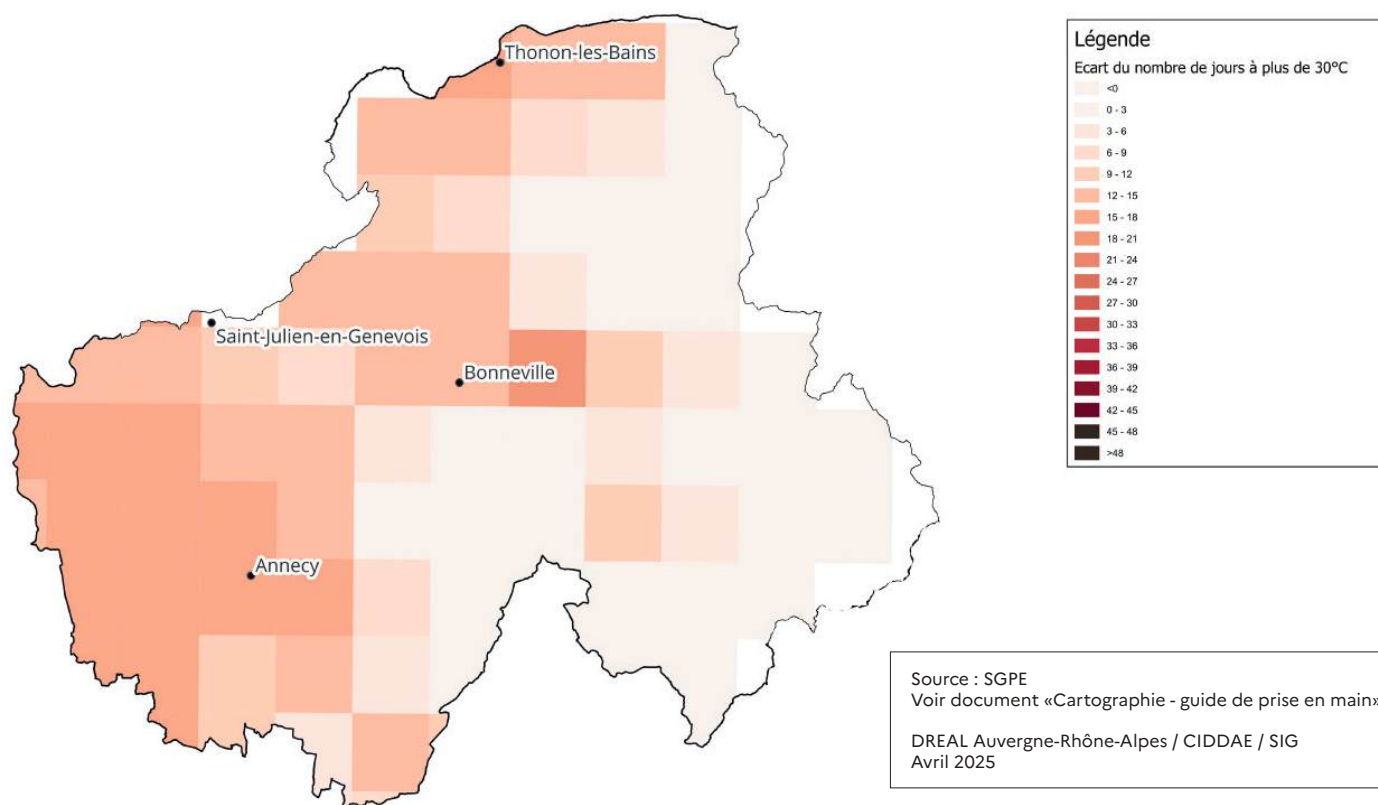
Afin d'identifier les priorités d'adaptation au changement climatique en Haute-Savoie, les sensibilités du territoire ont été analysées.

Un premier marqueur de ces sensibilités concerne **l'augmentation des températures**. Pour mesurer celle-ci, la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) met en valeur le nombre de jours à plus de 30 °C. Cet indicateur correspond à la moyenne annuelle du nombre de jours pendant lesquels la température maximale quotidienne dépasse 30 °C.

En Haute-Savoie, avec 22 jours à plus de 30 °C en moyenne sur le département à l'horizon 2050, le nombre de jour à plus de 30 °C pourrait ainsi tripler (en valeur médiane) par rapport à aujourd'hui.

La deuxième carte ci-après est quant à elle complémentaire puisqu'elle expose l'écart du nombre de jours à plus de 30 °C entre aujourd'hui et 2050. Cet indicateur est particulièrement important car il traduit les projections en termes d'augmentation des vagues de chaleur et de conséquences néfastes sur les personnes vulnérables, l'agriculture et les infrastructures (via le seuil des 30 °C).

### Écart du nombre de jours à + de 30 °C entre aujourd'hui et l'horizon 2050



Nous pouvons observer que l'ouest du département est principalement concerné par l'augmentation de ces vagues de chaleur (carte 2). En effet, le bassin genevois, la vallée de l'Arve et le bassin annécien sont les plus touchés. Il s'agit des principales agglomérations urbaines du département.

Aussi, ces situations topographiques, combinées à une forte urbanisation, sont des facteurs aggravants par rapport à cette augmentation des vagues de chaleur à l'horizon 2050.

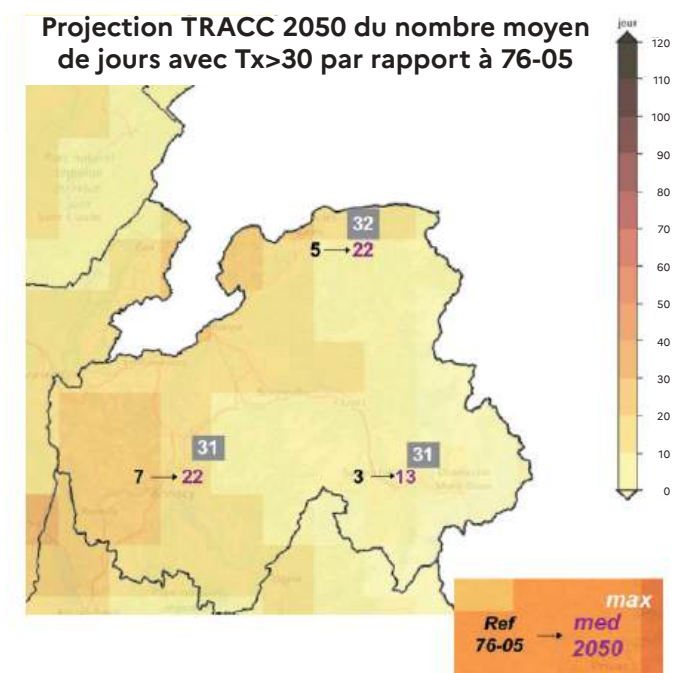
Il ne faut pas non plus mettre de côté la situation des zones plus montagneuses de l'est du département. Si, en altitude, à l'horizon 2050, elles pourront ne pas dépasser, ou seulement de très peu, le seuil du maximum quotidien de 30 °C, à l'échelle micro-locale, notamment en fond de vallées, les températures peuvent également connaître une forte augmentation.

**L'écart avec les températures actuelles sera donc important et impactant pour les sociétés.**

Concernant le nombre de jours supérieurs à 30 °C à l'horizon 2050 (carte 1), il faut également garder en tête qu'il y a une variabilité intra-départementale. Par exemple, à l'ouest de la vallée de l'Arve, le nombre de jours à plus de 30 °C pourrait atteindre 30 jours par an, alors que dans le massif du Mont-Blanc, il n'y aurait pas de jours à plus de 30 °C. Mais si on compare à aujourd'hui, à Chamonix comme à Thonon, le nombre de jours à plus de 30 °C sera environ multiplié par 4 et environ multiplié par 3 à Annecy.

Enfin si la moyenne annuelle du nombre de jours à plus de 30 °C (pour mémoire 22 jours en 2050) reste assez faible en comparaison des autres départements de la région (55 jours pour la Drôme par exemple), la variation par rapport à la période de référence sera tout aussi élevée. **Ceci apparaît d'autant plus important à considérer car les vagues de chaleur ne sont pas encore totalement ancrées dans les habitudes locales.**

**S'adapter au changement climatique apparaît donc comme une nécessité.** En effet, à titre de comparaison, en 2003, année la plus chaude



enregistrée pour le département, le nombre de jours à plus de 30 °C était de 25. Les projections à 2050 nous montrent donc une généralisation de cette situation.

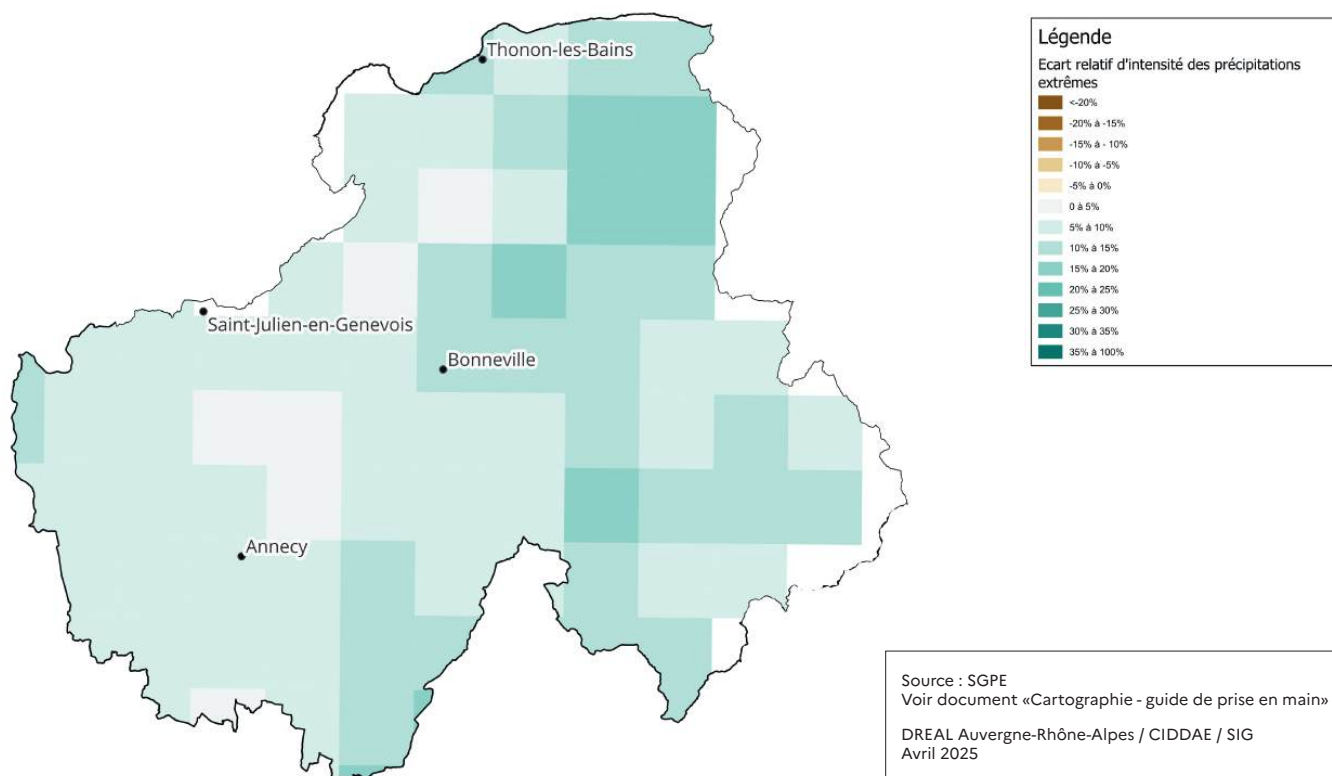
Enfin, il faut garder en tête les limites de cette analyse. En effet, les projections à 2050 sont déclinées à la maille SAFRAN. Il s'agit d'une maille d'étude du territoire national de 8 km par 8 km. Il y a donc une variabilité de l'augmentation des températures au sein de chaque maille, qui conditionne, de fait, l'adaptation locale.

## Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

Un deuxième axe pour caractériser les sensibilités du territoire face aux évolutions climatiques concerne l'évolution des précipitations. Pour quantifier celle-ci, la TRACC adopte l'indicateur représentant l'écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes, à l'horizon 2050, par rapport à aujourd'hui. Cet écart exprime, en pourcentage, l'augmentation ou la diminution

de l'intensité des précipitations, les jours les plus pluvieux de l'année (moyenne des 5 % de jours les plus pluvieux). Ainsi, l'augmentation de ces précipitations extrêmes induit un accroissement des risques d'inondation, de glissement/mouvement de terrain ou encore de ruissellement et d'érosion des sols, augmentant dès lors la vulnérabilité du territoire.

### Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes



En ce qui concerne la Haute-Savoie, nous remarquons que l'est pourrait être la partie la plus touchée du département (à l'inverse de l'augmentation des températures). En effet, à l'est, les jours pluvieux deviendraient jusqu'à 20 % plus intenses à l'horizon 2050 tandis qu'à l'ouest, cette tendance serait de 10 %. Au sein de cette interprétation, il faut prendre en compte le contraste de pluviométrie entre la plaine et la montagne initialement présent dans le département. En effet, en moyenne, les zones au-dessus de 1500 mètres reçoivent deux fois plus de précipitations qu'en plaine, en raison de l'effet orographique (phénomène où les reliefs de montagne influencent les précipitations). Au sein de ce contraste, il faut toutefois noter une

variabilité entre les versants. Ainsi, à l'horizon 2050, ce contraste plaine/montagne pourrait être exacerbé avec une augmentation des précipitations extrêmes au sein de ces deux zones.

Enfin, outre la limite de la maille SAFRAN qui estompe les variations locales, la variabilité inter-annuelle n'est pas mise en avant à travers cette carte. En effet, l'augmentation de l'intensité des précipitations pose la question de la capacité des territoires à gérer un très fort apport soudain en eau, ou au contraire, un très faible apport. Ainsi, ce contraste plaine/montagne, à l'horizon 2050, pourrait connaître des périodes d'inversion au sein d'une année.

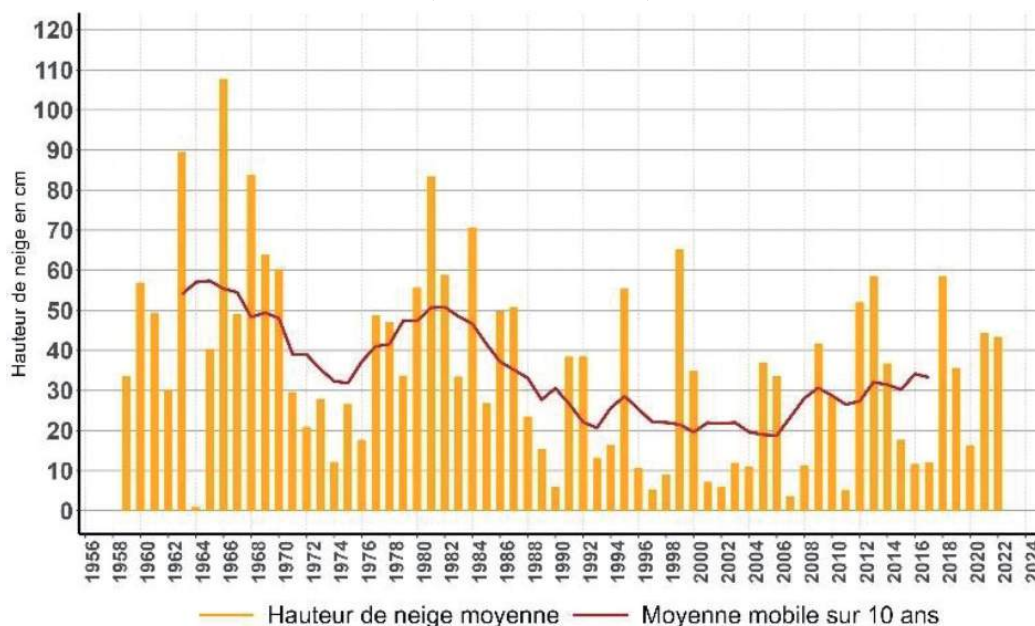
## Évolution de l'enneigement en Haute-Savoie

En dessous de 2500 m d'altitude, les hivers apporteront de moins en moins de neige car les précipitations sous forme de neige vont diminuer. Ceci implique un décalage de l'enneigement d'environ 150 m par degré supplémentaire.

À horizon 2050, les zones situées vers 1500 m d'altitude devraient connaître approximativement les conditions actuelles des zones situées vers 1200 m.

La différence de hauteur de neige moyenne entre les périodes 1963-1992 et 1993-2022 est de -17 cm (diminution de 40 %).

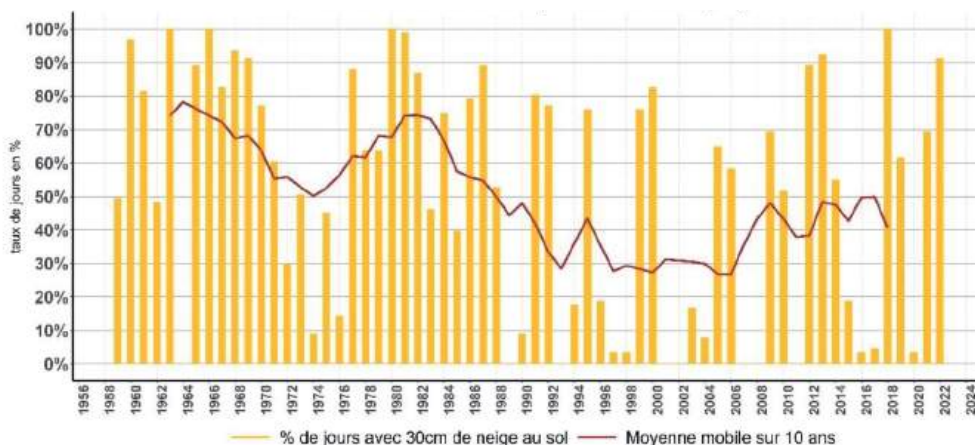
**Hauteur de neige moyenne sur la saison hivernale (20 déc - 20 mars)**



**Focus sur la Station météo de Chamonix – Mont-Blanc, Altitude : 1 042 m. Exposition : Multiple (terrain plat). (Source Orcae et Météo France)**

Les conditions d'enneigement naturel sur la saison complète s'évaluent avec l'indicateur suivant : le pourcentage de jours avec au moins 30 cm de neige au sol au cœur de l'hiver (91 jours, du 20 décembre au 20 mars).

**% de jours avec 30 cm de neige au sol sur la saison hivernale (20 déc. - 20 mars, cm)**



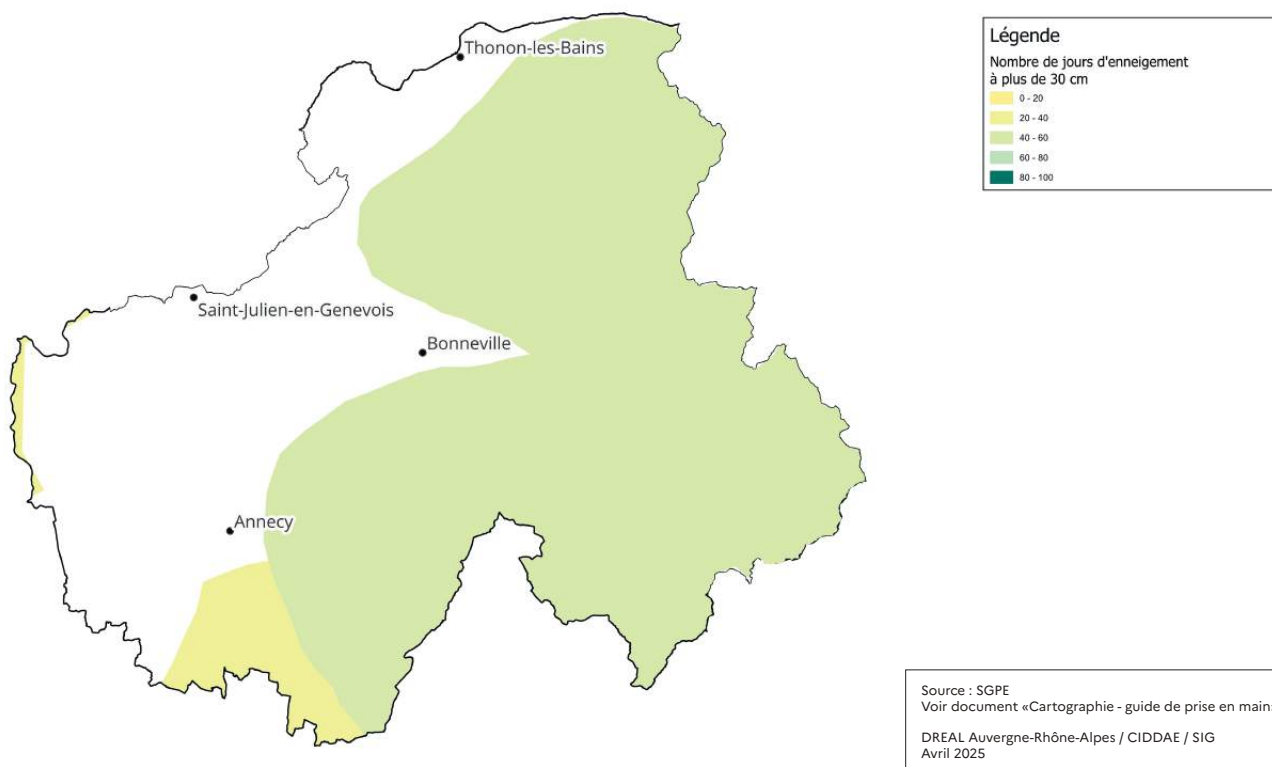
Le nombre de jours avec une hauteur de neige d'au moins 30 cm diminue en moyenne de 40 % entre 1963-1992 et 1993-2022.

Si l'on extrait de cette série les hivers peu enneigés (moins de 10 jours avec au moins 30 cm de neige au sol sur la période), 11 se situent dans la période la plus récente (1993-2022) et 5 dans la précédente (1963-1992). Quant aux hivers très enneigés (plus de 40 jours avec au moins 30 cm de neige au sol

sur la période), 14 se situent dans la période la plus récente (1993-2022) et 23 dans la précédente (1963-1992).

Sur cette station de mesure, les hivers peu enneigés sont plus nombreux sur la période climatique la plus récente et les hivers les plus enneigés se situent en majorité dans la période climatique précédente.

### Projection à 2050 sur l'ensemble du département des conditions d'enneigement naturel



# ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

## Enjeu 1 : Transformation du modèle touristique en Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie, de par sa topographie et la diversité de ses paysages et espaces naturels, est un territoire très attractif sur une grande partie de l'année. Que ce soit pour échapper aux fortes chaleurs en période estivale, pour le loisir, pour le sport ou encore pour la reconnexion avec la nature, les espaces naturels sont de plus en plus prisés et subissent sur certains secteurs une pression quasi continue et supérieure à leurs capacités naturelles de régénération.

Le modèle touristique haut-savoyard doit être transformé en profondeur et déployé sur l'ensemble du département, c'est-à-dire aussi bien la plaine que la montagne. Cela implique également une évolution et une coordination des différentes pratiques récréatives et touristiques afin de limiter la pression sur les espaces naturels et les ressources naturelles, notamment l'eau.

En période hivernale, les stations de petite et moyenne montagne sont particulièrement vulnérables au changement climatique avec un modèle économique qui doit être remis en question.

### Vulnérabilité des domaines skiables

Face au changement climatique, les domaines skiables et le modèle économique sur lequel ils reposent seront de plus en plus exposés. Une étude menée en 2022 par la DDT vise à imaginer ce à quoi pourraient ressembler les conditions d'exploitation des domaines skiables en intégrant la TRACC.

La combinaison de l'augmentation des températures et de la diminution des précipitations sous forme de neige va affecter les conditions d'exploitation des domaines skiables haut-savoyards situés entre 900 et 2500 mètres d'altitude avec :

- un décalage du début de saison et des saisons moins longues par rapport à la situation actuelle ;

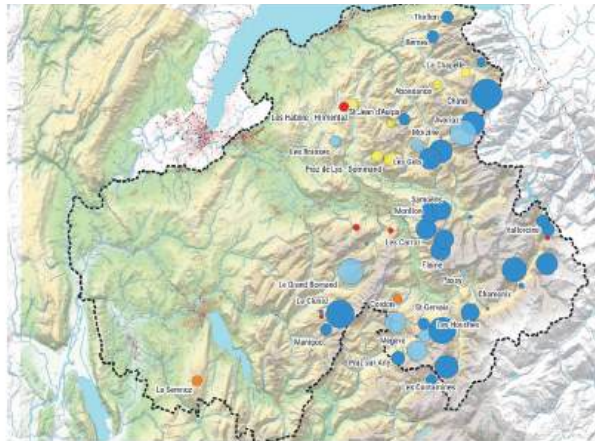
- une réduction de la plage d'utilisation des enneigeurs (qui ne peuvent produire de la neige qu'à une température ambiante négative), en particulier pendant les mois de novembre et décembre, période critique pour assurer l'ouverture des domaines avant les vacances de Noël ;
- une modification de l'hydrologie des bassins versants de montagne (augmentation des débits hivernaux, avancement des hauts débits printaniers liés à la fonte, et réduction des débits estivaux).

La question est de savoir si ces changements en cours et à venir menacent réellement le fonctionnement du domaine skiable considéré. Ce qui est certain, c'est qu'ils vont accroître la dépendance à la fabrication de neige, augmentant ainsi la pression sur l'efficacité du système d'enneigement et sur le contrôle des coûts de préparation du domaine skiable.

L'étude met en avant pour chaque domaine skiable le moment de puissance. Cet indicateur permet d'apprécier la capacité d'un domaine skiable à offrir de la dénivellée aux skieurs. Il se définit par le produit de son débit et de sa dénivellée. C'est un bon indicateur de la « capacité de production » d'un domaine skiable. Il permet également d'estimer le nombre de pratiquants que le réseau de remontées peut théoriquement amener sur les pistes.

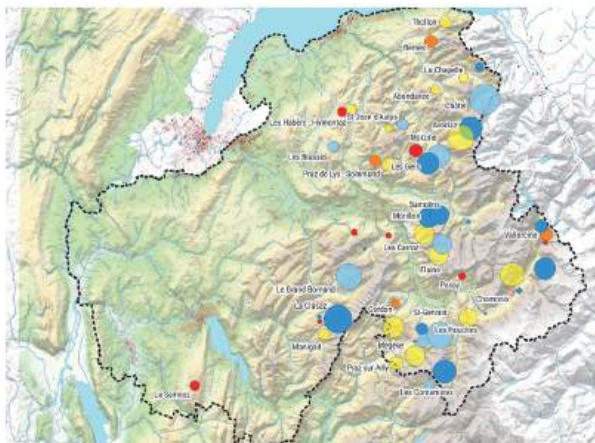
À l'échelle du département, **selon l'étude réalisée par la DDT74 en 2025**, c'est 92 % du domaine skiable haut-savoyard qui est exploitable de manière fiable tout au long de la saison sur la période 1980-2020 et 75 % à l'horizon 2050 (scénario +2 °C par rapport à aujourd'hui). Ce scénario reste de plus assez optimiste car il surestime très largement les potentialités de fabrication de la neige artificielle (calculés au seuil de 0 °C au lieu de -4 °C).

## Vulnérabilité des domaines skiables de Haute-Savoie face au manque de neige



**période de référence  
1980 - 2020**

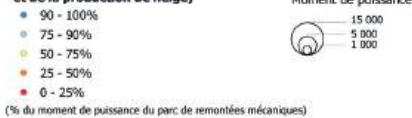
La limite de l'enneigement naturel garanti, qui fluctue au gré des orientations et de l'exposition des versants (N, E, S, O), est fixée à 1 500 mètres d'altitude en versant nord et remonte jusqu'à 1 800 mètres en versant exposé plein sud.



**scénario possible pour  
2050 :**

l'hiver est en moyenne plus chaud de 2°C par rapport à la période de référence 1980-2020. La limite de l'enneigement naturel garanti est montée de 300 mètres et se situe à environ 1800 mètres en versant nord et 2100 mètres en versant exposé plein sud.

**Part du domaine skiable exploitable tout au long de la saison d'hiver (en tenant compte de l'enneigement naturel et de la production de neige)**



(% du moment de puissance du parc de remontées mécaniques)

L'analyse prend en compte les équipements mis en place par les gestionnaires pour sécuriser l'exploitation de leur domaine skiable : ascenseurs et installations de production de neige, en faisant l'hypothèse que la disponibilité en eau soit suffisante et que les potentialités thermiques du site autorisent un temps de fonctionnement des enneigeurs suffisant pour satisfaire les besoins de production.

Source des données : Domaines skiables élémentaires - DDT74 - données 2025  
Fond de plan : BDALTI@IGN  
Document produit par : DTT 74/STEM/GEO/J.P. VINCENT  
Date de création : 01/10/2025

Le détail de la méthode est précisé sur [ce lien](#).

### **Priorité d'adaptation :**

- Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du secteur du tourisme

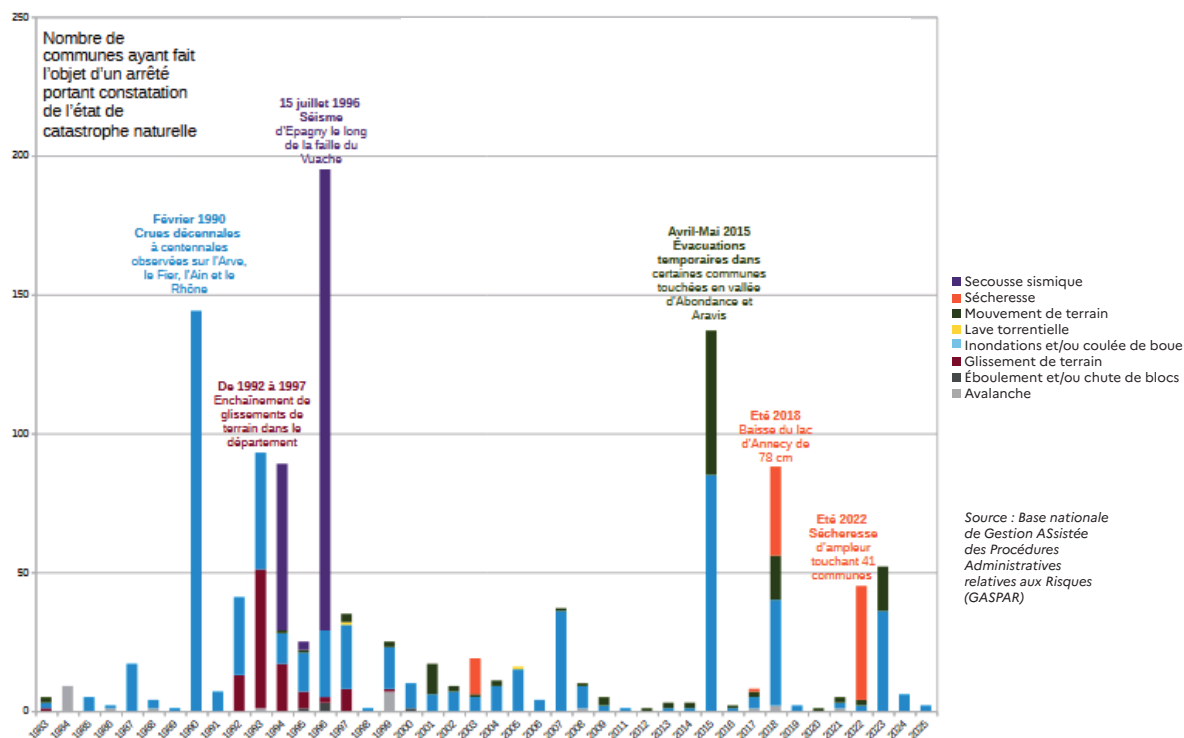
MESURE 44 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique



Megève – Domaine skiable du Mont d'Arbois, le 29 décembre 2016.



## Évolution du nombre de déclarations de catastrophes naturelles entre 1983 et 2025



### Priorités d'adaptation :

- Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)
- Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en terme de prévention et de politique d'aménagement

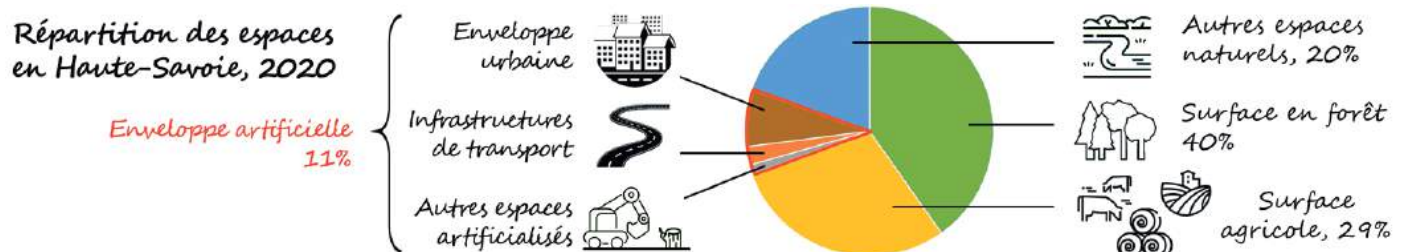
### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Éboulement sur la commune de Chevenoz - Dranse d'Abondance, en amont de la centrale hydroélectrique de Bioge

## Enjeu 3 : Préservation de la qualité du cadre de vie et du patrimoine naturel de Haute-Savoie

La Haute-Savoie bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec près de 60 % d'espaces naturels variés (glaciers, lacs, forêts) et 29 % d'espaces dédiés à l'agriculture.



Les espaces naturels en Haute-Savoie, et notamment les glaciers et les forêts sont particulièrement sensibles au changement climatique. Le retrait important des glaciers et le dépérissement des forêts sont en large progression ces dernières années, modifiant de manière significative le patrimoine naturel en Haute-Savoie.



Aux effets du changement climatique sur les écosystèmes, viennent également s'ajouter une fréquentation touristique et récréative en hausse continue.



Développement du scolyte dans les forêts haut-savoyardes - 26/09/2023, Forêt domaniale de Magland - ©DDT74



### Priorité d'adaptation :

- Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 47 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

## Enjeu 4 : Évolution des activités économiques et de l'agriculture en Haute-Savoie

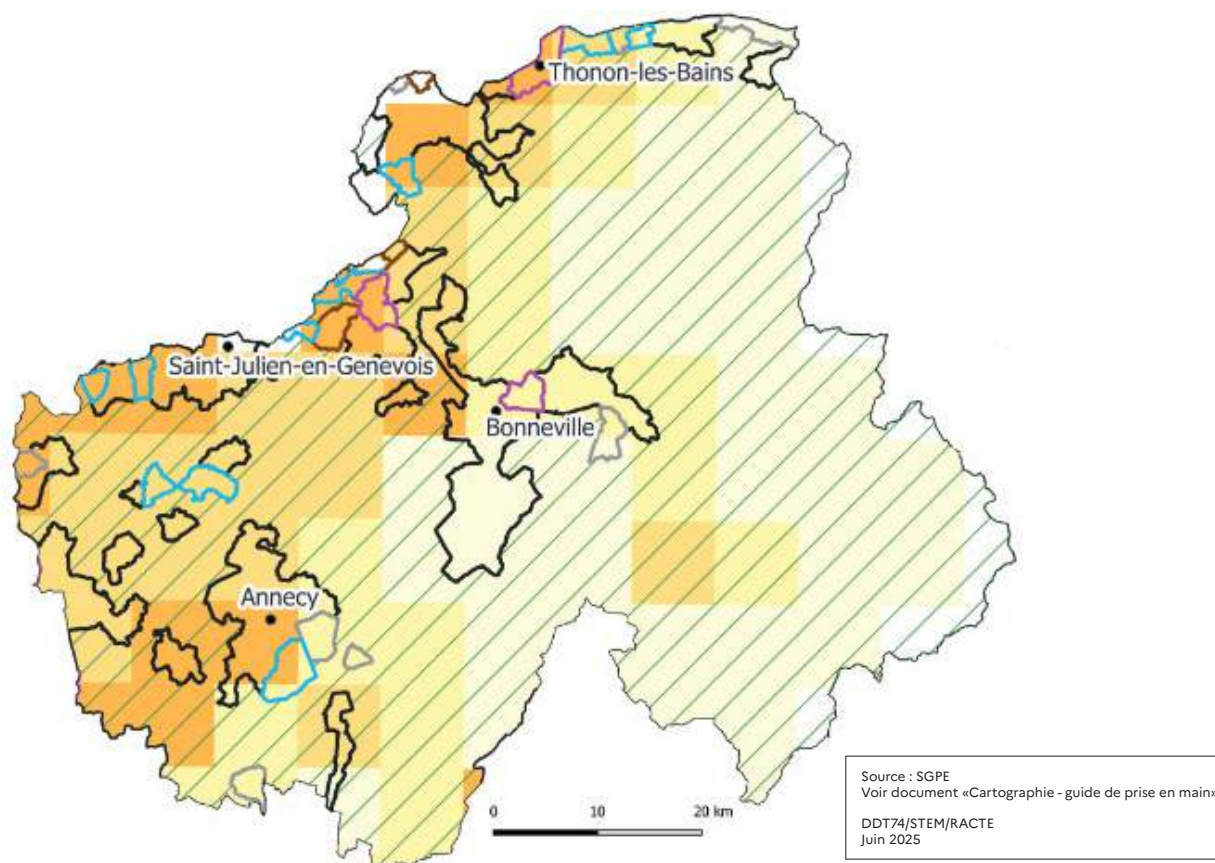
De par leur nature, les activités économiques peuvent être plus ou moins consommatrices de ressources (eau, foncier, énergie, etc.), lesquelles étant très vulnérables au changement climatique.

L'agriculture en Haute-Savoie se compose majoritairement d'élevages sur la partie est du département et d'une mixité entre de l'élevage et des cultures sur la partie ouest du département.

Les sécheresses de plus en plus fréquentes en Haute-Savoie rendent les activités agricoles très sensibles : manque d'eau pour le bétail, sols secs impactant fortement les cycles de végétation et les rendements, cultures peu adaptées aux fortes chaleurs.

Même si les sécheresses représentent une part importante des calamités agricoles, d'autres aléas climatiques comme les inondations et le gel peuvent être à l'origine de calamités agricoles en Haute-Savoie.

### Exposition des filières agricoles à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec








#### Légende

##### Fillières agricoles

-  Cultures spécialisées
-  Horticulture, maraîchage
-  Grandes cultures
-  Sans exploitation
-  Polyculture, polyélevage
-  Elevage

##### Nombre de jours avec un sol sec à 2050

-  <20
-  20 - 40
-  40 - 60
-  60 - 80
-  80 - 100



Crue de l'Arve – Novembre 2023 ©DDT74



### Priorités d'adaptation :

- Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités
- Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions
- Préserver la santé des travailleurs face aux fortes vagues de chaleur en période estivale, tout en maintenant une continuité des activités économiques

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 39 : Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique
- MESURE 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

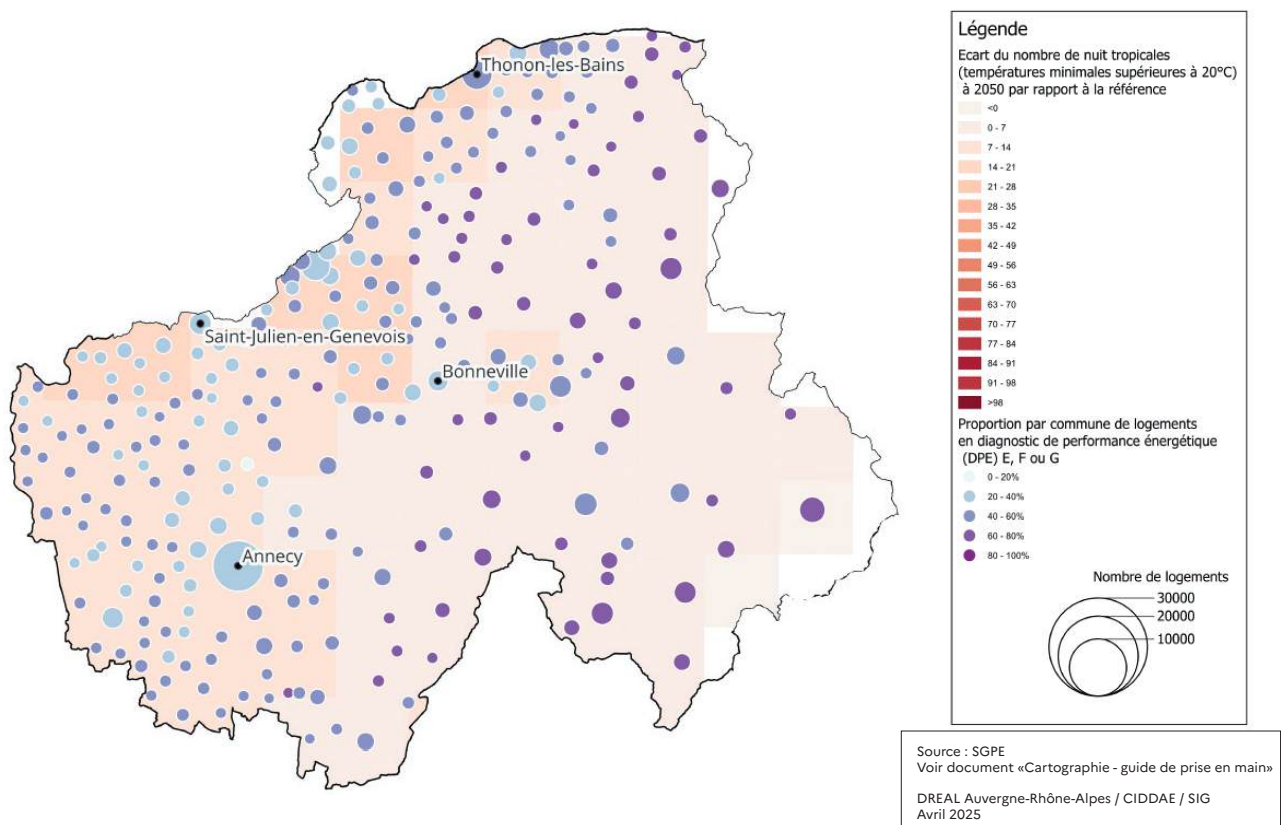
## Enjeu 5 : Adaptation des bâtiments en Haute-Savoie

Parmi les logements en Haute-Savoie, 44,6 % représentent des passoires énergétiques, il s'agit des logements classés E, F et G (donnée 2019). Très consommateurs en énergie en période hivernale, ces logements s'avèrent également les plus exposés aux fortes chaleurs car faiblement ou pas isolés.

La projection de la hausse des températures renforce la vulnérabilité des habitants dans les bâtiments.

Les bâtiments tertiaires et notamment les équipements publics tels que les établissements scolaires sont également très impactés par le changement climatique.

### Exposition des passoires thermiques (logements en DPE E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre de nuits tropicales



#### Priorité d'adaptation :

- Améliorer le confort thermique des bâtiments, en utilisant des matériaux biosourcés notamment

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles (RGA)
- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 12 : Un Etat exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics

## Enjeu 6 : Mobilisation de la jeunesse

L'adaptation au changement climatique suppose un changement des comportements et des mentalités. Or, ce changement passe par la sensibilisation et l'intégration de la jeunesse aux réflexions. C'est elle qui construit et va faire le monde de demain.

Cet enjeu, déjà identifié en 2024 à travers le groupe de travail « jeunes », reste d'actualité. C'est pourquoi la COP 74 a de nouveau intégré en 2025 des collégiens et lycéens, via l'entrée des éco-délégués, afin de leur permettre de créer des COP à l'échelle de leurs établissements scolaires.



Séquence Radio Globule enregistrée lors de la COP 74 à Chamonix le 20 juin 2025 :  
« C'est quoi une COP ? »

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 22 actions ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Haute-Savoie au changement climatique.

Ces 22 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Parmi elles, 4 actions prioritaires ont été définies :

- Poursuivre les efforts de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces
- Limiter la surfréquentation et mieux la répartir sur le territoire pour préserver les ressources et milieux naturels
- Renforcer la place de la gestion de la ressource en eau dans les outils de planification
- Garantir une meilleure coordination entre chaque échelon gestionnaire des politiques d'aménagement du territoire.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**HAUTE-SAVOIE**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

## ACTION

## PÉRENNISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES TOURISTIQUES



## Pilotes

- État

## Contributeurs

- En lien avec les JOP 2030 :
- Collectivités
  - Acteurs du tourisme

## Mise en œuvre



Au fil de l'eau

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



**Coordonner l'ensemble des acteurs du tourisme afin d'assurer une conciliation des usages existants et futurs au sein des espaces récréatifs**

Le département offre un large panel d'activités touristiques. Cette caractéristique est un atout mais demande une conciliation entre chacun des usages et acteurs des espaces récréatifs. Cette synergie est déjà impulsée par les acteurs du territoire mais pousse à être confortée afin d'assurer l'adaptation des pratiques touristiques.

Cette priorité intervient pour donner suite à la dynamique initiée lors de la COP. En effet, le travail et la coordination multi-parties apparaissent nécessaires dans un contexte où les pratiques doivent évoluer. À ce titre, un besoin se fait ressentir quant à la sensibilisation du public et des acteurs du tourisme.

## Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation engagées

## Conditions de succès

- Fédérer des acteurs très nombreux et très hétérogènes
- Sensibiliser et former aux enjeux
- Assurer une participation équilibrée de tous les partenaires

## Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains pour porter les démarches
- Disposer de diagnostics territoriaux fiables pour proposer des solutions adaptées

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

## ACTION

## EXPLOITER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AU SERVICE DE SA RÉGÉNÉRATION



## Pilotes

- Collectivités

## Contributeurs

- OT
- Acteurs économiques
- Gestionnaires d'espaces naturels

## Mise en œuvre



À déterminer

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



## Réattribuer les bénéfices liés au tourisme à la préservation du territoire

L'attractivité du département peut apparaître comme une force afin de préserver voire restaurer les milieux fréquentés. En effet, il s'agit d'une ressource financière et d'un moyen pour toucher un large public quant à la nécessité de régénérer le territoire.

Les acteurs soulignent le fait positif concernant le début d'une prise de conscience quant au besoin de cette régénération. Aussi, il faut utiliser celle-ci comme un outil. De plus, les intérêts du monde touristique convergent vers la régénération du territoire. La disponibilité des ressources et la qualité des infrastructures nécessaires à l'accueil du public (eau potable, réseaux...) peuvent être vus comme le fruit d'une amélioration continue de l'offre touristique.

## Indicateur de suivi



- Nombre de collectivités/ réflexions engagées

## Conditions de succès

- Fédérer des acteurs très nombreux et très hétérogènes
- Sensibiliser et former aux enjeux
- Porter des démarches d'innovation et de solidarité
- Trouver des synergies à l'échelle d'un territoire

## Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers
- Renforcer la coordination des actions
- Communiquer sur les bénéfices

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

ACTION

ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DU TOURISME HIVERNAL

**Pilotes**

- Collectivités

**Contributeurs**

- En lien avec le commissariat de massif :
- État
  - Entreprises

**Mise en œuvre**

Chantier démarré  
en 2025

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

**Promouvoir la diversification des activités afin de garantir un revenu aux professionnels du tourisme et pérenniser les bassins économiques déjà en place**

Les projections du climat à 2050 montrent que le département devra faire face à une baisse importante de l'enneigement. En effet, il pourrait y avoir 40 à 50 jours en moins d'enneigement par an avec une épaisseur de neige supérieure à 5 cm à 1 500 mètres d'altitude. Cette diminution remet en cause la pérennité du tourisme hivernal haut-savoyard et les plus de 50 stations qu'il fait vivre.

Aussi, face à ces menaces, il apparaît nécessaire d'adapter l'offre touristique d'hiver aux bouleversements. Pour les stations de haute altitude, l'économie de la neige pourrait être toujours viable, mais ce n'est pas le cas pour celles de moyenne et basse altitude. En effet, déjà aujourd'hui, des stations de basse altitude connaissent des fermetures. Ainsi, l'objectif est de promouvoir la diversification des activités afin de garantir un revenu aux professionnels du tourisme.

**Indicateur de suivi**

- Nombre de collectivités engagées dans une démarche de reconversion

**Conditions de succès**

- Sensibiliser des élus et des acteurs économiques
- Partager des bonnes pratiques
- Accompagner financièrement et humainement pour engager les démarches

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Moyens financiers, humains, techniques
- Mobiliser les acteurs

Priorité  
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION

## PERMETTRE LA COEXISTENCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AVEC LES USAGES RÉCRÉATIFS AU SEIN DES ESPACES NATURELS



### Pilotes

- À préciser selon les filières économiques

### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Représentants de la filière sylvicole
- OT
- Acteurs économiques

### Mise en œuvre



Dès que possible

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



**Soutenir les usages économiques locaux (agriculture, sylviculture) tout en leur permettant de s'inscrire dans une logique de durabilité**



**Coordonner ces usages économiques avec les usages récréatifs pour assurer une cohabitation dépourvue de tension**

*Les espaces naturels haut-savoyards connaissent une multitude de pratiques. Aussi assurer un équilibre entre les fonctions écologiques, sociales et économiques a pour but de conserver la multifonctionnalité des espaces et donc de converger vers une adaptation au changement climatique.*

### Indicateur de suivi



- Nombre de démarches initiées

### Conditions de succès

- Mobiliser les acteurs
- Partager les bonnes pratiques et retours d'expérience d'autres territoires

### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers et humains
- Outils de communication

Priorité  
d'adaptation

Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités

## ACTION

## SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LE MONDE ÉCONOMIQUE DANS LA SOBRIÉTÉ DES USAGES



## Pilotes

- À préciser

## Contributeurs

- Institutions consulaires
- Associations d'entreprises et chambres professionnelles

## Mise en œuvre



Engagé

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



### Favoriser le déploiement de la RSE des entreprises visant notamment une sobriété hydrique

La sobriété des usages fait référence à la baisse de la consommation des ressources au sein des territoires. Or, cette réalisation ne peut se faire sans l'accompagnement des entreprises en leur mettant à disposition des outils et moyens humains et techniques.

Le département est un territoire économiquement dynamique avec la présence d'une diversité de secteurs en bonne santé. Toutefois, ils reposent, pour la grande majorité, sur des ressources inhérentes au territoire (climat froid, neige, alpages, forêts...). Or, ces ressources sont sensibles aux variations du climat. Donc les processus doivent connaître des modifications pour intégrer ces perturbations et diminuer la consommation de ressources.

Plus largement, les organisateurs de manifestations sportives doivent être intégrés à ces actions de sensibilisation et d'accompagnement à la sobriété des usages.

## Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation, de formation ou de communication

## Conditions de succès

- Fédérer des acteurs
- Mener un travail sur la conciliation des enjeux
- Sensibiliser les décideurs
- Partager les bonnes pratiques

## Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains, techniques et financiers
- Disposer d'outils pédagogiques et ludiques
- Faire prendre conscience des enjeux et de la nécessité d'agir maintenant

Priorité  
d'adaptation

Accompagner les activités économiques vers une consommation raisonnée et équitable des ressources afin de limiter les conflits d'usage tout en maintenant la dynamique de ces activités

## ACTION

## GARANTIR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RESSOURCES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS



## Pilotes

- À débattre

## Contributeurs

- Collectivités
- Acteurs économiques
- Monde agricole
- Acteurs du tourisme
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Gestionnaires de réseaux d'eau potable

## Mise en œuvre



À initier en 2026

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



**Permettre une gestion équilibrée des ressources et de se prémunir des possibles conflits d'usage**

*Cela fait appel à la notion de collectif et de travail en concertation et partenariats. Face au tissu économique dense, les territoires connaissent des variabilités ou situations de rareté des ressources majeures de cette économie. En effet, pour l'eau, il y a des risques de pénurie (neige artificielle, eau potable, irrigation...); pour le foncier, une artificialisation grandissante qui induit une pression sur les terres agricoles et les espaces naturels; pour l'énergie, une demande croissante. Face à cette diversité d'usages pour une même ressource, il est essentiel de mettre en place une répartition équitable afin de ne pas accroître la vulnérabilité des activités économiques.*

*Cette action sous-entend la mise en place d'un suivi renforcé de la qualité et des volumes d'eau disponibles, afin d'anticiper au mieux les tensions sur la ressource.*

## Indicateur de suivi



- Nombre d'initiatives engagées

## Conditions de succès

- Fédérer des acteurs
- Connaître l'état de la ressource
- Expérimenter/innover

## Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers
- Renforcer la coordination des actions
- Communiquer sur les bénéfices

Priorité  
d'adaptation

Préserver la santé des travailleurs face aux fortes vagues de chaleur en période estivale, tout en maintenant une continuité des activités économiques

ACTION

## PROTÉGER EFFICACEMENT LES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR



### Pilotes

- État (DDETS)

### Contributeurs

- Les représentants des organismes socio-professionnels

### Mise en œuvre



À préciser

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



**Mettre en place une réglementation et des outils à disposition des entreprises pour garantir de bonnes conditions de travail de leurs employés**

Les projections du climat à 2050 évoquent une multiplication des vagues de chaleur et une augmentation globale des températures. Or, ces conditions climatiques créent un nouveau risque pour les personnes exposées à ces éléments dans le cadre de leur emploi.

En effet, l'exposition à la chaleur entraîne des conséquences néfastes sur la santé, outre l'augmentation des risques d'accidents du travail. Les personnes exposées peuvent connaître des migraines, crampes, déshydratation, pouvant aller jusqu'à des insolation et hospitalisations. Mettre en place une réglementation et des outils à disposition des entreprises, pour garantir les bonnes conditions de travail de leurs employés, est une condition afin de garantir la viabilité des structures.

### Indicateur de suivi



- Nombre de campagnes de communication et d'actions de prévention réalisées

### Conditions de succès

- Sensibiliser/former les entreprises et les salariés
- Contrôler et assurer le respect de la réglementation
- Adapter les outils
- Expérimenter/innover

### Besoins de court terme pour accélérer

- Adapter / faire évoluer les obligations réglementaires en cas de fortes chaleurs

Priorité d'adaptation

Faire évoluer le modèle touristique aussi bien en plaine qu'en montagne, en conciliant le maintien des activités récréatives et la préservation des ressources et des espaces naturels et en tenant compte de la vulnérabilité des domaines skiables face à la diminution de l'enneigement

**ACTION**

**LIMITER LA (SUR)FRÉQUENTATION ET MIEUX LA RÉPARTIR SUR LE TERRITOIRE AFIN DE PRÉSERVER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS**



**Pilotes**

- Collectivités

**Contributeurs**

- Services de l'État
- OT
- Acteurs économiques
- Gestionnaires d'espaces naturels

**Mise en œuvre**



Chantier démarré en 2025

Impact ★★ ★  
Faisabilité ★★ ★



**Description de l'action**



**Déployer une offre de tourisme répartie sur l'ensemble du territoire et non plus concentrée sur certaines zones afin de réduire la pression sur les ressources**

*La Haute-Savoie dispose d'une richesse en termes d'espaces naturels, qui doit être préservée. Or, il s'agit d'un département attractif tant pour les populations résidentes que pour les populations touristiques. Ainsi, préserver les ressources et notamment la ressource en eau apparaît comme une nécessité, car ce sont elles qui garantissent la pérennité de l'activité économique liée aux pratiques de loisirs. Les espaces haut-savoyards connaissent une forte fréquentation, si ce n'est, pour certains, une surfréquentation. Aussi, les acteurs du territoire soulignent la nécessité d'adapter les stratégies touristiques en fonction de cette fréquentation. Cela a pour but de la répartir de façon homogène et de limiter sa croissance. De fait, l'objectif est de tendre vers une moindre pression sur les ressources.*

**Indicateur de suivi**



- Nombre d'actions engagées



**Conditions de succès**

- Sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux
- Renforcer la coordination entre acteurs
- Mettre en place des mesures incitatives ou de régulation

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer de diagnostics territoriaux fiables pour proposer des solutions adaptées
- Mobiliser les outils réglementaires adaptés, le cas échéant, créer de nouveaux dispositifs

Priorité d'adaptation

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

**ACTION**

## RENFORCER LA PLACE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION



**Pilotes**

- État

**Contributeurs**

- Collectivités
- Acteurs économiques (stations, monde agricole, industriels...)

**Mise en œuvre**



Chantier démarré en 2025

- Impact ★ ★ ★  
 Faisabilité ★ ☆ ☆

**Description de l'action**



**Replacer l'eau comme une priorité dans les documents d'aménagement**

Disponibilité en eau potable, rejets dans l'environnement et débit d'étiage sont tous 3 liés. En période de sécheresse, cet équilibre est rompu. La Haute-Savoie possède une culture de l'intercommunalité forte avec un maillage important de documents de planification. De fait, ils constituent des outils à la disposition des collectivités pour gérer au mieux leur territoire. Ce sont des documents de référence des politiques et des instruments d'aide à la décision. Ainsi, l'intégration de l'enjeu eau est une opportunité. Les participants ont fait remonter l'aspect positif de la présence de documents de planification afin de coordonner les actions d'aménagement du territoire. Cependant, un manque se fait ressentir concernant la place de l'eau en leur sein. Dès lors, l'objectif est de les faire apparaître en tant qu'outils pour coordonner les politiques d'aménagement du territoire avec les politiques de l'eau (eau potable et assainissement), notamment à travers le PLUi.

**Indicateur de suivi**



- Nombre de documents d'urbanisme intégrant un volet « eau »

**Conditions de succès**

- Sensibiliser et former les élus
- Fédérer les acteurs
- Orienter les outils et documents de planification stratégique et d'aménagement pour tenir compte de la ressource en eau

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Connaître l'état de la ressource
- Simplifier et articuler les documents de planification

Priorité d'adaptation

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

**ACTION**

**LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE POUR CONSERVER UN ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUS**



**Pilotes**

- Collectivités

**Contributeurs**

**Mise en œuvre**



Au fil de l'eau

- Impact
- Faisabilité

**Description de l'action**



**Rechercher l'équilibre entre dynamisme démographique et pérennité de la ressource en eau**

La Haute-Savoie est un territoire très dynamique en terme démographique. En effet, depuis 2018, il y a environ 7 300 nouveaux habitants par an. Cela suppose donc une extension de l'enveloppe urbaine et un besoin accru en ressources. Aujourd'hui, des territoires font déjà face à des situations de pénurie d'eau potable en période de sécheresse et d'étéage. Or, face à une pression démographique grandissante, l'enjeu se pose de la possible généralisation de cette situation, à la majeure partie du département, à l'horizon 2050. Aussi, il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures afin de réguler l'accueil de nouveaux habitants et les constructions allant de pair. Cela pose ainsi l'enjeu de l'adaptation des politiques d'aménagement dans le but de rechercher l'équilibre entre dynamisme démographique et pérennité de la ressource en eau.

**Indicateur de suivi**



- Nombre d'actions menées

**Conditions de succès**

- Approfondir le dialogue entre partenaires
- Partager des éléments de diagnostics pour mieux cibler les actions à mener
- Mieux tenir compte de la disponibilité de la ressource dans les choix d'aménagement

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer des données et études pour partager les diagnostics

Priorité d'adaptation

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

**ACTION**

## ASSURER UN ACCÈS POUR TOUS À L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES



### Pilotes

- À définir

### Contributeurs

- État
- Collectivités
- Acteurs économiques (exploitants remontées mécaniques, OT, gestionnaires de golfs...)
- Acteurs du monde agricole
- Industriels
- Gestionnaires de réseaux d'eau potable
- GEMApiens

### Mise en œuvre



Courant 2026

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



#### Garantir l'accès à l'eau pour tous (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisir)

La ressource en eau apparaît majeure pour la pérennité de l'activité touristique en Haute-Savoie. En effet, elle est présente tant pour répondre aux besoins quotidiens de la population, que pour satisfaire les pratiques récréatives (espaces de fraîcheur et de loisirs...).

Les acteurs du territoire alertent sur des situations de pénurie d'eau potable et de baisse voire tarissement des cours d'eau en période estivale. Aussi, il y a un réel enjeu à garantir l'accès pour tous, en prenant en compte la fluctuation saisonnière de la demande (dimensions des infrastructures) et la variabilité spatiale. Dans cette logique, la connaissance précise des ressources à disposition et des prélèvements effectués est un levier important.

### Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation, de formation ou de communication

### Conditions de succès

- Connaître la ressource
- Former/sensibiliser aux enjeux

### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens techniques et études

**Priorité d'adaptation**

Améliorer la gestion de la ressource en eau avec toute la chaîne des acteurs de l'eau, de la planification au rejet dans l'environnement en passant par les prélèvements et la distribution, afin d'assurer un accès à tous pour l'eau sous toutes ses formes (eau potable et espaces de fraîcheur et de loisirs)

**ACTION****ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU****Pilotes**

- Collectivités

**Contributeurs**

- Gestionnaires de réseaux d'eau potable

**Mise en œuvre**

En cours

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

**Déployer les moyens humains et financiers permettant le renouvellement des réseaux d'eau, tout en anticipant les besoins futurs**

La performance des réseaux est un levier d'action afin de garantir un taux de fuite minimal. Or, face au changement climatique, le renouvellement de ces infrastructures apparaît d'autant plus nécessaire que la ressource en eau va être amenée à subir des variations dans le temps et l'espace ainsi que la multiplication des périodes de faible apport.

Aussi, l'objectif est de limiter au maximum les fuites et de permettre l'intégration de technologies plus sobres, tout en anticipant les besoins futurs. Cette priorité suppose également une coordination entre le renouvellement des différents réseaux (gaz, électricité, fibre) afin de garantir la continuité des services à la population et de limiter les nuisances lors des phases de travaux.

**Indicateur de suivi**

- Linéaire de réseau suivi

**Conditions de succès**

- Connaître l'état des réseaux
- Assurer la coordination des acteurs

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Moyens humains, techniques et financiers

**Priorité  
d'adaptation**

Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en termes de prévention et de politique d'aménagement

**ACTION**

**GARANTIR UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE CHAQUE ÉCHELON GESTIONNAIRE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Pilotes**

- À définir

**Mise en œuvre**

Chantier à engager en 2026

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

**Encourager la coopération entre les différentes échelles territoriales publiques et privées afin de fluidifier la gouvernance des territoires**

*L'objectif est de fluidifier la gouvernance des territoires, en ce qui concerne les politiques d'aménagement. Pour cela, il apparaît nécessaire d'encourager la coopération entre les différentes échelles territoriales publiques et privées.*

*En effet, la gestion de l'eau et plus globalement des risques naturels, doit être une partie à part entière des documents d'urbanisme, au-delà des plans de prévention. Le département fait face à une diversité de risques, exacerbés par le changement climatique. Un manque de coordination pourrait avoir pour conséquence le renforcement de l'exposition des populations. De plus, assurer cette collaboration permettrait d'éviter des contradictions et inégalités entre et au sein des territoires.*

*À titre d'exemple, les politiques d'aménagement doivent favoriser la capacité des sols à stocker l'eau ou encore préserver les continuités écologiques.*

**Indicateur de suivi**

- Nombre de démarches engagées

**Conditions de succès**

- Fédérer des acteurs nombreux et hétérogènes
- Assurer une participation et une expression équilibrée de tous les partenaires
- Identifier un cadre / une échelle de gouvernance adaptée

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer des ressources pour approfondir le dialogue entre acteurs
- Renforcer la coordination des acteurs

**Priorité d'adaptation**

Mieux protéger la population et les biens face à la multiplication des risques naturels, en termes de prévention et de politique d'aménagement

**ACTION****PRÉVENIR LA MULTIPLICATION DES RISQUES NATURELS****Pilotes**

- État

**Contributeurs**

- Collectivités

**Mise en œuvre**

Chantier en cours

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

**Améliorer la connaissance et la prévision des catastrophes naturelles, et mieux penser le territoire pour prévenir les risques**

*Les modifications du climat entraînent une augmentation des facteurs pouvant conduire au déroulement de catastrophes naturelles. En effet, l'augmentation des événements extrêmes renforce le risque d'inondation. Aussi, la hausse des températures conduit à la fonte du pergélisol et à l'accroissement de l'instabilité des versants, ce qui amène à un risque de mouvement de terrain.*

*L'accroissement de ces risques naturels pose la question de la protection de la population et des biens. C'est pourquoi les politiques de prévention doivent prendre en compte cette future multiplication des aléas. Celle-ci apparaît d'autant plus cruciale que la Haute-Savoie est un territoire démographiquement dynamique, cela suppose donc un nombre important d'habitants pouvant être exposés. Enfin, ces risques exacerbés posent la question de l'impact économique des potentielles destructions de biens et de la manière dont anticiper celui-ci.*

**Indicateur de suivi**

- Nombre d'actions de communication/sensibilisation

**Conditions de succès**

- Sensibiliser/communiquer sur les risques
- Former les acteurs

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Disposer d'outils et de kits de communication adaptés à chaque cible

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et la patrimoine naturel du territoire

ACTION

## RÉGULER L'ACCÈS AUX ESPACES NATURELS



### Pilotes

- Gestionnaires d'espaces naturels

### Contributeurs

- Collectivités
- Acteurs du tourisme

### Mise en œuvre



À définir

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



**Mieux partager l'accès aux espaces naturels, sans nécessairement interdire totalement l'accès, afin de préserver les écosystèmes et de limiter les risques (accidents, conflit d'usage...)**

Le département possède des espaces à fortes valeurs écologique et paysagère. Près de la moitié du territoire est occupé par des forêts ou des milieux naturels d'altitude. Ils permettent le maintien d'une biodiversité mais aussi de l'identité et des traditions locales (pastoralisme...). Aussi, protéger ces espaces suppose de mettre en place une régulation de leur accès.

Cette action intervient afin d'éviter de rajouter des impacts négatifs (érosion, déchets, dérangement de la faune...) sur les écosystèmes, en ajout des effets du changement climatique. Un deuxième objectif vise à limiter les risques liés à une forte fréquentation (accidents, tensions entre les usagers). Enfin, réguler l'accès à ces espaces permettrait de garantir une meilleure expérience pour les loisirs. L'objectif général est de mieux partager l'espace sans en interdire totalement l'accès.

Une première étape vise à créer un observatoire des usages et de la fréquentation des espaces naturels en Haute-Savoie.

La régulation de l'accès peut aussi passer par une réduction de l'accessibilité de certaines zones naturelles d'altitude, limitant ainsi l'attractivité et in fine la pression sur l'environnement : « rendre des espaces inaccessibles aux voitures, seulement des cheminements piéton/vélo ».

### Indicateur de suivi



- Nombre de démarches engagées

### Conditions de succès

- Connaître les flux et la fréquentation des espaces naturels
- Sensibiliser les décideurs, les aménageurs et le grand public
- Engager des démarches, y compris expérimentales, pour réguler les accès aux sites les plus vulnérables

### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers et humains

Priorité d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et la patrimoine naturel du territoire

**ACTION**

## « ÉDUCER » LE PUBLIC À LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



**Pilotes**

- Gestionnaires d'espaces naturels

**Contributeurs**

- État (éducation nationale)
- Collectivités
- Associations environnementales

**Mise en œuvre**



Tout au long de l'année pour les actions à destination des scolaires et renforcement en période hivernale/estivale pour la cible touristique

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

**Description de l'action**



**Sensibiliser et éduquer le public**

*D'une manière générale, la sensibilisation est le premier palier dans l'accompagnement au changement des pratiques. Celle-ci permet de limiter les dérives et d'améliorer la connaissance des populations sur les bénéfices des écosystèmes. L'adaptation au changement climatique suppose un changement des mentalités en faveur de comportements plus résilients. Or, ces modifications de comportement doivent également intervenir dans les manières de pratiquer les espaces naturels. Cette priorité prend d'autant plus sens dans le département, que les fréquentations touristique et récréative sont en hausse continue.*

*Sensibiliser et éduquer le public apparaît comme un moyen de faire prendre conscience des services écosystémiques rendus par ces espaces et de l'intérêt pour les sociétés, à les conserver. À court terme, l'objectif est de limiter les dégradations liées à des comportements irrespectueux. La mise en place d'éco-garde apparaît tout à fait pertinente et mérite d'être déployée plus massivement.*

**Indicateur de suivi**



- Nombre d'actions de sensibilisation/communication

**Conditions de succès**

- Mobiliser les acteurs associatifs, le monde de l'éducation et les gestionnaires d'espaces naturels
- Former aux bonnes pratiques

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Moyens financiers et humains
- Outils de communication

**Priorité d'adaptation**

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

**ACTION****GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES****Pilotes**

- À définir en lien avec la régulation de l'accès aux espaces naturels

**Contributeurs**

- État
- Collectivités
- Acteurs du tourisme

**Mise en œuvre**

Au fil de l'eau

Impact   
Faisabilité 

**Description de l'action****Concertation entre les différents acteurs de la gestion des écosystèmes naturels**

La gestion des espaces naturels en Haute-Savoie fait appel à une diversité d'acteurs publics et privés et dont les compétences peuvent parfois se croiser. Or, des politiques menées en concertation apparaissent comme un indispensable afin de s'adapter aux bouleversements du climat.

Cette concertation apparaît nécessaire, car le changement climatique produit des dérèglements transversaux aux différents types d'espaces naturels et donc aux gestionnaires. Elle permet également de mutualiser les moyens et les connaissances. Enfin, garantir cette pérennité suppose de mettre en place un suivi des actions réalisées.

**Indicateur de suivi**

- Nombre de démarches engagées

**Conditions de succès**

- Fédérer des acteurs nombreux et hétérogènes
- Assurer une participation équilibrée
- Mutualiser les connaissances

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Moyens humains et techniques
- Disposer d'outils et de formats didactiques et pédagogiques

Priorité  
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

**ACTION**

**METTRE EN ŒUVRE UNE SYLVICULTURE ADAPTATIVE**



### Pilotes

- Acteurs de la forêt publique et privée

### Contributeurs

- Services de l'État
- SDIS
- Collectivités
- Acteurs du tourisme
- Acteurs économiques en lien avec la filière

### Mise en œuvre



Chantier engagé, à poursuivre

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



**Faire évoluer les pratiques sylvicoles en choisissant des essences adaptées au changement climatique**

Les forêts représentent 40 % du territoire haut-savoyard. Les services écosystémiques rendus par les forêts sont nombreux : séquestration carbone, production d'eau potable, accueil du public, réservoir de biodiversité... Depuis plusieurs années, les massifs forestiers résineux sont très fortement impactés par des étés chauds et secs et des hivers moins rigoureux, entraînant une situation sanitaire particulièrement préoccupante avec des épidémies de scolytes dans des proportions sans précédent.

Cette crise majeure a des répercussions importantes sur la filière forestière et touristique. En plus de la dégradation des paysages, ces dépérissements vont augmenter les risques (chute de blocs, chute d'arbres...). Les forestiers doivent faire face à une perte financière considérable.

### Indicateur de suivi



- Surfaces reboisées

### Conditions de succès

- Fédérer les acteurs
- Former
- Connaître/partager les bonnes pratiques
- Garantir les moyens financiers

### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains et financiers

Priorité  
d'adaptation

Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions

## ACTION

## ENCOURAGER LA TRANSFORMATION ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES AGRICOLES VERS DES PRATIQUES PLUS RÉSILIENTES



## Pilotes

- Chambre d'agriculture

## Contributeurs

- Services de l'État avec les représentants du monde agricole (société d'économie alpestre...)

## Mise en œuvre



Initiée, chantier à poursuivre

Impact   
Faisabilité 

## Description de l'action



**Accompagner les agriculteurs vers l'adaptation de leurs pratiques via la diversification des filières au sein des territoires et des exploitations**

Le département de la Haute-Savoie possède une agriculture historiquement bien implantée. Il compte 2 323 exploitations, d'après le dernier recensement agricole. Malgré une prédominance de la filière laitière avec la présence de 3 AOP fromagères, il faut garder à l'esprit que l'agriculture haut-savoyarde est diverse avec de l'élevage, du maraîchage, des cultures céréalières, de la viticulture... Cette diversité est à exploiter et renforcer.

En effet, le changement climatique impacte toutes les filières, pour ce qui est de la disponibilité des ressources et la productivité des exploitations. Aussi, accompagner les agriculteurs vers l'adaptation de leurs pratiques via la diversification des filières au sein des territoires et des exploitations apparaît crucial. L'objectif est de favoriser la bonne santé économique de cette filière, la résilience climatique des exploitations et de garantir une alimentation locale et de qualité, aux consommateurs, en pérennisant l'agriculture du département.

## Indicateur de suivi



- Nombre d'évènements organisés

## Conditions de succès

- Sensibiliser les agriculteurs
- Partager les bonnes pratiques

## Besoins de court terme pour accélérer

- Accompagner financièrement les transformations de modèle

Priorité  
d'adaptation

Renforcer la résilience des filières agricoles et de la pêche afin de garantir la souveraineté alimentaire avec une production locale, durable, variée, respectueuse de l'environnement et gardienne des traditions

## ACTION

## SE PRÉPARER À LA VARIATION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE



## Pilotes

- Fédération de pêche

## Contributeurs

- Acteurs du tourisme
- Collectivités
- Gestionnaires d'espaces naturels

## Mise en œuvre



À définir

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



### Anticiper la diminution déjà effective de la ressource halieutique en accompagnant les pêcheurs professionnels

La pêche est un secteur économique non-négligeable pour la Haute-Savoie, avec principalement la présence du Léman (60 pêcheurs professionnels) et du lac d'Annecy (2 pêcheurs professionnels). Cette activité fait partie d'une culture locale et est reconnue pour la qualité de ses produits. Or, face aux bouleversements climatiques, elle est mise en péril.

En effet, les modifications du cycle de l'eau sont telles que les poissons voient leur habitat naturel mis en danger. Parmi les impacts, le plus important concerne le réchauffement des eaux des lacs (aujourd'hui, la moyenne annuelle est de 13,6 °C, soit 1,3 °C au-dessus de celle des 30 dernières années, pour les eaux de surface du Léman). De plus, le brassage hivernal des eaux ne s'effectue pas correctement ce qui conduit à un manque d'oxygène dans les eaux profondes. Aussi la ressource halieutique est mise en grand danger. C'est pourquoi, garantir un apport financier suffisant, aux pêcheurs professionnels, est indispensable, afin de pérenniser leur activité.

## Indicateur de suivi



- Nombre d'initiatives conduites

## Conditions de succès

- Connaître l'état de la ressource
- Fédérer les acteurs

## Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens financiers

Priorité  
d'adaptation

Préserver et restaurer les écosystèmes de la Haute-Savoie afin de maintenir la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du territoire

ACTION

## POURSUIVRE LES EFFORTS DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE VÉGÉTALISATION DES ESPACES



### Pilotes

- Collectivités

### Mise en œuvre



Chantier en cours

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



#### Renaturer des espaces en ville

Face à l'augmentation des températures, des vagues de chaleur et des événements extrêmes, la manière d'aménager le territoire doit tendre vers une limitation maximale de l'artificialisation des sols. En effet, l'objectif est de limiter les îlots de chaleur urbain, réduire le risque de ruissellement (et par extension, d'inondation) et renforcer le confort thermique des espaces pratiqués (îlots de fraîcheur).

Cette action revêt un double enjeu : d'une part, éviter d'aggraver les impacts du changement climatique, en conservant la capacité des sols à absorber l'eau et à rafraîchir l'atmosphère, tout en évitant une dégradation de la qualité de l'eau (le sol agit comme un filtre) ; d'autre part, participer au confort de vie des populations et à l'attractivité du territoire. En effet, végétaliser permet de réduire la température ambiante et d'apporter une sensation de fraîcheur tout en embellissant les espaces et en favorisant la biodiversité.

### Indicateur de suivi



- Surfaces désimperméabilisées

### Conditions de succès

- Sensibiliser/former les acteurs
- Partager les bonnes pratiques

### Besoins de court terme pour accélérer

- Assurer la pérennité des aides et la stabilisation des dispositifs

Priorité  
d'adaptation

Améliorer le confort thermique des bâtiments, en utilisant des matériaux biosourcés notamment tout en réduisant leur empreinte carbone

## ACTION

## FAVORISER L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION



## Pilotes

- À consolider

## Contributeurs

- SOLIHA
- Bailleurs sociaux
- Toute la chaîne du BTP (de l'architecte au poseur)
- Collectivités (tertiaire public)

## Mise en œuvre



Au fil de l'eau

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



### Valoriser les ressources locales bio-sourcées au service de la construction/rénovation des bâtiments

L'adaptation au changement climatique suppose de revoir nos constructions afin de favoriser la résilience des territoires et de leurs populations. De ce fait, les matériaux bio-sourcés apparaissent comme un moyen pertinent afin de réduire l'empreinte carbone des bâtiments, de permettre le bien-être de la population en améliorant le confort thermique et de valoriser les ressources locales.

Cette priorité intervient dans un contexte de fort développement démographique et donc de forte demande de constructions neuves. Aussi, il s'agit d'une opportunité afin d'améliorer la résilience du parc bâti. Ainsi, un enjeu sous-jacent à cette priorité consiste en la rénovation énergétique des bâtiments existants, rénovation déjà bien entamée mais dont il faut garantir la continuité.

Un point de vigilance devra être porté sur la soutenabilité de la filière.

## Indicateur de suivi



- Nombre d'actions engagées

## Conditions de succès

- Mobiliser les acteurs de la filière
- Former/sensibiliser
- Valoriser et accompagner le développement de la filière

## Besoins de court terme pour accélérer

- Incitations financières



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Mars 2026

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)